

ProChoix

LA REVUE DU DROIT DE CHOISIR

SOMMAIRE

ISLAMOPHOBIE

COMITÉ ÉDITORIAL	5	Nos divergences ne sont pas des dérives
CAROLINE FOUREST & FIAMMETTA VENNER	13	Islamophobie ?
PASCAL HILOUT	17	Islamophobie ou peur des islamistes ?
ANAKIN	21	Gay et musulman... donc islamophobe ?
IRSHAD MANJI	23	Mon problème avec l'islam
SAMIA LABIDI	27	Parole d'athée. Halte à la discrimination !
GOLI AFSHAR	29	L'"Islamophobie" vue d'Iran
CAROLINE FOUREST	37	Le Monde à l'envers. À propos des convictions anti-laïques diffusées par H. Tincq et X. Ternisien
	65	Islam et alter-mondialisme

L'AGENDA DE TARIQ RAMADAN

BERNARD CASSEN	69	Le défi de l'universel
PIERRE KHALFA	72	Tariq Ramadan ou la guerre des mondes
FAROUK MANSOURI & H. MICHELINI-BELDJOURI		

CFAL 77 Une altermondialisation féministe et laïque est-elle possible avec T. Ramadan

F. LALEM, C. CHAFIQ
ET M. SURDUTS 81 Ramadan : antiféministe !

87

L'ENJEU DU DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

ALINE BAÏF

Deux commissions : pour quel projet ?

PHILIPPE DARRIULAT 115

Voile : nos raisons

MRAP MARSEILLE 119

La base du Mrap résiste

ALAIN LIPIETZ 121

Le débat sur le foulard ...

CÉCILE DAUMAS 131

Entretien avec Farhad Khosrokhavar

CATHERINE DEUDON 133

Voile sur le dos des femmes

COLLECTIF NATIONAL DE
FEMMES SOLIDAIRES 136

Non au voile et à son projet de société

AIME 138

Aujourd'hui le voile. Et demain ?

LOLA DEVOLDER 145

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome (ni ailleurs)

JEANNE FAVRET-SAADA 157

2000 : du cathé au Capes

ANNE MARQUIS 171

Impossible de décrocher le crucifix de ma classe

HERVÉ PRITRSKY 174

En tant que directeur...

HAKIMA LAALA-HAFDANE 177

Ce signe distinctif religieux dans le travail social

ANNE HERMANUS 191

Europe. Ta constitution fout le camp

NOS AMIS LES ANTI-CHOIX

- DANIEL BORRILLO 195 La théologie de l'intolérance
- VANESSA FLAHAULT 198 Homosexualité : la nouvelle croisade du Vatican

LEÏLA BENYASSINE ENQUÊTES ET DECRYPTAGES

- FEMMES DU MAROC 207 Chronique d'une réforme annoncée
- N. 211 Les innovations introduites par la réforme
- ANNE-LAURE VERNET 216 Une vie entre parenthèses
- FLORA BOLTER 221 Le corps en otage
- VANESSA FLAHAULT 246 Le retour de la contestation
- 250 L'affaire Humbert va-t-elle enfin relancer le débat sur l'euthanasie ?
- ON EN PARLE 262 L'enquête Enveff
-
- ON A VU ON A LU ON EN PARLE

- ON A LU 266 *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes - Le rapport de Sos Homophobie - Liberté, égalité, sexualité - Karim, mon frère ex-intégriste et terroriste - Qu'est-ce que la laïcité ?*
- NEWS 274 *Mort d'un travesti à Nancy - La clémence US pour le terrorisme prolifère - Rentrée scolaire anti-laïque - Russie : restriction au droit à l'avortement - Ramadan vs Sarkozy ?...*

ÉDITO DU COMITÉ ÉDITORIAL

Nos divergences ne sont pas des dérives

Les rentrées ont toujours été difficiles à ProChoix. Publier une revue qui colle à l'actualité politique demande d'anticiper les mouvements et les contre-mouvements à l'œuvre dans chaque débat. Cela exige une bonne dose d'intuition et beaucoup de communion pour pouvoir être réactif. Or ces éléments n'étaient pas réunis en septembre, lorsqu'il s'est agi de boucler. Pardon à nos lecteurs et surtout à nos abonnés ! En fait, nous avons préféré différer la parution de la revue pour vous offrir un numéro double, tardif mais plus complet, et qui nous laisse le temps de clarifier nos idées sur un débat aussi complexe que celui des signes religieux à l'école.

Ce débat est loin d'être simple et nous avons appris combien il pouvait être piégé par les mots ou par les priorités. Dès le numéro précédent, nous vous annoncions combien la rédaction était partagée. Françoise Gaspard, Éric Fassin et Daniel Borrillo ont signé la pétition "Oui à la laïcité, non aux lois d'exception" — parue sous le titre "Oui au foulard dans l'école laïque" dans *Libération*. A un moment où nous étions nombreux au sein des différents comités de ProChoix à nous inquiéter de voir la laïcité fléchir face aux multiples demandes émanant de groupes religieux, qu'ils soient juifs, chrétiens ou musulmans. Dès lors, pouvions-nous encore nous comprendre ? Par souci d'équilibre, bien que l'immense majorité des comités soit hostile à l'entrée de tout signe religieux à l'école, nous avons republié cette pétition et nous avons envoyé le texte du comité éditorial ainsi que celui de Caroline Fourest et Fiammetta Venner (critique vis-à-vis de la pétition) à l'ensemble des comités. Les réactions sont venues lors de la publication du numéro 25, de la part de Pierre Tévanian, auteur de livres dénonçant la "*lépénisation des esprits*" et le "*fantasme sécuritaire*". Il est notamment à l'initiative de la pétition citée plus haut. Devant son envie de réagir, la rédaction lui a tout de suite proposé d'organiser un entretien croisé, comme nous l'avions fait au moment de nos

désaccords sur la prostitution entre Daniel Borrillo et Françoise Gaspard, mais Pierre Tévanian a préféré nous envoyer un droit de réponse de 67 000 signes (soit environ un quart d'un numéro normal). Il était impubliable en l'état, non seulement en raison de sa taille mais aussi de son ton ; les arguments dont nous aurions sincèrement aimé débattre étant noyés par le procès d'intention en "islamophobie". Un terme que nous refusons de cautionner connaissant son origine islamiste et sa vocation anti-laïque. Nous éprouvions également une certaine gêne à publier certains arguments antiféministes tirés d'un article intitulé "*Un féminisme à visage inhumain*", signé par P. Tévanian, et qui a figuré tout l'été à la une du site de l'UOIF (une organisation islamiste dont nous vous parlions dans le dernier numéro).

Le Monde pète un plomb

Nous étions encore en négociation et nous venions de décider de reporter la parution du prochain numéro pour la fin novembre lorsque nous avons été cueillis par un article assez hallucinant paru dans *Le Monde* du 8/10/03 — co-signé par Xavier Ternisien et Caroline Monnot — sous le titre "*l'extrême gauche divisée par le voile*". Extrait : "*Les féministes de Femmes publiques réclament pour leur part une approche non 'victimiste' du foulard islamique : 'Nous voulons considérer les filles voilées ou les prostituées comme des sujets, pas comme des victimes, insiste Malika Amaouche. Il faut entendre ce qu'elles disent.' Ces militants dénoncent la 'dérive islamophobe' de l'association féministe Pro-Choix, qui vient de publier un numéro de sa revue sur le thème 'Voile, la laïcité en danger ?', suscitant le mécontentement de Françoise Gaspard et d'Éric Fassin, membres du comité de lecture*".

Plusieurs choses sont inquiétantes dans cet article. D'abord l'utilisation du mot "islamophobe". D'autant que, dès le lendemain, Xavier Ternisien publiait un deuxième article intitulé "*Du racisme anti-arabes à l'islamophobie*". Car c'est bien un procès en racisme qui nous est fait. Pour quelle raison ? Pour un dossier consacré au voile et à la laïcité, lequel comprenait plusieurs positions — allant d'une pétition en faveur de son acceptation jusqu'à des positions revendiquant le refus d'admettre à l'école les symboles intégristes et sexistes de toutes

les religions. À noter, les journalistes ont tronqué le titre du dossier — *“Voile, la laïcité en danger ?”* — pour donner le sentiment d’une accroche ayant son parti pris alors que le titre de notre dernier numéro était le suivant : *“Voile : l’école et la laïcité sont-elles en danger ?”*.

A aucun moment, ces mêmes journalistes n’ont pris la peine de rappeler ce qu’était ProChoix, à savoir un outil de déconstruction des discours essentialistes, racistes et dogmatiques, qui lutte depuis sa création contre tous les intégrismes (juif, chrétien et musulman). Ils auraient pu rappeler que notre combat contre le voile à l’école s’inscrivait dans la droite ligne de ceux que nous menons depuis 2000 pour que l’on ôte les crucifix des salles de classes en Alsace-Moselle et pour que l’on mette fin à l’enseignement de la religion catholique et protestante pendant les heures de cours. Voilà qui aurait relevé du minimum déontologique de la part d’un journaliste prêt à reproduire des propos insultant envers une revue sans même prendre la peine de la présenter. Mais il y a pire car cette citation elle-même est fautive. En effet, l’association Femmes publiques nie totalement avoir tenu ces propos. D’après elle, Xavier Ternisien semble avoir librement mis cette expression dans leur bouche après un échange lors de la manifestation de soutien aux deux sœurs Lévy (organisé par Pierre Tévanian et son association Les Mots sont importants).

Après avoir insisté, Femmes publiques a fini par obtenir un rectificatif, paru plusieurs jours plus tard, le 12, et dans un coin : *“PRÉCISION : Réagissant à l’article ‘L’exclusion de deux lycéennes voilées divise l’extrême gauche’” (Le Monde du 9 octobre), l’association Femmes publiques nous demande de préciser que “jamais Femmes publiques n’a considéré ou déclaré que la revue ProChoix faisait l’objet d’une ‘dérive islamophobe’”. En revanche, Le Monde n’a pas diffusé celui envoyé par Éric Fassin et Françoise Gaspard où figurait cette autre précision : “Les journalistes qui signent l’article n’ont pas pris la peine de nous contacter. S’ils voulaient simplement faire état de désaccords internes à ProChoix, il suffisait de citer l’éditorial du dernier numéro : ‘notre rédaction est divisée sur le sujet’. En revanche, non seulement nous n’avons jamais parlé de “dérive islamophobe”, mais nous nous opposons à l’usage de pareilles accusations. Il serait regrettable que les journalistes parviennent à susciter les querelles dont ils prétendent rendre compte”.*

De fait, après cet article, nos échanges furent plus difficiles encore. Pour le comité éditorial, il devenait évident que nous ne souhaitions pas publier un texte de Pierre Tévanian utilisant le mot "islamophobie" comme s'il s'agissait d'une évidence et comme si ProChoix s'acharnait contre le voile et l'intégrisme musulman. Ce qui est un peu agaçant lorsqu'on sait l'action que nous menons contre l'intégrisme chrétien depuis des années ou lorsqu'on connaît le titre du dernier livre de Caroline et Fiammetta : *Tirs Croisés : la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*.

Nous aurions aimé publier un texte émanant de gens avec qui nous sommes suffisamment proches intellectuellement pour pouvoir entamer un débat serein, notamment pour échanger sincèrement nos points de vue sur la nécessité ou non d'une loi. Un choix que nous n'étions pas sûrs d'avoir tranché. Malheureusement, plutôt que de prendre leur plume, Françoise Gaspard, Éric Fassin et Daniel Borrillo ont préféré nous demander à ne plus figurer dans le comité de rédaction — par peur de ne pas avoir le temps de toujours exprimer leurs positions en cas de désaccord. Une position que nous respectons et que nous entendons même si nous aurions bien entendu préféré pouvoir compter sur leurs contributions pour faire avancer notre réflexion. Et même si nous réalisons combien il était difficile de mener ce combat ensemble à partir du moment où nous ne l'envisagions pas du tout sous le même angle.

Même en étant très proches sur un certains nombre de valeurs, on ne peut choisir la même stratégie sur un sujet tel que le voile selon qu'on le considère comme prioritairement une affaire de "racisme" ou prioritairement une "affaire de laïcité", autrement dit de lutte contre l'intégrisme. Il n'est pas anodin que Françoise, Éric et Daniel nous aient tous trois rejoints au moment du PaCS, par solidarité pour nos combats en faveur de l'égalité, tandis que la plupart des membres présents depuis le début de ProChoix ont souscrit à cette aventure par souci de lutter contre l'extrême droite et donc contre l'intégrisme. On peut regretter que nous ne soyons pas toujours capables de maintenir un front commun face à de tels dangers. C'est pourtant bien logique pour une revue faite d'alliés dont les routes peuvent se séparer ou se rejoindre en fonction de leurs intuitions ou de leurs priorités. Chaque bout de chemin fait ensemble est révélateur d'un moment de

communion politique mais le canevas final échappe à ses acteurs eux-mêmes. Malgré nous, ce canevas — qui se fait et se défait — est aussi le meilleur moyen d'affiner les contours d'un droit de choisir qui ne soit ni un dogme ni un renoncement.

Le droit de choisir a ses exigences

Nous ne l'avons jamais caché, ProChoix n'est pas une revue de débat mais une revue de combat. Nous ne refusons pas les échanges dès lors qu'ils peuvent réellement enrichir notre réflexion politique mais nous y posons deux conditions : qu'il ne s'agisse ni de procès d'intention inutiles ni de points de vue suffisamment abstraits pour être stériles. Le but de ProChoix étant clairement de fournir des informations susceptibles de faire avancer le débat public — et donc les politiques publiques — dans le sens de toujours plus de liberté, d'égalité et de laïcité. Ce dernier idéal nous paraît être le seul cadre pouvant garantir nos deux autres passions que sont la liberté et l'égalité. C'est pourquoi nous nous montrons si intraitables envers ses ennemis, c'est pourquoi ProChoix a dès le départ été une revue souhaitant mettre en garde contre l'intégrisme, d'abord en priorité contre l'intégrisme chrétien (puisqu'il nous paraissait plus menaçant), aujourd'hui contre tous les intégrismes (puisque leurs actions convergent pour faire reculer la laïcité).

Le débat sur l'école et les signes religieux est un exemple révélateur. L'Agrif de Bernard Antony (FN) ne vient-il pas d'organiser une manifestation contre une loi interdisant les signes religieux à l'école ? Quant à Christine Boutin, fidèle à ses convictions anti-laïques, elle s'est prononcée pour le voile, à l'école et au travail. De notre côté, nous avons longtemps douté qu'une loi soit la solution mais nous sommes de plus en plus inquiets de voir l'école des droits de l'homme être livrée, sans protection légale, aux manœuvres d'organisations bien décidées à faire entrer les signes de la soumission des hommes et surtout des femmes à une vision archaïque de la religion. Nous pensons qu'il faut un symbole fort pour sauver ce qui reste de l'idéal laïque. Notamment parce que nous craignons qu'une fois le voile officiellement admis à l'école, toutes celles qui résistent aujourd'hui à le porter grâce à cette protection ne se sentent obligées de le faire pour éviter de se faire insultées ou agressées. Nous pensons,

comme beaucoup, qu'il ne faut pas donner l'impression de vouloir stigmatiser les musulmans de France mais nous pensons qu'il serait encore pire de les caricaturer. Comme s'ils n'étaient plus des citoyens avant d'être des musulmans et comme si l'islam se réduisait au port du voile !

L'immense majorité des musulmans de France, pratiquants ou non, ne se reconnaît absolument pas dans cette lecture étroite de l'islam et refuse de porter le voile, tandis que les islamistes, eux, profiteront toujours de cette porte ouverte au prosélytisme. C'est pourquoi, nous pensons qu'une loi n'est peut-être pas une mauvaise chose mais à une seule condition : si loi il doit y avoir, elle doit impérativement s'opposer à tous les signes du religieux à l'école ! Ce qui signifie interdire le port du voile au sein des établissements mais surtout mettre un terme à l'enseignement de la religion chrétienne en l'Alsace-Moselle. Nous profitons d'ailleurs de ce numéro pour republier le dossier que nous avons rédigé à ce sujet au moment de nos campagnes contre le CAPES de religion (numéro 13 de Janvier-Février 2000). Nous sommes également ravis d'accueillir des textes qui ne reflètent pas le point de vue du comité éditorial mais qui ont le mérite d'être argumentés et constructifs comme celui de Farhad Kosrokhavar ou d'Alain Lipietz, plaidant pour qu'on ne légifère pas sur le voile. D'autres encore, opposés au voile à l'école, ne reflètent pas toujours exactement notre point de vue mais l'ensemble nous paraît former une boîte à outils plus que jamais nécessaire pour tenter d'y voir clair. Ainsi, il nous a paru urgent et même salutaire de clarifier une fois pour toutes l'origine du terme "islamophobie", de donner la parole à ceux qui s'inquiètent de l'influence d'un Tariq Ramadan, à ceux qui ne supportent plus le parti pris clairement anti-laïques de certains journalistes du *Monde* et surtout de redécouvrir la voix des musulmans laïques qui résistent en premier à cette convergence de bêtises et de fanatisme. Bonne lecture !

LE COMITÉ ÉDITORIAL

Islamophobes ?
OU LAÏQUES !

ProChoix

N° 25 - É t é 2 0 0 3

CAMPAGNE
Ni Jihad,
Ni Croisade !



VOILE

L'école & la laïcité sont-elles en danger ?

UNE VILLE A BESOIN DE MIXITÉ SOCIALE

CAROLINE FOUREST & FIAMMETTA VENNER

Islamophobie ?

Le mot "islamophobie" a été pensé par les islamistes pour piéger le débat et détourner l'antiracisme au profit de leur lutte contre le blasphème. Il est urgent de ne plus l'employer pour combattre à nouveau le racisme et non la critique laïque de l'islam. C'est la conclusion de Caroline Fourest et Fiammetta Venner après une longue enquête sur ce mot parue dans leur dernier ouvrage, Tirs Croisés...

Le mot "islamophobie" est aujourd'hui très largement repris, du MRAP à Jean-Pierre Raffarin, et plus maladroitement encore par Claude Imbert du *Point*. Il est dans l'air d'un temps où l'on s'obstine à vouloir réduire la question du racisme et de l'intégration à une question confessionnelle, comme si tous français originaires du Maghreb étaient tous musulmans pratiquants et comme si l'enclavement des banlieues n'était plus qu'une question de choc des religions. En cela, le remplacement du mot "racisme" par "islamophobie" correspond bien à la politique menée par Nicolas Sarkozy. La création artificielle d'un Conseil français du culte musulman n'a pas eu seulement pour effet désastreux d'amalgamer les musulmans libéraux et les musulmans extrémistes de l'UOIF, elle donne surtout le sentiment de vouloir traiter le dossier de l'exclusion sociale uniquement par le biais de l'intégration religieuse : les banlieusards révoltés par les bavures n'ont qu'à adresser leurs réclamations à des imams puisque le retour à la religion semble être la seule médiation possible proposée par le ministère de l'intérieur... Plus inquiétant, de plus en plus de militants de gauche, y compris antiracistes, participent à cet amalgame en faisant de la question du foulard islamique une question de "racisme" et non plus une question d'"intégrisme". Comme s'il n'était plus possible d'être à la fois antiraciste et opposé aux interprétations sexistes du Coran sous peine de se voir traiter d'"islamophobes". Les militants laïques, ceux qui ne souhaitent pas voir de signes religieux ostentatoires et prosélytes entrer

à l'école, ceux qui s'opposent aux diktats de la religion des extrémistes, sont aussitôt soupçonnés de racisme. Comment en est-on arrivé là ? Par quel retournement de situation hallucinant, le débat public français a-t-il pu être piégé et verrouillé à ce point ? La réponse tient en un seul mot : "ISLAMOPHOBIE".

Le mot "islamophobie" a une histoire, qu'il vaut mieux connaître avant de l'utiliser à la légère. Il a pour la première fois été utilisé en 1979, par les mollahs iraniens qui souhaitaient faire passer les femmes qui refusaient de porter le voile pour de "mauvaises musulmanes" en les accusant d'être "islamophobes". Il a été réactivé au lendemain de l'affaire Rushdie, par des associations islamistes londoniennes comme Al Muhajiroun ou la Islamic Human Rights Commission dont les statuts prévoient de "*recueillir les informations sur les abus des droits de Dieu*". De fait, la lutte contre l'islamophobie rentre bien dans cette catégorie puisqu'elle englobe toutes les atteintes à la morale intégriste (homosexualité, adultère, blasphème, etc.). Les premières victimes de l'islamophobie sont à leurs yeux les Talibans, tandis que les "islamophobes" les plus souvent cités par ces groupes s'appellent Salman Rushdie ou Taslima Nasreen ! En réalité, loin de désigner un quelconque racisme, le mot islamophobie est clairement pensé pour disqualifier ceux qui résistent aux intégristes : à commencer par les féministes et les musulmans libéraux.

Au même moment, en France, les intégristes chrétiens ont d'ailleurs entamé très exactement la même démarche. L'AGRIF, l'association de Bernard Antony (FN) qui s'est beaucoup impliqué dans les campagnes contre Scorsese, ont imaginé un moyen beaucoup plus efficace de lutter contre le blasphème : faire des procès pour "*racisme anti-chrétien*". La seule différence entre les deux démarches tient aux contre-feux qu'ils rencontrent. En effet, personne n'est dupe lorsque l'Agrif fait des procès pour "*racisme anti-chrétien*". Tout le monde sait qu'il s'agit en réalité de lutter contre toute critique de la religion. En revanche, tout le monde est tombé dans le panneau de l'"islamophobie". Après avoir gagné les associations antiracistes anglaises, le mot a été intronisé en France par Tariq Ramadan, dont la double casquette de musulman réformiste fondamentaliste et de militant tiersmondiste a permis sa diffusion rapide vers l'extrême gauche. Depuis, il piège nos

Islamophobie ?

débats mettant systématiquement en situation d'accusés, mieux que ne l'aurait fait une fatwa, toutes celles et tous ceux qui osent résister aux interprétations politiques et radicales de l'Islam... Un livre sur La nouvelle islamophobie, de Vincent Geisser, ne vient-il pas de qualifier de "*facilitateurs d'islamophobie*" pêle-mêle les associations comme SOS racisme, les recteurs et les imams libéraux proches de la Mosquée de Paris et les journalistes d'investigation enquêtant sur le terrorisme islamiste ? La boucle est bouclée. Qui osera encore s'opposer au voile ou aux autres interprétations archaïques de l'Islam sans avoir peur d'être traités d'"islamophobes" ? Hier encore, à l'occasion de l'affaire Rushdie ou Scorsese, la presse et les associations de droits de l'homme se soudaient pour dire non aux "*croisés de l'ordre moral*" que sont les intégristes... Aujourd'hui, c'est tout le contraire. Les opposants au voile sont traités de "*croisés de la laïcité*" voire "*d'ayatollahs de la laïcité*" (sic) dans les pages du Monde. Tandis que les militants et les militantes intégristes de l'UOIF (une organisation dont le Conseil européen de la Fatwa approuve les attentats kamikazes) sont invités sur tous les plateaux télé pour y jouer les victimes... Preuve que le mot a tenu toutes ses promesses.

Non seulement, il sert merveilleusement la lutte contre le blasphème mais il évacue totalement la question du racisme. Car c'est de "*brûlot islamophobe*" et non de "*brûlot raciste*" que le MRAP a traité le livre d'Oriana Fallacci. Au lieu de poursuivre les passages clairement racistes (et il y en avait), l'association a préféré poursuivre également les passages simplement critiques envers l'Islam. Résultat, le MRAP a été débouté et l'auteure peut parader. Pire, La Ligue des droits de l'homme, qui jadis soutenait Salman Rushdie, s'est récemment jointe aux associations musulmanes qui avaient attaqué *les Versets Sataniques*. Leur cible commune ? Une phrase de Houellebecq disant "*quand on lit le Coran, on est effondré*". Rien de très alarmant, du moins si l'on considère que l'on peut toujours critiquer la religion et surtout que Houellebecq n'est pas tendre avec les autres religions. Voilà bien la situation intenable dans laquelle nous a conduit le concept d'"islamophobie". Plus personne ne parle de racisme — le seul vrai fléau qu'il faut combattre — mais si Salman Rushdie sortait aujourd'hui ses *Versets sataniques*, certaines associations antiracistes seraient aux

côtés des islamistes pour le traiter d'"islamophobe" !

Caroline FOUREST et Fiammetta VENNER,
Fondatrices de la revue ProChoix et auteures de Tirs Croisés.

Calmann-Lévy



TIRS CROISÉS

*La laïcité à l'épreuve des intégrismes
juif, chrétien et musulman*

“Depuis le 11 septembre 2001, le monde vit dans la hantise du terrorisme musulman. Mais ce traumatisme n'a pas permis une réflexion en profondeur sur l'origine de ce terrorisme : l'intégrisme. Nous avons voulu savoir si l'intégrisme musulman était fondamentalement différent de l'intégrisme juif ou chrétien. Scrutant l'utilisation politique que font les uns et les autres de leurs textes sacrés, nous avons

comparé leur impact sur les droits des femmes, la sexualité, la culture, la politique et le terrorisme.

Nous en sortons avec le sentiment d'une troublante gémellité, même si le poids de la charia associé à la peur de l'"islamophobie" affaiblit considérablement la résistance laïque face à l'intégrisme musulman. Malgré l'illusion du *Choc des civilisations*, les trois intégrismes convergent vers un monde toujours plus fanatique. Nous vous invitons à découvrir cette réalité qui, à l'échelle du monde, ne laisse aucun doute sur le danger qu'encourt l'idéal laïque”.

Les auteures, CAROLINE FOUREST & FIAMMETTA VENNER

PASCAL HILOUT

Islamophobie ou peur des islamistes ? *Critique du livre "La nouvelle islamophobie"**

Pensé pour faire contre-poids au livre de Pierre André Taguieff sur "la nouvelle judéophobie", le livre de Vincent Geisser sur la "nouvelle islamophobie" est en passe de semer la même confusion, la disqualification des musulmans libéraux et des laïques en prime. Pascal Hilout, de l'association des Maghrébins laïques, s'est étonné en lisant ce livre...

L'essai de M. Geisser¹ est bien écrit et se lit facilement. Il épargne au lecteur tout jargon auquel on pourrait s'attendre de la part d'un chercheur de haut vol. Mais ceux qui s'attendraient à une étude sociologique rigoureuse et fouillée seront déçus. Fini le temps où les chercheurs du CNRS nous présentaient des éléments tangibles, des statistiques et des sondages pour nous convaincre de leur étude du terrain. M. Geisser ne mesure plus les faits sociaux. Il les qualifie, les catégorise et vous assène avec beaucoup de talent son jugement de valeur. Finalement vous ne savez pas quoi en penser. Si vous avez la phobie et la peur des islamistes vous trouverez dans une bonne partie des citations qu'il rejette de façon souveraine, des éléments qui renforcent plutôt votre conviction. Et si vous êtes plutôt optimiste et ne voyez dans les problèmes qui agitent l'islam d'ici et d'ailleurs que des manifestations naturelles du combat éternel des forces politico-sociales, alors là M. Geisser ne vous fournira pas d'arguments tangibles pour contrer ceux qu'il disqualifie d'islamophobes.

Mais si vous êtes acteur politique, vous pouvez compter sur le livre de M. Geisser pour vous armer d'une technique unique en son genre : prenez un nombre important de personnes qui vous embêtent, mettez-les toutes dans un rayon avec une étiquette rebutante, ne vous encombrez surtout pas de ce qui les différencie, prenez-en un ou deux qui sentent le souffre ou puent carrément et mettez-les sous le nez de

tout le monde, remettez-les au rayon et mettez l'ensemble à la poubelle. Ceux qui n'ont pas l'odorat fin n'y verront que du feu.

Quel manque de discernement !

M. Geisser manque de discernement tout en accusant ses adversaires d'amalgame. Son talent d'écriture et la dissimulation systématique de ce qu'il sait du "vrai" terrain islamique lui permettent de s'en tirer à bon compte et de nous donner l'impression que nous avons affaire à un redresseur de torts parce qu'il arrive effectivement à malmenier devant nos yeux certaines personnes de moralité plus que douteuse.

Seulement, après lecture d'un livre d'expert, je n'en sais pas un iota de plus sur l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France) ou la LNMF (Ligue nationale des musulmans de France) ou du Tabligh. M. Geisser défend ces organisations et les lavent des soupçons qui pèsent sur elles et sur leurs liens avec les Frères Musulmans et le wahhabisme. Mais ne cherchez surtout pas les raisons de ce jugement dans son livre, vous ne les trouverez pas. Il ne faudra pas comprendre que je voudrais inverser l'obligation de preuve. Bien évidemment, ceux qui accusent doivent apporter les preuves. Mais encore faut-il que M. Geisser entendent leurs arguments. Sa seule réplique est l'étiquetage dans un magasin de phobies et d'horreurs. Vous avez le rayon "*experts de la peur*", celui de "*combattants à la solde de l'Algérie*", "*relations incestueuses entre savants et intellectuels médiatiques*"... Vous ne manquerez pas de choix. Avant de passer à quelques détails du livre de M. Geisser, j'aimerais bien faire une remarque linguistique. Le terme islamophobie utilisé tout au long du livre par l'auteur ne le satisfait pas totalement. Il ne le fait savoir qu'à la fin du livre. En effet, dans sa conclusion, il accuse ses contradicteurs d'avoir la phobie d'un "islam imaginaire", d'un "islam fantasmé" comme il dit. L'islam vécu ne les intéresserait pas : "*les idéologues de la nouvelle islamophobie sont moins des islamophobes que des islamistophobes ...*" (p. 114).

Nous avons donc affaire à des don Quichotte. Tout un livre pour du vent et ses moulins. La clé du livre est linguistique et M. Geisser ne manque pas de ressource en la matière. Le mot barbare d'"islamistophobes" lui permet de "justifier" à la fin du livre l'imprécision qui entoure son terme non moins barbare d'"islamophobie". Mais ce barbarisme coupable peut être exprimé beaucoup plus simplement

par "*phobie de l'islamisme*". Je dois avouer qu'un titre pareil, même s'il est précis, ne serait pas vendeur.

De la méthode et de la déontologie

Je ne suis ni politologue ni sociologue mais je m'entiché de critique de la méthode. Je n'ai pas de diplôme à faire valoir en la matière mais j'espère que mon analyse s'étayera par elle-même. Par ailleurs, je me réclame des grandes valeurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité et de leur fondement naturel qui est le respect mutuel que nous devons aux hommes et aux femmes.

1. Pour régler un contentieux, il faut un procès en bonne et due forme
Dès la page 10, M. Geisser relie l'islamophobie française à un contentieux historique avec cette religion et avec son monde. Il taxe de xénophobie ceux qui postulent que le religieux est un marqueur entre "Eux" et "Nous". Il évite soigneusement de préciser ce qu'il entend par "Eux" . Mais sous l'étiquette "Nous" il remplit les rayons de personnes désignées par leur nom et qui, le plus souvent, n'ont rien à voir les unes avec les autres. Et puisque M. Geisser n'est pas précis, j'aimerais bien dire que beaucoup de personnes qu'il critique (en les rangeant vite fait dans des rayons) font non seulement le procès des obscurantistes mais aussi le procès de l'islam tout court, celui du coran et de Mahomet (Renan par exemple). Ce n'est pas en fermant les yeux devant l'abcès multi-séculaire qu'on guérit le malade. Le christianisme a été guéri de sa maladie moyenâgeuse en lui disant ses quatre vérités en face et je ne vois pas pourquoi l'islam n'aurait pas droit à la même thérapie. J'accuse M. Geisser de non assistance à vieille religion en danger.

M. Geisser fait un procès bien imaginaire à la justice française qui l'a presque déçu en lavant M. Benseghir (bagagiste à l'aéroport de Roissy) de tout soupçon de terrorisme. "*Si, par malheur, A. Benseghir avait été réellement un musulman pieux, fréquentant les mosquées et accomplissant sa prière cinq fois par jour, il serait peut-être encore aujourd'hui en prison*" (p. 14). C'est du concret M. Geisser et non des peut-être que nous attendons d'un chercheur du CNRS. D'autre part, réduire le grand Renan au rôle d'ouvreur pour colons à la conquête

de nouveaux territoires est une malhonnêteté intellectuelle innommable.

2. *Afficher son code de déontologie est une obligation du sociologue*
M. Geisser n'affiche pas clairement ses valeurs et critique l'approche normative des intellectuels ou hommes politiques islamophobes selon lui. Pourtant, en jugeant ses contradicteurs on ne fait rien d'autre que postuler qu'on a de meilleurs valeurs. Examinons cela au sujet des ghettos. M. Geisser n'échappe pas à l'équivoque dont il accuse les autres. Il me semble légitime d'attendre d'un sociologue et politologue de dénoncer tout ce qui contribue à la formation de ghettos. Que ces facteurs soient sociaux, économiques ou religieux importe peu. Les commerces halal ou caché autour de la mosquée ou de la synagogue avec son hammam ou piscine où la mixité hommes-femmes est prohibée, sont des facteurs évidents de la ghettoïsation des quartiers. Mais M. Geisser considère comme islamophobie la dénonciation d'un Franprix à Evry transformé en halal-superette. "*Toute ségrégation ou exclusion tu dénonceras*" devrait faire partie intégrante du code de déontologie de la sociologie responsable et respectueuse de l'homme et de la femme bien avant d'être respectueuse des commandements célestes.

M. Geisser, vous auriez dû commencer par la définition de l'objet et du sujet de la phobie de vos contradicteurs et vous auriez constaté que c'est bien l'islamisme et les coins sombres de l'islam qui font peur. C'est l'obscurantisme des religions (et surtout pas celui de l'islam en particulier) qui a été combattu par Renan et nos ancêtres. Nous n'en serons pas dignes si nous ne continuons pas ce combat dans la dignité et pour la dignité des femmes et des hommes. À moins que vous ne considériez les Lumières comme une illusion d'optique !

PASCAL HILOUT est membre de l'association des maghrébins laïques
www.maghrebins-laiques.fr.st

* De Vincent Geisser, La Découverte, 2003

ANAKIN

Gay & musulman... donc islamophobe ?

Les leaders musulmans intégristes anglais revendiquent le mot "l'islamophobie" mais encouragent l'homophobie. À leurs yeux, l'homosexualité est une abomination, digne d'être fustigée comme "islamophobe" puisque contraire aux valeurs de l'islam. Anakin, militant gay et musulman, en sait quelque chose.

Comment peut-on être gay et musulman ? J'ai commencé à me poser la question quand je considérais que musulman c'était une culture, l'appartenance à une communauté. Mes parents sont musulmans, ils m'ont inculqué des valeurs mais je ne suis pas pratiquant. Je n'ai donc eu aucun souci à rejoindre Al Fatiha, l'organisation des gays, lesbiennes et transgenres homosexuels. Créée en 1998, l'organisation cherche à diffuser les messages d'amour et de paix contenu dans l'islam. Nous nous mobilisons aussi contre les discriminations faites aux homos vivant dans des pays musulmans, comme les 52 du Queen Boat, le manque d'accès aux soins, la révolte des prostitués du Bangladesh... Nous avons aussi des contacts avec les homos juifs, et nous avons tous ensemble proposé que Jérusalem accueille la World Pride en 2005. Faisal Alam, le fondateur de notre organisation a ainsi déclaré : *"espérons que nous serons des milliers à Jérusalem — ville trois fois sainte — afin de confronter nos préjugés à la réalité d'une manière qui captera l'attention du monde"*. Sharon Kleinbaum, rabbin de Beth simchat torah, l'organisation homo juive a lui déclaré *"il est temps que Jérusalem célèbre à nouveau, la joie, l'amour, l'amitié et la liberté"*. J'ai donc le sentiment qu'on peut être gay et musulman à l'intérieur de la communauté gay, et même que l'on peut faire avancer à notre niveau la paix.

Mais les choses se gâtent, lorsque nous sortons de ce cocon. Dans les pays où l'islam est érigé en système, les homos musulmans sont discriminés. Ils sont systématiquement utilisés comme boucs émissaires

par le gouvernement ou par les islamistes. Tout le monde a entendu parler de l'affaire du Queen Boat. En Arabie Saoudite, des homosexuels ont été décapités. En Iran, le nombre de victimes semble si élevé que nous n'y croyons même pas.

À l'Ouest, ça ne va pas beaucoup mieux. Nous sommes fréquemment stigmatisés par nos frères en religion. En 1998, un militant d'Outrage, l'organisation britannique qui défend les droits des homos, musulman lui même s'est rendu à une conférence du Runnymede Trust sur l'islamophobie. Quelle n'a pas été sa surprise, lorsqu'il a vu cette honorable institution anti-raciste transformée en un abri pour intégristes. Quand il a interrogé les participants sur les droits des homos dans les pays sous domination musulmane, toute la salle s'est mise à lui crier dessus "islamophobe". Le cheikh Bakri à Londres, a ainsi expliqué que l'islamophobie consiste à ne pas respecter les valeurs morales de l'islam, comme être homosexuel par exemple.

Aux États-Unis, la communauté iranienne en exil a récemment été secouée par un dessin humoristique qui représentait deux femmes ayant une relation sexuelle avec pour légende "*le cadeau de l'Ouest à l'Iran*". Plusieurs personnes et notamment l'organisation Al Fatiha ont dû protester. Avant que le dessin ne soit retiré, plusieurs personnes nous ont accusés d'islamophobie.

En Belgique, le président du groupe des jeunes du parti vert Agalev, gai et d'origine musulmane a décidé de publier une campagne d'affiche montrant des gais et des lesbiennes musulmans. La Ligue arabe européenne (LAE) d'Abou Jahjah a qualifié cette campagne d'affichage de "ridicule, de mauvais goût et provocante" et exige les excuses de l'Agalev. Pour son président, "*on ne peut pas à la fois être musulman et homo, ou musulman et alcoolique. Les gens peuvent être homosexuels s'ils le veulent, mais n'ont alors pas le droit de se présenter comme musulmans. Nous n'obligeons personne à devenir musulman, mais des homosexuels musulmans, ça n'existe pas. Ce que fait l'Agalev, ce n'est rien de moins qu'une attaque de notre religion.*"

Voilà bien la définition de l'"islamophobie", une définition homophobe ! Une injure que subissent tous ceux qui tentent de moderniser l'islam, depuis l'intérieur ou depuis l'extérieur, et qu'il est insupportable de voir se diffuser parmi les cercles se voulant antiracistes...

ANAKIN

IRSHAD MANJI

Mon problème avec l'islam

Irshad Manji est une jeune musulmane, lesbienne et canadienne. Elle a été promue "féministe du 21e siècle" par Ms Magazine et Maclean's. Un magazine canadien estime qu'elle est l'une des 100 leaders de demain. Après avoir produit la première télévision gaie et avoir aidé à la création de nombreux sites web, l'actuelle présidente de Verb, une chaîne câblée canadienne, vient de signer un livre qui fait déjà beaucoup de bruit outre-Atlantique, "Mon problème avec l'islam", dans lequel elle dresse la liste des révolutions que doit opérer l'islam sous peine de rester une religion oppressive...

Mon problème avec l'islam est une lettre ouverte, la voix d'une musulmane en faveur de la réforme. Une lettre envoyée aux citoyens du monde entier, qu'ils soient musulmans ou non. C'est à propos de ma communauté, de ma croyance, de la façon dont elle doit parvenir à accepter la pluralité des idées, des croyances, des peuples dans cet univers et aussi à propos de la façon dont les non-musulmans ont un rôle central à jouer pour nous y aider. Les thèmes que j'aborde sont :

- l'infériorité de traitement des femmes dans l'islam
- l'antisémitisme que tant de musulmans embrassent sans retenue
- la persistance de l'esclavage dans des pays islamiques.

Chaque foi à ses littéralistes. Les chrétiens ont leurs évangélistes. Les juifs ont leurs ultra-orthodoxes. Grâce à Dieu, même les bouddhistes ont leurs fondamentalistes. Mais ce que mon livre martèle, c'est que l'islam est la seule religion où le littéralisme est répandu. Lorsqu'il y a des abus, la plupart des musulmans n'ont pas de clés pour discuter, débattre ou réformer. *Mon problème avec l'islam* parle de ce silence, notre silence. Il montre aux musulmans comment nous pouvons redécouvrir la tradition perdue de la pensée indépendante, l'"ijtihad"* — une notion propre à rendre l'islam compatible avec le 21^e siècle.

Cette opportunité est plus facile à saisir pour les musulmans d'Occident, où ils profitent de la liberté d'expression et peuvent ne pas craindre les représailles de l'État. Les musulmans vivant dans le monde islamique doivent eux aussi connaître ce don de Dieu qu'est le droit de penser par soi-même.

Ma famille et moi sommes arrivées comme réfugiées d'Ouganda d'Idi Amin en 1972 à Vancouver. J'ai grandi en suivant deux écoles, l'école publique laïque et, plusieurs fois par semaine, l'école islamique (la madrassa). J'ai eu du mal à concilier le monde ouvert et tolérant de l'école publique avec celui, rigide et bigot, de la madrassa. Ma première question à la madrassa fut *"pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas diriger les prières ?"* En grandissant, je n'ai pas cessé de poser des questions dérangementes : *"si le coran a été révélé au Prophète comme un message de paix, comment se fait-il qu'il a commandé à son armée de tuer une tribu juive dans son ensemble"* ? Vous pouvez imaginer combien mes questions irritaient au plus haut point mon professeur qui passait son temps à maudire les femmes et les juifs ! Je suis arrivée à l'impasse ultime quand j'ai demandé des preuves de la conspiration juive contre l'islam. Cette dernière question, posée à 14 ans, me conduisit à la porte.

A ce point, j'avais un choix à faire. Soit j'abandonnais ma foi musulmane et devenais une jeune américaine émancipée, soit je donnais à l'islam une seconde chance. J'ai donné à l'islam une autre chance, et puis une autre, et une autre. Depuis 20 ans, je me documente sur l'islam. Mais je demeure une musulmane ambivalente, à cause de ce qui se passe sur le terrain, violations des droits humains, contre les femmes, contre les minorités, et tout cela au nom de Dieu. Les musulmans libéraux disent que ce que je décris n'est pas le vrai islam. Mais ces musulmans doivent se rappeler que le Prophète a dit que cette religion était la manière dont nous nous conduisons les uns envers les autres. Dans ce cas, si l'islam c'est la manière dont se comportent les musulmans, nous devons faire face à la dure réalité. C'est ce pour quoi je me bats. C'est ce qui fait que je suis passionnée. Et ce qui me conduit à dire tout haut tout ce qui me cause de la peine avec l'islam.

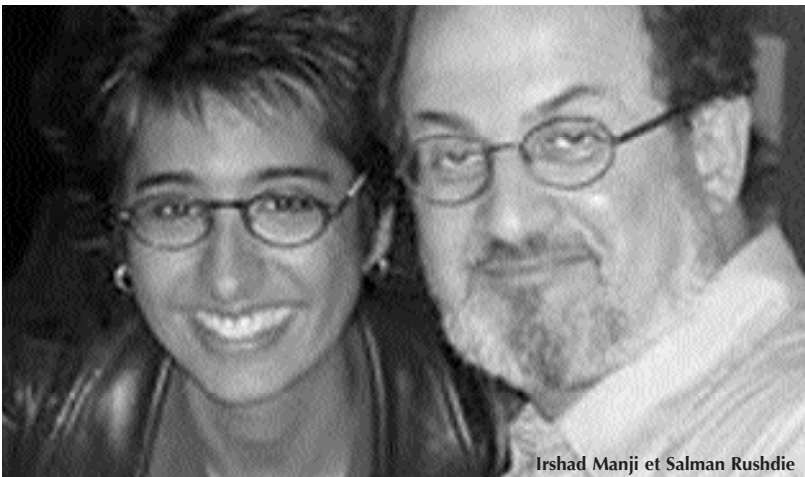
Mon problème avec l'islam c'est que...

Comme je le vois, *Mon problème avec l'islam*, c'est que nos vies sont trop courtes et que les mensonges que nous trouvons pour excuser cette dérive sont trop gros. Au début de mon livre, je dis que je suis une "refuznik musulmane". Cela ne signifie pas que je refuse d'être musulmane, mais que je refuse de rejoindre une armée d'automates au nom de Dieu. Je pose aux musulmans d'occident, une question très simple : allons-nous rester spirituellement infantiles, conformistes ou allons-nous devenir mûrs et citoyens, défendant un pluralisme qui nous permettra de faire partie de ce monde à la première place ? Ma question aux non-musulmans est tout aussi basique : aurez-vous peur d'être traités de racistes et d'islamophobes, ou allez-vous nous pousser, nous musulmans à prendre notre rôle au sérieux concernant cette religion ?

IRSHAD MANJI

Mon problème avec l'islam
sera bientôt publié en France par les éditions Grasset

**L'"ijtihad" est une incitation à recourir au raisonnement personnel, encouragée par Mahomet lui-même, dès lors qu'une recommandation n'est pas explicitée par le Coran ou les hadiths.*



Irshad Manji et Salman Rushdie

Musulmans libéraux sur le web

Les principaux sites web des mouvements, associations et personnalités qui font vivre le renouveau de l'islam. Soutenez-les, ils sont les principales victimes des islamistes dont ils n'ont pas les prodigieux moyens financiers. Vous trouverez aussi dans cette liste des organisations non confessionnelles qui tentent de lutter contre les intégrismes.

- **AIME** : Le portail des athées arabes
<http://www.assoaime.net/>
 - **Al Fatiha** : Organisation de gays, de lesbiennes et de transgenre musulmans ou d'origine musulman
<http://www.al-fatiha.net/>
 - **Apostats de l'islam** : Site anti-religieux, d'ex-musulmans qui ont soit abandonné leur religion soit qui se sont fait exclure de leur communauté
<http://www.apostatesofislam.com/apostates.htm>
 - **Femmes sous lois musulmanes** : Briser l'isolement des femmes et offrir un soutien, ainsi qu'une opportunité de nouer des liens, à toutes les femmes dont les vies peuvent être affectées par les lois musulmanes.
<http://wluml.org/french/>
 - **Muslim refusenik** : le site d'Irshad Manji
<http://www.muslim-refusenik.com/>
 - **Mouvement des maghrébins laïques de France** :
<http://www.maghrebins-laiques.fr.st/>
 - **Raid Qusti (Arab news)** : chronique sur la société saoudienne
<http://www.arabnews.com/>
 - **Sisterhood is global institute**
Un manuel pour les droits des femmes dans les sociétés musulmanes
<http://www.sigi.org/Programs/HREP/index.htm>
- mais aussi
<http://www.secularislam.org/> ; <http://www.faithfreedom.org/>

SAMIA LABIDI

Parole d'athée : Halte à la discrimination !

Restreindre la possibilité de critiquer l'islam en Europe est d'autant plus choquant que l'on sait ce que cette liberté d'expression coûte aux démocrates laïques et/ou athées vivant dans les pays arabo-musulmans. Samia Labidi, présidente de l'AIME, se bat pour que cette parole soit entendue et respectée...

Défendre la liberté d'expression dans le monde arabo-musulman, c'est aussi évoquer celle des athées. Les religions n'ont pas besoin de cette liberté, ils en jouissent amplement au cœur de leurs lieux de culte, au sein de leurs familles, dans les espaces publics et auprès des différents types de médias, que veulent-ils de plus ? Ils n'ont pas besoin davantage de liberté d'expression au nom de la démocratie.

Je croyais que la démocratie consistait à attribuer, équitablement, la parole à tous ceux qui en éprouvent le besoin, sans la moindre discrimination. Qu'en est-il de l'exercice de cette liberté d'expression auprès des athées dans les pays arabo-musulmans ? Jusqu'à quand les athées devront-ils se cacher pour vivre sereinement leur intime conviction ? Jusqu'à quand vont-ils être persécutés parce qu'ils ont osé penser à haute voix ? Comme on peut croire à Dieu, aux Dieux ou à d'autres forces surnaturelles, de même on peut croire en la non existence de Dieu au même titre et avec la même intensité et la même ferveur de foi. Le fait de reconnaître que l'être humain est à l'origine de ses propres croyances sans la moindre intervention externe n'a rien de dévalorisant. L'un croit en Dieu et l'autre en l'image de Dieu, à savoir l'Homme, avec ses défauts et ses qualités.

Pourquoi ne leur donne-t-on pas la parole au même titre que les religieux que personne n'ose froisser au risque de se voir foudroyé et renvoyé au fin fond de l'enfer ? Pourquoi ne cesse-t-on d'amplifier l'existence d'une minorité pratiquante sans tenir compte des non-pratiquants, voire des athées, malgré leur majorité et leur

approche humaniste ? Pourquoi sont-ils pourchassés, maltraités, mal perçus, traqués pour leurs moindres faits et gestes dans les pays arabomusulmans ? Le jour où les athées pourront y prendre la parole librement au même titre que les religieux, en ayant le droit de créer leurs propres journaux et radiotélévisions, on pourra commencer à parler de démocratie juste et équitable. Ils ont le droit de créer leurs propres chaînes médiatiques qui ne soient entrecoupées ni par les cinq appels à la prière par jour ni par le passage de la prière du vendredi en direct chaque semaine pour satisfaire les besoins d'une minorité qui fait de plus en plus parler d'elle sans raison valable. De même que nous respectons leurs convictions, il est temps qu'ils respectent les nôtres sans aucun sentiment de supériorité en croyant détenir le monopole de la vérité.

En plus de leur omniprésence à tous les niveaux, ils bénéficient des subventions étatiques afin de satisfaire leur moindre besoin au détriment des autres fractions de la société opprimées et muselées uniquement parce qu'elles osent penser différemment. L'argent des contribuables finance généreusement les organisations religieuses sans tenir compte des associations de libres penseurs, des laïques et des athées qui sont de plus en plus nombreux malgré leur discrétion, faute de moyens.

Nous avons besoin de vos signatures afin de les soumettre aux différents pouvoirs en place en leur prouvant l'importance de notre présence et pour faire face à tout danger intégriste qui menace l'humanité tout entière. Cette pétition est ouverte à tout être humain majeur qui désire participer à notre combat pour donner la parole à ceux qui ne l'ont pas. Participer à la mise en place du Mouvement Indépendant Laïque (le MIL) relève d'une action purement socioculturelle qui se détache de toute approche politique. Notre travail s'effectue, uniquement, sur un plan intellectuel et opérationnel afin de respecter l'ensemble des croyances au sein de la société arabomusulmane.

SAMIA LABIDI est présidente de l'AIME.

Le texte peut être signé sur le site de l'Aime <http://www.assoaime.net/>

L' "Islamophobie" vue d'Iran !

"Les révolutions éthiques sont les plus prometteuses".

Michel FOUCAULT

Goli Afshar est une figure emblématique de la résistance iranienne. Rien ne la met plus en colère que la fascination de certains penseurs et militants français pour l'aspect "révolutionnaire" de l'islamisme. En reprenant le terme "islamophobie ou en défendant le voile, ils montrent qu'ils n'ont tiré aucune leçon de la révolution iranienne...

Islamophobie? Il y a de quoi rire jaune, surtout si l'on est originaire d'Iran, du plus tolérant des pays musulman qui a sombré dans les abîmes de l'islamisme il y a un quart de siècle dans un contexte bien particulier. La France a joué un rôle déterminant dans la victoire de cette forme aliénante du pouvoir, non pas uniquement parce qu'elle a donné refuge au Bourreau Khomeyni mais parce que son élite à été l'une des premières à s'extasier de l'émergence de "cette nouveauté", à s'enthousiasmer pour la révolution de Khomeyni. Michel Foucault qualifiera même les premiers jours de la République islamique de "très excitant, très étrange, fou" !

Voilà ce qu'il écrivait dans *Le Nouvel Observateur* en 1978 : "A l'aurore de l'histoire, la Perse a inventé l'Etat et elle en a confié les recettes à l'Islam : ses administrateurs ont servi de cadres au Calife. Mais de ce même Islam, elle a fait dériver une religion qui a donné à son peuple des ressources indéfinies pour résister au pouvoir de l'Etat. Dans cette volonté d'un gouvernement islamique, faut-il voir une réconciliation, une contradiction, ou le seuil d'une nouveauté ? (...) J'entends déjà les Français qui rient. Mais je sais qu'ils ont tort" ("A quoi rêvent les Iraniens?", *Le Nouvel Observateur*, n° 726, 9 octobre 1978. p. 48-49). Deux mois après le triomphe de la révolution islamique, dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre, Mahdi Bazargan, le philosophe français refusait toujours d'entendre ceux qui prédisaient que l'instauration d'une dictature islamique ne

nous rapprochait en rien du "grand soir" : *"Impossible, disent aujourd'hui certains qui estiment en savoir long sur les sociétés islamiques ou sur la nature de toute religion. Je serai beaucoup plus modeste qu'eux, ne voyant pas au nom de quelle universalité on empêcherait les musulmans de chercher leur avenir dans un Islam dont ils auront à former, de leurs mains, le visage nouveau. Dans l'expression 'gouvernement islamique', pourquoi jeter d'emblée la suspicion sur l'adjectif 'islamique' ? Le mot 'gouvernement' suffit, à lui seul, à éveiller la vigilance"*. Voilà bien la confusion qui régnait alors chez certains penseurs français, convaincus qu'une dictature théocratique n'était guère pire qu'un gouvernement démocratique...

Dès lors, entendant parler de l'islamophobie, chaque iranien exilé en France éprouve une certaine horreur à laquelle se mêle une sourde jouissance : il se dit "qui sème le vent récolte la tempête", car nombreuses ont été les faiblesses et les complaisances, à gauche comme à droite envers la République Islamique depuis son apogée jusqu'à ... aujourd'hui.

Dialogue constructif ou hypocrisie complaisante ?

L'épuration sanglante des Iraniens n'a pas "trop" choqué la classe politique française en 1979 : toute révolution, nous disait-on, dérape un peu. La prise d'otages de l'Ambassade américaine ? On a cru alors que l'anti-américanisme affiché des mollahs et autres "étudiants islamiques de Qom" pouvait servir les intérêts français en Iran. Cette idée s'est avérée particulièrement juste et les relations commerciales entre l'Iran et la France n'ont eu de cesse de s'améliorer depuis le début de la Guerre Iran-Irak pour aboutir de nos jours à un tel niveau d'excellence que le gouvernement français serait même prêt à fournir l'industrie nucléaire des mollahs !

Durant la Guerre Iran-Irak, la France a ramassé le pactole par des ventes d'armes via le Mozambique. Cette amitié s'est renforcée après cette guerre qui fit un million de morts et autant d'invalides et aujourd'hui elle se pare de drôles de nouveaux habits. On nous parle du Dialogue Critique ou Dialogue Constructif mais aussi du Dialogue entre les Civilisations, en apparence comme si le but de ces relations n'étaient pas de maintenir ce régime qui brade les richesses de l'Iran

L' "islamophobie" vue d'Iran !

mais d'améliorer le quotidien des iraniens et par le Dialogue Critique engager la République Islamique sur une voie démocratique. Par conséquent, la diplomatie française recommande la plus grande souplesse vis-à-vis de "l'Iran" pour encourager le mouvement qui doit aboutir à une démocratie islamique ! Quelle joie !

Ce traitement hypocrite du gouvernement français pour contourner le non respect des droits de l'homme par la République Islamique ne dupe pas les iraniens qui vivent une réalité abrupte dans un pays au bord de l'asphyxie économique, sociale et politique. Ce double langage profite à la République Islamique mais aussi aux intégristes français, ils n'auront qu'à jouer le jeu que leur propose la diplomatie française : participer à la vie publique sans avoir à se justifier de leur laïcité puisque depuis le Dialogue Constructif, il apparaît qu'une démocratie peut être "spirituelle". C'est donc la raison pour laquelle les iraniens exilés en France portent ce regard ironique sur ce qu'on appelle l'islamophobie. Peut-être s'imaginent-ils que la montée de l'intégrisme musulman et ces conséquences finiront par réveiller les français et par leur faire prendre conscience que le laxisme de la diplomatie française envers la République Islamique a aussi ses effets négatifs en France. On ne peut à la fois se prétendre laïque et croire en la possibilité d'une démocratie islamique. Le dilemme.

Le Dialogue Constructif donne un autre atout à l'intégrisme musulman. L'islam politique peut prétendre sans trop de frais qu'il peut contribuer à enrichir le débat ... Un Parti Politique Islamique, quelques députés et l'affaire du Foulard ne fera plus ricaner personne, même l'iranien blasé de tout. Et ce n'est pas faire preuve d'animosité envers les musulmans que d'imaginer la montée d'une forme d'un totalitarisme encore plus puissant et plus envahissant que le nazisme ou la dictature du prolétariat !

Les peurs et les phobies sont les expressions légitimes de chacun, et il est aux politiques d'être sensibles aux attentes ou aux craintes des citoyens afin de ne pas laisser le champs libre à ceux qui tirent aisément profit de ces réactions. Les démocraties ne peuvent compter sur les mêmes atouts que les états totalitaires. Le but d'une démocratie, contrairement aux totalitarismes n'est pas de façonner un homme

parfaitement conforme à un modèle politique unique et un tissu social compact mais de créer les conditions pour que les uns et les autres puissent vivre ensemble, aussi différents, disparates et imparfaits qu'ils soient. La cohésion d'une démocratie est assurée par la confiance que chacun lui accorde. Son autorité exercée par les trois pouvoirs est avant tout une autorité morale. Telle est la vertu démocratique qui remplace les notions éthiques du bien et du mal. Évidemment, ce que visent les islamistes est d'entacher l'autorité morale de votre démocratie afin de discréditer tous les composants du modèle républicain et démocratique : ses lois, ses libertés, sa justice et les institutions qui veillent à son bon fonctionnement pour le bien de tous.

Cette tactique est le résultat d'un constat d'échec : ils se savent battus dans un débat de fond car les lois et le mode de vie qu'ils proposent sont en contradiction avec la déclaration universelle des droits de l'homme. Puisqu'ils ne peuvent la combattre, ils l'utilisent : les revendications des mouvements ou associations islamiques se multiplient, chacun évoque les libertés individuelles pour tirer profit des situations où la loi n'est pas définie avec précision. C'est une guerre d'usure et ils espèrent prendre à défauts l'autorité morale de la république . Ils savent pertinemment que les dérapages seront inévitables ... D'un côté, il y a ceux pour qui c'est une guerre et de l'autre, il y a ceux qui pour sauvegarder la paix sociale évitent de s'avouer la gravité de la situation. À chaque provocation, la démocratie recule d'un pas. Les intégristes harcèlent le pouvoir élu et les élus ne réagissent pas. Et dans cette tâche de déstabilisation, " les terroristes" se font aider par l'ensemble des forces politiques marginales car chacun y trouve son compte. Tous unis n'ont qu'un seul slogan, "Halte au Fascisme !", de quoi clouer le bec aux empêcheurs de tourner en rond !

N'en-doutez pas ! Nous aussi sommes anti-fascistes mais aussi anti-bolcheviques, anti-soviétiques, anti-khmers rouges, anti-castristes et bien sûr anti-républiques islamiques.

Le soutien des militants des forces politiques marginales relève d'un désir de réhabilitation sentimentale de la dictature du prolétariat. Puisque tous contestent l'autorité de l'état, tous mettent un savoir faire

incomparable au service d'un nouveau allié fort encombrant qui finira par les broyer comme il le fit en Iran après la révolution où ces mêmes forces furent encore une fois ses alliés. Derrière le cri de "Halte au Fascisme" se dessine la trame d'une alliance qui loin de relancer la révolution marxiste profitera surtout aux intégristes fondamentalistes de tendance "Pur Taliban". Tous dénoncent l'islamophobie des autorités alors même qu'aucune législation n'est prononcée sur les cas litigieux et que partout tous les élus, les journalistes et même l'opinion persistent à vouloir trouver une entente cordiale pour apaiser une situation jugée préoccupante mais la plus petite objection n'est pas tolérée et chacun se trouve parfois à plaindre ces "soi-disant" victimes de cette "soi-disant" ignominie qu'est l'islamophobie

Le piège tendu par les stratèges intégristes

Le couple islam/ islamophobie se renvoie au couple judaïsme/ judéophobie. Peut être est-il nécessaire de donner l'exemple dans les média et de rectifier ce glissement sémantique et d'évoquer l'antisémitisme et non pas la judéophobie : ce qui est condamnable et doit l'être très sévèrement, ce sont les propos ou faits incitant à la haine (raciale ou communautaire) et les propos ou actes discriminatoires et non pas un jugement négatif à l'égard d'une religion. On ne peut condamner quelqu'un parce qu'il exprime son inquiétude face aux dérives et aux excès d'une idéologie, d'un dogme ou d'une religion. L'islamophobie est un piège tendu par les stratèges intégristes, une bombe à retardement pour neutraliser les défenses du système démocratique : la liberté de l'expression et l'autorité morale de notre système sur ses citoyens. Oui, il faut renforcer la loi sur la laïcité et rappeler à chacun que la démocratie est l'affaire de tous. Ce qui se passe en Iran doit vous faire réagir, dans ce pays aucune forme démocratique n'existe et l'état n'a plus aucune autorité morale sur le peuple qu'il dirige. Crier "Halte au Fascisme" est faire preuve d'une simplification fatale, avec une référence lointaine, alors que le danger est visible à tous en Iran*. Vous avez accès, sur le net, à une base de données immense, des documents vidéo et des photographies qui vous montrent la différence qu'il y a entre un totalitarisme islamique avec ses lois éternelles inspirées de la Charia et votre belle démocratie

et votre code civil avec la possibilité extra-ordinaire de pouvoir le modifier pour l'adapter aux besoins contemporains. C'est là, la raison d'être du Sécularisme appelé Laïcité par les francophones. La démocratie est le domaine du "temporel" (séculier). C'est à vous et à vous seuls de chercher, de vous inquiéter, d'avoir peur et finalement de faire en sorte que l'objet de vos craintes ne puissent devenir réalité. C'est à vous de bâtir et rebâtir votre démocratie.

À vous, à nous, d'être vigilants !

L'islamophobie est un piège tendu par les nombreux ennemis de la démocratie pluraliste parlementaire fondée sur la déclaration "UNIVERSELLE" des droits de l'homme. L'islamophobie encourage les amalgames à seul but d'empoisonner le débat. À vous d'être vigilants.

Dans un environnement médiatique nivelé par le bas où le médiatique et les indices d'écoute ou de vente l'emportent sur le pédagogique, la confusion sert toujours les intérêts des populistes qui eux ne sont pas tenus de justifier leurs propos ou même de les comprendre, encore moins de respecter le principe de modération nécessaire à l'exercice démocratique du pouvoir.

"Avoir peur" n'est pas en soi un fait passible de poursuite. Ce sont les craintes post-nazisme qui ont conduit à l'établissement de la charte Universelle qui défendent les droits de tous. La déclaration universelle des droits de l'homme ne met pas en cause le nationalisme mais elle encourage un pacte social et politique privilégiant en premier lieu l'être humain, esquissant ses droits et ses devoirs les plus élémentaires. Ce pacte social qu'est la démocratie vise à guider les pas de l'homme dans les affaires qui le touchent durant sa vie, c'est pourquoi dans son essence il est séculier c'est à dire que son autorité concerne le temporaire et non le religieux qui s'abreuve de l'intemporel. Discuter du dosage de la laïcité, c'est remettre en cause l'universalité des droits élémentaires, c'est pourquoi dans ce domaine tout a valeur de symbole. L'affaire du foulard est emblématique des combats à venir. Nous iraniens avons pris le parti de RÉSISTER pour rétablir la démocratie en suivant l'exemple des résistants français. En ces temps là aussi, certains avaient pris le parti de dialoguer, de trouver une

GOLI AFSHAR

L' "islamophobie" vue d' Iran !

entente...

En guise de conclusion, je me plais à reprendre cette belle citation de Pascal : *"ne pouvant faire qu'il soit force d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force ; ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien"*. Pour continuer de jouir des libertés que nous garantit le système laïc en France, il est nécessaire de le prémunir contre les attaques qui viseraient à saper son autorité morale, ne fût-ce par l'attitude des petites filles souriantes et bien élevées.

GOLI AFSHAR

(étudiante iranienne, en exil en France)

Pour plus d'informations sur l'Iran et sa situation politique vous pouvez consulter le site du Comité de Coordination du Mouvement Estudiantin et Laïc pour la Démocratie en Iran <http://www.daneshjoo.org>.

*Section francophone :
http://www.daneshjoo.org/foreignnews/article/publish/cat_index_9.shtml
contact : <mailto:smccdi@hotmail.com>*

ENFIN UNE BONNE NOUVELLE !

En Iran, il n'est pas improbable que se soient les iraniens musulmans, les croyants et les vertueux, qui ne soient devenus islamophobes. Leur foi est sérieusement mise à l'épreuve et d'ailleurs selon les chiffres officiels de la république islamique, la fréquentation des mosquées est tombée en-dessous de 15% de la population !

G. A



Henri Tincq

Dieu en France
Mort et résurrection
du catholicisme

Xavier Ternisien

La France
des mosquées



Le Monde
NOVEMBRE 2003

Voile
Au nom de la loi

L'exclusion de Lila et Alma de leur lycée relance le débat : faut-il légiférer sur le foulard à l'école ? L'embarras de la commission sur la laïcité. Du hidjab à la burqa, le lexique du voile islamique. Points de vue : Halimi contre Cohn-Bendit.



CAROLINE FOUREST

“Le Monde” à l’envers

*À propos des convictions anti-laïques
diffusées par H. Tincq et X. Ternisien*

D’articles en articles, sous couvert d’objectivité journalistique, Henri Tincq et Xavier Ternisien, tous deux chargés des questions religieuses au journal Le Monde, font preuve d’un tel parti pris anti-laïques qu’il est temps de lever le voile sur leurs convictions éditoriales...

Depuis quelques années, les pages "religion" du journal *Le Monde* sont devenues le porte-drapeau d'une école de pensée bien décidée à infléchir la laïcité telle que nous la connaissons en France. Il est devenu le média privilégié des partisans dits de la "nouvelle laïcité", un concept notamment défendu par certains sociologues de l'École pratique des Hautes études sous la houlette de Jean Baubérot ou encore des historiens comme René Rémond. Jeanne Favret-Saada fait partie des rares à s'être opposée à cette ligne, notamment dans un article paru dans *Les Temps Modernes*, où elle explique toute l'ambiguïté de cette "nouvelle laïcité"¹. En fait de "nouveau", il s'agit notamment de faire une place de choix à la culture religieuse au sein de l'école, voire même de susciter la création d'un module destiné à enseigner le fait religieux. Cette proposition est tout particulièrement d'actualité depuis que Régis Debray en a fait son cheval de bataille dans un rapport remis à Jack Lang début 2002, alors même que la France vient d'officialiser l'enseignement du catholicisme et du protestantisme en Alsace-Moselle par le biais d'un CAPES de religion réservé depuis 2000. Il "faut passer d'une laïcité d'incompétence" (sic) à une "laïcité d'intelligence" plaide Régis Debray. L'imposition d'une nouvelle laïcité passe en effet nécessairement par la disqualification de l'ancienne. Les partisans de la "nouvelle laïcité" ont notamment imaginé un moyen de jeter l'anathème sur l'actuel modèle français : ils y opposent le terme de "laïcité ouverte". Cette fois, c'est Henri Pena-Ruiz, maître de conférence à Science Po et auteur de

plusieurs ouvrages incontournables sur la laïcité, qui a vu venir le piège : *"la notion de 'laïcité ouverte' suggère que la laïcité 'tout court' serait 'fermée'"*. Ce qui n'est pas le moindre des procès d'intention vis-à-vis d'un idéal conquis sur l'obscurantisme : *"L'esprit d'ouverture est une qualité. Mais il ne prend sens que par opposition à un défaut : la fermeture. C'est pourquoi on n'éprouve la nécessité d'ouvrir que ce qui exclut, enferme, et assujettit. Et on le fait au nom d'idéaux qui quant à eux formulent tout haut des exigences de justice. Les droits de l'homme, par exemple, proclament la liberté et l'égalité pour tous les êtres sans discrimination d'origine, de sexe, de religion ou de conviction spirituelle. Viendrait-il à l'idée de dire que les "droits de l'homme" doivent "s'ouvrir" ?"*¹²

De fait, le terme de "laïcité ouverte" est merveilleusement efficace pour faire passer le modèle laïque tel que nous le connaissons pour un modèle fermé et obtus. Derrière lui se cache la volonté de mettre fin à une valeur culturelle en voie de disparition à l'échelle du monde, la laïcité telle que nous l'entendons en France, au profit d'un modèle multiculturel, proche de ce que l'on observe aux États-Unis, à savoir un pays dont l'état est officiellement laïque mais dont la culture, elle, est réduite à une juxtaposition communautaire glorifiant l'appartenance religieuse comme seule source de "sens". N'entend-on pas, ici ou là, des intellectuels, souvent chrétiens, pleurer sur la "perte des repères" et revendiquer un retour à la "quête du sens", à leurs yeux nécessairement religieuse, pour la France ? L'idée fait son chemin, même si les partisans de la "nouvelle laïcité" rencontrent quelques difficultés à faire accepter cette régression en France. C'est pourquoi, ils produisent aujourd'hui une surenchère de concepts destinés à disqualifier les militants et les intellectuels laïques pour mieux imposer leur redéfinition de la laïcité. C'est dans cette atmosphère, très tendue et pleine d'enjeux, qu'intervient le débat sur les signes religieux distinctifs à l'école. Avez-vous remarqué combien ce débat est en passe d'être piégé par les mots ? Certains journalistes, quelques sociologues et maintenant des associations accusent de plus en plus souvent les défenseurs de la laïcité d'être des "laïcistes" ou des "islamophobes" voire des "intégristes de la laïcité" (*sic*). Ces expressions ne sont malheureusement pas isolées. Elles font partie du registre lexical

courant d'un journal comme *Le Monde*, tantôt sous la plume d'Henri Tincq tantôt sous celle de Xavier Ternisien. Quitte à briser le mythe de l'objectivité journalistique, ces deux responsables de la rubrique religieuse ont si souvent franchi la ligne rouge partisane qu'il est temps de lever le voile sur leurs convictions.

Vive le Renouveau charismatique, par Henri Tincq

En charge des questions religieuses au *Monde* depuis des années, Henri Tincq a récemment publié un ouvrage dont on a peu entendu parler, *Dieu en France*³, mais qui a sans aucun doute réjoui les militants du Renouveau charismatique, ce courant particulièrement sectaire en passe de régénérer le prosélytisme chrétien à force de scander que l'on peut guérir du Sida ou du cancer grâce à la prière et au "parler en langues" (ces séances de transes où l'Esprit saint est censé s'emparer du corps des fidèles). Sous-titré *Mort et résurrection du christianisme*, l'ouvrage de Tincq défend la thèse selon laquelle le christianisme va sortir du trou noir grâce à un front commun avec les autres religions — il estime toutefois que le catholicisme doit garder une place privilégiée sous peine de mettre toutes les Églises au même niveau — mais surtout grâce au Renouveau charismatique : "*le Renouveau charismatique ainsi qu'une poussière de 'communautés nouvelles' donnent désormais le ton à un catholicisme décomplexé, émotionnel, visible, festif*", écrit-il avant d'ajouter : "*N'est-ce pas là la voie de la résurrection ?*"

Avant d'en venir à cette joyeuse conclusion, le livre se présente sous la forme d'un long plaidoyer regrettant la mort du christianisme en tant que parole publique et politique : "*l'Église ne compte plus guère sur le terrain politique. Si elle est parfois requise par les élus ou gouvernants, avec les autres représentants confessionnels, pour jouer les pompiers dans les banlieues, ses avis sont ignorés quand elle réclame la régularisation des immigrés sans-papiers, la défense de l'emploi de travailleurs menacés, le respect de la cellule familiale et de la vie*". Oui, vous avez bien entendu les deux derniers mots... On ne voit pas bien en quoi l'Église catholique a joué un rôle de "*pompier dans les banlieues*" mais on comprend très bien pourquoi Henri Tincq a eu à

cœur de prendre la défense des combats les plus progressistes de l'Église pour ensuite tenter de faire passer la pilule sur ses combats les plus rétrogrades en faveur du "*respect de la cellule familiale et de la vie*" (*sic*). Tout le reste du livre est à cette image : une dose pour redorer l'image sociale de l'Église — présentée comme à la pointe du combat contre le libéralisme sauvage et la mondialisation — aussitôt corrigée par trois quarts de propagande expliquant combien il est injuste de caricaturer le catholicisme en raison des affaires de pédophilie ou de ses positions sur l'avortement et l'homosexualité. Même s'il prend la peine de ne pas totalement les approuver, Henri Tincq les juge parfaitement cohérentes face à ce qu'il appelle "*une crise de la vérité et de la norme*".

Le journaliste n'a pas de mots assez flatteurs pour redorer le blason de *L'Évangile de la vie*, le manifeste anti-avortement de Jean-Paul II, qu'il décrit comme l"*une des plus belles évangiles de ce pape*" : "*un cri d'anxiété poussé devant l'extension de la 'culture de mort' — terrorisme, guerre, délinquance, euthanasie, avortement, etc. — au détriment de la 'culture de vie'*" (*re-sic*). L'ensemble du livre dévoile une conception clairement provie puisqu'il s'attache d'ailleurs à montrer combien la "*culture de mort*" se répand chaque fois que le christianisme recule. Il se montre effrayé par l'affaire Perruche et s'inquiète des avortements de convenance : "*l'interdit prononcé par l'Église catholique, avec force et régularité, contre l'avortement et l'euthanasie, accueilli dans l'indifférence ou le mépris, découle de cette affirmation de la dignité humaine face à la dérive de pratiques et de législations qui, le plus souvent, se contentent de prendre acte et d'entériner les évolutions des mœurs*".

En parlant des mœurs, le journaliste du *Monde* regrette que les positions du Saint-Père sur le préservatif aient été mal comprises, ses incitations à leur préférer la chasteté ayant été interprétée comme une forme de non assistance à personne en danger. Il reconnaît bien une certaine irresponsabilité dans ces propos mais tient à sauver malgré tout le message du pape : "*Il voulait dire qu'il est irresponsable, de son point de vue, de promouvoir le préservatif sans parler aussi de maîtrise de soi et de fidélité des couples*". Des valeurs qu'il partage tant il semble écœure parce qu'il présente comme un déluge de sexe, regrettant que même les femmes n'aient plus aucune pudeur et parlent

désormais facilement de sexualité... Les enquêtes de Janine Mossuz-Lavau sur la sexualité sont citées à charge ! Mais la télé reste sa cible privilégiée : *"sous prétexte de 'montrer tout' et de 'parler vrai', la télévision est devenue un exutoire de fantasmes. Triomphe sur les écrans une sexualité pulsionnelle, libérée de toute contrainte sociale et morale, une sexualité morcelée, parfois incestueuse, qui met à nu les corps et les humilie"*. C'est dire si Tincq regrette que les mots *"chasteté, virginité ou abstinence"* soient si peu à la mode et fassent rire dans les cours des lycées : *"d'émissions radios nocturnes pour adolescents en télé réalité, il s'ensuit un discours décomplexé sur les conduites sexuelles, mais convenu, vaguement cynique, dans lequel on ne sait plus ce qui favorise ou non la relation, ce qui fait ou non la norme"*.

Nous y voilà. Henri Tincq est trop intelligent pour combattre officiellement ce qu'il appelle la *"rupture du pacte conjugal"*, le concubinage, les *"aventures hors mariage"*, l'éclatement des familles ou la monoparentalité mais il regrette ouvertement la fin de la norme : *"au nom de la 'privatisation' davantage revendiquée des plaisirs sexuels, ces modes de vies ne sont plus moralement hiérarchisés"*. Autant vous dire que les pages suivantes sont truffées de citations de Tony Anatrella, sobrement présenté comme un psychanalyste spécialiste des adolescents alors qu'il s'agit surtout du psy le plus homophobe du PAF, celui qui est monté au créneau contre le PaCS au nom du catholicisme. Même s'il juge que les slogans des manifestants anti-PaCS n'ont pas toujours été très fins, on sent bien qu'Henri Tincq se laisserait volontiers aller sur ce terrain si les pages sociétés du *Monde*, notamment sous la plume de Pascale Krémer, n'avaient pas été si fines et avant-gardistes sur un dossier comme le PaCS. Car, vous l'aurez compris, c'est bien une vision dogmatique et archaïque du catholicisme que nous dévoile ce journaliste au fil des pages. Une vision qui ne supporte rien moins que l'esprit critique. Il se déclare même choqué de voir la religion malmenée par des marques comme Benetton, montrant une religieuse et un prêtre en train de s'embrasser, ou Volkswagen, coupable à ses yeux d'avoir transgressé le mystère de l'eucharistie lors d'une campagne retirée à la suite des protestations d'associations catholiques. Il regrette le Bébête-show, dont les parodies évitaient de *"heurter le public encore intégré au catholicisme"*, et

reproche aux Guignols de l'info de mener "*une entreprise de désacralisation*" : "*Les rituels chrétiens, des dogmes aussi fondamentaux que l'incarnation, les sacrements, sont tournés en dérision.*"

Plus inquiétant encore est le début du chapitre VI, "*Dieu, bonnet d'âne à l'école*", où Tincq met en parallèle deux actualités relatées par *Le Monde* du 23 septembre. D'un côté, le meurtre commis par un jeune homme qui "*voulait voir ce que cela fait de tuer quelqu'un*". De l'autre, un jugement de la cour d'appel de Metz exigeant que l'on retire un tableau représentant le Christ en Croix de la salle d'audience au nom de la laïcité. Vous vous demandez quel peut être le lien entre ses deux dépêches d'AFP ? Pour le journaliste du *Monde*, ce lien est évident : "*Le sens de ces deux informations, rapprochées par les hasards de l'actualité et de la mise en page, saute aux yeux*". Ôtez les symboles chrétiens des cours de justice et vous augmenterez le nombre de meurtres à force d'encourager la perte des repères en privant les égarés de "*accès au sens*"... Et Henri Tincq de noter que si Dieu est en disgrâce à cause de la laïcité, le diable et le satanisme, eux, ne se sont jamais aussi bien portés. Sans parler du taux de suicide et de la pédophilie qu'il met en relation avec le déclin de la religiosité. Bref, le journaliste du *Monde* n'en finit plus de pleurer sur ce monde de l'après 68, sur la "*perte des repères*", "*la crise du sens*", un monde de "*matérialisme et d'hédonisme sans limite*" qui justifierait, selon lui, le retour sur la scène médiatique des intellectuels parlant au nom du christianisme. On sent chez lui une véritable souffrance à endurer le discours des héritiers de Jean-Paul Sartre dont il se demande : "*L'histoire retiendra-t-elle de Sartre qu'il fut un grand philosophe ou un militant acharné et, ce faisant, un peu égaré ?*" Sous sa plume, les intellectuels laïques sont systématiquement traités de "*militants*", de "*laïcistes*", tandis que les partisans de la Nouvelle laïcité — Jean Baubérot, Danièle Hervieu-Léger ou René Rémond — sont présentés parmi les meilleurs chercheurs qui soient. Même la revue *Golias*, des catholiques de gauche, est nettement trop laïque au goût du journaliste du *Monde*, qui ne semble guère apprécier ses enquêtes critiques envers le pape et le Vatican.

Au final, tout cela ne serait pas si grave si ce parti pris ne se retrouvait pas systématiquement dans les pages "religion" du *Monde* où, sous

couvert d'objectivité journalistique, Henri Tincq dénonce, article après article, les "fantasmes" de l'"extrémisme laïque". Dans son livre, il regrette ouvertement que "*le cri de révolte d'une féministe ait plus d'échos auprès du Premier ministre qu'une protestation du président de la conférence des évêques*". Il est donc logique de voir que ces articles félicitent le projet de constitution européenne lorsque celui-ci entérine une mode de relation privilégiée entre la communauté européenne et l'Église catholique. En revanche, le journaliste sort de ses gonds face au refus de voir figurer une *invocatio Dei*, une référence explicite à Dieu, dans cette même constitution et sa colère se retrouve dans ses articles consacrés à ce sujet. C'est bien dans *Le Monde* et non plus dans son livre qu'il s'est laissé aller à cette envolée : "*On comprend l'argument de ceux qui disent que l'un des effets les plus pervers de l'extrémisme religieux est de renforcer les tendances laïcistes*" (sic)⁴. Ainsi ce n'est pas le terrorisme ou même le fanatisme que ce journaliste semble déplorer dans l'intégrisme, son principal "effet pervers" est à ses yeux de renforcer un danger autrement plus grand... "*les tendances laïcistes*" !

Les "ayatollahs de la laïcité", par Xavier Ternisien

Vous pensez peut-être qu'on ne peut pas aller plus loin sur le mode du *Monde* à l'envers ? Vous n'avez pas encore lu encore un article de Xavier Ternisien... L'autre journaliste en charge des questions religieuses, françaises cette fois, aurait pu être une bouée d'oxygène, l'occasion d'un regard un peu moins partial sur l'actualité. Il n'en est rien. Ternisien tient le même discours que Tincq et s'en prend systématiquement au "*combat laïcard*" ou au "*camp ultralaïque*", auxquels il reproche de mener une "*croisade antivoile*" (re-sic)⁵. Autant cet ancien séminariste peut se montrer critique envers l'intégrisme chrétien, autant certains de ses écrits sont ambigus face au fondamentalisme musulman, qu'il n'est jamais loin de considérer comme le véritable islam, l'"islam d'en bas", face à l'"islam d'en haut" que serait celui des musulmans libéraux ou laïques. C'est en tout cas ce qui ressort de ses articles et surtout de son livre, *La France des Mosquées*, cités comme un ouvrage de référence par de multiples sites musulmans et islamistes.

Soyons honnêtes, cette enquête est fouillée et instructive. À certains moments, le journaliste a pris soin de maintenir un équilibre apparent en relayant les critiques adressées à des organisations comme l'UOIF (l'Union des organisations islamiques de France). Il ne cache pas leurs liens avec les Frères musulmans, même s'il ne dit pas combien ce mouvement est dangereux. Fondé par le grand-père de Tariq Ramadan, Hassan al-Banna, sa stratégie a toujours été d'infiltrer un pays en envoyant des émissaires calmes et pondérés, insistant sur leur "réformisme", pour mieux dissimuler des actions de prosélytisme au service d'un islam radical et fondamentaliste. Or même s'il relate certains faits encombrants pour l'UOIF, qui incarne l'idéologie des Frères en France, Xavier Ternisien se contente un peu vite de ses démentis. Il accepte notamment la version de son président lorsque celui-ci lui affirme que l'organisation n'a plus aucun lien avec le cheikh libanais Fayçal Mawlawi, le dirigeant de la Jamaat Islamiyya libanaise [l'organisation des Frères impliquée dans des attentats terroristes au Liban], alors qu'il est très facile de prouver le contraire. En effet, Mawlawi intervient toujours dans les séminaires de l'institut de l'UOIF et siége toujours au Conseil européen de la fatwa, l'organe chargé d'émettre des fatwas pour la branche Europe de l'UOIF. En parlant du Conseil européen de la fatwa, Ternisien relève bien qu'il est présidé par Youssef Qaradhawi, le théologien servant de référence aux Frères musulmans et à sa branche armée palestinienne (le Hamas), mais son pedigree ne l'émeut pas outre mesure. En réalité, le journaliste se contente de présenter le Conseil européen de la fatwa comme un laboratoire de pensée qui "*mérite d'être encouragé*". À l'appui de sa thèse, l'auteur cite une poignée de fatwa censées nous persuader du modernisme de ce conseil, comme l'autorisation des prêts immobiliers ou l'autorisation de consommer des aliments contenant des excipients à base d'os de porc (comme la gélatine) et celle autorisant une femme à rester mariée à un non-musulman. Autant d'avis religieux ponctuels pouvant effectivement entrer dans le cadre des réformes encouragées par les Frères musulmans mais qui ne doivent pas cacher les multiples fatwa rendues par ce même Conseil en faveur du port obligatoire du voile, contre l'avortement, ou pour approuver les attentats kamikazes ! Question de priorité... or la priorité de Xavier Ternisien est clairement

affichée : "dédiaboliser" par tous les moyens les penseurs proches des Frères musulmans, comme Tariq Ramadan, et discréditer au maximum les musulmans libéraux et laïques qui s'y opposent, comme Soheib Bencheikh, la Mosquée de Paris ou Leïla Babès.

Le parti pris de *La France des Mosquées*

La France des Mosquées s'ouvre sur une introduction mettant en garde contre les dangers de l'"islamophobie". Introduit en France par Tariq Ramadan, ce terme tendant à faire passer la critique de l'islam pour du racisme. En guise d'exemple de l'"*islamophobie ambiante*", Xavier Ternisien cite les réflexions de certains de ses collègues, qui semblent se demander avec insistance s'il ne s'est pas converti à l'islam... Ce qui ne serait pas grave ! Plus grave est la conclusion de son livre, un plaidoyer en faveur de la reconnaissance des forces vives de l'islam réformiste salafiste, accompagnée d'une mise en garde contre la tentation d'utiliser le mot "intégriste" ou le mot "fondamentaliste" à leur sujet. Au motif de calquer un "terme occidental" sur l'islam, cette ruse sémantique — en réalité toute politique — permet d'éviter de mettre la pédagogie entreprise face à l'intégrisme chrétien au service d'une résistance face à l'intégrisme musulman. Car en réalité, rien ne fait obstacle à utiliser le mot "intégriste" ou le mot "fondamentaliste" à propos des Frères musulmans ou d'autres mouvements islamistes comme les wahhabites. Même s'ils sont en concurrence pour gagner le leadership du djihad mondial, ces deux mouvements ont en commun de mener une entreprise de reconquête politique intégraliste à partir de la religion (ce qui est très exactement la définition du mot "intégrisme"), et plus exactement au nom d'un islam "salafiste" (ce qui signifie "retour aux fondements"). On peut donc s'étonner de vouloir à tout prix éviter qu'on ne leur accole les termes de "fondamentalistes" ou d'"intégristes", surtout lorsque l'on sait à quel point Xavier Ternisien n'a pas la même exigence sémantique à propos des militants laïques ! Quand il ne parle pas lui-même de "croisés de la laïcité" dans ses articles pour *Le Monde*, Ternisien cite volontiers René Rémond, historien et membre de la commission Stasi, traitant ceux qui souhaitent appliquer les lois de 1905 à l'Alsace-Moselle "*d'intégristes et de fondamentalistes*" de la laïcité !⁶ Le journaliste est même allé

jusqu'à conclure un article consacré aux sœurs Lévy en citant cette envolée de leur père : *"À travers cette affaire, je découvre la folie hystérique de certains ayatollahs de la laïcité"*. Gloups.

Le plus inquiétant n'est pas que ce journaliste entreprenne de discréditer systématiquement ceux qui souhaitent voir maintenue une certaine exigence en matière de laïcité, le plus dangereux c'est lorsque cette disqualification s'opère également à l'encontre de ceux qui résistent aux intégristes musulmans, notamment vis-à-vis des musulmans défendant un islam tolérant, rationaliste et laïque. L'ouvrage de Xavier Ternisien égratigne tous les acteurs musulmans faisant aujourd'hui barrage à l'islam des Frères musulmans. Soheib Bencheikh, le mufti de Marseille, est décrit comme un petit bourgeois parachuté, sans Mosquée mais très médiatique. Quant à la Mosquée de Paris, raillée parce qu'elle *"se veut le modèle d'un 'islam de paix et de tolérance"*, elle est présentée comme *"la main d'Alger"*. Il est vrai que la Mosquée de Paris est liée à l'Algérie mais comme l'UOIF est liée intellectuellement aux Frères musulmans et financièrement à ses mécènes du Golfe, comme la Fédération nationale des musulmans de France, l'autre coalition siègent au Conseil français du culte musulman, est liée au Maroc. Il est amusant de noter que cette influence étrangère pose surtout problème lorsqu'il s'agit de discréditer des musulmans laïques, qui souhaitent initier un véritable islam à la française, et pas du tout lorsqu'il s'agit d'islamistes allant chercher dans les pays du Golfe les moyens de bâtir un réseau international destiné à radicaliser les musulmans de France... Une telle exigence serait en effet contradictoire avec la thèse politique défendue par Xavier Ternisien. D'après lui, *"la pire des choses serait de diaboliser l'UOIF et de refuser toute négociation avec elle, sous prétexte de ses liens, plus ou moins officiels, avec les Frères musulmans"* car, à ses yeux, *"l'UOIF peut se prévaloir désormais d'incarner un véritable islam de France"*.

Seuls les radicaux sont dignes de représenter l'islam de France ?

Le parti pris de Ternisien est clair. Même si l'immense majorité des musulmans de France est acquise aux idées de la laïcité et pratique un islam traditionnel, culturel, de rite malékite, Ternisien est persuadé que seuls les plus radicaux sont dignes de les représenter. Il demande

clairement que l'on cesse de mettre en avant des personnalités incarnant cet islam serein au profit des orateurs proposant le retour à un islam fier mais archaïque en guise de résistance à l'impérialisme et à la modernité de l'Occident : *"le travail d'un Tariq Ramadan, qui a pris le risque, à de nombreuses reprises, de heurter de front son jeune public, mérite d'être salué et encouragé. Il en va de même pour l'action de Mamadou Daffé, à Toulouse, l'un des rares imams africains à diriger une mosquée fréquentée principalement par des Maghrébins. Son charisme auprès des jeunes du Mirail est indéniable. Malgré toutes ces qualités, il n'a jamais bénéficié de la notoriété médiatique d'un Soheib Bencheikh."* Un discours que l'on retrouve en conclusion de son livre : *"Plutôt que de diaboliser inutilement les jeunes musulmans qui se réclament de Tariq Ramadan, il serait préférable d'encourager le travail des éditions Tawhid de Lyon, qui tente de produire et de proposer aux lecteurs musulmans des ouvrages réellement adaptés au contexte dans lequel ils vivent. Plutôt que de critiquer sans discernement l'UOIF, il vaudrait mieux valoriser les personnalités les plus modérées qui œuvrent en son sein, comme Tareq Oubrou."*

À noter toutefois, Xavier Ternisien ne fait plus guère l'éloge de Tareq Oubrou depuis qu'il a pris ses distances avec Tariq Ramadan... Publié le 1er mars 2003, l'un de ses articles s'attache à comparer les deux options représentées par Oubrou et Ramadan sous le titre "L'Islam de France : entre gauche et conservatisme". Malgré sa proximité avec l'UOIF, Tareq Oubrou a publié un livre d'entretien avec Leïla Babès, une théologienne libérale musulmane, dans lequel il reconnaît la nécessité d'adapter l'Islam au contexte occidental, notamment sur la question des droits des femmes⁷. On aurait donc pu s'attendre à ce qu'il soit présenté comme le plus progressiste des deux hommes... Pas du tout. Au contraire, cette vision d'une *"charia intégratrice qui ne se pose pas en rupture"* est présentée comme défendant une *"charia de minorité"* — une expression typiquement ramadienne pour dénoncer tout mimétisme voire renoncement face aux valeurs occidentales. Ternisien note bien qu'Oubrou cherche à faire évoluer la place de la femme dans l'Islam mais ce questionnement est à ses yeux moins prestigieux et surtout moins révolutionnaire que celui mené par Tariq Ramadan en faveur d'une *"morale sociale"* et d'un *"engagement dans*

la cité". Une vision qu'il juge "*dynamique et englobante*" et qu'il décrit comme une "*synthèse originale entre la mouvance altermondialiste et un islam réformiste, tenté par un retour aux origines, que certains qualifieront un peu vite de fondamentaliste*". Toujours cette volonté d'empêcher les mots qui gênent...

Il est vrai que souligner le fondamentalisme — pourtant évident — du salafisme nuit au prestige d'une démarche que Ternisien préfère qualifier "*de type universaliste*". Il faut pourtant bien comprendre ce que recoupe ici cette notion d'"universalisme", non pas une valeur propre à tous nous émanciper tous mais bien un projet politique islamique souhaitant conquérir le monde. Car pour Tariq Ramadan l'islam ne doit jamais être une religion de minorité, c'est une religion qui doit délivrer son message au monde... Ce qui l'amène notamment à vouloir islamiser la laïcité plutôt que le contraire. Or cette démarche n'a rien d'un message de paix universelle et surtout, contrairement à ce que voudrait non faire croire Xavier Ternisien, elle est hautement politique. Après avoir asséné que Ramadan "*prenait position contre le lobbying*" au nom de l'islam, le journaliste est bien obligé d'admettre que l'enjeu se situe tout de même à un niveau politique. Mais tout devient confus lorsqu'il pose cette question aux lecteurs du *Monde* : "*Oubrou tenant d'un islam de droite et Ramadan promoteur d'un islam de gauche ?*" On ne comprend décidément pas pourquoi le journaliste a choisi de classer à droite un Oubrou, qui souhaite améliorer le statut des femmes, et à gauche un Ramadan qui souhaite investir le débat public européen au nom d'un islam fondamentaliste, mais on comprend bien à qui va sa préférence... Et de citer une fois de plus en exemple le travail remarquable mené par les éditions Tawhid ou du Conseil européen de la fatwa (UOIF).

C'est dire si le journaliste du *Monde* ne perd jamais une occasion de "dédiaboliser" l'UOIF ou Tariq Ramadan, quitte à systématiquement faire pâler l'étoile des leaders musulmans libéraux à leur profit. Car le plus grave dans cette affaire n'est pas que Xavier Ternisien ait un parti pris évident. Il pourrait la défendre en tant qu'intellectuel ou en tant qu'auteur, nous aurions sûrement de beaux débats en perspective. Plus gênant est de voir ce point de vue défendu sans dire son nom, sous couvert d'objectivité journalistique, par un chroniqueur en charge de toutes les questions liées à l'islam et à la laïcité dans les pages du

journal *Le Monde*.

L'actualité passée au filtre de l'intime conviction

Rien n'est plus instructif que de relire d'une traite l'ensemble des articles écrits par Xavier Ternisien depuis 2000. On mesure alors le poids et l'impact de sa rubrique. On mesure surtout la portée des dits et des non-dits, le poids des mots choisis, celui de la hiérarchie des informations, le choix des chutes, des citations mises en exergue, les acteurs interrogés au détriment d'autres, ceux mis en avant et ceux disqualifiés, bref tout ce qui fait la marge de manœuvre d'un journaliste. Un classique qui prend toutefois une dimension inquiétante lorsqu'il s'agit d'un dossier aussi sensible, entre les mains d'un journaliste aussi déterminé, dans un journal aussi incontournable que *Le Monde*. Jugez plutôt.

Nous sommes en septembre 2000, un an avant les attentats du 11/09. Il n'y a pas encore de raison de craindre une flambée de racisme sous prétexte de combattre l'islamisme. Mais en tant que spécialiste des questions religieuses, Xavier Ternisien s'intéresse logiquement au succès de conférenciers comme Tariq Ramadan. L'homme a déjà fait une intervention médiatique remarquée sur le plateau de *La Marche du siècle*, en 1994, mais sa notoriété est stoppée net dès l'année suivante. Nous sommes alors en pleine série d'"attentats islamistes" et Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur, s'inquiète des manœuvres de Ramadan au point de lui interdire le territoire français. Un statut de martyr qui lui vaut ses premiers alliés et aussi, déjà, une certaine réputation. Depuis, Ramadan intervient régulièrement dans les colonnes du *Monde diplomatique*, où il peut compter sur son ami Alain Gresh, qui deviendra par la suite son co-auteur et son co-conférencier⁸. Pour le reste, sa notoriété est retombée lorsque Xavier Ternisien lui consacre un article propre à le "stariser" : "Tariq Ramadan l'énigmatique"⁹.

Tariq Ramadan l'énigmatique

Le titre pourrait faire croire à un portrait critique. En réalité, il s'agit surtout de montrer que Tariq Ramadan dérange, ce qui lui donne un petit côté sulfureux, intrigant et même séduisant. Bien sûr, Xavier

Ternisien agit en journaliste. Il n'omet aucun fait ni aucune des mises en garde adressées depuis des années par les musulmans libéraux, souvent pour mieux les balayer. Il rappelle que Ramadan est le petit fils du fondateur des Frères musulmans et que sa pensée est proche de celle d'Hassan al-Banna mais le laisse affirmer qu'il sait la replacer dans un certain contexte (sans dire en quoi) et qu'il n'a plus aucun lien avec ce mouvement (sans le prouver). Il note que son prénom, Tariq, ne doit rien au hasard puisqu'il évoque celui du premier chef musulman à avoir conquis l'Espagne — Tariq Ibn Ziad —, celui dont la mission était de conquérir l'Europe. Mais Xavier Ternisien nous rassure : *"dans la mémoire familiale, le prénom de Tariq n'a pas ces accents belliqueux. Il signifie simplement le deuil du retour, l'implantation définitive au cœur de l'Europe."* Ca tombe bien, Tariq Ramadan veut justement faire de l'Europe sa terre de témoignage, autrement dit de prosélytisme. Ternisien vous dira que son message est plutôt positif, même si la Ligue de l'enseignement et bon nombre de ses ex-collaborateurs jugent son *"approche dangereuse"*. Le journaliste note bien que Tariq Ramadan enseigne aux jeunes musulmans que le voile est *"une obligation"*, ce qui est une interprétation particulièrement sévère du Coran puisque d'autres musulmans l'interprètent comme une simple prescription, mais il vous dira que Ramadan ne souhaite pas qu'il *"soit l'objet d'une contrainte"*. Ce qui veut tout dire, à moins que cela ne soit le contraire... Enfin, Xavier Ternisien pose une très bonne question : *"Tariq Ramadan est-il un 'musulman européen', un intellectuel éclairé qui cherche à définir un modèle musulman original, adapté à l'Occident ? Ou bien est-il le continuateur de son grand-père, dont on cite encore cette phrase : 'Dieu est notre but, le prophète est notre modèle, le Coran est notre loi, la guerre sainte est notre chemin, le martyre est notre souhait'"* ? La question est très bonne mais le journaliste n'y répond pas. On ne peut pas vraiment lui reprocher, chacun pourra y répondre en fonction de ce qu'il a cru comprendre ou pas, ce qui reste un compromis journalistique acceptable.

Une chose est sûre, Ramadan est revenu dans le débat intellectuel français. Voilà qui tombe à pic. Bientôt la droite revient au pouvoir et Sarkozy inaugure en grandes pompes le CFCM, le Conseil français du culte musulman — que tous les ministres de l'Intérieur avant lui avaient différé par peur de légitimer les courants radicaux de l'islam.

Sarkozy n'a pas les mêmes scrupules. Il s'empresse de boucler l'affaire, quitte à offrir le CFCM sur un plateau à l'UOIF, notamment grâce à un découpage électoral pensé en fonction des mètres carrés des mosquées propre à favoriser un mouvement qui achète des hangars en guise de lieux de cultes. Devant la commission Stasi, Sarkozy reconnaîtra un peu plus tard que le CFCM "n'est peut-être pas l'archétype de la bonne décision". Mais il refuse que l'on considère l'UOIF comme "un bloc monolithique". Autrement dit, ce qui est fait est fait. Après la bourde sur la Corse, pas question de reconnaître qu'on s'est planté sur ce dossier-là aussi. Moins de vagues il y aura autour de l'UOIF, moins le CFCM de Sarkozy pâlera, moins il perdra des chances de concurrencer Chirac aux prochaines élections... Ça tombe bien, au Monde, il existe un journaliste qui tient par-dessus tout à ne pas "diaboliser" l'UOIF !

Ne surtout pas diaboliser l'UOIF !

La couverture du CFCM par Xavier Ternisien est un modèle du genre. Pas une ligne sur le fait que son Conseil européen de la fatwa vient d'approuver les attentats kamikazes. En effet, lors d'une session réunie à Stockholm en juillet 2003, ce conseil a émis une fatwa décrétant que les opérations kamikazes étaient parfaitement licites : "*Les opérations martyres perpétrées par les factions palestiniennes pour résister à l'occupation sioniste n'entrent en aucun cas dans le cadre du terrorisme interdit, même s'il se trouve des civils parmi les victimes*"¹⁰. Parmi les raisons invoquées, la branche européenne de l'UOIF explique que de toute façon "*les soi-disant 'civils' sont des 'soldats' de l'armée des fils de Sion*" et que "*même avec le temps, des soi-disant 'civils' [israéliens] ne cessent pas d'être des envahisseurs, des oppresseurs malfaisants et tyranniques*". Instructif, mais ne comptez pas sur *Le Monde* pour vous l'apprendre. Ni pour critiquer la façon dont se sont déroulées les élections du CFCM (un tiers des sièges raflés par l'UOIF) et encore moins pour relever que cette initiative a le tort indéniable de faire croire que l'islamisme et l'islam libéral peuvent cohabiter, quitte à légitimer les extrémistes au détriment des musulmans qui, hier encore, représentaient l'islam français. En réalité, ce que reproche surtout Ternisien à Sarkozy, c'est d'avoir pris la précaution de réserver la présidence du CFCM à la Mosquée de Paris ! D'une façon

générale, ses articles ont discrètement mais sûrement disqualifié tous les musulmans libéraux critiques vis-à-vis du CFCM.

De nombreuses structures réunissant des musulmans laïques sont nées en 2002 pour faire contre-poids au CFCM. Parmi elles, le Mouvement des musulmans laïques de France dénonce "*l'intégrisme islamique qui envahit les cités tout en éclipant la majorité des musulmans, c'est-à-dire les modérés*". Fondée il y a plus longtemps, une autre association, l'AIME, se bat pour défendre la parole des athées et des laïques dans le monde arabo-musulman mais aussi au nom des Français issus de l'immigration. Ces voix sont intéressantes. Elles représentant surtout un sentiment très répandu parmi les 5 à 6 millions de musulmans français, largement intégrés et déconfessionnalisés. Pourtant *Le Monde* ne vous les fera pas entendre. Quand il ne les passe pas sous silence, Xavier Ternisien va jusqu'à accuser d'apostasie certains de ces leaders musulmans rationalistes et laïques. Aussi ahurissant que cela puisse paraître, c'est bien ce qu'il a fait à l'encontre de Rachid Kaci, fondateur du Conseil français des musulmans laïques. Cette association et son président ont perdu toute crédibilité après qu'un article de Xavier Ternisien ait sous-entendu — à tort ! — que Kaci s'était converti au christianisme... Ce qui, au passage, est passible de la peine de mort pour un musulman. Il est vrai que Kaci a un défaut : il milite à droite. Est-ce une raison suffisante pour le pointer du doigt comme apostat ? En fait, Kaci a un autre défaut... Il a témoigné contre Tariq Ramadan lors du procès intenté aux *Cahiers de l'Orient* et à Antoine Sfeir, un procès couvert par Xavier Ternisien pour *Le Monde*. Cette attitude lui vaut sans doute des rancœurs. En tous cas, sa disgrâce a une conséquence. Plus aucune voix crédible ne parvient à émerger pour mettre en garde contre l'UOIF. Désormais, lorsque des journalistes souhaitent avoir le sentiment du CFCM sur le voile, c'est souvent le président de l'UOIF, Fouad Alaoui, que l'on retrouve au micro, sobrement présenté comme vice-président du CFCM... Le même peut parader sur les plateaux de télévision comme lors de l'émission *Cultures et dépendances*.

Autant dire qu'avec le temps, grâce à cette banalisation, l'UOIF finira bien par faire son trou. La commission audiovisuelle du CFCM, en charge de l'émission sur l'islam diffusée le dimanche sur France 2,

a failli tomber dans son escarcelle. L'UOIF ne le cache pas, c'est ce qu'elle vise depuis le départ. Entre autres. En attendant, acte I, la venue de Sarkozy au congrès annuel de l'UOIF est tombée à pic pour relancer le débat sur le voile et donc lui offrir une certaine visibilité. Il ne manque plus que des héroïnes à la mesure du rôle pour que l'acte II puisse commencer. C'est alors qu'entrent en scène Alma et Lila Lévy !

Inespérées Sœurs Lévy...

Le casting est prodigieux, pour ne pas dire miraculeux. Qui pouvait rêver mieux que deux filles, issues d'une mère kabyle et d'un père juif athée (accessoirement avocat du MRAP), pour incarner la cause des filles voilées ! Elles sont parfaites, enfin presque. En tendant l'oreille, on entend tout de même des ratés. Ainsi, juste avant de se rendre au Conseil de discipline, voici ce que Lila Lévy répond à une journaliste de France 3 qui lui demande si elle et sa sœur sont prêtes à faire des efforts pour éviter l'exclusion : *"Des efforts, on en a déjà fait... Maintenant, les FRANÇAIS, c'est à eux d'en faire !"* Ah bon, parce que Lila et Alma ne se considèrent pas comme françaises ? On croit à un dérapage mais nouveau malaise sur le plateau de Thierry Ardisson, quelques jours plus tard. L'animateur demande à Lila et Alma si leur nom, Lévy, n'est pas trop difficile à porter. Réponse d'Alma : *"Non, non... ça va. Au contraire, mon frère ça l'arrange quand il va chez le banquier !"* répond-elle avec un clin d'œil et un sourire entendu. Un beau cliché antisémite glissé en douceur. Le père tousote un peu. Mouloud Aounit, le président du MRAP, présent sur le plateau, ne dit rien. Ardisson sourit et rigole. Bref, personne ne trouve à redire. Tout le monde peut continuer à présenter Lila et d'Alma peut comme des victimes du racisme. En tout cas les frères Cohn-Bendit sont conquis. Et ils le disent dans une tribune publiée dans *Le Monde* : *"L'école laïque voudrait soumettre, au nom de l'émancipation, deux jeunes filles en révolte contre le père et la mère. Elles refusent de se soumettre. Bravo !"* Un peu paternaliste, franchement niais même, mais quel sacre ! Faire en sorte que toutes les filles se sentent obligées de porter le voile à l'école devient le nouveau mai 68 ! Cours petite sœur, l'avant-garde est derrière toi ! Qu'est-ce qu'elles m'ont raconté mes

copines du MLF déjà ? Ah, oui qu'elles avaient lancé le mouvement en réaction au machisme de leurs camarades soixante-huitards, lesquels pensaient que la libération des femmes pouvait bien attendre le grand soir et que le "*pouvoir était au bout du phallus*"...

Le voile, acte III

Décidément, il y a comme un vent de régression dans l'air. Et l'on ne voit pas bien ce qui pourrait l'arrêter. Surtout qu'à en croire Xavier Ternisien, les députés de la mission Debré chargé de proposer une loi contre les signes religieux à l'école commenceraient à douter. C'est en tout cas le titre de son article en date du 10 septembre 2003. À l'intérieur, on apprend que les membres "*paraissent avoir nuancé leurs positions*". Bref, une loi ne serait peut-être pas une bonne idée. Tout est au mieux dans le meilleur des *Monde*. Pardon, j'oubliais, il y a encore quelques satanés laïques qui s'obstinent à résister. Heureusement, pour les discréditer, il existe un mot tout trouvé : "*islamophobes*". Une trouvaille des islamistes, idéale pour faire passer toute critique de l'islam voire de l'islamisme pour du racisme. Un mot introduit en France par Tariq Ramadan et diffusé depuis par Alain Gresh dans *Le Monde diplomatique*, Mouloud Aounit du MRAP et, bien sûr, Xavier Ternisien dans *Le Monde*. Dans un article en date du 11 mai 2002, Xavier Ternisien insiste sur le "*danger de l'islamophobie*", moins dénoncé selon lui que le danger "*judéophobe*" (un terme tout aussi problématique) : "*sans minimiser la gravité de ces actes, il n'est pas inutile de rappeler que les musulmans restent les principales victimes d'un racisme au quotidien*", explique-t-il dans un article ressemblant à une tribune.¹¹ Les faits démentent cette affirmation. En effet, selon la commission des droits de l'homme, en 2002, les actes antijuifs ont été de loin les plus nombreux que les actes antiarabes ou antimusulmans avec 193 faits et 731 menaces antisémites, soit six fois plus qu'en 2001.¹² Qu'importe. Le mot "*islamophobie*" est là et il fait son effet. Il va notamment permettre de jeter l'anathème sur ProChoix.

Nous sommes au moment de l'affaire des sœurs Lévy. Pierre Tévanian et quelques autres militants favorables à l'entrée du voile à l'école ont organisé une manifestation de soutien. Le communiqué appelant à manifester a notamment été publié sur le site de l'UOIF. Xavier

Ternisien couvre l'événement. Son article, co-signé avec Caroline Monnot, est intitulé "*Le voile divise l'extrême gauche*"¹³. Je reçois un coup de fil d'une amie. "Tu as lu *Le Monde* ?" Non. "Tu as bien assise ?" Oui. "Xavier Ternisien a encore frappé et devine qui est visé ?" Mon petit doigt me dit qui... Je m'y attendais un peu, sachant que Xavier Ternisien a reçu les épreuves de *Tirs Croisés*, plutôt critique vis-à-vis des pages "religions" du *Monde*, mais quand même ça fait un choc. Pour l'avoir retracé dans le livre, je connais l'histoire du mot "*islamophobie*". Je devrais le prendre plutôt comme un hommage étant donné que Rushdie et Taslima Nasreen ou encore Kate Millet l'ont subi avant ProChoix mais quand même, j'ai le sentiment que la revue est salie. Oubliées les années de lutte contre le FN et les intégristes catholiques, celles passées à dénoncer le sexisme, le racisme et l'homophobie, ProChoix est désormais connue comme la "*revue en pleine dérive islamophobe*". Un sacré soupçon, difficile à encaisser pour des militants antiracistes, mais face auquel il va bien falloir trouver la force de se défendre. Je suis tout particulièrement en colère contre Femmes publiques, l'association à qui Ternisien attribue cette citation. Jamais entendu parler de cette association féministe. Je tape leur nom sur internet. Non sans ironie, c'est un article du *Monde* qui m'apprend qu'elle est toute récente et qu'elle s'est fait connaître en critiquant toutes les autres associations féministes. Le téléphone sonne. C'est un militant de Femmes publiques. Il est contrit : "*Je vous jure que ni moi ni Malika n'avons jamais dit ça de ProChoix !*" Il semble que Xavier Ternisien leur ait tout particulièrement demandé de s'exprimer sur ProChoix. Il aurait pris la liberté de résumer leur échange et de mettre ces mots dans leur bouche... Femmes publiques envoie aussitôt un rectificatif, que *Le Monde* fera paraître en bas d'une page quelques jours plus tard.

Entre-temps, Xavier Ternisien n'aura pas chômé. Le lendemain de l'article accusant ProChoix de "*dériver islamophobe*", il a publié un article intitulé "*du racisme antiarabes à l'islamophobie*" pour rendre compte du colloque du MRAP consacré à l'"islamophobie". Le surlendemain, il écrit un papier qui prend à mot couvert la défense de Tariq Ramadan. Sa tribune dénonce les intellectuels juifs comme étant

naturellement d'indécrottables sionistes mais à lire Ternisien on se dit que les réactions sont peut-être excessives et que Ramadan n'est pas forcément antisémite. Le surlendemain encore, c'est le bouquet : l'UOIF serait pour une loi interdisant le voile à l'école ! C'est en tout cas ce qu'affirme l'article de Xavier Ternisien, qui semble avoir déniché un militant déclarant en privé et donc de façon anonyme : "*si le foulard était interdit, il serait plus simple d'argumenter auprès des jeunes filles, d'un point de vue théologique, et de leur demander de l'enlever à la porte de l'école*". Étonnant et surtout assez peu représentatif quand on sait que l'organisation milite depuis 1989 pour le voile à l'école... mais si un militant anonyme interviewé par Xavier Ternisien le dit ! Après trois jours d'embarras toutefois, l'association finit par démentir. Pas dans *Le Monde* — dont les lecteurs croient toujours que l'UOIF veut interdire le voile à l'école ! — mais sur son site internet, qui n'est lu que par une poignée d'intéressés.

C'est dire si la semaine a été riche en émotions. Et je ne vous parle pas de la confusion qui règne alors dans le débat public. Il faut une énergie démentielle pour tenter de clarifier un peu les choses, notamment sur l'origine du mot "islamophobie" et sur la personnalité à double tranchant de Tariq Ramadan. Heureusement, sa présence au FSE crée une actualité et certains médias servent un peu d'antidote. Même les pages débat du *Monde* ont accepté de passer la tribune de Bernard Henri-Lévy sur le "*vrai visage de Tariq Ramadan*". Ce qui nous change des tribunes comme la "*charia incomprise*", dans laquelle Hani Ramadan (le frère) avait pu justifier la lapidation des femmes et le sida comme un châtement divin¹⁴. Un propos à méditer, surtout lorsque l'on sait qu'Hani Ramadan déclare former avec son frère les deux faces d'une seule et même pièce. Autant dire qu'à terme le charme de Tariq Ramadan a des chances de finir par s'évanouir. Hélas, à peine Tariq Ramadan égratigné, Xavier Ternisien semble avoir trouvé un nouveau héros à nous proposer. Il s'appelle Amr Khalid et, bien sûr, ce n'est pas un musulman laïque ou libéral mais l'un des prédicateurs vedettes de l'UOIF. Même si Ternisien voit en lui "*un petit côté éthique protestant à la Max Weber*" !

Le même article vante les mérites de son site, islamonline.net, dont on apprend qu'il est présidé par Youssouf al-Qaradawi. L'article ne fait aucune précision susceptible d'éclairer les non-initiés au sujet de ce

personnage sulfureux. Il aurait pourtant pu rappeler qu'il s'agit du théologien vedette des Frères musulmans, celui qui incite ses fidèles à battre leurs femmes si elles se montrent indociles, celui aussi qui a délivré la fatwa autorisant les attentats kamikazes mise en avant par le Hamas en guise de justification théologique ! Mais non. Xavier Ternisien ne dit rien des aspects gênants de l'UOIF. Au contraire, il a même choisi de les présenter comme un modèle de tempérance puisqu'il écrit : *"L'Union des organisations islamiques de France (UOIF), réputée proche des Frères musulmans, faisait tout pour éviter que le conflit soit interprété comme une guerre de religions"*. À noter, l'UOIF n'est plus proche des Frères mais simplement *"réputée proche des Frères"* et surtout cette phrase ne veut rien dire (relisez-la, c'est un modèle du genre), elle n'avance aucun fait ni aucune preuve, mais elle fait son effet et elle donne le sentiment d'une organisation modérée. C'est Nicolas Sarkozy qui va être content ! Le journaliste et le ministre de l'Intérieur semblent en effet d'accord pour estimer que l'adoption des Frères musulmans tendance UOIF est la seule façon d'intégrer les musulmans de France, quitte à confondre islam avec islamisme et à ne gérer le dossier de l'intégration que par la voie sécuritaire et religieuse.

Un seul choix : la peste ou le choléra ?

À ce sujet, la conclusion du dernier article en date de Xavier Ternisien est proprement effrayante : *"Beaucoup de commentateurs occidentaux qui diabolisent aujourd'hui les nouveaux intellectuels musulmans feraient bien d'y réfléchir : à soutenir envers et contre tout un islam officiel largement discrédité, ils pourraient bien faire le jeu du pire, celui du salafisme d'inspiration wahhabite, qui a le vent en poupe dans les banlieues françaises et ne demande qu'à devenir la référence"*. Il y a tout dans cette phrase. Les prédicateurs des Frères musulmans sont devenus *"les nouveaux intellectuels musulmans"* et les autres ne sont plus que de vieilles choses démodées. L'islam officiel est enterré sans autre procès. On le dit *"largement discrédité"*, mais par qui est-il discrédité ? Si ce n'est, depuis des années, par ce même journaliste qui a décidé aujourd'hui de lui porter un coup final. Vous hésitez encore à les lâcher ? Xavier Ternisien sort l'argument de choc. Que vous le

vouliez ou non, les Frères musulmans sont la seule alternative : c'est eux ou les Wahhabites. Pourtant j'avoue qu'entre le salafisme à la sauce égyptienne ou le salafisme à la sauce saoudienne, j'hésite encore... Dans les deux cas, je ne suis pas sûre de digérer, ni d'accepter cette vision apocalyptique tendant à faire des banlieues des lieux irrécupérablement fanatiques. De même que je refuse d'être considérée comme une "occidentale" simplement parce que je crois à un islam laïque ! Comme s'il y avait les banlieues d'un côté et les occidentaux de l'autre... Je comprends maintenant ce que voulait dire Lila Lévy par "*Les Français, c'est à eux de faire des efforts*". Mais je refuse qu'on nous enferme dans cette définition raciste des identités. Désolée, monsieur Ternisien, mais le choix que vous nous proposez est inacceptable. Et nous nous y opposerons, avec nos amis musulmans libéraux, pour sauver l'islam de France et pour sauver la laïcité, quel qu'en soit le prix à payer.

Notre dernière enquête sur l'UOIF nous a déjà valu des menaces, le plaisir d'être suivies dans la rue et puis cet avertissement venu d'un vieux monsieur barrant la route à Fiammetta Venner dans la rue : "*Mademoiselle. Arrêtez d'embêter les frères.*" Je ne sais pas ce que nous coûtera ce nouveau numéro de ProChoix, ni en terme de sécurité physique ni en terme de visibilité dans les cénacles médiatiques du grand quotidien du soir. Beaucoup de mes amis m'ont conseillé d'arrondir les angles. Je n'y suis pas arrivée. Je refuse d'y arriver. L'enjeu est trop important.

Il existe une alternative...

On ne sait jamais quoi faire face lorsqu'un quotidien aussi incontournable que *Le Monde* semble parasité par un journalisme aussi partisan. Il existe pourtant bien d'autres plumes, au sein de cet auguste quotidien, comme celle de Philippe Bernard, qui connaît le sujet et couvre depuis des années les luttes des musulmans contre le fanatisme, mais ce n'est pas lui qui est en charge des pages "religion" ! Moralité, tant que Xavier Ternisien sera le seul filtre de l'actualité sur l'islam de France au *Monde*, vous saurez ce qui vous reste à faire : vous armer d'esprit critique !

Dans la conclusion de son livre sur la *France des Mosquées*, Ternisien

avoue s'interroger sur "ce que doit être une attitude juste à l'égard de l'islam. Comment éviter à la fois la tentation de la fascination et celle, inverse, du dénigrement ?" Il semble avoir trouvé une réponse : tout pardonner aux Frères musulmans simplement parce qu'ils ont du succès, quitte à leur faire la courte échelle pour conquérir l'islam de France. Cette solution ne peut-être celle de militants et d'intellectuels qui croient encore à la force des idéaux de liberté découlant de la laïcité et qui sont allergiques aux idées totalitaires, qu'elles soient nazies, staliniennes, intégristes chrétiennes ou islamistes. Avec Fiammetta Venner, nous nous sommes posé exactement la même question que Xavier Ternisien mais nous n'avons visiblement pas trouvé la même réponse. Nous avons choisi de tout faire pour dédramatiser l'islam en tant que religion tout en ne faisant aucun cadeau à l'islamisme. Le résultat s'appelle *Tirs Croisés : la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*. Il défend la thèse selon laquelle l'islam n'est pas une religion pire qu'une autre et revendique une critique radicale envers tous les intégrismes. Voilà un moyen de défendre la laïcité sans stigmatiser une catégorie de croyants ! Il faut résister à ceux qui voudraient nous faire croire à un choc des civilisations ou même des religions mais pas au prix d'abandonner notre esprit critique envers les intégristes. Car le débat en cours n'oppose pas des promusulmans et des racistes, ni même des chrétiens et des musulmans mais bien des conscients et des inconscients. Or il est temps d'avoir conscience que la ligne de partage doit se situer entre les laïques et les intégristes de toutes les religions, tous fondamentalement d'accord pour s'opposer à une loi contre les signes religieux à l'école et prendre la laïcité sous leurs tirs croisés ! Que pensez de cette dépêche dans laquelle Christine Boutin se dit favorable au voile, à l'école et au travail ? Ou de cette autre annonçant que l'association de Bernard Antony (FN), Chrétienté et solidarité, organise une manifestation pour protester contre une loi interdisant les signes religieux à l'école. Finalement, Tincq avait raison... C'est bon de retrouver ses repères ! En l'occurrence de vieux ennemis, chrétiens, qui n'ont pas été plus tendres que ne s'apprentent à l'être les islamistes français. Au moins, en ce temps-là, toute la gauche et l'extrême gauche faisaient corps contre les "croisés de

l'ordre moral". Tandis qu'aujourd'hui, ce sont les laïques qui se font traiter de "croisés". Vous me direz, à force de défendre la laïcité face à autant d'ennemis, l'armure finit par s'imposer ! Puisque la résistance est à ce prix...

Caroline FOUREST

 Notes

- ¹ " La concorde fait rage : sur le 'nouveau pacte laïque' », *Les Temps Modernes*, août-sept. 1999, n° 605.
- ² Pena-Ruiz Henri , *Qu'est-ce que la laïcité ?* , Paris 2003, Folio, 350 p.
- ³ Tincq Henri, *Dieu en France. Mort et résurrection du catholicisme*, Calmann-Lévy, 2003, 302 p.
- ⁴ Tincq Henri, « Europe : Dieu en disgrâce ? », *Le Monde*, 12 juin 2003.
- ⁵ Ternisien Xavier, « Pourquoi la polémique sur le foulard à l'école ? », *Le Monde*, 17 juin 2003.
- ⁶ Malgré la discrétion dont il est censé faire preuve en raison de sa participation à la commission Stasi, René Rémond a tenu ces propos devant les évêques de France, réunis en assemblée plénière à Lourdes, et Xavier Ternisien y a consacré tout un article dans le Monde du 6/11/03.
- ⁷ Babès Leïla, Oubrou Tareq, *Loi d'Allah, loi des hommes. Liberté, égalité et femmes en islam*, Paris, Albin Michel, 2002, 364 pages.
- ⁸ Alain Gresh et Tariq Ramadan ont écrit des livres ensemble et font régulièrement des conférences communes. GRESH Alain, RAMADAN Tariq, *L'Islam en questions*, Arles, Actes Sud, 2002, 344 pages. Voir aussi "Après le 11 septembre, vers quel dialogue des civilisations ?", une conférence éditée sous forme de cassette vidéo par les éditions Tawhid.
- ⁹ *Le Monde* du 29/09/00.
- ¹⁰ "Qaradhawi favorable aux opérations suicides lors d'une conférence islamique en Suède", MEMRI (Institut de recherche médiatique du Moyen-Orient), dépêche spéciale n°542, 28 juillet 2003.
- ¹¹ Xavier TERNISIEN, "Le danger de l'Islamophobie", *Le Monde*, 11 mai 2002.
- ¹² UEJF, SOS Racisme, *Les Antifeujs. Le livre blanc des violences antisémites en France depuis septembre 2000*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, 232 pages.
- ¹³ *Le Monde* du 9 octobre 2003.
- ¹⁴ Le 22 septembre 2001, le même a pu profiter du lectorat du *Monde* pour relativiser,

tout en les justifiant, les châtements corporels contenus dans la loi islamique. Le directeur du Centre islamique de Genève – congédié de l'instruction publique suisse pour son extrémisme – a notamment publié un livre édifiant sur *La Femme en islam*. Contrairement à son frère, il y dévoile une conception très clairement antilaïque et antiféministe : *“Le voile, en islam, est le signe de la soumission de la croyance aux commandements divins. Pourquoi donc vouloir empêcher une jeune lycéenne d'exprimer sa conviction ? La contraindre à se dévoiler, n'est-ce pas refaire le geste de l'inquisition impitoyable et des bourreaux communistes ?”* Et de conclure : *“Contre les extrémistes laïcs, l'islam restera en tous les cas une école de sagesse et de tolérance : « Pas de contrainte en religion », dit le Coran (2 ; 256). Leçon que les tortionnaires laïcs ne nous ont pas apprise !”*



**L'AGENDA
DE TARIQ RAMADAN**



Tariq Ramadan vient de percer dans le débat public. Mais cela fait des années que ce philosophe Suisse prépare le terrain et tente de s'imposer aux yeux des médias comme l'interlocuteur des musulmans européens. Il peut compter pour cela sur quelques alliés dans les médias et parmi les associations mais surtout sur son habileté politique. Heureusement, il existe aussi des individus vigilants. Les textes publiés ci-après respectent l'ordre chronologique des réactions suscitées chaque fois qu'il a avancé un pion.

ÉTAPE 1 / Lorsqu'il a tenté de culpabiliser les altermondialistes en leur disant qu'ils ne s'ouvraient pas assez "*au monde de l'islam*" (autrement dit à lui) dans les pages de *Politis*. Ce qui a suscité la réaction de Bernard Cassen, président d'honneur ATTAC, et de Pierre Kalfa, membre de son conseil d'administration.

ÉTAPE 2 / Lorsqu'il a voulu publier une tribune listant des intellectuels juifs — de façon vraie ou supposée — pour mieux souligner que leur judaïsme en faisait des soutiens inconditionnels et naturels de Sharon. Ce qui a d'autant plus facilement divisé la gauche et l'extrême gauche qu'une partie a cru à un faux procès. En effet, Ramadan peut mettre en avant le fait qu'il a été l'un des rares musulmans publics à dénoncer les attentats antisémites commis en France en 2002. Des musulmans libéraux ont réagi (nous publions l'un de ces textes) mais la presse française a surtout relayé la parole des intellectuels pris pour cibles par Tariq Ramadan comme Alain Finkielkraut ou Bernard-Henri Lévy.

ÉTAPE 3 / Lorsqu'après avoir semé la division, Tariq Ramadan a pu compter ceux qui étaient prêts à le suivre en intervenant lors d'une plénière au Forum social européen. Cette fois, ce sont surtout les féministes qui ont réagi.

ENTRE CES DEUX DATES, CHERCHEZ L'ERREUR...



15 NOVEMBRE : Tariq Ramadan intervient aux côtés de Mouloud Aounit du MRAP (l'association qui diffuse le terme d'"islamophobie") au FSE...



20 NOVEMBRE, lors de l'émission *100' pour convaincre*, Tariq Ramadan apparaît comme l'interlocuteur des Arabes et des Musulmans français face à Nicolas Sarkozy...

BERNARD CASSEN

Islam et alter-mondialisme

Président d'honneur d'Attac France et coordinateur de sa commission internationale, Bernard Cassen répond, à titre personnel, à Tariq Ramadan qui regrettait le manque d'ouverture des militants de l'altermondialisation vers le "monde de l'islam".

Dans sa tribune "Les défis du pluralisme", publiée dans le numéro de *Politis* du 19 juin (n° 756), Tariq Ramadan s'adonne à son exercice favori du moment : instruire le procès d'un mouvement altermondialiste qui, selon lui, serait réfractaire à la "diversité culturelle et religieuse". Et de dresser un acte d'accusation — ou plutôt, comme on le verra, de culpabilisation — sur mesure, débouchant sur ce qui n'est pas une conclusion, mais un postulat, intéressé, de départ. C'est bien, en effet, en commençant par la fin de son texte que l'on en comprend mieux ensuite la construction, car notre homme est un très subtil rhéteur : "Il n'y aura pas d'avenir pour l'altermondialisme sans un dialogue fécond et ouvert avec le monde de l'islam."

Pour en arriver à ce tête-à-tête exclusif qui fait quand même bon marché de la "diversité" culturelle et religieuse, Ramadan se livre préalablement à une double manœuvre en balisant à sa convenance le périmètre du débat :

- Affaiblir, en la culpabilisant au maximum, l'une des parties prenantes (l'altermondialisme) censée constituer un bloc homogène, porteuse de "vieux schémas coloniaux", armée de "la seule rationalité occidentale" (dont, au passage, l'argumentation de l'auteur constitue un cas d'école), souffrant d'un "déficit de démocratie et d'ouverture", et dont les revendications "ne sont pas nées ni n'ont été discutées avec la base

populaire au nom de laquelle elle s'exprime", etc. Renforcer l'autre partie prenante, qu'il a unilatéralement promue à ce statut ("le monde de l'islam"), érigée en unique porte-parole des "populations les plus touchées (habitants des banlieues, jeunes d'origine immigrée) quasiment absentes des multiples forums où l'on pense pour eux, sans eux".

Avant de soulever le fond du problème, car il existe bel et bien (et Ramadan, par glissements successifs, en joue fort habilement), il faut débayer le terrain sur lequel il se pose, en réfutant des arguments de pure opportunité, voire totalement démagogiques, qui peuvent cependant impressionner des esprits faibles. Tout d'abord, le mouvement altermondialiste n'a pas attendu que Tariq Ramadan s'y intéresse pour commencer à se diversifier au niveau mondial. J'en prendrai deux exemples : le mouvement international Attac et le processus des Forums sociaux. Attac est certes née en France, mais a ensuite essaimé dans le reste de l'Europe, puis dans les Amériques, au Maghreb, en Afrique sub-saharienne et au Japon. Pour ne parler que d'eux, nos camarades des Attac existantes (et indépendantes, car Attac est un réseau sans tête de réseau) du Maroc, de Tunisie, de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Burkina Faso, et ceux qui, en Algérie, en Égypte, au Liban veulent eux aussi créer des structures Attac ne participent-ils pas, eux aussi, de la diversité revendiquée par Ramadan ? J'ignore combien d'entre eux sont musulmans ou pratiquants d'autres cultes - et il y en a sans doute un bon nombre - car, dans leurs textes et leurs actions, ils ne réduisent pas leur identité à leur religion : ils l'inscrivent, en tant que militants d'Attac, dans les luttes sociales. Leurs croyances, pour autant que je sache, restent du domaine de la sphère privée.

Plus généralement, le mouvement altermondialiste est déjà lui-même très divers. Sans doute est-il parti de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest, mais grâce au Forum social mondial (FSM) tenu pour la première fois à Porto Alegre en 2001, il a incorporé de puissantes forces populaires d'Amérique latine, en particulier les mouvements des peuples indigènes dont la vision du monde est fort loin d'obéir à la "rationalité occidentale" incriminée par Ramadan. Des forums sociaux continentaux ont été ensuite organisés en Afrique (Mali et

Éthiopie), en Asie (Inde), en Amazonie et en Europe. Des dizaines de forums sociaux nationaux ont également eu lieu aux quatre coins de la planète, du Venezuela au Maroc, du Liban à l'Autriche. Le fait que, en janvier 2004, le quatrième FSM se tienne à Bombay, en Inde, est à lui seul un gage de considérable élargissement culturel, voire religieux, dans un pays où, heureusement, la grande majorité des Hindous ne se reconnaissent pas dans le fascisme hindou et violemment anti-musulman qui tente le parti au pouvoir, le BJP.

Ce processus de *"mondialisation de l'altermondialisation"* est encore embryonnaire, mais quand même extraordinairement rapide, et il ne mérite certainement pas les diatribes de Tariq Ramadan.

Je passerai rapidement sur la grosse ficelle de sa tentative de monopolisation de la représentation, par ce qu'il appelle *"le monde de l'islam"*, des *"populations les plus touchées"* par le néolibéralisme. En France, les populations privées d'exercice effectif de la citoyenneté vont malheureusement très au-delà des *"banlieues"* et, si l'on en juge par les résultats des élections, représenteraient un bon tiers des habitants du pays : le chômeur des Vosges ou des Landes, l'ouvrier ou l'employée au Smic, le paysan ultra-endetté de Bretagne, le petit commerçant qui plie boutique en font aussi partie. Quant à ces fameuses *"banlieues"*, elles ne comptent pas que des populations d'*"origine immigrée"*, qui ne sont pas elles-mêmes toutes musulmanes. Et les musulmans ne sont qu'une minorité à se reconnaître dans les organisations ou les porte-parole autoproclamés qui, comme Tariq Ramadan, sont très présents, eux, dans ces forums *"où l'on pense pour eux, sans eux"*, notamment dans la préparation du prochain Forum social européen (FSE) de Paris, Saint-Denis, Bobigny et Ivry (12 au 15 novembre prochain).

Ces rappels de simple bon sens étant faits, le problème de la représentation de l'ensemble des exclus de la citoyenneté, de leur prise de parole et de leur implication dans les luttes contre le néolibéralisme reste entier. Il touche toutes les structures - partis, syndicats et associations - et le cadre limité de cette tribune ne me

permet pas de l'aborder. Il ne saurait en tout cas se réduire à un dialogue étriqué entre l'altermondialisation et le "monde de l'islam" version Ramadan. Une suggestion à *Politis* : à partir de tout ce qui a déjà été (et sera) publié dans ses colonnes, en faire le fil conducteur d'un débat qui déboucherait sur un séminaire des prochains FSE et FSM.

BERNARD CASSEN

Tribune parue dans *Politis* du 10 juillet 2003



PIERRE KHALFA

Le défi de l'universel

Pierre Khalfa est membre du conseil d'administration d'Attac. Après Bernard Cassen, il réagit lui aussi à la tribune de Tariq Ramadan sur le mouvement altermondialiste.*

Dans une tribune publiée par *Politis* le 19 juin, Tariq Ramadan interpelle les altermondialistes. Ceux-ci seraient, selon lui, incapables *“d'une prise en compte sérieuse de la diversité culturelle et religieuse [...], leur discours sur le plan culturel reste nourri par de vieux schémas coloniaux”*. Leurs slogans, comme *“le droit des peuples à l'autodétermination et à la démocratie”*, seraient de *“très anciens slogans des diverses tendances de la gauche”*. Le mouvement altermondialiste connaîtrait ainsi un *“déficit de démocratie et d'ouverture”*. La charge est sévère et il faut la prendre au sérieux. D'abord parce que son auteur déclare inscrire son combat dans le mouvement citoyen actuel contre le capitalisme néolibéral, ensuite parce que les problèmes posés ne peuvent être ignorés. Peut-on imaginer *“que les musulmans puissent, à partir de leurs convictions et de leurs valeurs, être porteurs de changements ?”* Le mouvement altermondialiste doit-il promouvoir des valeurs universelles qui transcendent les identités culturelles et religieuses ?

La réponse à la première question est apparemment simple. L'islam, peut-être plus encore que les autres religions, ne forme pas un tout homogène. Il serait absurde d'identifier tous les chrétiens aux adeptes de monseigneur Lefebvre ou aux fondamentalistes protestants, et les juifs aux disciples du rabbin Kahane. De même, la plupart des musulmans ne partagent pas une vision rétrograde de l'islam. Tout préjugé concernant l'islam doit donc être combattu, et Tariq Ramadan n'a pas tort de dire que le mouvement altermondialiste n'est pas exempt de *“discours superficiels, sinon dangereux sur l'islam”*.

Comme des juifs et des chrétiens, des musulmans peuvent évidemment, "à partir de leurs convictions et de leurs valeurs", rejoindre le mouvement altermondialiste. Comme le montre l'exemple de la théologie de la libération, la foi peut être un point d'ancrage pour mener un combat émancipateur. Mais cette reconnaissance n'empêche pas qu'un débat puisse s'instaurer sur les opinions des uns et des autres.

Ainsi, s'il est légitime que des musulmans veuillent être reconnus comme musulmans, il est tout aussi légitime de leur demander de reconnaître à d'autres le droit de ne pas croire en Dieu, y compris des personnes d'origine musulmane. Bref, d'intégrer l'athéisme dans leur vision du monde. De plus, un des grands apports des combats du passé a été de considérer que la société fait ses lois (bonnes ou mauvaises), et que les êtres humains peuvent donc les changer. Cette conception est à la base de tout combat émancipateur. Or, elle semble poser problème à Tariq Ramadan. Dans son livre d'entretien avec Alain Gresh (1), il reconnaît que le Coran prône une inégalité en matière d'héritage pour les femmes. Il propose donc que l'État intervienne pour compenser financièrement cette discrimination. Il ne propose pas de changer une loi dont il admet qu'elle est mauvaise, mais simplement d'en atténuer les effets. Il s'agit là d'une divergence fondamentale qui renvoie à la question de la source du droit. Est-elle dans les décisions des êtres humains - que l'on peut espérer les plus justes et démocratiques possibles - ou contenue une fois pour toutes dans un livre, fût-il considéré comme sacré ?

Ce point nous amène au problème de l'universalité. Le mouvement altermondialiste se situe dans le prolongement des mouvements d'émancipation du passé. Ces mouvements sont nés en Occident, dans un univers culturel fortement marqué par le christianisme et cependant hétérogène. Ils ont réussi à produire un certain nombre de valeurs - l'égalité de principe des êtres humains, la démocratie, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, etc. - qui visaient à transcender cette hétérogénéité. Il a fallu ensuite un long combat pour que les droits qui en découlaient ne soient pas seulement réservés aux hommes blancs des classes dominantes occidentales mais soient

reconnus comme devant s'appliquer à toute l'humanité.

L'existence de ces valeurs n'a certes pas empêché que l'Occident produise, avec le nazisme, la monstruosité la plus absolue, ni que les mouvements d'émancipation aient été, pour beaucoup, dévorés par le cancer stalinien. Elles restent cependant un point de repère fondamental, alors que nous menaçons un autre danger, celui de voir la loi du profit et le droit du commerce et des affaires devenir des règles auxquelles devraient se soumettre toutes les activités humaines et la vie elle-même. Alors, disons-le tout net : oui, bien qu'elles soient nées en Occident, ces valeurs ont une portée universelle dans laquelle tout courant progressiste, même issu de l'islam, doit pouvoir se reconnaître.

Il y a là un double défi. Le premier concerne le mouvement altermondialiste. Il doit pouvoir intégrer en son sein des courants politiques se réclamant de l'islam, comme les mouvements d'émancipation du passé ont fini par intégrer, non sans difficulté, des organisations se réclamant du christianisme et du judaïsme. Le second concerne les courants islamistes progressistes. À partir de leur spécificité, ils doivent être capables d'embrasser la cause de l'humanité tout entière. Une double transformation donc.

PIERRE KHALFA

(également responsable de l'Union syndicale G 10-Solidaires)

Tribune parue dans *Politis* le 11/09/03

 **Notes**

(1) *L'islam en questions*, Actes Sud/Babel, 2002.

FAROUK MANSOURI &
HÉLÈNE MICHELINI-BELDJOUDI

Tariq Ramadan ou la guerre des mondes

Fin connaisseurs du discours Ramadien, Farouk Mansouri et Hélène Michelini-Beldjoudi ont publié l'une des meilleures tribunes écrites sur Tariq Ramadan ces dernières années. Malheureusement, elle n'est pas parue en France mais dans un journal algérien, Le Matin. Jusqu'à ce que nous leur demandions la permission de la reproduire dans ProChoix...

Tariq Ramadan est présenté dans les médias comme "professeur", "intellectuel" et "philosophe". Début octobre, il publiait une — longue — diatribe accusant des "intellectuels juifs", jusque-là universalistes, de verser dans le "communautarisme". Il convoque, pour sa démonstration, les mêmes altermondialistes qu'il avait accusés, dans une tribune parue en juin dans *Politis* (n° 756), d'ignorer "le monde musulman". Cet honorable correspondant, qui n'hésite pas à pratiquer la manipulation intellectuelle, l'amalgame et tous les artifices d'une rhétorique bien huilée, ne cache d'ailleurs pas un panislamisme qu'il travestit en universalité altermondialiste.

En cette veille du Forum Social Européen (FSE) de Paris-Saint-Denis, la polémique sur la présence à ce même FSE du penseur islamique apparaît révélatrice à plus d'un titre. Beaucoup de choses ont été dites à propos de l'antisémitisme de Ramadan et de son communautarisme islamiste. Mais l'ensemble de ses écrits gagne à être connu. Surtout ceux qui concernent l'altermondialisation. Question liminaire : au nom de quoi Tariq Ramadan est-il invité à participer au FSE ? Parce qu'il "est un de ceux qui sont les plus écoutés et les plus audibles dans les banlieues" affirme sans broncher l'écologiste Noël Mamère. Bref, être "populaire", ou "popularisé par les médias", devient un gage de légitimité. Il suffit de réussir son casting : verbe haut et clair, mise impeccable, visage lisse comme le discours. Du moins en apparence.

Tariq Ramadan ou la guerre des mondes

Si la barbe est discrète (un fin collier, rasé de près), l'obédience l'est aussi. Comme le vieux briscard du Front National, le jeune loup de l'islam politique est un personnage présentable.

Ramadan, donc, passe bien dans les médias. Même s'il dépasse les bornes. Justifier l'exception au nom de l'égalité républicaine, voilà une contradiction qui rappelle un passé pas si lointain. Un passé qui ne passe pas. L'époque où la République française laïque s'accommodait du fait que ses indigènes algériens ne soient pas soumis à la loi commune mais aux confréries religieuses locales. Normal : ils étaient "différents".

Deuxième élément : outre les nom, prénom et qualités énoncées ci-dessus, Tariq Ramadan est aussi le petit-fils d'Hassan El Banna, fondateur du mouvement des Frères Musulmans (islamistes égyptiens). Il est aussi le frère de Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève et récemment exclu de l'enseignement public pour avoir justifié la lapidation des femmes "adultères" et la mutilation de la main des voleurs. Une famille que Tariq Ramadan n'a jamais reniée. Pire, il ne se prive pas, dans ses écrits, de faire l'apologie de la pensée et du combat de son grand-père.

La comédie (ou plutôt le "divertissement", au sens pascalien du terme) que nous donne abondamment M. Ramadan dans les médias français, se joue en plusieurs actes. D'abord, un premier texte, paru l'été dernier, culpabilise les altermondialistes. Puis le deuxième acte s'ouvre sur un autre texte présentant les "contradictions" du "monde musulman" (un concept toujours employé au singulier, ce qui est singulièrement révélateur).

On voit tout de suite que le "philosophe", en habile rhétoricien, sait manier les concepts occidentaux. Il évoque "*un débat très occidentalocentré*" qui "*sur le plan culturel, reste nourri par de vieux schémas coloniaux*" et dont "*le déficit de démocratie et d'ouverture... est aujourd'hui patent*", par opposition à des valeurs portées par "les Musulmans" mus par des "*dynamiques de libération sociale, culturelle, économique et politique... dans la majorité des pays musulmans (et qui s'expriment souvent dans et par l'islam)*". Une version islamiste de la croisade du Bien contre le Mal. Enfin la péroraison : "*Il n'y aura pas d'avenir pour l'altermondialisme sans un dialogue fécond et ouvert avec le monde de l'islam*". Problème : de quel islam parle-t-on ?

Martelé au singulier, le concept ne recouvre qu'une seule acception : l'islam politique à volonté hégémonique. Remarquons que, dans tous ses écrits, l' "intellectuel" ne s'adresse jamais à des "citoyens" mais à des "Musulmans". À l'époque où il réunissait, à Lyon ou ailleurs, ses disciples de l'Union des Jeunes Musulmans (UJM), dans des salles où, bien sûr, les femmes et les hommes étaient séparés, Tariq Ramadan tenait déjà un double langage. Un discours laïque pour les Occidentaux et un autre, teinté de religieux, pour ceux qu'il qualifie d'un concept alambiqué : "*citoyens européens et nord-américains de confession musulmane*". De Musulmans, quoi ! Il est bien évident que les Occidentaux n'entendront que la première formulation, et que l'oreille différemment exercée des autres (formée aux sous-entendus), sera sensible au second.

À cette mascarade, nous opposerons l'avertissement d'Edward Saïd : "*L'intellectuel doit se mobiliser sans relâche contre tous les tenants de visions et de projets politiques fondés sur des textes sacrés, tous ceux-là dont les abus ne se comptent plus et dont l'autoritarisme ne tolère aucune contestation et bien entendu aucune diversité. La liberté absolue d'opinion et d'expression est le principal bastion de l'intellectuel laïque : en abandonner la défense ou tolérer les compromis sur l'un ou l'autre de ses fondements équivaut à trahir sa vocation*". Or, si l'on se réfère à ses propres textes, l'objectif de Tariq Ramadan est bel et bien le contraire de celui de l'intellectuel laïque : il prône en effet "*la nécessaire libération idéologique, économique et politique de La Mecque*" ! Dans le sens "révolution islamique", naturellement, pas Révolution française... L'idéologue voudrait réussir avec l'islam (politique) ce que certains ont échoué à faire advenir avec le panarabisme. Une vision monolithique et islamo-centrée dont il stigmatise l'équivalent chez les altermondialistes ! Mais nous n'en sommes plus à une contradiction près.

Tariq Ramadan évoque des mouvements "*qui s'expriment souvent dans et par l'islam*". Qu'il les nomme ! Quand il parle d'"*opposition violente*", de "*groupes islamistes radicalisés*", s'agit-il des islamistes du GIA bouchers des maquis algériens, de la Djamia Islamiya auteur de l'attentat de Bali, de l'Al Qaida de Ben Laden... ? Saïd Mekbel, journaliste algérien assassiné par cette "*opposition violente*", s'adressait

ainsi à ses futurs bourreaux : *"Dis-moi, toi, partisan du terrorisme ou terroriste toi-même, qui régulièrement m'envoies au journal toute une littérature dans laquelle on veut m'expliquer que les agissements terroristes sont faits et dirigés pour -je cite- "abattre la junte militaire au pouvoir", dis-moi, en quoi assassiner un maître d'école devant ses élèves, lui faire éclater la tête devant les enfants de la classe à coups d'armes automatiques lui qui n'avait au bout des doigts qu'un pauvre morceau de craie, dis-moi donc, toi le partisan de tout ça, en quoi cette exécution ignoble contribue à "abattre la junte militaire au pouvoir" ? "* Ca s'appelle, tout simplement, du terrorisme.

De fait, les progrès humains dans les pays à dominante musulmane sont davantage dus à des mouvements d'émancipation laïque (ATTAC Maroc, ATTAC Tunisie, résistance des femmes algériennes, créations artistiques des cinéastes iraniens...) qu'à ces "mouvements" que Ramadan ne nomme guère. Bien sûr, il ne s'agit pas de la modernité telle que ce dernier la conçoit : limitée à des avancées technologiques et à "des contacts virtuels", tout ce qui ne remet pas en cause certaines "valeurs", un mot qu'affectionne Tariq Ramadan. Reste à savoir quelles sont ces fameuses valeurs.

Enfin, l'homme du "monde" reproche aux altermondialistes de ne pas s'intéresser à ce qui se passe dans le "monde musulman". Mais lui-même, en tant que "professeur", a-t-il une seule fois pris la plume pour défendre le Pr Nasr Abu Zaïd , réfugié avec son épouse aux Pays-Bas ? Cet Égyptien est l'auteur d'un livre condamné par les théologiens de l'université de théologie d'Al Azhar (Le Caire), héritiers spirituels du grand-père de Ramadan. En tant que "philosophe", Ramadan a-t-il défendu le Dr. Hassan Hanafi, professeur de philosophie à l'université du Caire, accusé d'apostasie et menacé de mort pour avoir "discrédité" la même Al Azhar ? En tant qu' "intellectuel" Ramadan a-t-il dénoncé la tentative d'assassinat de l'écrivain Naguib Mahfouz ? Tous Égyptiens comme lui. On ne l'a guère entendu non plus défendre la Nigériane Amina Lawal, condamnée à mort pour "adultère" par un tribunal islamiste... N'en déplaît à ceux qui veulent revenir aux "valeurs", un mot "tendance" y compris en Occident, la modernité réside non pas dans le retour aux sources mais dans la

libération des archaïsmes. Ce qui passe entre autres, par le "meurtre symbolique du Père" : s'affranchir des hiérarchies et des autorités traditionnelles pour pouvoir, justement, créer de nouvelles valeurs.

Mais enfin pourquoi Ramadan est-il invité au FSE ? Et pourquoi n'y a-t-on pas invité M. Le Pen (ou sa fille), ou encore le très médiatique Ben Laden (il paraît qu'il est très écouté dans certains pays), au nom de la même légitimité, celle revendiquée par Noël Mamère. Certains mots peuvent tuer. Dommage qu'il n'en aille pas de même du ridicule, de la malhonnêteté intellectuelle et des clowns du cirque médiatique. Cela rendrait les concernés nettement plus prudents...

*Farouk Mansouri, cadre d'entreprise
Hélène Michelini-Beldjoudi, journaliste*

LE FIS VU PAR TARIQ RAMADAN

Tariq Ramadan n'est guère aimé des démocrates arabes en lutte contre l'islamisme. On comprend pourquoi puisqu'il traite volontiers les Algériens anti-islamistes d'"éradicateurs". Le FIS a surtout le tort, à ses yeux, d'être "*maladroit*" (*sic*). Voici ce qu'il écrit dans un lexique initialement destiné au *Nouvel Observateur* à l'entrée "FIS" : "*Les responsables de l'aile politique du Front islamique du salut formaient un cocktail disparate. Des voix constructive et raisonnables se mêlaient aux discours les plus réactifs, les plus agressifs et les plus obtus. Le FIS, très tôt, a accumulé les maladroites et les erreurs politiques. Il faut cependant rappeler que le processus électoral a été stoppé et qu'aucune erreur politique ne peut justifier l'horrible répression qui s'est abattue sur les partisans du FIS.*" Le *Nouvel Obs* a refusé de publier ce lexique mais il est paru dans un ouvrage de Ramadan, "Être musulman européen", aux éditions Tawhid (1999).

Une altermondialisation féministe et laïque est-elle possible avec Tariq Ramadan ?

Ce texte, collectif, a circulé sur la liste de diffusion d'ATTAC le 3 novembre. Il a été distribué sous forme de tract pendant le Forum Social Européen. Il met en garde : les idées d'un Tariq Ramadan sont incompatibles avec le rêve d'un monde plus égalitaire, plus féministe et plus laïque..

Tariq Ramadan n'est pas dangereux parce qu'il est le petit fils d'Hassan al-Banna, fondateur des Frères musulmans à l'origine d'un islam politique qui a fait des ravages aux quatre coins du monde, mais parce qu'il n'a jamais pris ses distances avec l'héritage idéologique de cet homme. Il continue de le présenter comme le "*plus influent des réformistes musulmans de ce siècle*"¹, alors que ce réformisme consiste à vouloir revenir aux fondements de la charia.

Tariq Ramadan n'est pas inquiétant parce qu'il est le frère d'Hani Ramadan, théoricien islamiste qui approuve la lapidation pour adultère et considère le Sida comme un châtiment divin, mais parce qu'il juge lui même qu'on ne peut être musulman et homosexuel, même s'il ne recommande pas de punir les homosexuels par des châtiments physiques. "*Dieu a voulu un ordre. Et cet ordre, c'est l'homme pour la femme' et la 'femme pour l'homme'*" explique-t-il lors de ses conférences devant des jeunes musulmans². En reprenant le Coran de façon littéraliste, il approuve la doctrine de l'ordre naturel et divin que nous n'accepterions pas de la part d'un intégriste chrétien.

Incité à se distinguer de son frère, Tariq Ramadan ne le fait qu'avec de lourdes ambiguïtés. Au lieu de condamner les châtiments corporels et d'exiger leur abolition, il se contente de proposer un "*moratoire total et absolu, pour nous donner le temps de revenir à nos textes*

fondamentaux (...) et de déterminer strictement les conditions requises". Il ne remet pas non plus en cause le droit d'un homme à user de la violence conjugale, même s'il souligne que le Coran l'envisage en "*dernier recours*"¹³.

Tariq Ramadan reconnaît bien l'égalité des hommes et des femmes devant Dieu mais croit en une complémentarité — et donc en une différence — des sexes sur le plan social et familial : "*L'islam offre un cadre de référence dans lequel se dessine une conception globale de l'être humain, de l'homme, de la femme, et de la famille. Deux principes sont essentiels : le premier fonde l'idée d'une égalité entre l'homme et la femme devant Dieu, le second celui de leur complémentarité sur le plan social. Selon cette conception, c'est l'homme qui est responsable de la gestion de l'espace familial mais le rôle de la mère y est central.*"⁴

Tariq Ramadan est un leader fondamentaliste, qui souhaite revenir aux fondements du Coran. Ses prises de position sont certes préférables aux recommandations clairement fanatiques de certains islamistes. Mais il se situe cependant dans une perspective en soi réactionnaire, incompatible avec une altermondialisation progressiste, car il s'agit de vouloir faire vivre les hommes et les femmes en fonction d'un livre sacralisé et jugé intemporel alors qu'il a été écrit il y a plus de 14 siècles. Il existe des courants musulmans laïques et progressistes, alors pourquoi offrir à Tariq Ramadan un statut de représentant de l'islam et des musulmans européens ?

Tariq Ramadan se dit laïque, mais il définit la laïcité comme un espace neutre, devant accueillir toutes les confessions et tous les cultes. C'est aussi la définition de Christine Boutin. Mais ce ne peut être celle de militant/es luttant pour un monde émancipé du fanatisme et donc pour une laïcité assumée en tant que valeur positive.

Tariq Ramadan ne cache pas son dégoût pour le rationalisme et la modernité, même s'il prend soin de le déguiser en discours anticapitaliste : "*À force de privilégier la rationalité, l'efficacité et le rendement pour plus de progrès, nos sociétés sont au bord du gouffre*"⁵ explique-t-il dans son livre sur *Le Face-à-face des civilisations* :

Une altermondialisation laïque et féministe...

quel projet pour quelle modernité ? Il faut bien comprendre que sa hantise de la modernité ne concerne pas seulement la marchandisation mais aussi l'évolution des mentalités sur la famille, à propos de laquelle il explique : "Si la modernité est à ce prix, on comprendra que tant le Coran que la Sunna affichent une fin de non recevoir à l'actualisation de cette modernisation."

Tariq Ramadan n'est pas antisémite mais il donne des listes d'intellectuels juifs (ou supposés tels) qu'il accuse d'être fanatiquement pro-Israël en raison de leur identité juive... Que penserait-on de quelqu'un qui souhaiterait disqualifier les défenseurs des Palestiniens au motif qu'ils sont "arabes" ou "musulmans" ?

Nous luttons contre le racisme et nous refusons le terme d'" islamophobie " introduit en France par Tariq Ramadan. Il s'agit d'un concept inventé par les islamistes pour disqualifier les féministes, les musulmans libéraux et tous ceux qui tentent de laïciser l'islam en les faisant passer pour des racistes alors qu'ils sont simplement laïques et/ou critiques vis-à-vis des dogmes religieux. Nous revendiquons le droit d'être antiracistes et critiques vis-à-vis des religions. Les religions sont des idéologies humaines. La plupart du temps, elles ont servi à légitimer l'inégalité sociale et à opprimer les humains, tout particulièrement les femmes.

Pour toutes ces raisons, nous refusons de considérer Tariq Ramadan comme un allié et nous continuerons à défendre une altermondialisation égalitaire, féministe, rationnelle, moderne et laïque.

COLLECTIF FÉMINISTE POUR UNE ALTERMONDIALISATION LAÏQUE

Contact : altermondialisationlaïque@yahoo.fr

À LIRE :

Caroline Fourest, Fiammetta Venner, *Tirs croisés. La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Paris, Calmann-Lévy, 2003

Leïla Babès, "L'identité islamique européenne d'après Tariq Ramadan", *Islam de France*, n°8.



- ¹ RAMADAN Tariq, *Être musulman européen, étude des sources islamiques à la lumière du contexte européen*, Tawhid, 1999, 460 p
- ² RAMADAN Tariq, *La conception islamique de la sexualité. Innocence, responsabilité et maîtrise*, cassette audio diffusée par les éditions Tawhid
- ³ *Le Courrier*, Genève, 13 novembre 2002
- ⁴ GRESH Alain, RAMADAN Tariq, *L'Islam en questions*, Arles, Actes Sud, 2002, p. 280.
- ⁵ RAMADAN, Tariq, *Islam, le face-à-face des civilisations. Quel projet pour quelle modernité ?*, Tawhid

Ramadan : antiféministe !

Ce texte est paru dans les pages Rebonds de Libération le 12 novembre, la veille de l'intervention au FSE de Tariq Ramadan. Il invite les camarades altermondialistes à ne pas oublier leur lutte antisexiste au profit des valeurs véhiculées par Tariq Ramadan...

Ce texte résume un certain nombre de réflexions portant sur la participation de Tariq Ramadan au Forum social européen. Les interrogations qui vont suivre se réfèrent aux valeurs dont se réclame le FSE. En effet, le Forum social européen se veut, notamment, un lieu d'échanges et de débats pour lutter contre les inégalités économiques et sociales. Nous supposons par conséquent que le combat pour les libertés et les droits des femmes fait partie des causes défendues par ce forum.

Or il nous semble que la présence de Tariq Ramadan, invité à intervenir en séance plénière, entre en contradiction avec ces valeurs.

La vision défendue par Tariq Ramadan repose essentiellement sur la promotion d'une identité communautaire fondée sur la religion. Pour lui, l'islam propose des moyens aux individus musulmans pour se construire "une personnalité de l'intérieur" leur permettant de "s'adapter à un environnement spécifique". Cette adaptation, selon lui, implique que la société française accepte certaines spécificités telles que le voile. Pour lui, le port du voile par la femme musulmane s'inscrit dans ce processus de construction d'une personnalité de l'intérieur pour fonder une identité sociale solide. Le voile étant "une manifestation de la soumission à Dieu" serait "l'élément d'une libération de la femme, dès lors qu'elle ne soumet pas son être à l'imagerie masculine, jamais totalement innocente".

Ce voile-rempart permettrait à la femme musulmane d'accéder à un statut de citoyenne "participant pleinement à la vie sociale" tout en préservant sa pudeur. Dans cette vision, la citoyenneté des femmes est conditionnée par la gestion de leur sexualité dans le cadre défini par

les normes religieuses. Au travers d'un langage moderniste Tariq Ramadan prône tout simplement la stratégie promulguée par différentes tendances islamistes. En effet, elles se rejoignent sur la nécessité du contrôle de la sexualité des femmes pour préserver l'ordre divin. Or cet ordre, traduit clairement par les règles et lois religieuses, inscrit les inégalités entre les deux sexes. Les islamistes dits "éclairés" justifient cette inégalité par l'éloge d'une harmonie des sexes reposant sur leur complémentarité. D'où la prééminence de la notion d'équité comme alternative à l'égalité hommes-femmes, valeur critiquée comme étant le fruit de la "culture occidentale".

Ce discours instrumentalise les concepts de la lutte contre les injustices et les discriminations au profit de la diffusion de l'islam politique comme une alternative anti-impérialiste et anticolonialiste. Tenant compte de l'évolution irréversible de la condition des femmes par l'accès à l'éducation, au travail rémunéré et à l'espace public, il tente de la canaliser. Le voile se présente dans ce contexte comme le passage obligé à une citoyenneté communautariste. Il opère en même temps une nette distinction entre "*la femme musulmane pudique*" et les autres non voilées, qui seront d'emblée identifiées comme des femmes non pudiques et par extension non dignes de respect. Au mieux, elles seront désignées comme des brebis égarées, qui par mimétisme finiront par intégrer leur identité "authentique".

Il n'est pas très difficile de mesurer l'impact de cette logique dans la vie quotidienne de centaines de milliers de jeunes filles et femmes non voilées (majoritaires en France). Le développement de ce type de discours, favorisé par l'image positive d'idéologues comme Tariq Ramadan, ne fait que renforcer la pression directe et indirecte qui s'exerce sur elles. Elles se verront, de plus en plus, assignées à une sorte de résidence communautaire. Où est la place, dans ce type de citoyenneté, pour les droits de la personne humaine ?

De la même manière, Tariq Ramadan essaye de convaincre de la force de l'islam pour ramener dans le droit chemin les jeunes "musulmans" souffrant d'une "*crise identitaire*". L'identité culturelle, réduite à l'identité culturelle, serait le rempart contre les phénomènes de

violence et de délinquance. Ces faits sociaux qui témoignent de l'absence d'une politique forte de lutte contre les inégalités, contre les discriminations et contre le racisme doivent être combattus par l'éducation et la prévention. Alors que Tariq Ramadan les renvoie, en dernière analyse, à l'absence d'une foi et de lois érigeant le croyant dans le chemin licite. Il propose donc un retour vers la religion pour remédier à des maux sociaux et politiques.

Cette pseudo-solution semble exercer un réel attrait sur certaines instances politiques à la recherche de remèdes face aux déficits de l'intégration. Il en va apparemment de même pour certains militants du mouvement altermondialiste. Tariq Ramadan se positionne donc, aux yeux de beaucoup, comme le Médiateur par excellence pour la "communauté musulmane".

Ne convient-il pas de rappeler qu'en France une communauté musulmane portant un projet sociopolitique commun n'existe pas ? Les idéologues comme Tariq Ramadan tentent en fait de la créer dans l'opinion publique pour développer ensuite les stratégies de sa mise en œuvre. Nous sommes donc bel et bien face à une configuration de l'islam politique qui se drape en défenseur de la dignité des personnes discriminées pour avancer ses revendications.

Par ce détour, toute position critique à l'égard de ce type de projet se voit accusée d'islamophobie. À ce titre, les féministes qui revendiquent des droits universels pour les femmes seront repérées également comme islamophobes. Pire, nous assistons à un amalgame savamment dosé entre les positionnements racistes et discriminatoires et la défense des droits fondamentaux de la personne humaine, sacrifiés sur l'autel des valeurs sacrées. On aboutit par cette confusion à un jeu de culpabilisation-victimisation faisant obstacle au débat démocratique.

Ces réflexions nous amènent à interroger les altermondialistes sur l'enjeu que représente la participation de Tariq Ramadan au FSE. De manière consciente ou non, cette initiative ne contribue-t-elle pas à légitimer l'islam politique ? N'ignore-t-elle pas les valeurs de liberté et d'égalité des citoyens et des citoyennes, au profit de la mobilisation de forces se revendiquant comme les défenseurs des discriminés ?

N'ouvre-t-elle pas la voie à une hiérarchisation des discriminations passant certaines sous silence, comme par exemple celles relevant du sexisme ?

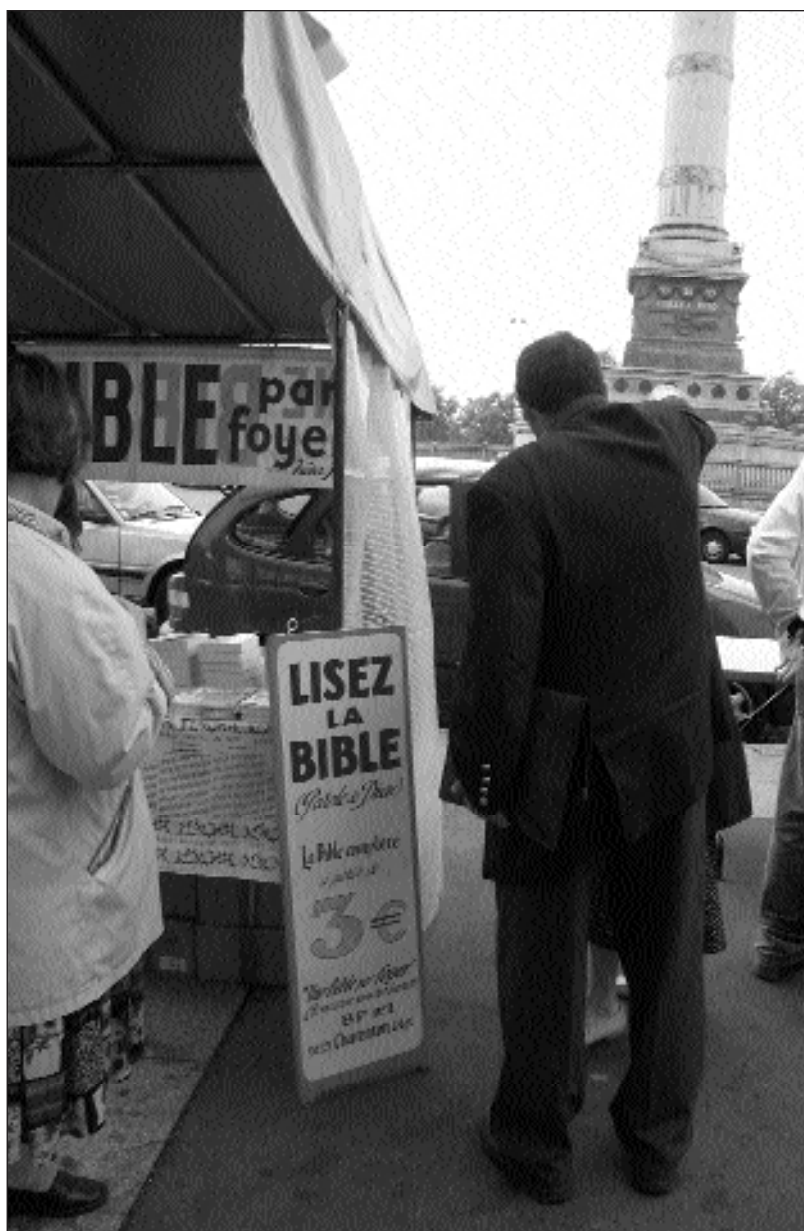
***FATIMAH LALEM**, membre du bureau du Mouvement français pour le
planning familial (MFPF)*

***CHALAH CHAFIQ-BESKI**, sociologue*

***MAYA SURDUTS**, présidente de la Cadac (Confédération des associations
pour le droit à l'avortement et à la contraception)*



**L'ENJEU
DU DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ**



EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LA BIBLE,
Bastille (Paris), 2003

Le débat sur la laïcité scolaire

Deux commissions pour quel projet ?

Le débat sur la laïcité scolaire est lancé. Plusieurs commissions ont été mises en place. La commission Stasi semble surtout chargée d'organiser une consultation publique, tandis que la Mission parlementaire initiée par Jean-Louis Debré semble chargée de proposer un projet de loi. À l'exception de Nicolas Sarkozy, le besoin de légiférer est ressenti à gauche comme à droite. Reste à savoir si cette loi sera uniquement conçue pour interdire le voile à l'école ou si le parlement profitera de cette occasion pour réaffirmer le principe de laïcité vis-à-vis de tous les signes religieux de toutes les écoles de France, y compris en Alsace-Moselle...

I-LA MISSION PARLEMENTAIRE

Le 4 juin, à la demande de nombreux parlementaires, Jean-Louis Debré a lancé une Mission d'information sur la question des signes religieux. La réforme du règlement de l'Assemblée du 26 mars 2003 permet à la Conférence des Présidents de créer des missions d'information sur proposition du Président de l'Assemblée nationale. Or les Présidents du groupe socialiste et de l'UMP, ainsi qu'Éric Raoult, vice-Président, ont exprimé le souhait que l'Assemblée engage une réflexion sur la question du port des signes d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires. Dans le même temps, plusieurs propositions de loi et rapport ont été déposés. Jean-Michel Dubernard a rédigé un projet sur l'école et la laïcité et Jacques Myard sur la laïcité au cœur de la République. François Baroin, vice-président de l'Assemblée, vient quant à lui de remettre un rapport sur cette question au Premier ministre. Mais, en fin de compte, s'il existe un projet de loi, il sera essentiellement influencé par les travaux de la Mission d'information parlementaire.

A. Composition de la mission

La mission est composée de trente membres : 18 membres du groupe UMP, 8 membres du groupe socialiste, 2 représentants du groupe UDF et 2 du groupe communiste et républicains. Un député non inscrit était prévu mais aucune candidature n'a été présentée, ce qui en soit est inquiétant. Jean-Louis Debré est à la fois président et rapporteur de la mission. Son objet est d'établir un état des lieux de la question des insignes religieux à l'école et de faire des propositions. La question principale étant de savoir s'il faut légiférer ou non ? En cas de réponse affirmative, une proposition de loi, co-signée par l'ensemble des membres de la mission, sera déposée.

Démarrée le 15 juillet, la mission devrait aboutir avant la fin de l'année. Les auditions se font à huit clos sauf exception. Cette non publicité faite à la mission par rapport à la Commission Stasi ne doit pas faire croire à son inefficacité. Si la commission Stasi est destinée à publiciser le débat par le biais des médias, la mission Debré est celle où les choses se décident car sauf révolution institutionnelle, c'est le parlement qui fait les lois dans ce pays.

B. Les débats

Une première table ronde publique a eu lieu début juin, sous la direction de Jean-Michel Dubernard. Étaient présents les représentants des parents d'élèves, des enseignants et les élèves de la classe de terminale L du lycée Henri Bergson, dans le XIXe arrondissement. Un certain nombre de grands témoins étaient de la partie : M. Alain Finkielkraut, philosophe, Mme Gaye Petek Salom, membre du Haut conseil à l'intégration, M. Rémy Schwartz, maître des requêtes au Conseil d'État, M. Alain Sekzig, chargé de mission à la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, et M. Alain-Gérard Slama, professeur et membre du comité éditorial du *Figaro*. Les auditions ont commencé par un discours inaugural de Jean-Michel Dubernard.

Le discours inaugural de Jean-Michel DUBERNARD

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

Dans son discours inaugural, le député Jean-Michel Dubernard, a expliqué : “Hier encore, la laïcité à la française semblait rangée au panthéon de nos exceptions ; nous n’en parlions plus. Après un siècle d’affrontements, de quasi-guerre civile, faute de combattants, les partisans ou les adversaires de la laïcité peinaient à peupler leurs colloques respectifs. Aujourd’hui, les médias relancent tous les jours le débat en parlant de la laïcité, du port du voile à l’école et de l’opportunité de légiférer. Les bases mêmes de notre droit public et privé, nos lois et nos mœurs, nos relations internationales sont brutalement bousculées par le retour du religieux et nous sommes amenés à nous interroger sur nos principes. Il semble que le mot “laïcité” soit franco-français et, de ce fait, lourd de passions nationales. Par ailleurs, il semble ne plus avoir le même sens pour tous. Inutile de se référer au Littré de 1871 où apparaît pour la première fois la définition du terme : laïcité : ‘caractère laïque’. Nous sommes bien avancés !”

Alain FINKIELKRAUT : “L’école est un sanctuaire”

Jean-Michel Dubernard est suivi par Alain Finkelkraut qui donne cette définition : “La religion veut exercer une sorte de mainmise sur le sacré et la laïcité est le refus de cette mainmise.” Plus loin, il dira : “J’irai jusqu’à dire que l’école aussi est un temple. Ce n’est pas seulement un sanctuaire, c’est aussi un temple. Et on enlève son foulard dans ce temple, précisément pour se rendre disponible aux grandes œuvres de la culture, aux œuvres qui font l’humanité. Si l’instituteur, le professeur est le représentant des poètes, des artistes, de la culture, rien ne doit s’entremettre entre sa représentation et la réception par l’élève. Or le foulard est quelque chose qui s’entremet, il s’agit même d’un rideau que l’on tend devant la culture. Voilà ce que l’école, en tant que temple, se doit de refuser. L’école est un espace séparé qui obéit à ses propres règles : la laïcité.”

Gaye PETEK SALOM : “le voile est ségrégationniste”

Lui succède à la tribune, Gaye Petek Salom, membre du Haut conseil à l’intégration et directrice d’une association qui travaille autour de l’immigration turque depuis de nombreuses années : “Il y a une trentaine d’années, lorsque les dernières vagues migratoires sont

arrivées par voie régulière et que l'on a accueilli les premières familles après la loi relative au regroupement familial, la question du port d'un insigne distinctif religieux revendiqué par des familles ou des jeunes dans l'école ne s'était jamais posée. J'ai travaillé à l'accueil de familles turques dès les années 1975-1976 et je n'ai jamais été confrontée, de la part des familles anatoliennes dont les mères portaient un foulard à leur arrivée en France, à une quelconque revendication à l'égard de l'école, tendant à ce que les filles puissent le porter. (...) Mon expérience auprès des populations originaires de Turquie me permet d'affirmer que les très jeunes filles – 10 ou 11 ans – qui se voilent en entrant au collège, ne le font pas par choix personnel, après réflexion. Je constate également que les familles marocaines et turques – qui sont aujourd'hui les plus impliquées dans la question du foulard – sont presque toujours soumises à des pressions de réseaux islamistes radicaux, associations diverses et mouvements très actifs de l'islam politique et confrérique turcs, organisés en France à travers des associations loi de 1901.

Il va de soi qu'un règlement ou une loi devrait interdire le port de tous les signes distinctifs religieux à l'école et dans la fonction publique. Néanmoins, le voile est un signe particulier chargé de symboles. Premièrement, le voile est ségrégationniste. C'est le constat de l'inégalité et de l'infériorité de la femme. L'espace public ne lui est pas autorisé, à moins qu'elle n'y paraisse cachée sous son voile afin de ne pas être offensée. Croyante, elle doit veiller, par son recouvrement, à sa pudeur et à sa chasteté. A l'inverse, il faudrait donc penser qu'une jeune fille non voilée est une incroyante, indigne de respect et donc a priori pas sérieuse. Voilà bien une équation qui nous conduit aujourd'hui à voir des jeunes filles obligées de marquer la distance avec les garçons dans les établissements scolaires, de se vêtir quotidiennement de survêtements informels pour qu'on ne voit pas leur corps et de baisser le regard devant leurs camarades garçons si elles ne veulent pas se faire traiter de "putes" dans le quartier, comme me le disaient très récemment des jeunes filles d'un lycée de Clichy-sous-Bois, que j'ai rencontrées pour débattre du thème des mariages forcés. (...) Deuxièmement, le voile est communautariste. C'est l'affichage d'une appartenance religieuse, donc d'une différence qui confine au particulier. Or l'école est un espace partagé où prime avant

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

tout le vivre ensemble. La neutralité est seule garante de l'universalité et de la paix scolaire.

Jamais, il y a quelques années, on aurait vu sur les murs d'une école ou d'une université des graffitis antisémites – j'ai vu cela récemment à Asnières – tels que : "Dommage que les fours soient éteints". Ou encore, comme le signalait un directeur d'établissement que nous avons auditionné au Haut conseil à l'intégration, des jeunes maghrébins faire le signe de l'égorgement à des camarades qui ne pratiquaient pas le jeûne du ramadan. Toutes ces choses sont insupportables dans l'enceinte de l'école de la République. Il s'agit d'une tendance extrêmement dangereuse qui consiste par ailleurs à pousser les individus à se définir au travers de croyances et de pratiques qui concernent leur vie privée. Des familles turques disent maintenant devoir être obligées de se justifier devant leurs coreligionnaires s'ils n'imposent pas à leur fille de se voiler à l'école. Des présidents d'association disent aussi que des discussions malsaines s'instaurent, comme celle de savoir si on est moins bon musulman lorsqu'on ne lutte pas contre l'école pour y imposer le voile. Ce sont des propos que j'entends de la bouche de musulmans pratiquants, présidents d'association culturelles, et non pas de laïcs convaincus."

Rémy SCHWARTZ défend la jurisprudence du Conseil d'Etat

Après Gaye Petek, c'est au tour de Rémy Schwartz, maître des requêtes au Conseil d'État de prendre la parole. Il explique pourquoi, selon lui, le Conseil d'État a rendu cet avis du 27 novembre 1989, à savoir qu'il est interdit d'interdire par principe le port de signes religieux, en ce qui concerne les élèves, mais que des limites strictes sont posées. "Le Conseil d'État a interprété le principe de laïcité comme imposant le strict respect de toutes les pensées et de toutes les convictions. Et la première règle est que l'enseignement public est libre de toute attache religieuse et égal pour tous." Et de poursuivre : "Une fois que des normes sont adoptées, une fois que la France est partie à des conventions internationales, une fois qu'une loi est votée, il revient ensuite au juge d'appliquer ces normes auxquelles il n'est pas partie prenante directement. Le Conseil d'État a donc essayé de concilier l'ensemble de ces données : un principe de laïcité entendu d'une façon plutôt libérale et un principe constitutionnel, et consacré sur le

plan international, de liberté de conscience. C'est ainsi que le Conseil d'État a jugé que la laïcité s'impose strictement aux agents publics. Quel que soit le service dans lequel il travaille, un agent public, qu'il soit ou non au contact du public, ne peut en aucun cas porter de signe religieux (avis rendu en matière contentieuse, 3 mai 2000, Mlle Marteau). En revanche, il a distingué les agents publics des usagers du service public, considérant que la laïcité, telle qu'interprétée comme indiqué précédemment, avait été conçue pour permettre le respect des convictions de tous les usagers. Et c'est la raison pour laquelle il existe, par exemple, des aumôneries dans les établissements publics."

Il faut cependant noter que cette interprétation de l'interdiction est sujette à caution. Le Conseil d'état se prononce par rapport à l'arsenal juridique connu, mais si la loi change, l'avis du Conseil d'État change aussi. Le deuxième point soulevé par Rémy Schwartz est l'inadéquation de la laïcité avec les textes internationaux signés par la France. Cette position est celle adoptée par ceux qui refusent une modification du compromis et qui surfent sur la méconnaissance des règles internationales. François Bayrou, par exemple, a longuement expliqué devant la commission Stasi qu'il n'avait pas fait de loi lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale pour ne pas être retoqué par la Cour européenne des droits de l'homme. Cette opinion a été mise à mal par un membre de la dite Cour, lequel a expliqué qu'aucun principe ou règlement européen ne pouvait empêcher la France de promulguer une loi contre les signes religieux à l'école.

Alain SEKSIG se prononce pour une loi

Chargé de mission à la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, Alain Seksig avait publié le 12 novembre 1999, avec Gaye Petek, un texte intitulé "Clarté, fermeté, laïcité" dans *Libération* : "Tout serait beaucoup plus clair, beaucoup plus simple si une loi venait préciser la laïcité scolaire, ses exigences et ses modalités d'application. A fortiori, à l'heure où tout le monde se réclame de la laïcité mais sans toujours lui donner le même sens". Lors de son intervention, il a déclaré : "C'est sans enthousiasme débordant que j'en suis personnellement venu à cette proposition de légiférer. J'aurais préféré que la laïcité continue simplement à faire autorité,

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

qu'ici ou là on ne la tienne pas pour datée mais au contraire, partout, comme faisant date. Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix, sauf à dire comme Alain Finkielkraut que "c'est foutu". (...) Nous avons le choix, il y a quatorze ans, lorsque éclata la première affaire du foulard. Nous ne l'avons plus aujourd'hui. La confusion est telle qu'elle appelle fermeté et clarté dans la définition des principes. Seule la fermeté sur les principes, qui n'est précisément pas la fermeture mais au contraire la condition même de l'ouverture et du dialogue, peut permettre la souplesse dans leur application. Au lieu de quoi, au cours de ces quatorze dernières années, nous avons eu souvent à nous plaindre en matière de laïcité d'une approche rigoureusement inverse : floue sur les principes, autoritaire dans la pratique car il faut bien décider quelque chose en fin de compte.

Aujourd'hui dans l'école publique, on ne sait plus très bien à quel saint laïque se vouer. Tant bien que mal on tient bon. Dans les situations particulièrement conflictuelles, comme à Tremblay-en-France, à Flers ou à Lyon, au lycée de La Martinière, on fait front. Mais en plus d'un endroit, il arrive qu'on ne sache tout simplement plus ce que laïcité veut dire. (...) Voici une autre anecdote que je tiens de M. Ali Arabi, un ami proviseur en retraite. Il y a une dizaine d'années, il reçoit un appel d'un de ses amis proviseur : "Une jeune fille voilée veut faire sa prière, elle me demande la direction de la Mecque". On ne sait plus si l'on doit autoriser ou non ce type de comportement. Il a fallu que ce soit M. Arabi qui lui explique ce qu'est laïcité et que l'école n'est pas un lieu de prière, même si ce doit être un temple. (...) Dans une école primaire de la région parisienne, une directrice a été menacée et est en cours de procès actuellement avec le père d'un élève, islamiste militant, qui lui reproche d'avoir laissé son enfant de trois ans manger du jambon alors que cela lui était formellement interdit. Qu'a-t-elle fait au juste, comme d'ailleurs nombre de directeurs et directrices d'écoles ? Elle a affiché au réfectoire la liste des enfants qui ne doivent pas manger de porc. Et quand cette liste n'est pas affichée, le personnel se charge de distinguer le "bon grain de l'ivraie"... Les élèves entre eux s'encouragent, se disputent sur la question : "tu ne dois pas manger de porc, tu n'es pas un bon musulman", "mais toi tu es juif, tu ne dois pas en manger non plus",

etc. Le personnel des établissements scolaires est perdu. Il est temps de refonder, comme le disait le ministre, l'idée et les principes laïques. S'agissant du port de signes religieux ou, concernant le voile islamiste, politico-religieux à l'intérieur des établissements, face au même type de situations les réponses peuvent radicalement diverger d'un établissement à un autre, parfois voisins de quelques centaines de mètres.

Comment en est-on arrivé là ? La fausse bonne idée de s'en remettre à l'avis du Conseil d'État en lieu et place de la décision politique qui s'imposait dans une telle situation, pour inconséquente qu'elle fut et ravageuse dans ses implications, n'est pas seule en cause. De longue date, au sein de l'éducation nationale, on recommandait tout à la fois de partir du vécu de l'enfant et de valoriser les différences culturelles. Ces orientations, que l'on présente encore aujourd'hui comme novatrices, même si elles n'en finissent pas d'être ressassées depuis trente ans et plus, ont en l'occurrence brouillé aux yeux de nombreux enseignants la saine distinction entre ce qui peut se dire et se faire dans l'espace public et ce qui ressortit à la sphère privée.

Ainsi, ce qui était jadis proprement inimaginable devient à présent monnaie courante. À l'école élémentaire même, des enseignants, sous couvert d'aborder en classe l'histoire des religions et soucieux de partir du vécu de l'enfant, n'hésitent pas à demander à leurs élèves qui dans la classe est catholique, protestant, juif, musulman. Et de décliner à leur tour, c'est le cas de le dire, leur profession de foi. Un professeur de lycée de la banlieue parisienne me disait l'an dernier : "Mais si mes élèves me demandent qui je suis, si je crois en Dieu, quelle est ma religion, je suis obligé de leur répondre, je ne peux pas rester indifférent sur mon estrade". Je lui ai répondu : "Rien n'oblige un professeur à répondre à une telle interpellation, encore moins à descendre de son estrade. Son devoir est précisément la réserve, la retenue, la neutralité, l'indifférenciation, la distance ; ce qui n'exclut nullement l'engagement professionnel et la bienveillance envers les élèves".

Il a été demandé dans les établissements scolaires de faire travailler les élèves sur leur identité. Il y a là un vain et sot projet de demander à des élèves de se raconter, de définir leur identité. D'abord, parce que ce que l'on appelle communément l'identité d'un individu ne saurait

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

résider tout entière dans le lieux et les conditions de sa naissance. Pour importants, pour déterminants sans doute que soient ces facteurs, il ne s'agit pas de les minimiser, on ne saurait résumer ou réduire à eux seuls la réalité d'un individu tout entier. A fortiori à l'école, où par définition la personnalité des individus, leur identité est en formation, en élaboration."

Dans la salle **Betoule FEKKAR-LAMBIOTTE**, inspectrice de l'éducation nationale intervient : "Ayant écouté très attentivement les débats, je constate avec regret que les amalgames dominent déjà nos esprits. L'islamisme n'est que la caricature de l'islam. Ce n'est pas l'islam authentique, véritable. Sur plus de 6 400 sourates, trois seulement sont relatives au voile. Les jeunes filles qui sont voilées sont une infime minorité. Mais elles sont, hélas pour nous, très médiatisées. C'est la raison pour laquelle ce problème constitue une interpellation de toute la société française. Car nous sommes tous concernés. Je suis signataire de l'appel de mai, par lequel nous, citoyens musulmans laïques — car cela existe — sommes désireux d'intégration, de promotion sociale et désireux aussi de vivre notre spiritualité dans l'islam de la façon la plus paisible qui soit.

Faut-il ou non légiférer ? Nous devons poser cette question avec prudence du fait de sa grande complexité. Elle vise aussi le port de la kippa et le samedi, jour sacré pour les juifs. On peut être tenté de légiférer de manière passionnelle en regardant simplement les images, présentées par la télévision, de ces jeunes filles qui sont des victimes même si elles sont minoritaires. Dans l'islam, en effet, la condition de la femme lui est défavorable. Mais il faut faire très attention. Nous, musulmans laïcs, sommes concernés au premier chef par les problèmes de la laïcité. C'est pour cela que j'ai démissionné du Conseil français du culte musulman qui donnait une part trop grande aux courants rétrogrades et communautaristes. Je suis en effet fondamentalement laïque. Nous ne pouvons pas jeter le bébé avec l'eau du bain, car cela représente une menace pour la cohésion sociale. Cette réflexion sur la laïcité et ma présence ici constituent une interpellation à la République. De là à considérer qu'il y a échec de la République dont l'école est l'exemple le plus parfait..."

Toujours depuis la salle **Rita THALMANN**, universitaire, représentante de la LICRA, membre de la commission "Laïcité à l'école" explique : "Je représente la LICRA mais je suis aussi une universitaire et une fille d'immigrés du nazisme. En tant qu'historienne, je voudrais simplement dire que la France, depuis le XIXe siècle, est un pays d'immigration dont la cohésion sociale a été cimentée par le pacte de laïcité. Nous ne devrions pas l'oublier. Lors de la constitution de la commission laïcité au sein du ministère de l'éducation nationale – et j'espère que notre ministre va prochainement la rétablir – nous nous sommes aperçus que ses membres étaient issus de toutes les vagues d'immigration, depuis la Russie blanche jusqu'au tiers-monde d'aujourd'hui. Tous se sont présentés spontanément comme produits de l'école laïque et républicaine. Mais depuis quatorze ans, ce pacte est rompu. Nous sommes dans un rapport de forces où enseignants et élèves ne connaissent plus l'histoire et la philosophie de la laïcité. Je voudrais donc demander les deux choses suivantes. En premier lieu, que soient rétablis de tels enseignements dans les IUFM, où souvent l'empilement des matières a éclipsé dans les programmes la question des droits de l'homme, sans même parler de celle de la laïcité. Deuxièmement, qu'on revienne sur l'application de la convention des droits de l'enfant : c'est en effet le savoir qui est au centre de l'école et pas n'importe quelle opinion, sans étayement ni référence."

Mercredi 24 septembre c'était au tour de **l'UFAL** d'intervenir. La mission étant à huis clos, nous n'avons pas le déroulement intégral mais nous nous sommes basés sur le compte-rendu de l'UFAL : "L'UFAL a développé ses propositions pour une loi contre les signes religieux à l'école publique mettant l'accent sur la nécessaire protection des jeunes filles (par la république française) qui ne souhaitent pas mettre le voile vis-à-vis des intégristes islamistes, sur le fait que la loi doit être la même pour tous les signes religieux sans exception. Il a été le seul qui ait donné la définition de la laïcité, à savoir la stricte séparation entre la sphère privée et la sphère publique. Il a critiqué certains discours qui mélangent l'enfant et l'élève, qui confondent un élève avec un usager d'un service public et à déclaré que l'école était plus qu'un service public puisque c'est une institution de la république qui s'adresse à des élèves c'est-à-dire à des citoyens

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

en devenir et non à des citoyens. Il a déclaré que cela avait une importance philosophique et juridique majeure. Il a montré que la fermeté aboutit au succès (toutes les jeunes filles du lycée de La Martinière à Lyon ont enlevé leur voile) alors que le laxisme empêche les enseignants d'enseigner. Il a présenté les soutiens à la coordinations des 5 appels contre les signes religieux à l'école du SNPDEN (syndicat majoritaire des chefs d'établissements et de leurs adjoints), du Mouvement des Maghrébins Laïques de France, du Mouvement des Musulmans Laïques de France, de nombreux élus de gauche et de droite, etc. L'UFAL a fait remarquer qu'il n'y a pas une seule jeune fille voilée qui accepte d'aller à la piscine mixte avec sa classe et donc qu'il y a systématiquement école à la carte dans ce cas."

II-LA COMMISSION STASI

Jacques Chirac a installé, le 3 juillet 2003, une Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République.

A. Les membres de la commission

Il y avait de quoi être inquiet à la lecture des noms des membres de cette commission présidée par Bernard STASI, ancien ministre et Médiateur de la République. Première remarque, la commission qui travaillera surtout sur la question du voile ne comporte que 6 femmes sur 20 personnes. Et l'on ne trouve parmi elles ni Leïla Babès (théologienne musulmane libérale) ni Juliette Minces (auteure d'un ouvrage de référence sur *Le Coran et les femmes*), pour ne citer qu'elles. En revanche, aucun des partisans hommes de la "laïcité ouverte", autrement dit renégociée à la baisse, ne manquent à l'appel.

Les partisans de la laïcité revue à la baisse

Parmi ceux qui militent en faveur d'une laïcité régressive présentée comme "ouverte", on trouve Jean BAUBÉROT, président honoraire de l'École Pratique des Hautes Études, titulaire de la Chaire "Histoire et

sociologie de la laïcité" à l'École Pratique des Hautes Études. Ce dernier a souvent été critiqué pour son apologie de la laïcité qui accueillerait toutes les religions dans l'espace public, notamment pour son livre *Vers un nouveau pacte laïque ?* .

À ses côtés, René RÉMOND dira avoir découvert à l'occasion de la commission Stasi que la "*laïcité avait ses intégristes et ses fondamentalistes*". Une déclaration faite lors de la conférence des Évêques tenue à Lourdes en novembre, alors que tous les membres de la commission sont priés de rester discrets sur leurs échanges internes jusqu'à la fin des travaux. Les partisans de la laïcité semblent hanter cet historien depuis qu'il a produit une somme sur l'anticléricalisme en France. En 1989, peu après l'arrestation de Paul Touvier, Mgr Decourtray l'avait chargé, au nom du Vatican, de présider une commission sur les liens entre Paul Touvier et l'Église. Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, il milite depuis des années pour une renégociation de la laïcité et une adaptation de la loi de 1905.

Toujours du côté de la "laïcité ouverte", Régis DEBRAY, philosophe et écrivain, professeur des Universités, milite pour l'enseignement du fait religieux à l'école. Après son livre intitulé *Dieu : un itinéraire*, le philosophe a poursuivi sa réflexion sur le religieux dans son dernier ouvrage, *Le Feu sacré*. Il a aussi signé un livre avec Jack Lang intitulé *L'Enseignement du fait religieux dans l'école laïque*. Pour lui, la laïcité n'a rien à craindre de l'enseignement du fait religieux à l'école, bien qu'on ne soit pas totalement sûrs, à la lecture de son ouvrage, qu'il s'agisse de cours d'histoire des religions et non pas de cours de religion tout court. Régis Debray a aussi récemment préfacé un livre aux éditions Nathan intitulé *Enseigner le fait religieux, un défi pour la laïcité* (publié par le Centre régional de documentation pédagogique).

Les indécis

Pour faire contre-poids, on espérait pouvoir compter des femmes comme Hanifa Chérifi, Médiatrice au Ministère de l'Éducation Nationale et qui a longtemps siégé au haut conseil de l'intégration. On connaissait d'elle la déclaration suivante : "*Le voile, symbole de l'idéologie intégriste, structure l'exclusion en soulignant les frontières*

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

visibles du ghetto ; ce comportement sert essentiellement des courants réactionnaires politiques et religieux". Ou encore : "Il n'y a qu'une différence de degré entre le voile et la burqah afghane et ni le Conseil d'État, ni les autorités publiques n'ayant pris leurs responsabilités, les 'beurettes' sont renvoyées à un mode de socialisation plus conforme à la société saoudienne qu'à la société française égalitaire." Peu favorable au voile au départ, il semble toutefois que la position de cette Médiatrice ait changé. Soulignant qu'il n'existe que 150 cas problématiques, il semble qu'elle souhaite aujourd'hui relativiser le problème. Dans les débats récents où elle est intervenue, notamment aux rencontres de l'UMP, elle a toutefois expliqué que les jeunes filles mettaient un voile pour prendre une revanche sur la société. Ajoutant que s'il n'est pas nécessairement un objet de prosélytisme, le voile n'est pas, comme elles le pensent souvent, un facteur d'émancipation, mais au contraire un moyen sûr pour elles de se voir exclues davantage de la société, du monde du travail, de se couper de la réalité. Un personnage clef donc, mais on ne sait pas encore très bien dans quel sens.

Les partisans de la laïcité revue à la hausse

Plus claire est la position de Gaye PETEK, présidente de l'association ELELE, ou Henri PENA-RUIZ, philosophe et écrivain, Maître de conférences à l'IEP de Paris. Henri-Pena-Ruiz est surtout un auteur incontournable sur la laïcité. Cela fait des années qu'il parcourt la France pour faire découvrir ou redécouvrir la philosophie de la laïcité, notamment au sein de l'éducation nationale et des IUFM. Son ouvrage, *Dieu et Marianne*, sorti en 1994, est une référence, une somme d'érudition contant l'histoire de l'émancipation laïque, nous permettant de réaliser son sens et la force qu'il a fallu pour l'arracher à des siècles d'obscurantisme. C'est aussi une réflexion sur l'école cruellement d'actualité. Pendant toutes ces années, bien peu de journalistes ont rendu compte de ses travaux ou de ses conférences. Aujourd'hui, enfin, sa contribution ne peut plus être totalement ignorée puisqu'il fait partie des sages de la commission Stasi. Chacune de ses interventions est une vraie lueur. Il est en effet à peu près le seul à rappeler constamment qu'on ne doit pas ignorer la parole des athées et des agnostiques dans cette course à la religiosité. Il est aussi celui

qui rappelle constamment la situation inacceptable qui perdure en Alsace-Moselle, celui qui se bat contre la présence injustifiable d'aumônerie catholiques dans certains externats, et ce alors que la Commission a tendance à se focaliser uniquement sur la question du voile.

Et aussi

Parmi les autres membres : Mohammed Arkoun, Professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne (Paris III) ; Jacqueline COSTA-LASCOUX, Juriste, Directrice de recherche au CNRS ; Michel DELEBARRE, Ancien Ministre, Député-maire de Dunkerque ; Nicole GUEDJ, avocate au Barreau de Paris ; Ghislaine HUDSON, Proviseure au Lycée de Dammarie-lès-Lys ; Gilles KEPEL, Professeur des universités à l'Institut d'Études Politiques de Paris ; Marceau LONG, Vice-président honoraire du conseil d'État ; Nelly OLIN, Sénatrice-Maire de Garges-lès-Gonesse ; Maurice QUENET, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités de Paris ; Alain TOURAINE, Sociologue, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales ; Patrick WEIL, Directeur de recherches au CNRS et Rémy SCHWARTZ Conseiller d'État, Doyen des commissaires du Gouvernement, rapporteur de la commission.

B. Les auditions de la commission Stasi

Il est impossible de rappeler ici l'intégralité des débats, nous avons donc voulu en rappeler les moments forts.

Le 9 septembre, **François HOLLANDE** est entendu par la commission. Il rappelle que *"la laïcité fut d'abord un combat avant d'être reconnue comme un apaisement"*. C'est la clef du conflit entre deux visions de la France, entre deux conceptions de la citoyenneté depuis la Révolution jusqu'à la loi de 1905. Ce débat, a poursuivi le premier secrétaire du PS, s'est polarisé légitimement sur la question de l'école, là où s'organise la formation des consciences. Mais si la laïcité consacre la victoire d'un camp, il est aussi est un concept et un cadre juridique d'une grande modernité : *"C'est pourquoi la laïcité n'est pas une idéologie particulière en concurrence avec d'autre puisqu'elle est le cadre à partir duquel les différentes options spirituelles peuvent exister et s'organiser. (...) Enfin la laïcité est indissociable de l'égalité : égalité des citoyens dans le choix d'une religion, égalité entre les cultes, égalité dans l'accès à l'école. Mais la laïcité ne se confond pas avec la simple neutralité. Elle est une exigence. Elle doit éviter toutes les discriminations, mettre l'espace public à l'abri de la puissance et de la domination de l'argent. La laïcité c'est l'intégration."* Pour François Hollande, la loi de 1905 ne doit pas être remise en cause, et il émet des réserves sur une législation interdisant le port du voile à l'école. Cependant il propose l'instauration d'une *"charte de la laïcité"*, définissant *"les droits et devoirs des citoyens"*.

Le 12 septembre c'est au tour de **Marie-France PICART**, Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France (11 000 membres), d'être auditionnée. Elle commence son intervention en déclarant : *"Notre obédience est profondément attachée à la liberté absolue de conscience : c'est contenu dans la laïcité pour nous. Nous n'imposons aucune limite de la recherche de la vérité et n'acceptons aucun argument d'autorité, à savoir : dogme ou vérité révélée."* Pour la grande maîtresse, il est nécessaire de faire une loi contre tous les signes religieux qui sont non seulement incompatibles avec la laïcité mais qui perturbent le déroulement des enseignements : *"Les signes*

d'appartenances culturelle et religieuse doivent être tenus à distance : pas de croix, de kippas, de voile qui stigmatisent les femmes, symbole pour nous d'une profonde inégalité entre les hommes et les femmes. Ces signes induisent souvent des comportements incompatibles avec le bon déroulement de l'enseignement. En quelques années, nous l'avons constaté tous, la situation s'est dégradée, et quand on est dans l'embarras, puisqu'on est dans l'embarras, le temps est venu de définir une position claire, univoque, que seule la Loi peut fixer : nécessité de réfléchir à une Loi proscrivant le port des signes religieux dans les services publics, dont l'école."

Le 16 septembre, **Xavier DARCOS**, ministre délégué à l'enseignement soclaire, est entendu. Il explique : "la question de l'uniforme mériterait d'être posée". Il est suivi par **François FILLON** pour qui, par contre, une loi est nécessaire : "Je suis personnellement favorable à une législation interdisant le port ostentatoire de tout signe religieux. Les directeurs d'établissement ont besoin d'un cadre clair les épaulant dans leur tâche." Fillon a même été jusqu'à demander à la commission de réexaminer la possibilité qui existait jusqu'en 2000 de "retenir comme motif de non-recevabilité de la demande d'acquisition de la nationalité française les éléments relevant de la tenue vestimentaire et en particulier le voile islamique". De son côté **Luc FERRY**, après avoir hésité, revient dans le giron de Sarkozy et se prononce pour le cas par cas : "Le nombre de contentieux autour du voile se réduit à dix par an. C'est peut-être très lourd de faire une loi spécifique pour régler dix cas par an". Un chiffre qui n'a pas manqué d'étonner la commission et notamment Hanifa Chérifi, spécialiste de ce type de problèmes, qui parlait de 150 cas par an.

Plus inquiétant est le sort réservé à l'écrivaine **Chahdortt DJAVANN**, une anthropologue d'origine iranienne ayant porté le voile pendant dix ans. Une expérience dont elle a tiré un regard sans concession pour tous ceux qui défendent le port du voile, surtout en France. Certains sociologues sont tout particulièrement à l'honneur dans son pamphlet, *Bas les voiles !*. L'auteure y explique pourquoi le voile doit être interdit pour les mineures, non pas pour des raisons de laïcité mais par respect des droits de l'homme et du citoyen, dans la mesure où le voile est une

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

mutilation psychologique, sexuelle et sociale pour les fillettes. Preuve que la France n'est pas à l'abri d'un backlash sexiste, lors de son audition le 19 septembre à la commission Stasi, son témoignage lui a valu des murmures mêlés de rires et d'agressivité — essentiellement de la part de certains membres masculins de la commission. Henri Pena-Ruiz s'est d'ailleurs montré choqué par tant de mépris : "Nous sommes là pour écouter, non pour juger !". Pour que chacun puisse se faire une idée, nous avons choisi de reproduire l'intervention de Chahdortt Djavann dans son intégralité.

Chahdortt Djavann : "Le voile islamique n'est pas simplement un signe religieux comme la croix chrétienne. L'équivalent de la croix chrétienne que filles ou garçons peuvent porter au cou, c'est le petit médaillon sur lequel est gravé Allah, Mahomet ou la main de Fatima. Qu'est ce qu'on fait quand on voile une fillette ? Qu'est ce qu'on essaie de lui inculquer ? Dès l'âge de 9 ans, on voile les filles, parfois même avant, beaucoup plus avant : à 6 ans. Quand on voile une petite fillette, on lui inculque son infériorité, la culpabilité de sa sexualité féminine ; on la met sur le marché du sexe et du mariage. Une fille voilée, ça veut dire une fille nubile, une fille consommée. On ne voile pas une fille avant qu'elle ne soit consommable, avant qu'elle ne soit mariable : on voile une fille parce qu'on lui inculque que sa chevelure, les formes de son corps, à tout moment, peuvent faire perdre le contrôle de soi aux hommes. Les hommes peuvent perdre leur contrôle rien qu'à la vue de la chevelure de la petite fille. Et cela relève, tout ce désir sexuel de la part de l'homme, quel que soit son âge, de la responsabilité, de la culpabilité de la petite fillette.

J'aimerais dire aussi que dans tous les pays musulmans, ce qui est considéré aujourd'hui dans les pays démocratiques comme de la pédophilie, non seulement n'est pas considéré comme de la pédophilie mais est institutionnalisé. Les mariages des filles de 12, 14, 13, 9, 10, 7 ans avec des messieurs vieillissants ou d'un certain âge, sont des faits irréfutables dans tous les pays musulmans. Et il faut savoir que quand on voile une fillette dans une famille, on inculque du coup à ses frères que le sort de sa sœur, de ses sœurs, relève de sa responsabilité, que sa sœur, c'est son honneur sexuel : qui osera approcher la fillette, la jeune adolescente, aura affaire avec les frères. Mais ici, voiler une

fillette, c'est en faire un objet sexuel, rien que ça, mais aussi c'est lui ôter toute sa possibilité de devenir un être humain, un être pensant ; admettre qu'il y a le droit puisque la fillette n'est pas dans le droit : la fillette doit cacher sa chevelure, son corps aux regards des hommes et les hommes ont le droit sur les femmes.

Je demande qu'au moins dans les pays démocratiques, le fait de faire porter le voile aux mineures soit considéré comme une maltraitance psychique, une maltraitance physique, une maltraitance sociale et une maltraitance sexuelle. Les parents qui imposent le voile au corps de leurs enfants mineures doivent être considérés et sanctionnés au même titre que les parents qui abusent sexuellement ou qui maltraitent physiquement leurs enfants. Même dans les pays musulmans, et parmi les musulmans, une grande majorité des musulmans, le fait de faire voiler les fillettes, les adolescentes mineures est un acte intégriste, c'est un acte islamiste. Si l'Islam modéré fait porter le voile aux mineures ce serait alors l'islam intégriste, islamiste. Or le voile islamique des mineures relève des droits de l'Homme, relève de la protection des mineures.

Il faut que les enfants issus de l'immigration, les enfants d'origine musulmane, au moins dans les pays démocratiques, soient considérés comme des êtres humains, au nom du droit à l'égalité du mineur, quelque soit leur sexe ; fille ou garçon, on ne peut plus, aujourd'hui, être coupable parce qu'on est née fille, au moins dans les pays démocratiques, messieurs dames, je vous en supplie. Pour moi, quiconque, femme ou homme musulman, prêche pour le voile islamique des mineures sont des intégristes, des islamistes. Les intégristes les plus redoutables ont compris qu'avec une apparence modérée, ils seront beaucoup plus efficaces qu'avec une apparence déjà intégriste. Mais n'oublions pas, en France, le danger du Front National. Il y a un double populisme. Un populisme français qui consiste à dire : de toute façon, les immigrés musulmans ne seront jamais français, ne seront jamais intégrés dans cette société ; leur culture, leur religion sont tout à fait autres ; ils sont inintégrables. Et ce populisme, on le sait très bien, est récupéré par les mouvements du Front National. Mais il y a aussi un populisme musulman qui consiste à dire : de toute façon, nous ne serons jamais intégrés dans cette

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

société ; de toute façon, nous ne serons jamais considérés comme des vrais Français, de toute façon nous n'aurons jamais les mêmes chances sur le marché du travail, de toute façon nous serons toujours considérés comme des "bougnoles". Ce populisme est utilisé par les intégristes, par les islamistes et la convergence de ces deux populismes va être très dangereux pour la démocratie. Mais peut-on réellement reprocher à ces jeunes de revendiquer, avant tout, d'être musulman quand le langage du pouvoir, le langage politique ne cesse de les enfermer dans un langage communautariste ?

On dit toujours : il y a 4 millions de musulmans en France ; on ne dit jamais qu'il y a 56 millions de catholiques en France. Beaucoup de ces musulmans ne sont pas plus religieux que ne le sont les français catholiques. Beaucoup de ces musulmans ne vont pas plus à la mosquée que les Français à l'église. Et je me sens solidaire de toutes ces femmes musulmanes qui ne portent pas encore le voile en France, malgré la pression intérieure des islamistes, de beaucoup de leurs hommes et malgré toutes ces publicités que l'on a pu faire, ici en France, pour le voile islamiste : on a monté le voile islamiste sur un piédestal. C'est quoi l'islamisme, si ce n'est un islam exacerbé comme ce fut le cas du Catholicisme au Moyen Age : la femme non voilée met en danger le système islamiste. Imaginez un instant dans les pays comme l'Afghanistan, l'Iran, l'Arabie saoudite que les femmes ôtent leurs voiles : c'est le système même qui s'effondrerait, car c'est autour du voile que le système islamiste se constitue.

Il y a l'islam sans le voile islamique, il y a des femmes musulmanes qui ne veulent pas porter le voile : il n'y a pas de système islamiste sans le voile. Si on légifère juste pour une loi qui interdise le port du voile seulement à l'école, non seulement ce ne sera pas suffisant mais cela va de plus les renforcer dans leur communautarisme. Ils vont faire des écoles musulmanes où les filles seront voilées et où l'intégrisme va se développer. Donc, je pense que lutter contre le voile islamiste des mineures, c'est lutter contre l'intégrisme, contre l'islamisme ici en France ainsi que dans les pays musulmans.

Sachez que, dans les pays comme le Maroc, l'Algérie et d'autres pays, ils sont à l'écoute de la décision de la France. Je sais qu'une telle loi est difficile mais la France peut être pionnière au sein de la

communauté européenne. Et moi, en tant que femme, en tant qu'écrivain, en tant que citoyenne, je vais me battre, ici en France et dans d'autres pays démocratiques pour que le voile islamiste imposé aux corps des mineures soit considéré, reconnu comme des maltraitements psychique, physique, sexuelle, sociale à l'endroit des mineures. La France ne doit pas abandonner ses enfants issus de l'immigration aux mains des intégristes ; ces enfants sont des enfants de la République. Alors, aidons-les. "

Le même jour, le 19 septembre, intervenant le recteur de la mosquée de Paris, **Dalil BOUBAKEUR**. Il a lui aussi souligné que le port du voile était "une prescription religieuse" actuellement "utilisée de manière détournée" par les courants politiques de l'islam. Il a aussi expliqué que les musulmans devaient respecter la loi du pays dans lequel ils vivent, même s'il a souhaité que la France ne légifère pas sur le port du voile islamique.

Toujours le même jour intervenait **Marie-George BUFFET**, Secrétaire nationale du PCF. Après avoir défendu la laïcité, elle est revenue un long moment sur la question du voile : "En tant que femme, et féministe, je suis fermement opposée à la négation de la liberté, de l'intégrité de la femme dans son corps et ses désirs que symbolise le voile. Un voile qui dit (mais la personne qui va me suivre l'a mieux dit que moi dans un livre) que le corps féminin est coupable d'exister. C'est pour moi l'objet d'un combat. Mais que faut-il combattre derrière le voile ? La religion ? Ou bien pour tout dire, dans l'esprit de certains, amalgame détestable, l'immigration maghrébine ? Ou bien, et c'est mon avis, la domination masculine ? Car, à écouter les jeunes femmes du collectif "Ni Putes ni soumises", il s'agit bien pour une partie d'entre elles de se protéger avec le voile. D'autres se le voient imposer, d'autres enfin ont été convaincues d'accomplir ainsi un devoir religieux. Ce qu'il nous faut combattre dans le voile, c'est bien l'atteinte portée aux femmes. (...) On ne peut accepter que face à la violence, à l'intolérance de l'un, on cantonne l'autre au repli".

Pour autant, Marie-George Buffet ne s'est pas dit favorable à une loi : "Nombreux sont ceux qui demandent une loi. Tout simplement car ils

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

cherchent sur quoi appuyer leurs décisions. Mais cette loi pourquoi serait-elle limitée au champ de l'école ? Et pourquoi ne serait-elle pas étendue à l'ensemble du champ public ? Mais si c'est le cas, la laïcité ne serait-elle pas réduite à une uniformité imposée ? Je ne crois pas en cette solution. En revanche, je ne conteste pas le principe qu'il faille, à partir des lois existantes, un mode d'emploi de la laïcité d'une part, et du combat républicain pour l'égalité hommes-femmes d'autre part.

J'ajoute cependant, que ce qui est véritablement en cause à travers cette question, à mon sens, c'est la capacité de l'école à jouer pleinement son rôle émancipateur. Et cela passe par l'application pleine et entière du principe de laïcité. En effet, l'école ne peut en aucun cas faire abstraction de l'identité de chaque élève. L'égalité et la laïcité ne sont pas l'uniformité, comme il me semble déjà l'avoir exprimé, la République n'a pas à se faire le chantre d'un combat néo-positiviste. L'éducation est le processus de formation d'individus libres et responsables. Cela nécessite de connaître et de comprendre. Cela nécessite des processus actifs et des élèves porteurs de prise de conscience de soi et des autres.

L'éducation prend en compte fortement la formation de l'identité et de la personnalité. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui, à mon avis, de ressusciter l'école de la Troisième République mais d'inventer une école résolument laïque, permettant là aussi, de façon adaptée à la maturité des individus, l'expression de toute la pluralité dans le respect de la République et des missions éducatives de l'institution. C'est au nom de la laïcité et parce que nous considérons que les courants religieux et philosophiques jouent un rôle dans la marche du monde, que nous sommes favorables à l'enseignement de l'histoire des religions et des idées à l'école".

Plutôt que de refonder la loi 1905, la secrétaire nationale du PCS a proposé de relever deux défis majeurs, dans lequel elle inclue l'expression malheureuse de "laïcité ouverte" : "L'affirmation d'une laïcité ouverte est la condition d'une République vivante et dont les citoyens et les citoyennes se sentent partie prenante et propriétaires. Il y a dans notre société trop d'inégalités et d'injustices. Ce sont des choix politiques qui en sont responsables. La République en tant que principe n'en est pas la cause. Certains jeunes se réfugient aujourd'hui

dans des formes d'intégrisme et d'extrémisme sur la base d'une fausse affirmation. Une laïcité fermée, adoptant face aux religions la brutalité et une forme de mise à distance, ne peut qu'accréditer cette thèse et la faire prospérer. La laïcité est, pour nous, une condition essentielle de la lutte contre l'intégrisme et l'extrémisme. Plus que jamais, elle doit s'attacher à ouvrir l'espace démocratique et citoyen, à mettre en présence les représentations du monde. Elle doit s'attacher à garantir la diversité et la pluralité. Je pense que ça passe par une plus grande place faite à l'expression plurielle d'opinions religieuse, philosophique, politique dans les média. Je voudrais souligner que cette attitude ne constitue en rien une sorte de nihilisme au sens où toutes les opinions se vaudraient. Non, il faut le débat permettant à chacun de fonder son propre jugement. Je crois que la laïcité, son renouveau, s'accompagne des renouveaux de la politique et de la citoyenneté".

Ce qui l'amène à un deuxième défi : celui du "vivre ensemble" : "Le deuxième défi réside à mon sens dans la possibilité d'assurer une véritable qualité du "vivre ensemble" dans notre pays. De faire naître un brassage, en réalité, dans la laïcité doit se façonner le visage de notre nation. L'unité de notre peuple, l'universalité de l'humanité doivent se bâtir ainsi. Plus qu'une laïcité ouverte, permettez-moi de parler aujourd'hui d'une "laïcité-coopération". Il s'agirait ainsi de permettre l'engagement pour la cohésion sociale et le "vivre ensemble". Cela implique pour chaque partie prenante de renier toute tentation intégraliste pour se mettre dans une attitude de construction commune. C'est à mon sens la seule voie pour relever les défis de la laïcité. Aussi, pourquoi ne pas réfléchir, dans les espaces de concertation publique et de conseil que se donne la République à tout niveau, à la place donnée aux représentants des courants de pensée, des confessions religieuses ? Il y a là une piste à creuser. Par ailleurs, la création d'un 'Haut-Conseil à la laïcité', dont le rôle serait effectivement de faire vivre la laïcité, et pourquoi pas de réfléchir à en donner les clefs nous semble être une bonne idée."

Le 23 septembre, **Mgr LUSTIGER**, est auditionné en tant que représentant de l'Église catholique. Bernard Stasi l'accueille avec ces mots : "Ce que nous attendons de vous, c'est que vous nous disiez ce que représente aujourd'hui, pour l'Église catholique, la laïcité. Il n'est pas

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

besoin de rappeler que les relations entre l'Église catholique et la laïcité n'ont pas toujours été marquées sur le signe de la confiance. Il se trouve qu'aujourd'hui, l'Église catholique se trouve très à l'aise dans la laïcité. Alors vous voudrez bien nous dire ce que représente aujourd'hui la laïcité pour l'Église catholique, et aussi s'il est possible, que vous nous disiez ce que vous pensez de l'état de la laïcité en France. Est-elle, comme on le dit, comme on peut avoir des raisons de le croire, est-elle menacée, et si c'est le cas que conviendrait-il de faire pour que la laïcité soit restaurée dans notre République. Monsieur le Cardinal, je suis très heureux de vous donner la parole."

Le décor planté, le Cardinal Lustiger peut commencer. Après quelques remerciements d'usage, une citation de Marx et une prière pour que l'on ne touche surtout pas aux privilèges de l'Église catholique, il se prononce clairement contre une loi sur un dossier qu'il feint de restreindre à la question du voile : "Faut-il ou non une loi pour le voile ? Ma réponse est non. (...) Si le problème du voile contredit à l'ordre public et bien que le ministre de l'éducation nationale fasse comme la loi de 1936 : qu'il impose les mesures qui permettent au personnel enseignant de gérer l'ordre public dans les circonstances dans lesquelles on est. Ce n'est pas une loi inscrite dans l'airain."

Le même jour intervenait **Jean KAHN**, président du Consistoire Central Israélite. Son discours est à l'opposé de Lustiger puisqu'il a défendu sans ambiguïté le principe de laïcité et son application : "Tous que nous sommes, pour représenter le Judaïsme, sommes issus de l'école publique française et laïque ; ce qui fait qu'en raison de notre volonté d'intégration, nous soyons le plus portés à défendre la Laïcité. (...) Nous, les Juifs de France avons été profondément heureux et ont fait leur, de manière sacro-sainte, des valeurs issues de la Révolution Française, c'est à dire : "Liberté, Égalité et Laïcité". Lors de la discussion, le président du Consistoire s'est même inquiéter de voir un nombre grandissant d'enfants s'inscrire dans des collèges privés israélites, notamment par peur des agressions antisémites dans les établissements publics.

Le 7 octobre, c'était au tour de **Nicolas Sarkozy**, ministre de l'Intérieur

et du culte, d'être auditionné. Pour la première fois, on a pu voir le ministre mal à l'aise. Contrairement à son habitude, il ne pouvait pas maîtriser la totalité de sa communication puisque l'entretien durait plus d'une demi-heure, devant des sages libres de lui poser des questions non préparées à l'avance. En résumé, le ministre s'est prononcé contre une loi au motif qu'elle stigmatiserait les musulmans de France : "Je suis réservé sur le principe d'une nouvelle loi sur la laïcité, ce qui ne m'empêche pas d'être opposé au port d'insignes religieux à l'école."

L'intervention générale a été laborieuse et le plus intéressant fut finalement la discussion qui a suivi, au cours de laquelle on a pu entendre Nicolas Sarkozy reconnaître que le CFCM n'était pas "l'archétype de la bonne décision". Un début d'auto-critique qui ne va pas jusqu'à reconnaître la nocivité de l'UOIF : "On m'a reproché d'avoir dialogué avec l'UOIF et d'avoir accepté ses représentants. Soit on a quelque chose à reprocher à cette organisation et dans ce cas il faut l'interdire. Soit rien ne peut lui être reproché et mon rôle est bien de porter la parole de la République devant ses représentants. J'ajoute que cela n'aurait pas de sens de vouloir créer un islam officiel, respectueux et docile, mais sans rapport avec la réalité. Mon rôle n'est pas de faire une religion d'État mais de tirer les conséquences du fait que la France est multiple." Un argument qui pourrait s'entendre si Nicolas Sarkozy ne s'obstinait pas ignorer le fait que le Conseil européen de la Fatwa — la branche Europe de l'UOIF — approuve les attentats kamikazes ou le fait que l'UOIF encourage régulièrement des jeunes filles à se voiler pour relancer le débat sur le voile à l'école. Nicolas Sarkozy a bien reconnu que cette organisation semblait derrière un grand nombre d'affaires liées au voile, à l'école ou au travail, mais il a botté en touche en expliquant qu'à Auchan, une militante de l'UOIF qui refusait de se dévoiler pour travailler à la caisse était aussi une déléguée CGT : "cela prouve que l'UOIF n'est pas le bloc monolithique que l'on voudrait croire" a-t-il expliqué sans rire.

Des tensions à l'hôpital...

Plus instructives furent les auditions d'acteurs de terrain. Le 21 octobre, Christine PICOT, sage-femme à l'hôpital intercommunal André-Grégoire

Deux commissions, pour quel projet ?

de Montreuil (Seine-Saint-Denis) est auditionnée. Son témoignage sur l'irruption des demandes religieuses au sein de l'hôpital est assez inquiétant : "À l'hôpital, dans la maternité, on voit un renforcement du port du foulard, jusqu'à la burqah, avec des gants", a-t-elle expliqué. "Beaucoup de ces femmes arrivent, elles n'ont pas droit à la parole. L'explication avancée, c'est qu'elles ne parlent pas français. Mais c'est faux, elles sont pieds et poings liés à la volonté du mari." De plus, les maris exigent que ce soit une femme qui soigne leur épouse. Chose tout à fait possible lors d'une consultation mais qui devient nettement plus problématique en cas d'urgence. Christine Picot évoque aussi le cas d'hommes qui refusent que la patiente ait accès à la péridurale.

A ses côtés, Claude DAGORN, le directeur de l'hôpital, insiste quant à lui sur l'irruption des signes religieux venant du personnel, où il a vu apparaître voile et kippas : "Pour l'heure, tous les cas ont trouvé une solution. L'interne qui s'est présenté un jour avec une kippa l'a aussitôt enlevée, comme le lui a demandé son chef de service. L'aide-soignante, les infirmières, l'assistante maternelle et les deux internes ont également accepté de retirer leur voile." À noter, ce sont bien souvent les patients qui ont protesté les premiers : "Deux hommes d'origine maghrébine qui, apercevant un voile islamique sur la tête d'une interne, ont déclaré ne pas vouloir être soignés par une intégriste". Comme on l'aura compris, tous deux expliquent que devant "une difficulté croissante à faire respecter la règle" qui interdit aux agents du service public le port de signes religieux, il faut espérer une clarification et une attitude ferme de la part du législateur.

Des tensions à l'école...

Parmi les interventions les plus fortes, malheureusement non disponibles en texte, nous avons pu assister au témoignage de chefs d'établissements et d'enseignants réclamant désespérément une loi qui puisse les soutenir. Parmi eux, la proviseure du lycée Turgot, nous a fait vivre ce qu'était le quotidien d'un chef d'établissement lorsque les tensions identitaires et religieuses sont à fleur de peau. Longtemps en charge d'un établissement en zone difficile, dont la cour de récréation était encadrée par les tours d'immeubles de la cité, elle du gérer les tensions racistes, comme ce jour où un élève se présentant avec des insignes skinhead a été coursé par des grands frères et a été retrouvé mort,

derrière le lycée, une hache dans le dos. Preuve que le fait d'afficher ses convictions politiques ne contribue pas vraiment à la sérénité dans un lycée... Aujourd'hui, cette même proviseur doit surtout se battre contre le voile et les fausses dispenses de sport, délivrées par des médecins complaisants, qui vont avec. D'autres ont raconté comment de plus en plus d'élèves de familles juives se faisaient également systématiquement porter malades le samedi. Bien que visiblement éperdument amoureux de leur métier et de médiation, ces proviseurs et ces enseignants ont exprimé le désir de voir la laïcité réaffirmée avec force et clarté par le législateur.

Des tensions dans le sport...

Le 28 octobre, la Commission reprenait le fil des auditions d'hommes politiques avec **Jean-François LAMOUR**, Ministre des Sports. Celui-ci est intervenu pour raconter la difficulté croissante à maintenir la mixité lors d'activités sportives dans certains quartiers du fait des pressions religieuses : "Globalement, les filles ont des difficultés à pratiquer dans les clubs de proximité dont elles sont de plus en plus souvent rejetées. La mixité n'est pas toujours admise, y compris dans certains clubs affiliés à des fédérations sportives. Le cas d'un club de lutte que l'on m'a signalé est typique de ce point de vue. Les organisateurs d'activités sportives (services municipaux des sports ou responsables associatifs) constatent que le rôle des familles est essentiel quant à la participation ou non des filles aux activités proposées. Tous les acteurs notent que le travail de conviction des familles est de plus en plus important et de plus en plus difficile. Certains témoignent également d'une sorte de mise sous tutelle des filles. Ce sont les hommes de la famille qui se renseignent, qui négocient et qui inscrivent fréquemment les filles dans les associations et les clubs, sous conditions. Les évolutions vestimentaires des filles sont également souvent notées : bandanas couvrants, pantalons longs et manches longues. Ce sont autant de signes qui se renforcent, sans se généraliser, mais qui, au dire des acteurs de terrain, n'étaient pas aussi manifestement présents il y a quelques années."

Le ministre est également revenu sur la demande croissante de créneaux horaires réservés aux femmes : "Ce sont des demandes de

COMMISSIONS LAÏCITÉ

Deux commissions, pour quel projet ?

créneaux horaires pour les piscines, mais aussi pour les gymnases. Se développent également des créneaux horaires spécifiques au sein d'associations ethno-culturelles afin que l'activité des femmes se fasse hors le regard des hommes, y compris du personnel masculin de maintenance. (...) L'argumentaire le plus souvent avancé pour justifier de telles demandes peut être résumé en deux points principaux :

- 1er argument : la pudeur et l'entourage des femmes les empêcheraient de se rendre à la piscine. Des créneaux sont donc nécessaires. Ce serait la seule solution pour que certaines femmes puissent avoir une activité sportive.

- 2ème argument : le mode de pratique sportive ne permettrait pas à certaines femmes de vivre en adéquation avec leurs pratiques religieuses."

Autre intervention politique, le 28 octobre, celle d'**Alain JUPPÉ**, président de l'Union pour un Mouvement Populaire. Il a d'abord expliqué que "le débat sur le voile islamique ne doit en aucune manière être confondu avec un combat contre la religion musulmane". Il a rappelé que "la liberté de choisir sa religion et de la pratiquer est un droit fondamental de la personne humaine qui se concilie parfaitement avec le principe de laïcité". Tout en précisant : "le port du voile n'est pas une manifestation anodine de piété ou de pudeur, mais très souvent un acte militant de portée politico-religieuse nourri par une véritable propagande intégriste". Un constat face auquel le président de l'UMP se dit favorable à une loi interdisant le port de tout signe religieux ostentatoire à l'école. Sur l'objection qui consiste à dire qu'une telle loi ne ferait que stigmatiser l'islam, Alain Juppé assure qu'une égalité de traitement pour tous les signes religieux ostentatoires devrait être inscrite dans ce texte.

Le 28 octobre, et malgré l'opposition de Jacques Chirac, Bernard Stasi a également invité **Bruno GOLLNISCH** à donner son avis. Une décision d'autant plus surprenante que de nombreuses associations ayant demandé à être auditionnées, comme ProChoix, ne l'ont pas été faute de temps. Christian Forcari de *Libération* a décrit la scène : "Bruno Gollnisch ne contient plus sa joie. (...) De quoi jubiler doublement pour le délégué général du parti d'extrême droite. Non seulement son

parti a ainsi empoché une reconnaissance à laquelle il ne cesse de prétendre, mais Gollnisch a lui-même été, l'espace d'une matinée, aussi fréquentable que les responsables des autres formations politiques." Bref, la seule chose que l'on a appris lors de cette séance, c'est que le FN était un parti comme les autres. Quand aux propositions concrètes, Gollnisch avait dû y réfléchir dans son taxi. Il a ainsi estimé qu'un arrêté serait suffisant : "par mesure d'hygiène et par respect vis-à-vis des professeurs". Mais puisqu'il était lancé, la commission a eu le droit à des phrases telles que : "la France a le droit de conserver ses coutumes et ses traditions dans la sphère publique, et les nouveaux arrivants doivent s'y conformer. Cela constitue la civilisation française. Une grande partie de cet héritage est chrétien". Il s'est ensuite insurgé contre l'intervention des associations dans l'école et a demandé que "tous les fonctionnaires membres de sociétés discrètes ou secrètes se déclarent pour que le citoyen, le justiciable ou le contribuable sachent à qui ils ont affaire".

Au fond, ce que nous a appris Gollnisch, c'est que si la droite ne veut pas ressembler à s'y méprendre au FN, elle doit faire une loi mettant toutes les religions sur le même plan et donc interdire aussi bien le foulard que les crucifix en Alsace-Moselle.

Aline Baïf

PHILIPPE DARRIULAT

Voile : nos raisons

L'exclusion des sœurs Lévy du lycée Henri-Wallon a été vécue comme une mesure particulièrement dure. Philippe Darriulat, professeur, nous rappelle que des dizaines de cas de foulard ont trouvé une solution grâce à la médiation et nous explique pourquoi le dialogue semblait en revanche impossible avec Lila et Alma Lévy. Pour lui, ce cas ne peut servir de prétexte à un enseignement politique, que soit pour ou contre une loi...

Professeur au lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers, qui défraie la chronique au sujet du port du voile islamique dans les établissements scolaires, j'éprouve le besoin de m'exprimer afin d'essayer d'expliquer comment, de l'intérieur, le problème a été vécu par l'équipe enseignante et l'administration. Tantôt encouragés à prendre des sanctions dans des termes hors de propos, parfois fustigés avec des arguments vécus comme une insulte, les personnels de ce lycée — qui ne se considèrent ni comme des héros de la lutte contre l'intégrisme religieux ni comme des "islamophobes, ayatollahs de la laïcité" — ont le sentiment profond de n'avoir été ni compris ni même écoutés.

Pour nous, c'est bien la question de la laïcité qui est posée, pas un concept vide de sens, mais un problème concret auquel nous sommes parfois confrontés et que l'on pourrait résumer par une question simple : dans les locaux d'une école publique, doit-on appliquer des règles de vie communes à l'ensemble des personnes qui y travaillent ou peut-on accepter que chacun adopte des comportements dictés par ses convictions personnelles et encouragés par des groupements extérieurs ? Un principe qui n'est certainement pas un dogme et qui doit, dans la façon dont il est appliqué, tenir compte des évolutions de la société. Mais un principe qui, nous en sommes tous convaincus, fait

la force de notre système éducatif.

Pour un professeur, être confronté à ces questions n'a absolument rien d'abstrait : c'est, par exemple, répondre à des élèves qui refusent ostensiblement de suivre un cours de sciences de la vie et de la Terre portant sur l'évolution des espèces ; ou agir lorsqu'une jeune fille est insultée parce qu'elle ne pratique pas pendant une fête religieuse ; ou refuser que certains se dispensent des cours d'éducation physique. Et c'est aussi prendre au sérieux la question du voile, qui ne peut évidemment être considéré, contrairement à ce qui a pu être dit, comme un simple "morceau de tissu", un phénomène de mode vestimentaire en quelque sorte.

Dans une telle situation, il convient d'abord de se garder de deux attitudes qui nous semblent particulièrement dangereuses.

La première consiste à exagérer le phénomène. Il s'agit, en fait, de situations qui restent extrêmement marginales et ne concernent qu'une infime minorité d'élèves. En fouillant dans ma mémoire, je ne peux citer que quelques cas en huit ans d'enseignement à Aubervilliers. Parler "*d'offensive islamiste*", de "*crise générale de l'éducation*", voire "*d'invasion*", c'est totalement méconnaître la réalité et prendre le risque d'encourager des réflexes agressifs, voire purement racistes, contre une religion qui, comme toutes les autres, doit trouver sa place dans notre République.

A l'inverse, nier le problème, adopter une politique de l'autruche, ne peut aboutir qu'à accroître, à terme, les tensions, en perdant toute chance de régler les questions, tant qu'il est encore temps, par le dialogue.

Au lycée Henri-Wallon, il y a quelques années, une position de compromis avait été adoptée à une très large majorité. Fermeté et sanction lorsque le déroulement des cours est mis en cause, dialogue et recherche d'un accord au sujet du voile. Lorsqu'une jeune fille porte le voile, nous discutons avec elle et lui expliquons pourquoi, au nom de la laïcité, mais aussi des droits des femmes, nous y sommes

PHILIPPE DARRIULAT

Voile : nos raisons

opposés. Parfois, l'élève se range à nos arguments et accepte de retirer son voile en entrant au lycée. D'autres fois, elle rejette notre raisonnement ; dans ce cas, nous proposons un compromis en lui permettant de venir au lycée les cheveux couverts par un foulard noué derrière le cou. Cette position avait de nombreux avantages : elle nous permettait de jouer pleinement notre rôle d'enseignants en privilégiant toujours le dialogue sur la sanction, elle tenait compte d'évolutions évidentes de notre société, qui ne peut adopter formellement des règles définies par rapport à la seule religion catholique il y a un siècle. Enfin, nous pouvions ainsi établir une distinction entre le prosélytisme religieux et ce qui relève de l'acte individuel de foi, de la conviction personnelle.

Le voile noir et recouvrant, tel que voulaient le porter certaines élèves, ne correspond à aucun précepte religieux (les textes ne rentrent pas dans ces détails) ni même à une tradition familiale. Il s'agit d'un habit porté dans la péninsule Arabique, alors que l'immense majorité de nos élèves musulmans sont africains. Porter une telle tenue relevait donc bien de l'acte militant.

Cette position avait été très bien acceptée par toutes nos élèves et avait permis de régler tous les problèmes par le dialogue, sans jamais avoir à brandir la menace de la sanction, le lycée Henri-Wallon étant même considéré comme un établissement particulièrement ouvert sur cette question. C'est justement ce compromis, ce dialogue que nous n'avons jamais réussi à établir avec Alma, Lila et leur famille. Nous avons toujours eu le sentiment d'être face à un mur, à des personnes qui privilégiaient systématiquement le rapport de force politique et juridique à la discussion et au compromis.

La médiatisation de l'événement, qui n'est pas de notre fait, son extrême politisation et le raidissement de la famille n'ont pas permis d'aboutir. Pour nous, il s'agit d'un échec. Jusqu'au dernier moment, nous avons cru à une issue positive. Cet échec prend aujourd'hui une dimension qui nous dépasse largement. Sur la base d'informations partielles ou fausses largement diffusées par les médias, nous voyons se multiplier des prises de position politiques des partisans comme des adversaires du voile, qui vont toujours dans le sens d'une radicalisation,

d'un raidissement.

Nous ne croyons pas — c'est du moins ma conviction — que les événements d'Aubervilliers puissent servir de prétexte à l'élaboration d'une loi interdisant le voile à l'école. Pas parce que le sujet serait en soi tabou ; mais parce qu'une telle loi, dans un tel contexte, quelles que soient les précautions prises, ne pourrait être vécue que comme une agression contre la religion de plusieurs millions de citoyens français. Et, en retour, encourager les réflexes communautaires.

Nous ne sommes pas certains d'avoir raison dans nos décisions, mais nous avons la conviction d'avoir fait le bon choix en privilégiant le dialogue et le compromis, méthode qui nous a permis de traverser cette crise sans que la vie de l'établissement et le déroulement des cours en soient affectés. C'est cette voie — peu intelligible aujourd'hui, il faut bien le reconnaître — qu'il faudrait se forcer d'emprunter.

Pour cela, il faudrait que la raison l'emporte sur la passion, l'explication sur l'argument d'autorité, le dialogue et l'écoute sur l'invective... Mais, après tout, n'est-ce pas là une bonne définition de ce que doit être l'école dans une démocratie digne de ce nom ?

*Philippe DARRIULAT est professeur d'histoire-géographie
et ancien président de l'UNEF
Tribune parue dans le Monde du 14/10/03*

MRAP-MARSEILLE

La base du Mrap résiste

Le MRAP-Paris, sous la houlette de Mouloud Aounit, semble s'orienter vers une lutte qui soit moins antiraciste qu'anti-islamophobie. Il n'est donc pas étonnant de retrouver l'organisation aux côtés des sœurs Lévy (dont le père est avocat au MRAP), quitte à nier les idéaux laïques qui sont en principe ceux de l'association depuis sa fondation. Le bureau du MRAP-Marseille a décidé de résister...

Le comité local de Marseille estime que le jugement rendu par le conseil de discipline du lycée Henri Wallon d'Aubervilliers n'est pas une défaite de la laïcité et de l'intelligence mais une victoire pour le respect des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes et contre l'obscurantisme. L'intelligence c'est se demander s'il est juste d'accepter l'expression symbolique d'une discrimination sexiste.

La laïcité doit être un espace d'expression démocratique et l'école un lieu qui accueille tous les enfants sans signes distinctifs, politiques, ethniques ou religieux. Il est le lieu qui permet aux enfants d'échapper aux pressions familiales, communautaires, politiques ou religieux et de former leurs esprits critiques pour en faire des êtres libres. Il n'est pas le lieu où l'on exprime son non droit, le port du voile n'est pas un droit de l'homme et encore moins un droit des femmes, il est une injonction de la charia. C'est dans ce contexte là qu'il doit être remis. Le voile abolit la mixité de l'espace et matérialise la séparation radicale de l'espace féminin et de l'espace masculin.

On ne doit pas accepter à l'intérieur de l'école l'avènement de droits spécifiques car ouvrir l'école aux pressions communautaires c'est y installer un principe de fermeture et d'aliénation, c'est entériner la soumission de personnes infériorisées. En refusant la mise à distance des appartenances on risque d'intérioriser les conflits existants dans la société et d'empêcher le seul dialogue qui doit exister, celui de

l'expérience d'un monde commun, celui de la culture universelle et de la paix.

Le comité local de Marseille pense que l'avenir des luttes c'est celle menée par Chirine Ebadie, juriste et militante iranienne des droits humains, prix Nobel de la paix en 2003, et de toutes celles qui comme elle souhaitent pour leurs pays la séparation du politique et du religieux, refusent le port obligatoire du voile au péril de leur vie et se battent pour la liberté et les droits de l'homme.

Le Mrap Marseille se reconnaît dans le combat pour l'émancipation, pour l'égalité des droits et pour la liberté de conscience fondée sur l'instruction libératrice pour tous que seul l'enseignement laïque peut apporter. Cette position a toujours été celle du MRAP depuis sa fondation...

*Le Bureau local du MRAP de Marseille
13 octobre 2003*

ALAIN LIPIETZ

Le débat sur le foulard...

À partir d'un témoignage personnel, Alain Lipietz, député européen, nous fait part de ses doutes et de ses intimes convictions sur un débat aussi complexe que celui du voile. Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un symbole religieux sexiste, il refuse de le voir interdit à l'école au nom de la laïcité voire de l'anticléricalisme...

J'ai choisi longtemps de me taire dans le débat sur le "voile", parce que je n'avais pas de position arrêtée sur une affaire aussi complexe. Je lisais les tribunes des journaux et les échanges sur nos listes internet, et de temps en temps j'appelais sur ces listes et très brièvement le principe ONUien de la liberté religieuse et le fait que St Paul était bien pire sur ce sujet que le Coran. J'ai envoyé un mail de soutien à Laurent Lévy, père de Lila et Alma, parce que dans CE cas, à mes yeux, il ne pouvait y avoir aucun doute (j'explique plus loin pourquoi). Je l'ai fait savoir sur les listes vertes, parce que cela me paraissait honnête, dans ma position de candidat. J'attendais que les Verts se prononcent sur leur doctrine pour parler publiquement et j'aurais bien entendu soutenu leur position (ou leur refus de position qui m'aurait rendu ma pleine liberté.)

La vigueur des mails qui me sont adressés m'oblige à rendre publique l'état actuel de ma réflexion sur cette "affaire Dreyfus miniature" (en référence au célèbre dessin de presse montrant une salle à manger dévastée, vaisselle brisée, et sous-titré : "Ils en ont parlé")

D'où je parle

En premier lieu, je souhaite préciser, face à l'image de moi que certains e-mail prétendent déduire de mon soutien à Laurent Lévy, à partir de quelle expérience personnelle j'avance dans ma réflexion.

Mon père, juif et athée (oui, ça existe) a été arrêté et déporté en tant que tel. Mais moi-même j'ai été élevé comme catholique. À l'âge de

ces deux filles, j'ai même traversé une période mystique. Ça leur passera avant que ça me revienne. J'ai rompu avec la religion catholique sur la question de la liberté des femmes (encyclique Humanae Vitae contre la contraception et l'avortement). À l'époque, mon épouse enseignait dans un collège d'Ivry. Les enseignantes y avaient pour premier problème la disparition des filles maghrébines à l'âge de la nubilité et leur expédition au pays pour mariage forcé. Elles organisaient des réseaux de fuite pour ces filles, ce qui bien sûr n'était possible que parce que celles-ci étaient au collège. Puis, après une transition par le mouvement Chrétiens pour le Socialisme (avec Bernard Lambert, ancêtre de la Confédération paysanne, et bien d'autres), je suis à présent quelque part entre agnostique et athée. Mais je respecte profondément le message du Christ et de quelques-uns des théoriciens du christianisme, y compris Saint Paul, mais aussi du judaïsme, y compris le Deutéro-Isaïe ou Osée, ou du bouddhisme, comme le Dalai-Lama. En Amérique latine, j'ai frayed avec les théologiens de la Libération.

Tous, je dis tous (y compris les bouddhistes tibétains), sont réactionnaires sur la question de la liberté des femmes. Or c'est sur cette question que j'ai rompu avec ma religion, et je suis, en tant qu'homme respectant profondément le combat féministe, un des très rares hommes politiques à être invité à m'exprimer dans les revues féministes. J'ai suivi dans ces publications les débats sur l'islam (y compris les contributions des féministes musulmanes d'Iran qu'a publiées le collectif Ruptures, par exemple). J'ai pu suivre, dans mon milieu d'origine, la lente (mais fulgurante à l'échelle de l'Histoire) libération des femmes françaises du christianisme sur les questions des droits sexuels et reproductifs, au cours des années 50-70. Cette lutte, il faut le souligner, a été menée sans le soutien de l'État et souvent contre lui.

Le fond de la question

La question du foulard islamique (et non du "voile", qui en fait n'a jamais été posée depuis la Guerre d'Algérie où les soldats français humiliaient les femmes en les dévoilant) réside dans une contradiction entre le principe de liberté religieuse et la tactique imposée par le fait que les religions, l'islam et le christianisme comme toutes les autres,

ALAIN LIPIETZ

Le débat sur le foulard...

oppriment les femmes et, quand elles sont hégémoniques dans une communauté, oppriment les athées et les autres religions. Le principe a été clairement énoncé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ratifiée par la France, et reprise telle quelle par le Conseil de l'Europe et la Cour de Strasbourg, ultime instance d'appel.

Le voici, tel qu'il a été rédigé principalement par des Français, souvent athées voire anti-cléricaux : Article 18 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. Le texte est extrêmement précis : il parle des rites, y compris dans l'espace public. Il est marqué par une période atroce (les persécutions anti-juives) et par les mesures anti-chrétiennes dans l'empire soviétique. Il était hors de question, pour les rédacteurs, d'admettre une version "molle" de ce principe, comme la liberté de croire dans son fort intérieur ou le droit de n'accomplir les rites que dans l'espace privé. Ce principe doit toutefois être mis en œuvre tactiquement dans des situations fortement contrastées. Dans certains cas, le principe de liberté religieuse signifie principalement "lutte contre la religion", dans d'autres, "lutte pour le droit à la religion".

Le premier versant de la tactique, qui fonde l'authentique combat laïque (et non l'athéisme d'État militant, ou la persécution des manifestations religieuses dans l'espace public) est le suivant : empêcher que le fait religieux dominant ne soit vécu comme oppression par les athées et les autres religions, ouvrir à chaque individu, et pour commencer aux femmes, la protection contre les aspects oppressifs des religions.

L'autre versant tactique, c'est que l'hostilité à telle ou telle religion se déchaîne périodiquement dans chaque pays, y compris le nôtre. Sur le terreau de l'arabophobie (héritée du colonialisme et de la Guerre d'Algérie), ravivé par la guerre civile algérienne et les attentats du 11 septembre, nous assistons en ce moment à une explosion d'islamophobie ; parallèlement, la politique de Sharon réveille dans

certains quartiers une vague de judéophobie. Il est tout particulièrement important à ces moments-là de se battre, y compris minoritairement, pour le principe universel de la liberté religieuse.

Enfin, que l'accent politique soit mis d'un côté ou de l'autre par la conjoncture, la question de l'opportunité du recours à la loi est posée. Jusqu'ici, le combat laïque s'est appliqué à refouler les obligations ou interdictions légales découlant d'une religion dominante (abolition de la prohibition de la contraception ou du divorce, lutte contre l'homophobie... même si ces oppressions avaient aussi leurs racines non-religieuses). Mais dans certains cas la loi, reflétant des conceptions éthiques que je n'hésite pas à qualifier de « plus avancées » (il y aurait un débat sur ce mot, je m'en expliquerai le cas échéant) que celles des vieilles religions, a pu aller jusqu'à interdire des coutumes acceptées ou favorisées par ces religions. Ainsi, la fixation d'un âge minimum de nuptialité, l'interdiction de la polygamie ou de l'excision. La difficulté de l'usage de la loi dans ce domaine est qu'il semble contredire le principe de liberté de conscience et de liberté religieuse. Toutefois, dans les exemples cités, la loi ne fait que supprimer une « liberté » (d'opprimer !) incluse dans les religions en question (ou plutôt dans les cultures où elles sont dominantes), sans aller jusqu'à proscrire ce qui pour elles est une obligation.

Le cas du foulard islamique

C'est ici qu'intervient le débat sur le foulard, qui prétend franchir une étape supplémentaire : interdire certains rites et condamner le contenu religieux qui les inspire.

Il a été lancé dans une première phase à la fin des années 80. À cette époque, le seul argument proféré était la distinction entre femmes majeures ou mineures. J'avais des étudiantes à foulard dans la fac de Jussieu (elles étaient souvent parmi les plus radicales politiquement) et les partisans de l'interdiction du foulard à l'école me disaient « du moment qu'elles sont majeures, ça les regarde ». Le Conseil d'État, arguant de la ratification par la France des Déclarations des Droits, Universelle ou européenne, et de leur intégration dans la constitution, avait statué que rien n'autorisait une administration à interdire les rites, et stipulé simplement qu'il fallait (pour des raisons d'ordre public) que ça reste sans ostentation et sans prosélytisme, et que rien ne dispensait

ALAIN LIPIETZ

Le débat sur le foulard...

de suivre le programme normal des cours.

Aujourd'hui les arguments sont tout différents. On dit "majeures ou pas, il faut interdire dans l'espace public (y compris les entreprises, y compris les facs) les signes d'une religion qui opprime les femmes et qui est en passe de devenir dominante dans certaines parties de notre territoire". Cette position est directement dirigée contre le contenu prêté à l'islam et à l'un de ses rites, et contre le pouvoir de la communauté locale d'en rendre l'observance obligatoire. Ce qui implique clairement une position sur le fond de ce qu'expriment ces rites.

Il est parfaitement clair à mes yeux que le foulard, en tant que prescription religieuse, a, pour le clergé qui le prescrit, la signification symbolique d'une domination de la femme par l'homme. En ce sens, je suis "contre le foulard islamique", et pas seulement à l'école, mais aussi pour toutes les femmes de tous les âges où qu'elles soient. Mais, considérant que toutes les religions oppriment ou dévaluent les femmes, je suis aussi "contre toutes les religions". En tout cas contre toutes les religions suffisamment dominantes, au moins localement, pour qu'il soit difficile d'échapper à ce qu'elles symbolisent.

Ce qui ne m'empêche pas d'être prêt à défendre la liberté religieuse contre quiconque prétendrait imposer l'athéisme ou l'abandon des rites par la force de la loi. Ici intervient en effet le principe de liberté religieuse. Une croyance ou un rite qui me paraissent aujourd'hui ridicules peuvent paraître éthiquement élevés voire vitaux pour une autre personne. La liberté religieuse, c'est le respect pour le droit des autres de s'adonner à ce qui nous semble une lubie, une erreur, une servitude volontaire, une dégénérescence, une superstition etc. Et en particulier, il faut prendre garde que le subit intérêt pour la libération de la femme musulmane (afghane...) peut très bien recouvrir une hostilité à la religion musulmane ou d'autres motivations moins avouables. C'est le cas actuellement. Nous sommes alors au cœur de la contradiction. Celle-ci peut se réduire parce que toutes les personnes religieuses, et toutes les religions elles-mêmes, sont susceptibles d'évoluer. Aujourd'hui la plupart des chrétien(ne)s que je côtoie ont laissé tomber les sornettes de la doctrine sexuelle de l'église catholique

(et de beaucoup des églises protestantes), et je ne désespère pas que les "cadres" de cette religion fassent un jour sur ce chapitre leur "Vatican III". Et je suis persuadé que la religion musulmane connaîtra la même évolution. Cette évolution sera essentiellement l'œuvre des femmes elles-mêmes. Dans le cas du catholicisme, c'est elles qui ont progressivement affirmé que la soumission des femmes, avec les rites et les interdictions ou prescriptions correspondantes, ne faisait pas partie du noyau de l'enseignement du Christ. De nombreuses musulmanes en disent autant de leur religion. Or ces femmes ne commencent pas par refuser les rites. Elles leur donnent simplement un autre contenu. Puis les abolissent. Rejetent les obligations et les prescriptions farfelues ou oppressantes. Ou quittent leur religion, du moins sous sa forme organisée. Qu'en est-il des filles ou jeunes femmes scolarisées ? Elles vivent comme elles peuvent leurs problèmes de femmes dans la société qui est la nôtre : patriarcale et machiste, soumise à la publicité et dressant leur corps en vue du désir masculin. Et cela en une période de leur vie de femme particulièrement difficile à négocier (puberté, amorce de la rupture avec la famille d'origine, aggravée dans le cas des "*issues de l'immigration*" par leur difficulté à se situer). Par certains aspects, ces rites les protègent, par d'autres, ils les oppriment. Le port du foulard par une adolescente me paraît une bénédiction (pour les parents) par rapport à l'anorexie ou à la drogue.

Bien malin qui peut dire quel sens précis "symbolisent" pour elles tel ou tel rite. En tout cas il ne sert à rien de marteler par internet le lien entre le foulard et ce qu'il est sensé symboliser. Car il n'y a rien de plus fragile, arbitraire, conventionnel, que le rapprochement ("symbole") entre un signe et ce qu'il "signifie". Pour les imams, pères, frères, futurs maris, le foulard imposé aux filles signifie "*Tu nous est soumise*". Mais pour les filles qui le portent, il peut aussi bien signifier "*Bas les pattes*", ou "*arabe, musulmane et fier de l'être*", ou, pour les plus politisées, "*No Logo*".

Il peut être tentant d'interdire un rite sous prétexte d'interdire l'expression de l'oppression qu'il symbolise. L'intérêt en est très limité. En quoi la suppression d'un symbole, qui plus est inconscient ou dont le sens est réfuté par celles qui le pratiquent, peut faire reculer la

ALAIN LIPIETZ

Le débat sur le foulard...

réalité de cette oppression ? Sohane a été brûlée, sans voile. Et que répondre à celles qui le pratiquent en déniaient le sens qu'on lui prête ? On n'aboutira qu'à charger ce rite d'une nouvelle signification : la résistance à une persécution religieuse ! C'est pourquoi les actuels partisans de l'interdiction du foulard à l'école apportent un ultime et quatrième argument (après la "minorité", la signification du rite et la pression communautaire). Même si une femme majeure pratique un rite librement et en toute connaissance de cause, en réfutant le sens symbolique qu'on lui prête usuellement et en lui en donnant un autre (par exemple strictement mystique), il faut le lui interdire, à cause du mauvais exemple qu'elle donne à ses camarades et au prétexte qu'il offre aux dominants de leur communauté de leur imposer l'observance de ce rite. Tels sont les arguments qui s'opposent aujourd'hui. Que faire ?

Éliminons d'abord la question des sœurs Lévy. L'une est majeure (19 ans), l'autre tout aussi délurée. Leur "communauté familiale" n'est pas religieuse, ou d'une autre culture et religion, militants au Mrap ; ces filles n'ont subi aucune pression pour leur faire porter le voile. Leur motivation officielle est religieuse, mais il est parfaitement clair pour qui sait les lire que la part de "sublimation de la pudeur", et non la volonté de signifier leur soumission aux hommes, est largement prédominante. J'ajoute que rien ne vient étayer une providentielle information des RG (hi ! hi !) selon laquelle elles feraient du prosélytisme, et que d'après les photos que j'ai pu voir de leur tenue "en classe" — et non du hijab qu'elles portaient chez elles — leur voile était autrement discret que le déguisement de starlette sur la Croisette de bien des ados (à moins que l'on considère que, la tenue string-nombril étant la norme, se déguiser en paysanne d'Anatolie soit "ostentatoire".) Enfin elles ne refusaient aucun cours. Bref, elles étaient dans les clous de la décision du Conseil d'État. Tous les arguments tactiques pour violer la liberté religieuse aux termes de l'article 18 tombent. Il s'applique donc intégralement. Leur exclusion relève purement et simplement d'un déni de la liberté religieuse, en l'occurrence islamophobe (si on avait exclu des filles arabes s'attifant en juives de Brooklyn, même topo, on remplace islamophobie par judéophobie). D'où l'e-mail que j'ai adressé au père (dont je connais

l'adresse parce qu'il est signataire de l'appel *Pour Une Alternative à Gauche*. Si j'avais eu l'adresse des filles, je leur aurais aussi envoyé un message de solidarité : pas de faux débat). Dans ce message, je le félicite essentiellement d'avoir respecté la liberté religieuse de ses filles et leurs options (qu'il ne partage pas) et j'exprime mon indignation de ce viol flagrant d'un droit universel. Reste que c'est un cas très particulier, chimiquement pur. Le cas emmerdant, c'est le cas (beaucoup plus fréquent, mais pas du tout dominant dans nos cités !) de très jeunes filles vivant dans des familles arabes pratiquantes, éventuellement avec un grand frère qui pique sa crise islamiste, et qui se font traiter de putes si elles ne montrent pas qu'elles sont soumises à l'islam et aux normes de leur communauté. C'est ce problème-là qui autorise un débat sur l'attitude du corps enseignant, ses responsabilités, l'aide que pourrait lui apporter l'État en légiférant. Par exemple pour la prohibition du foulard.

Remarquons que les défenseurs de l'exclusion des sœurs Levy, quand ils arguent du "quatrième argument", c'est à dire du "*précédent pour les autres, celles qui ne veulent pas porter le voile*", présumant que la bonne solution serait la prohibition. Ils expliquent en effet que "d'autres élèves" leur auraient demandé de l'interdire à ces filles-là, sinon elles ne pourraient pas résister à l'injonction de le porter elles-mêmes. C'est plaidable... sauf que c'est illégal et anti-constitutionnel. Exclure ces deux filles-là qui le portent volontairement, pour "*faire un exemple aux pères qui voudraient contraindre leurs filles à porter le foulard contre leur volonté*", outre que c'est dégueulasse, n'autorise pas davantage le proviseur à l'interdire aux autres. Il était et reste interdit à une administration de s'asseoir sur l'article 18. La France peut, bien sûr, voter une loi prohibant le foulard et chercher ensuite à se défendre à la Cour des Droits de l'Homme à Strasbourg (où elle a 90 % de chance de se faire condamner), mais elle ne peut l'appliquer rétroactivement aux sœurs Lévy.

Mais encore une fois, oublions les, et pensons au cas supposé général. Faut-il enterrer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, pour éviter une déferlante islamiste obligeant les filles musulmanes à porter en France le foulard voire le hijab et demain la burka ? Je dis bien "en France". Nous ne sommes pas dans le cas de l'Iran, de l'Algérie ou du Maroc, où le combat pour le droit de NE PAS le porter

ALAIN LIPIETZ

Le débat sur le foulard...

est à la fois conforme au principe de liberté religieuse et de parfaite urgence tactique ! Dans ces pays, la liberté religieuse, c'est d'abord la liberté de ne pas être musulman ou de ne pas s'embarrasser de rites oppressifs.

En France, la dernière des libertés religieuses à conquérir, c'est le droit d'être musulman si on le souhaite (ou juif, dans certains quartiers) et de l'afficher sans se faire insulter. Pour assurer ici le droit de NE PAS porter le foulard, faut-il interdire de le porter ?

La Ligue des droits de l'homme, le MRAP et toutes les forces de défense de la liberté, sauf les orga-harkis de la droite ou du PS (Malek Boutih : "les filles d'un avocat qui a les moyens de les mettre à l'école privée"), ont clairement condamné cette solution. Elle est à la fois "tordue", contraire à un droit universel, politiquement extrêmement dangereuse dans une conjoncture d'islamophobie (ce serait une nouvelle capitulation devant une ancienne demande du Front national, et l'on va bien vite constater que le sarkozysme ne nous protège nullement du lepénisme, selon le vieux principe de l'original et de la copie), et surtout une capitulation devant le communautarisme. Exclues de l'école de la République, ces filles n'auraient que la ressource d'aller dans des écoles musulmanes, ou tout simplement de n'aller plus à l'école du tout.

Je suis totalement d'accord avec cette position. Selon la formule de très nombreuses militantes féministes arabes (sans doute une majorité), je suis "*contre le voile et contre l'interdiction du voile*". Bref, je crois qu'il faut mener la lutte contre l'islamisme réactionnaire (il en est un autre, tout à fait analogue à ce que fut la démocratie chrétienne, la JOC et la JAC, à une étape équivalente de l'évolution du catholicisme), exactement comme fut menée la lutte contre les thèses et les prescriptions anti-féministes de l'église catholique dans les années 1950 : selon l'éthique de la conviction et non par la persécution de la religion elle même.

J'ai parfaitement conscience que je demande là aux enseignants un surcroît de doigté et de pédagogie, alors qu'ils ont de moins en moins de moyens pour faire leur travail normal. J'ai parfaitement conscience

qu'il est plus facile d'imposer une loi. Ma... religion n'est d'ailleurs pas faite sur l'hypothèse du type : au nom de la liberté de conscience et de la protection des droits de l'enfant, interdire le foulard jusqu'à l'âge d'une majorité religieuse, qu'on pourrait fixer à l'âge de nuptialité. Mais j'en vois la faible portée : c'est justement à cet âge que les emmerdements commencent ; avant, les petites musulmanes en France ne portent déjà pas de foulard (sauf dans les écoles islamistes !) Ensuite, pour rester laïque, il faudrait interdire aussi le baptême et la première communion avant cet âge...

Je leur suggérerais plutôt, aux enseignants : Ces filles qui viennent vous demander d'interdire le foulard aux autres pour ne pas avoir l'obligation de le porter elles-mêmes sont des militantes potentielles d'un mouvement d'émancipation anti-foulard. Appuyez-vous sur elles. Expliquez-leur qu'au nom de la liberté qu'elle demandent pour elles sans oser la défendre, elles ne peuvent exiger de limiter la liberté religieuse des autres. Organisez des débats dans vos classes. Elles expliqueront leur point de vue, les "enfoulardées" se défendront de vouloir signifier une soumission. La rédaction collective d'une charte des élèves, après étude de l'article 18, n'offrirait-elle pas une base "jurisprudentielle locale" démocratique, sans doute aussi efficace que la loi ? Mais, je vous en conjure, ne renvoyez pas les musulmanes pratiquantes à l'enfermement dans une école islamiste. Vous avez choisi le plus beau des services publics de la République. Sa dignité suprême, c'est d'y apprendre la tolérance et le respect mutuel des enfants des différentes religions ou incroyants, de celles qui portent le foulard et de celles qui ne le portent pas... Ou ne le portent plus.

Alain LIPETZ

http://lipietz.net/article.php3?id_article=1123

CÉCILE DAUMAS

Entretien avec Farhad Khosrokhavar

Sociologue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris, Farhad Khosrokhavar plaide pour une "tolérance froide" vis-à-vis du voile. Il a travaillé sur l'Islam des jeunes (Flammarion, 1997) et sortira prochainement un livre sur l'islam en prison (éd. Balland).

Comment comprendre ces jeunes femmes qui veulent travailler et porter le voile ?

Jusqu'à maintenant, la laïcité et le travail étaient la seule voie vers l'émancipation pour les femmes d'origine maghrébine. L'islam était vécu comme un archaïsme, la foi des grands-parents. Aujourd'hui, des jeunes femmes se réapproprient l'islam. Par la religion, elles créent un nouvel espace où elles s'affirment, de façon conflictuelle, modernes et musulmanes. Elles veulent être des femmes qui travaillent, des femmes émancipées et autonomes. En ce sens, elles s'opposent à l'hégémonie des hommes pour qui le rôle de la femme est de rester à la maison et de s'occuper des enfants. Le foulard est l'expression d'une foi mais peut aussi être une volonté de se démarquer. Les filles issues de l'immigration, comme les beurettes, n'ont jamais bénéficié dans la société d'une image valorisée, d'une identité forte. Par le voile, elles gagnent en légitimité face à des hommes qui pourraient les critiquer, notamment sur le fait de travailler. Elles peuvent leur dire : "*moi, j'adhère plus que toi à l'islam*". C'est une construction complexe et ambiguë d'affirmation de soi. Une façon de s'opposer au patriarcat traditionnel.

D'où la difficulté à saisir cette apparente contradiction ?

La grande majorité des Français ont du mal à comprendre cette ambiguïté. Pour les féministes, le foulard est le symbole de la soumission, le confinement de la femme dans la sphère privée. Or, celles qui travaillent transgressent cette soumission, elles vont dans la sphère publique, participent à la société en travaillant. Il faut être très vigilant sur l'interprétation du voile. Certaines femmes voilées sont

parfois plus émancipées que celles qui n'en portent pas. Elles ont intégré une grande partie de la mentalité moderne des femmes, notamment le droit de travailler.

Mais ce droit est difficile à exercer pour elles ?

La société française n'est pas prête à accepter le foulard. En allant chercher du travail avec un voile, ces femmes s'exposent à la réprobation sociale. Leur vie professionnelle va être très compliquée et conflictuelle. Et leur combat pour se faire accepter très long. Il y a un fort rejet du foulard en France. Un rejet que l'on ne retrouve pas dans d'autres pays européens. Le danger de stigmatiser ces femmes est de les pousser vers l'exclusion ou de les cantonner à travailler dans des entreprises communautaires.

Entretien publié dans *Libération* du 10 novembre 2003

CATHERINE DEUDON

Voile sur le dos des femmes

En plein débat sur le voile, Christine Delphy, co-fondatrice de la revue Nouvelles questions féministes et auteure de l'Ennemi principal, a publié un texte justifiant le voile comme une expression de "rébellion", repris par de nombreuses listes de diffusion (notamment Attac, Colcadac et sysiphe) ou sur le site "Les Mots sont importants". Nous aurions aimé publier ce texte mais Christine Delphy ne l'a pas souhaité car, selon elle, il n'était pas destiné à être diffusé. Ce n'est pas l'avis de Catherine Deudon qui, comme beaucoup de militantes du Mouvement des femmes, s'est sentie trahie et a ressenti le besoin de réagir...

Dans le texte de Christine Delphy diffusé par la Cadac du 23.10.03, on peut lire : *"Il me semble qu'il faut d'abord se demander pourquoi on en est à la troisième affaire du foulard. Pourquoi tant de passion là-dessus, plus que sur les viols collectifs, plus surtout que sur la discrimination, et ses effets sur les jeunes descendant-es d'immigré-es maghrébin-es. N'est-ce pas une façon de déplacer le problème ?... On s'aperçoit que le foulard, comme l'islam "néo-communautaire", est une réaction française – de jeunes français – à une situation également française : l'exclusion... Renvoyée en dépit de son intégration... à sa "différence", elle a pris le parti de revendiquer sa différence... Tant qu'à être "différents", alors le seul choix qui leur reste est de définir soi-même en quoi cette différence consiste : c'est la délinquance, ou l'islam, ou le foulard, toutes expressions de rébellion"*

Le texte de Christine Delphy est un grand coup de couteau dans le dos de "Ni putes, Ni soumises". On remarquera qu'elle n'en dit pas un mot. Pourtant, il s'agit d'un mouvement d'une extrême importance et une toute autre expression de "rébellion" que la délinquance et l'islam radical. Rien non plus sur toutes celles qui luttent contre le voile, le viol et les tournantes. Rien encore sur les femmes qui résistent dans les pays arabo-musulmans à la terreur intégriste. Christine Delphy ne voit donc pas que le voile sépare celles qui sont bonnes à violer (tournantes

et autres) de celles qui doivent être respectées ? Que celles qui luttent contre le voile luttent contre le viol de celles qui ne le portent pas, ne se soumettent pas ?

Merci à Christine Delphy qui en son temps disait, comme nous toutes, que "la misère sexuelle" et autre misère (fusse le racisme) n'avait pas à se régler sur le dos des femmes.

Merci à Christine Delphy qui subordonne la lutte contre le sexisme, à la lutte contre le racisme (il y a des luttes plus principales que d'autres maintenant ? Quel reniement intéressant pour l'auteure de "l'ennemi principal", justement !). Quand "Ni putes, ni soumises" les associent, et mènent leurs luttes contre le sexisme et leurs luttes contre le racisme de concert et de front. Et qui est raciste ? Que signifie cette porte claquée sur le bec de jeunes femmes françaises d'origine immigrée qui luttent contre le racisme sans oublier le sexisme au profit de "l'identité" islamiste la plus rétrograde baptisée "résistance"... À quoi ? À la modernité au profit du Patriarcat le plus discriminatoire, de l'apartheid des sexes ? Et surtout le plus menaçant à l'égard de toutes les libertés ? y compris des maghrébins qui n'adhèrent pas à cette vision rigoriste extrémiste de l'islam, ou qui sont athées, voir d'une autre religion, ou simplement musulmanes sans foulard ? N'est-ce pas renoncer à la lutte anti-raciste ? N'est-ce pas se conformer à une image des maghrébins comme rétrogrades et islamistes, barbares par essence, une image racisante ?

Déconnecter le voile en France de la signification qu'il a partout dans le monde chaque fois que les islamistes gagnent du terrain est pour le moins périlleux. C'est ce que fait Christine Delphy lorsqu'elle déclare : *"Parler d'Algérie, de l'Iran, etc. C'est hors sujet. Le foulard n'a pas la même signification dans des contextes différents. Et rapporter le foulard islamique français au foulard islamique dans les pays musulmans, c'est bien encore une fois, voir ces jeunes d'abord comme étrangers"*. C'est aussi peu justifié que de ne pas voir l'intégrisme catholique français en rapport avec l'intégrisme catholique aux États-Unis ou ailleurs... C'est du relativisme pur et simple, encore une fois de plus

CATHERINE DEUDON

Voile sur le dos des femmes

(et de trop) sur le dos des femmes. Enfin prétendre que "parler de l'Algérie, de l'Iran (et j'ajouterais du 11 septembre 2001) c'est hors sujet et voir ces jeunes comme d'abord étrangers" est vraiment un argument d'une rare stupidité. Quand les féministes françaises empruntaient au féminisme américain un grand nombre de leurs idées en 1970 et même encore plus tard, cela suffisait-il à faire d'elles — autrement dit de nous — des "étrangères" ? Et de la "Gay pride" 500.000 "étrangers" qui défilent chaque année en France ?

Quand autrefois "Psychanalyse et Politique" (Alliance des femmes) nous avait fait le coup de la "différence des sexes" comme identité positive, Christine Delphy elle même avait dénoncé avec force l'inanité de ces positions. Merci de marcher à l'envers sur leurs traces.

Catherine DEUDON faisait partie des auteures des Chroniques du sexisme ordinaire aux Temps modernes. Photographe, elle a suivi le Mouvement des femmes dès ses débuts. Elle a récemment publié un livre de photos sur le féminisme : Un mouvement à soi (Syllepse).



COLLECTIF NATIONAL DE FEMMES SOLIDAIRES

Non au voile et à son projet de société

Le Collectif national de Femmes Solidaires se bat depuis des années contre le sexisme des intégristes religieux, par solidarité avec les femmes subissant cet ordre divin imposé par les hommes aux quatre coins du monde. Cette solidarité les empêchent de considérer, comme le font certaines féministes françaises, que le voile est un acte de "rébellion" que l'on peut excuser et donc justifier...

Les principes d'égalité, de laïcité et de mixité, sont fondateurs de notre République, c'est pourquoi nous sommes opposées à leur remise en cause. Depuis plusieurs années, nous sommes résolument engagées contre les intégrismes. Nous avons mené et soutenu des campagnes avec des femmes qui résistent aux fondamentalismes religieux, en Algérie, en Afghanistan, au Nigéria. En France, nous considérons que le port du voile, quelle que soit la manière dont certains veulent le légitimer, est la négation de la liberté des femmes et la remise en cause de l'égalité. Il est le symbole de violence et de soumission contre lesquels les femmes se battent, dans beaucoup de pays, au risque de leurs vies. Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, le port du voile n'est pas uniquement un signe identitaire d'adhésion à l'islam, porté par "pudeur" ou par "protection". C'est un signe de régression et de remise en cause profonde des libertés fondamentales et des droits des femmes que la laïcité et la démocratie ont rendu possibles. Partout où les fondamentalistes sont au pouvoir, ils imposent leur diktat et privent les femmes de toute liberté.

Le droit à la différence n'est pas la différence des droits

Derrière le voile, c'est tout un projet de société obscurantiste et rétrograde qui se dessine. Les premiers phénomènes paraissent isolés, limités à certaines banlieues, et sans "conséquences": piscines municipales à horaires séparés pour les femmes, non participation

aux

cours de musique, d'éducation physique, acceptation tacite de la polygamie, mariages forcés, excision, persécution et propagande haineuse contre les femmes non voilées, contre les populations non croyantes, et contre les valeurs démocratiques et universelles. Mais, ce n'est là que le début de tout un processus. Les fanatiques islamistes cherchent avec acharnement à instaurer un contrôle théocratique sur les consciences et les mœurs. Comme tous les autres fondamentalistes, leur hostilité envers la laïcité, base de la démocratie, est une constante. C'est pourquoi nous estimons qu'il est urgent d'agir et de réagir en luttant sans complaisance contre ces dérives, tout en dénonçant les amalgames racistes possibles. Le droit à la différence n'est pas la différence des droits. Contrairement à la société de solidarité que nous construisons, le marquage par le voile favorise l'exclusion, les communautarismes et le racisme.

Nous, Femmes solidaires, exigeons le respect dans notre pays et dans tous les pays du monde, du principe de non-discrimination entre les humains.

Nous exigeons le respect du principe légal de séparation des Églises et de l'État, et le respect de la laïcité dans la vie publique.

Au nom du respect de la laïcité et de l'égalité des droits des citoyennes et citoyens, nous demandons une loi interdisant toute tenue religieuse symbolisant l'inégalité des sexes, notamment à l'école.

Nous réclamons la mise en œuvre d'une politique d'éducation basée sur l'égalité, la mixité et le respect mutuel entre les filles et les garçons.

Nous appelons toutes et tous à être vigilants, et à agir afin de respecter et de faire respecter ces principes.

Texte adopté à l'unanimité moins deux abstentions,

AIME

Aujourd'hui le voile. Et demain ?

L'Association "d'Ailleurs ou d'Ici Mais Ensemble", présidée par Samia Labidi, se bat pour faire entendre la voix des démocrates anti-intégristes au Maghreb, comme elle se bat pour faire reconnaître la voix des musulmans ou ex-musulmans laïques en France. Céder aux militants et aux militantes de l'UOIF sur le port du voile à l'école est à ses yeux bien pire que de la naïveté, c'est une forme de complicité...

Il est illusoire de penser que le combat contre le voile dans les écoles en France est un combat simple ou facile. Un combat pour la liberté n'est jamais sans obstacles ! Toute personne se disant pour la liberté doit comprendre qu'autoriser aujourd'hui le voile à l'école veut dire adieu à la France laïque, adieu à la LAÏCITE. Tout Homme défendant les droits de l'Homme doit s'opposer clairement et fermement au port du voile à l'école. Nous voulons une France qui avance toujours vers l'avant et non une France qui recule. N'avez-vous pas compris que ce bras de fer dirigé par des islamistes n'est qu'un examen pour les valeurs de la République ? Quelle est l'endurance du gouvernement français face à ce problème ? C'est la question à laquelle les islamistes meurent d'envie de détenir une réponse.

Nous, ex-musulmans d'origine nord-africaine, parlons en connaissance de cause. Nous savons comment fonctionnent ces islamistes. Oui et nous n'avons pas cessé un seul instant, depuis cette prise de conscience, de le crier haut et fort. Dire oui au voile islamique à l'école c'est dire oui à ceux qui sont contre la liberté, contre la République. Sa fondation a marqué un tournant dans l'histoire de la France. Ses principes ont nourri des générations et des générations, des français et des non français. Il est de votre, et de notre, devoir de servir cette République LAÏQUE et de défendre ses valeurs.

AIME

Aujourd'hui le voile. Et demain ?

Que nous soyons gouvernement, citoyens, associations ou partis politiques... oeuvrons ensemble, main dans la main. Décidons avant qu'il ne soit trop tard. Aujourd'hui le voile demain autre chose et à ce moment nous ne pourrions plus faire marche arrière. Nos peurs sont fondées parce qu'elles émanent de nos propres expériences. Et c'est bien là l'école la plus efficace de la vie. Elle a bien fait ses preuves... Un proverbe nord-africain dit : "Qui sacrifie son doigt, a donné son corps."

La politique actuelle que la France mène vis-à-vis des musulmans est une politique erronée. Elle pourrait regretter amèrement si elle continue ses indulgences. Les conséquences peuvent être même dévastatrices. Il y a quelques mois de cela vous avez créé une institution pour donner la parole, officiellement, à des fondamentalistes qui ne représentent pas la majorité musulmane vivant en France. Une majorité qui rappelle à chaque occasion qu'elle est contre ce conseil, contre cette union. Pourquoi donner la parole à une poignée d'islamistes qui ne représente qu'elle-même? Pourquoi faut-il que la majorité laïque subisse une minorité archaïque ?

Comme par hasard, et le hasard n'existe pas, le débat sur le voile apparaît maintenant, juste après la création du Conseil Français du Culte Musulman (C.F.C.M.). Réfléchissez un peu et vous trouverez le lien. Vous comprendrez que cette minorité est malsaine. Elle sème la zizanie parce qu'elle ne peut attaquer ouvertement et directement les valeurs de la République. Elle crée de faux problèmes par-ci et par-là en espérant trouver la faille pour frapper encore plus fort. Tout est bien organisé. Son but est pourtant bien clair. Il est net et précis. Créer un lobby musulman en France. Au début, elle déstabilisera les valeurs de la République ensuite, elle détruira cette République. Et le gouvernement ne peut s'opposer à elle parce que le train est déjà en marche.

Le pire est qu'elle joue déjà son double jeu. Mais, malheureusement, celui qui ne connaît pas l'islam et ses méthodes, et ce depuis l'apparition de Mohamed à la Mecque jusqu'à nos jours, celui qui n'a jamais été musulman ne peut appréhender son discours. D'autant que

c'est plus facile de le mener devant ceux qui ne peuvent rien soupçonner.

Oui, aujourd'hui ce ne sont ni les chrétiens ni les juifs ni les ennemis de l'islam qui mènent ce combat mais bien des ex-musulmans. Des gens qui ont été bercés dans l'islam, qui connaissaient bien cette religion... Nous poussons la sonnette d'alarme. Et que l'histoire soit témoin de ce cri de détresse. Ces islamistes se trompent s'ils croient que nous ne ferons rien pour empêcher leur outrance vis-à-vis des valeurs de la République et de la LAÏCITE.

Nous dénoncerons leurs méthodes et nous serons comme une arête dans leur gorge. Une mobilisation générale est sollicitée en urgence. Notre combat contre le voile islamique à l'école est le même que celui mené contre le Front National lors du deuxième tour des élections. La question ne demande ni réflexion ni hésitation. Le combat, avant d'être social ou culturel, est politique. Le religieux n'est qu'un prétexte pour atteindre des fins politiques. Il faut savoir que tous les jeunes d'origine nord-africaine, non entourés et vivant dans la misère, présentent le profil d'un potentiel islamiste voire terroriste.

Ce sont quand même des enfants à qui on impose le port du voile. Ne connaissant rien encore de la vie et de l'islam. Ils cherchent, via ce débat, à servir la cause islamiste. Certes, avant de prendre une décision, il est nécessaire d'écouter et d'analyser tous les avis. C'est pour cette raison que nous nous sommes permis d'étaler notre point de vue. Nous sommes contre le port du voile islamique à l'école pour les raisons suivantes :

1- Ce voile a une connotation politique. Il ne fait partie ni de nos traditions nord-africaines ni de notre culture. Le voile traditionnel tunisien, par exemple est le *safsari*, un voile blanc devenu quelque peu désuet, qui sert à se protéger du soleil comme de la pluie. Il ne s'agit donc pas d'un retour à la tradition.

L'histoire du voile a commencé avec les Frères musulmans. Leur islam est purement politique. Comme première étape, ils envisageaient de détenir le pouvoir dans les pays arabo-musulmans puis conquérir toute

AIME

Aujourd'hui le voile. Et demain ?

la terre. Une vieille nostalgie pour l'empire musulman. Alors pour se distinguer, ils ont opté pour un signe ostensible à savoir le voile. Ainsi plus il y a de femmes voilées, plus leur but était proche. Nous vous rappelons que Bourguiba, homme politique tunisien très connu, a su dès le début que tout se passait autour du voile et que l'accepter voulait dire accepter autre chose. Depuis son arrivée au pouvoir, il a donc pris toutes les mesures nécessaires pour faire face à une éventuelle menace islamiste. Il a donc interdit le port du voile dans les endroits publics. Ce qui était un coup très dur aux islamistes. Du jamais vu dans l'histoire du monde arabo-musulman.

Vous ne vous êtes jamais posés la question : pourquoi ces filles ne portent-elles pas les habits traditionnels de leurs pays d'origine ? Tout simplement parce que le message derrière ce voile est politique. Il n'est ni religieux ni culturel ni traditionnel. Les islamistes ont su profiter de la crise identitaire que traversent ces jeunes issus de l'immigration nord-africaine. Après les Frères musulmans en 1927, éclate la révolution en Iran en 1979 et puis le Hezbollah au Liban en 1982. Sans oublier la présence islamique sur presque toutes les chaînes. D'où une vulgarisation de cette forme de voile. Il est devenu courant et toutes les filles le portaient partout même en Europe... en France. Sont-elles conscientes qu'elles font partie d'un islam politique dans le monde ? Qu'on est en train de les manipuler ?

2- Le voile à l'école et au collège est porté par des filles mineures et des adolescentes. A-t-on le droit d'empêcher ces filles de vivre "normalement" leur vie? Elles ne connaissent pas encore la signification de ce voile, de cette kippa ou de cette croix ?

Les parents choisissent à la place de leurs enfants. Leurs ôtant ainsi toute liberté. Mais de quel droit les endoctrinent-ils ? Ils créent la différence et élèvent des barrières entre les enfants. Porter le voile s'accompagne d'autres interdits. De quel droit limitons-nous le mouvement de ces enfants ? De quel droit abreuve-t-on l'esprit de cette enfant d'idées reçues telle que son corps est une source de provocation, qu'elle est "Fitna" (beauté avec confusion) aux yeux de

l'homme et par conséquent elle doit le cacher pour l'offrir le jour du mariage à son mari. La petite fille mineure est perçue comme un objet sexuel. On lui dit que c'est bien le seul moyen de préserver son honneur et que les autres filles non voilées sont des putes et qu'elle est la meilleure parce qu'elle porte le voile.

3- La liberté n'a jamais été absolue sinon bienvenue à l'anarchie. La liberté individuelle doit toujours côtoyer le respect de l'autre. Dire que se montrer avec un signe indiquant son appartenance religieuse ou politique dans les écoles relève de la liberté est faux parce que nous sommes au sein d'une école publique laïque. Ça aurait été vrai si c'était une école privée musulmane ou autre.

En outre qu'il s'agisse d'enfants mineurs. Pourquoi vouloir à tout prix les entraîner dans le monde des adultes et leur faire hériter tous leurs conflits. De même rappelons que le port de voile entraîne en général une distinction au niveau du comportement comme par exemple : pas de gym ni piscine ni de mixité... C'est ça la liberté !!

4- Derrière ce voile se cache une philosophie de soumission. Et en acceptant le voile, on légitime la soumission et l'obéissance de la femme. Vous savez le vrai danger n'est pas ce bout de tissu. Le voile voile le corps certes mais aussi l'esprit. Nous sommes fermées d'esprit et fières de l'être, voilà le message sans langue de bois.

5- Dire oui au voile c'est dire non à la diversité. On tombe dans un conformisme sans issue. Imaginez 6 milliards d'individus pensant de la même manière et faisant les mêmes choses et guidés par quelques ouléma. N'y a-t-il pas un danger pour l'humanité ? Pourquoi faut-il être traité d'intolérant ou d'islamophobe si on les critique alors qu'ils sont considérés tolérants et même ouverts dans le cas contraire ? Par exemple elle a le droit de porter le voile mais je n'ai pas le droit d'être contre. Ne tombons pas dans leur piège.

6- Derrière ce voile, ne se cache pas toujours des saintes ou des femmes pieuses pleines de bonne intention. Nous ne savons pas les raisons qui les ont poussées à se voiler. Volontairement ou involontairement... ceci dit, c'est un bon moyen de dissimulation... On

AIME

Aujourd'hui le voile. Et demain ?

peut l'utiliser pour d'autres fins. D'ailleurs, les apparences n'ont jamais été une preuve pour mesurer l'intensité de la foi "l'Habit ne fait pas le moine" dit-on depuis toujours.

Ces points nous ont poussé à réfléchir sur cette question du voile dans l'école publique laïque. Mesdames et messieurs, dire oui au voile c'est dire :

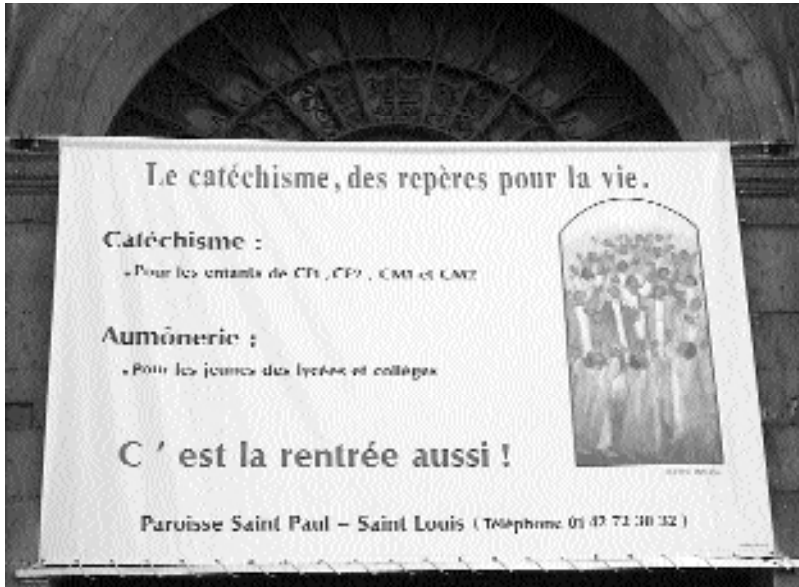
- Non aux valeurs de la République,
- Non aux droits de l'Homme,
- Non aux droits des enfants,
- Non à l'ouverture d'esprit,
- Non à la tolérance,
- Non à toutes les valeurs humaines.

Vous allez commettre un crime contre l'humanité si vous dites oui au voile. Vous nous condamneriez à revenir en arrière. Les actes de liberté dont vous jouissez ne seront plus que souvenirs. Encore une fois nous ne sommes pas contre le port du voile dans la rue si les filles sont majeures, c'est bien leur choix.

Nous espérons que les Esprits libres et ouverts prendront en considération notre point de vue pour voter une loi contre le voile islamique. Vous voulez combattre le terrorisme islamiste ? Franchissez ce pas ! Opposez l'intégration à l'intégrisme.

AIME

D'Ailleurs ou d'Ici Mais Ensemble publie une lettre d'information électronique, Électrochoc. Pour vous y abonner, rendez-vous sur leur site : <http://www.assoaime.net>



LA LAÏCITÉ N'EST PAS MENACÉE QUE PAR LE VOILE...

Le débat sur la laïcité scolaire semble devoir se focaliser sur le voile. Pourtant il doit aussi servir à mettre fin à une série de concessions faites aux symboles du christianisme. Le statut scolaire en Alsace-Moselle, où l'état salarie des catéchètes pour donner des cours d'"enseignements catholique et protestant" pendant les heures de cours, est tout particulièrement contraire à l'article 2 de la loi de 1905, selon lequel "l'État ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". Rien, ni le Concordat ni la loi Falloux, ne peut justifier que trois départements français ne soient toujours pas soumis au régime laïque. De même, au nom de la tradition, un grand nombre de lycées publics, d'anciens internats devenus externats, disposent toujours d'aumôneries catholiques. Ce sont toutes ces anomalies, contraires à la loi de 1905, qu'une loi devrait mettre à plat si elle veut sincèrement réaffirmer le principe de laïcité et rétablir la paix scolaire.

P R O C H O I X - P A R I S

LOLA DEVOLDER

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome (ni ailleurs)

à propos des aumôneries catholiques dans les lycées

Présentée comme une survivance du temps où la plupart des établissements publics étaient encore des internats, la présence d'aumôneries catholiques n'est qu'un symbole du fait que la religion chrétienne, dominante, sera toujours la première à tirer profit des failles de la laïcité...

Le combat pour la laïcité, un combat d'arrière garde ? Si d'aucuns aimeraient à le laisser croire, il suffit de faire un petit tour du côté de l'école pour avoir la preuve du contraire. Car soyez en assurés, c'est la tendance du nouveau millénaire : Dieu revient !

Jamais l'enseignement religieux n'a eu autant de succès. Des écoles confessionnelles, dites "libres" (sic !) fleurissent un peu plus à chaque rentrée scolaire, bénéficiant de la plus grosse part des 8,8 milliards d'euros que l'État et les collectivités locales allouent à l'enseignement privé, grâce à la loi Debré¹. Elles accueillent aujourd'hui plus de 2 millions d'élèves², chiffre encore modeste face aux 10 millions revendiqués par le service public, mais qui montre que le mouvement est bien en marche. "À un titre ou à un autre, 50% des jeunes français passent déjà entre nos mains", claironne Paul Malartre, secrétaire général de l'Enseignement catholique, qui analyse ce succès par le fait que "nous pouvons choisir nos élèves, nos équipes éducatives sont hypermotivées et les parents manifestent un nouvel appétit pour la discipline et la sécurité" (re-sic). Même constat du côté des écoles juives qui enregistrent une très nette augmentation de leur effectif, causée selon le directeur de l'Enseignement au Fond Social Juif Unifié, par le désir des familles de "préserver les enfants des agressions en relation avec les tensions communautaires".

Parallèlement, l'école publique semble également être la proie facile de toutes les communautés religieuses. L'actualité des débats sur l'autorisation ou l'interdiction du voile en témoigne de façon évidente, mais il ne faut pas négliger les fortes velléités de certains catholiques voire de certaines sectes, qui tentent d'entrer dans l'école par le biais d'associations de parents d'élèves, de soutien scolaire, etc.

Et les choses se compliquent d'autant plus que le simple fait de défendre des positions laïques, autrefois applaudies en salles des profs dans les établissements publics, devient aujourd'hui une attitude plus difficile à tenir, tant le sujet semble périlleux. On se voit alors désignés comme des "croisés" ou des "ultras" et même d'"intégristes"³ de la laïcité pour peu que l'on fasse encore vivre ces revendications. On devient de véritables militants de la laïcité, alors qu'il devrait simplement s'agir de préserver un principe fondateur et fondamental de l'École.

EXERCICE 1 : Recherche la définition des mots suivants dans le dico

Il était déjà difficile de trancher du point de vue orthographique entre laïc et laïque, et voilà que maintenant il semble qu'il y ait débat sur la compréhension même du mot. J'entends parler de laïcité ouverte ou fermée, de nouvelle laïcité, de laïcité d'exclusion ou d'inclusion, ou encore mieux, de laïcité à neutralité positive (re-re-sic !). J'en appelle donc à mes vagues souvenirs de cours de philo, mais surtout aux travaux d'Henri Pena-Ruiz, et me rappelle que laïcité vient du grec *laos, peuple*. Non pas le peuple perçu au travers de ses caractéristiques civilisatrices, culturelles et institutionnelles (*l'ethnos*), mais le peuple compris dans sa dimension politique, comme l'ensemble des êtres humains vivant ensemble, quelles que soient leurs origines, leurs croyances, leurs aspirations. Le peuple comme indivisible et indifférencié.

Autrement dit, si la définition de la laïcité que donne le dictionnaire est juste ("conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique ") elle n'en est pas

LOLA DEVOLDER

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome

moins trop elliptique. Car effectivement l'idée maîtresse intrinsèque au terme de laïcité - entendue ici dans un contexte de laïcité d'Etat- est qu'elle nécessite que l'État n'"appartienne" ni à un quelconque dieu, ni à une partie de la population, mais à tous et toutes, sans que des individus puissent être discriminés en fonction de leurs orientations de vie. Ce n'est qu'à ce prix que peut être garantie la liberté de conscience.

La laïcité renvoie donc à un concept politique qui suppose que l'État ne privilégie aucune confession, aucune conception de la vie, tout en garantissant la libre expression de chacune, dans certaines limites⁴. L'État laïque compromet ainsi toute hiérarchisation entre les diverses options spirituelles, et garantit dans un même temps l'égalité de tous et toutes, quel que soit son choix (la croyance, l'athéisme, l'agnosticisme). Ainsi, la prière publique en Pologne est toute aussi a-laïque que le matérialisme athée institutionnel de Staline.

Conclusion, loin d'être une revanche sur les religions, la finalité de la laïcité est de ne promouvoir que le bien commun à tous et toutes, autrement dit de permettre l'affirmation, par la loi commune à tous et toutes, d'un intérêt commun à tous et toutes.

Conséquemment, ce que l'Église catholique, par le biais de P. Eyt, Archevêque de Bordeaux, appelle *laïcité ouverte* est un non-sens absolu. La "*mise en œuvre équitable et respectueuse de la présence et de l'action, dans le champs social, d'une pluralité d'expressions organisées se manifestant sur le plan religieux et spirituel*"⁵ est une conception politique diamétralement opposée au principe de laïcité. Ne nous méprenons pas sur l'habileté dialectique des Églises. La laïcité d'ouverture, d'inclusion, de neutralité positive, n'est rien d'autre qu'une façon d'attenter à l'indépendance de l'État. La version prétendument moderne de la laïcité que défendent les Églises consiste en fait en une vague tolérance qui induirait une reconnaissance officielle leur permettant de récupérer un rôle politique. La laïcité ne peut être que fermée à toute forme d'expression de transcendance spirituelle dans l'espace public. La laïcité ne peut être que celle du refus, du refus de toute parcelle de pouvoir autre que celui issu du *laos*.

EXERCICE 2 : Si l'église A est présente à l'intérieur de l'école B, est-ce que B est laïque ?

L'école a toujours été très convoitée par les Églises, surtout par les catholiques, qui n'ont jamais vraiment digérés la sécularisation de l'enseignement public. L'offensive religieuse est d'autant plus dangereuse aujourd'hui, que le manque de vigilance des personnels et le laxisme des rectorats ont permis à l'Église d'avoir déjà un pied dans les établissements scolaires : que dire du fait que la Fédération des Familles de France, association familialiste catholique intégriste se soit constituée en fédération de parents d'élèves au même titre que la FCPE ou la PEEP⁶ et jouisse donc des mêmes droits au sein de certains établissements (présence aux conseils de classe, participation au Conseil d'administration, facilité de communication avec les familles, etc.) ? Que dire de certaines villes de Bretagne qui ne peuvent offrir à leurs administré-es aucun service d'enseignement scolaire public ? Que dire des chefs d'établissement qui acceptent que certain-es enseignant-es de Sciences de la Vie et de la Terre (notre ancienne Biologie) refusent de traiter la partie de leur programme consacrée à la sexualité humaine, pour des raisons de convictions religieuses ? Et que dire de l'Éducation Nationale qui annonce en 2000, en Alsace-Moselle, la mise au concours du CAPES "réservé" de 35 postes pour l'enseignement religieux catholique et de 8 postes pour l'enseignement religieux protestant ?

Attardons nous un peu sur ce dernier exemple, car la perle des dérivés a-laiques revient sans aucun doute à la situation d'enseignement d'Alsace-Moselle, terre concordataire où l'enseignement religieux est obligatoire du CP à la terminale dans les établissements scolaires publics. C'est à l'occasion d'une pétition contre cet étrange CAPES de religion, que l'équipe de ProChoix a examiné l'ensemble des lois et décrets mis en avant par les institutions pour justifier une telle situation remontant, nous dit-on, à la Loi Falloux (1850) et à l'occupation allemande. Après une longue enquête⁷ et aussi incroyable que cela paraisse, la conclusion est sans équivoque : rien, aucune loi ni décret, ni aucune règle de droit n'a jamais justifié l'enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle. Depuis cinquante ans, l'Éducation

LOLA DEVOLDER

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome

Nationale finance ainsi des “professeurs” de religion, désignés par l’église, dont elle impose les cours aux élèves du secondaire, sans aucun fondement juridique. Car ces cours de religions sont effectivement imposés. Le seul moyen d’y échapper est de demander une dérogation “à titre tout à fait exceptionnel” sinon, l’élève y est inscrit-e de fait, et ce pour toute sa scolarité. Et en Alsace-Moselle, les inspecteurs ne rigolent pas avec les procédures, allant jusqu’à menacer une mère d’élève de supprimer ses allocations familiales si sa fille n’intégrait pas la classe de “religion” dans laquelle elle était inscrite faute de ne pas avoir rempli le bon formulaire de dérogation! Autant dire que rien ne justifie non plus que les rectorats de ces départements obligent, encore aujourd’hui, les enseignants-stagiaires de l’IUFM de choisir obligatoirement parmi les modules de formation suivants : religion catholique, religion protestante, ou philosophie morale.

Phénomènes marginaux propres à une minorité d’établissements ou spécificité régionale qui ne représente pas une réelle menace pour la laïcité? On pourrait, avec un peu de mauvaise foi, le penser.

Alors prenons un exemple beaucoup plus significatif puisque 60 à 70 % des établissements scolaires publics en sont dotés : les aumôneries. Un arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802) instituait l’aumônerie religieuse dans l’enseignement public en décidant qu’il y aurait “*un aumônier dans chaque lycée*”. La loi de séparation des Églises et de l’État de 1905 maintient cette disposition par son article 2. La création d’une aumônerie doit être liée à une demande émanant des familles adressée aux chefs d’établissement, transmise ensuite au recteur qui se prononce notamment sur l’opportunité d’organiser cet enseignement spécifique à l’intérieur de l’établissement. Et c’est pour finir, le conseil d’administration qui statue sur les conditions de fonctionnement. Pour les établissements comportant un internat, l’institution d’un service d’aumônerie est de droit, dès qu’elle est demandée, afin de respecter l’art. 1 de la loi de 1905 garantissant la liberté de culte.

Aujourd’hui, l’existence des services d’aumônerie est régie par la circulaire 88-112 du 22 avril 1988, publiée par René Monory à la

veille des élections présidentielles, et particulièrement complaisante pour ceux qui tentent d'imposer un enseignement religieux dans les établissements publics. Cette circulaire qui n'a pourtant aucune valeur réglementaire prétend pouvoir autoriser certaines pratiques qui sont à l'évidence contraires aux textes laïques : assouplissement des conditions d'ouverture, information systématique des parents au moment de l'inscription de l'élève dans l'établissement, distribution aux parents d'un feuillet annexé au dossier d'inscription afin de recueillir les demandes de participation aux activités d'aumônerie, validité permanentes de ces demandes (et non plus annuelles), "autorisation" de tenir des fichiers manuels ou informatisés, concertation entre le chef d'établissement et le responsable d'aumônerie pour l'organisation du temps scolaire (l'enseignement religieux étant considéré comme faisant partie du "temps scolaire normal" de l'établissement), mise à disposition quasi-systématique d'une salle spécifique à l'intérieur de l'établissement (y compris lorsque celui-ci jouxte une église, condition suffisante pour ne plus justifier la nécessité d'un tel service).

Très concrètement, dans la majorité des établissements, le service d'aumônerie fonctionne au même titre (voire mieux) que n'importe quelle autre activité proposée aux élèves entre midi et quatorze heure. Comme le *club théâtre*, une salle spécifique et identifiable (affiche sur la porte) est réservée à l'aumônerie, ainsi qu'un jour et horaire fixes. Régis par les mêmes conditions que le *club salsa* ou le *club journal* (c'est-à-dire auparavant approuvé par le chef d'établissement), un affichage promouvant les qualités de l'activité afin d'y faire venir les plus timorés (surtout pour la salsa) est autorisé sur le panneaux d'information des élèves.

Mais au-delà de ces questions de "forme", nous sommes sincèrement en droit de nous demander si l'existence d'une activité d'aumônerie n'est pas à elle seule, en totale contradiction avec le respect de l'exigence de laïcité au sein de l'école publique. En effet, l'AEP (association de l'Aumônerie catholique de l'Enseignement Public)⁸ se définit comme une interface entre la République et l'Église catholique, et dit se trouver "dans un responsabilité particulière à l'égard tant de l'école publique, objet d'enjeux, de luttes, d'espairs au sein de la société française, que de l'Église qui donne mission au nom de

LOLA DEVOLDER

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome

l'Évangile". Plus loin, elle se fixe comme objectif de *"proposer un chemin éducatif où les jeunes peuvent trouver des raisons de vivre et de croire en ce monde"*, et assume sa *"dimension missionnaire qui se déploie dans ses activités et sa manière d'être auprès des jeunes et aussi des adultes"*⁹.

Est-ce que cela ne suffit pas à définir le service d'aumônerie comme contraire au principe de laïcité ? Comment continuer à croire que leur présence au sein de l'école publique n'est là que pour garantir le libre exercice du culte des élèves, alors que l'AEP revendique clairement une mission prosélyte au sein de l'école.

Les services d'aumônerie se définissent eux-mêmes comme un lieu d'accueil, de proposition de foi et un lieu catéchuménal, et comptent bien s'associer de plus en plus à la vie des établissements scolaires, et mêler leur voix au concert des autres. C'est dans cette perspective, lors de la célébration du bicentenaire des AEP¹⁰, qu'il a été réaffirmé la volonté de développer un dialogue entre les animateurs des aumôneries et les membres de l'administration des établissements scolaires, *"notamment en se préoccupant d'avantage des questions d'orientations des élèves et des projets d'établissements"*. Les aumôniers ont même proposé de participer à la création d'espaces de discussion, de *"temps d'éducation au sens"*, à la mise en place d'actions communes École/ Profs/AEP (l'exemple cité étant, dans les domaines de la culture et de la solidarité, de faire venir dans les classes des associations caritatives catholiques, pour travailler sur l'aide au développement). Et cette utilisation par l'église catholique, des services d'aumônerie comme un véritable cheval de Troie, loin d'être un fantasme pervers de laïcarde, a déjà testé son efficacité lorsqu'en 1999, le secrétariat national de l'AEP a lancé une véritable action de lobbying contre la campagne d'information du Ministère sur la contraception et la mise à disposition des infirmières scolaires de la pilule du lendemain, car *"la tradition française veut que l'espace public soit aussi le lieu de respect des valeurs communes, comme la liberté religieuse"*¹¹. Le loup est bel et bien dans la bergerie.

EXERCICE 3 : Parmi ces enseignements, un seul est un intrus, lequel ?

Les églises, à l'instar de l'Église catholique, semblent avoir bien intégré l'école comme un lieu social stratégique. On s'attendrait légitimement à une réaction de l'Éducation Nationale. Mais il semble que la volonté générale n'aille pas en ce sens, bien au contraire. Le 14 Mars 2002, Régis Debray publie un rapport prônant l'enseignement du fait religieux dans les établissements scolaires publics afin de pallier le déficit culturel constaté chez les jeunes, en matière de culture religieuse.

Son principal souci est "d'offrir aux élèves des clés nécessaires à la compréhension d'un monde entièrement conditionné par son passé religieux". Son objectif dissimulé est de donner, au sein de l'école, un champs d'expression à l'islam pour préserver les banlieues des violences et des intégrismes. Mais ce deuxième objectif est tellement caché, que seule l'Église catholique se verra offrir une tribune de choix. Et quelle tribune ! Le 5, 6, 7 Novembre 2002, le ministère de l'Éducation Nationale organise dans les locaux de la MGEN¹², un séminaire national interdisciplinaire intitulé "Enseignement du fait religieux" auquel participent des responsables de formation de l'enseignement privé, des prêtres catholiques et des théologiens sollicités pour intervenir dans la définition des contenus d'enseignements des faits religieux dans l'enseignement public. Le 21 Octobre 2002, l'institut théologique d'Auvergne et l'IUFM de Clermont-Ferrand co-organise un colloque "Enseigner les cultures religieuses". Le 20 Mars 2003 se tiennent les "Rencontres de la Durance" à Marseille, auxquelles participe largement Christian Salenson, théologien et formateur de prêtres catholiques, encore une fois organisées par le rectorat d'Aix et l'Inspection Pédagogique Régionale d'Histoire et Géographie.

Même si Régis Debray crie à qui veut le croire que le fait religieux devrait être "considéré de façon comparatiste, culturelle et dépassionnée", nous nous permettons le plus grand scepticisme. D'autant que tout son rapport repose sur le postulat pour le moins contestable qui voudrait que l'école néglige l'importance du fait

LOLA DEVOLDER

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome

religieux. Un petit tour du côté des cours de philo ou d'histoire confirme pourtant que Saint Augustin et l'Égypte ancienne sont toujours au programme. Plus suspecte encore semble sa démarche, lorsqu'il écrit dans *Libé*¹³ : *“la mémoire humaine ne se débite pas en appartement : Abraham, Bouddha, Confucius et Mahomet ont vécu et vivent sur la même planète qu'Euclide, Darwin, Galilée et Freud”*. Car c'est bien là que commence la dérive : mettre au même niveau des évangélistes (fondateurs des religions) et des génies qui ont permis de défricher de nouveaux continents théoriques est objectivement fallacieux. La révélation prophétique n'a rien de comparable avec le travail besogneux nécessité par la recherche scientifique.

Il est bien évident que le fait religieux croise le fait politique et pas seulement à travers l'Inquisition ou les guerres de religion, mais aussi à travers l'organisation des rapports de pouvoir, la place de l'État, etc. Cependant, il s'agit bien plus de banaliser, de dé-mystifier le sujet, pour favoriser l'acquisition d'un savoir savant sur les religions plutôt que de considérer l'histoire des religions comme une discipline spécifique. Les sciences et les religions ne doivent en aucun cas être à égalité d'enseignement, et rien ne justifie que le fait religieux soit enseigné comme une extraction du fait humain social et historique.

Toujours selon Debray, l'enseignement du fait religieux permettrait de combler l'inculture de notre pov'jeunesse, qui n'est pas en mesure de comprendre des événements historiques tels que ceux du 11 Septembre. Certes remonter au wahhabisme et aux avatars du monothéisme seraient des indices de compréhension précieux, mais les isoler de la dimension économique et précisément des liens tactiques entre intérêts capitalistes et pouvoir religieux, reviendrait à tronquer une partie de l'explication.

L'idée d'un enseignement d'une histoire comparée des religions, n'a donc aucune nécessité pédagogique. C'est un énième élément qui tend à distiller du religieux dans la sphère publique, et que l'on doit situer dans le contexte général des discours de nature communautaristes. R. Debray, l'avoue lui-même lorsque le 4 février 2003, lors d'un débat organisé par la Recherche en Anthropologie Sociale, un enseignant l'interpelle : *“Y-a-t-il un objectif politique derrière cet intérêt pour*

*l'enseignement du fait religieux ? Si l'on veut utiliser les enseignants pour calmer les élèves musulmans des banlieues, il faut au moins nous le dire clairement". Et Debray de répondre : "Mais bien sur, c'est bien de cela qu'il s'agit !"*¹⁴

Le consensus qui tend aujourd'hui à vouloir renforcer l'étude du religieux semble être le reflet d'errances, d'inquiétudes sociales, bien plus qu'une lacune éducative. De tout temps les hommes (et parfois les femmes) vivent et s'entretiennent pour et au nom de symboles. Cultures, identités, langues, religions ont toujours été de formidables motifs de crispations. Et il appartient précisément à l'école, notamment à travers la philosophie, l'histoire, l'art ou la littérature d'étendre l'intelligence critique et la compréhension de ces phénomènes au-delà de l'obscur. La "quête de sens" est bien une réalité sociale que l'Éducation Nationale ne peut ignorer, mais on ne saurait, pour répondre à la demande, reconnaître aux religions un quelconque monopole du sens.

EXERCICE 4 : Les identités remarquables

Rendons nous donc à l'évidence, le fait religieux pénètre de plus en plus l'espace public, sur le terrain politique. Dans ce contexte, le débat autour de l'interdiction ou l'autorisation du port du voile, outre qu'il fait s'agiter les médias, prend une dimension toute symbolique.

La vraie question est de savoir si on doit considérer l'école comme un pan de la société civile dans laquelle peuvent s'exprimer toutes les valeurs religieuses au titre de la liberté de conscience (*laïcité d'ouverture*), ou si l'école doit être comprise comme espace commun privilégié (ou à privilégier) de construction individuelle, et à ce titre être préservée des aléas et des pressions de la société. Autrement dit, l'école doit-elle être perméable à son environnement social ou doit-elle être préservée dans une idéale neutralité ?

Le combat pour la laïcité répond précisément à cette interrogation. Le principe même de laïcité, nous l'avons dit, est l'affirmation en deçà des différences, de l'égalité de tous et toutes. Il ne s'agit évidemment

LOLA DEVOLDER

Pour que tous les chemins ne mènent plus à Rome

pas de tendre à l'uniformisation des individus, mais bien d'éviter que la loi soit faite au nom d'une particularité quelconque, qu'elle soit religieuse bien sûr, mais aussi de classe, ethnique, sexuelle, etc. Être laïque aujourd'hui, c'est lutter contre la sempiternelle tendance de l'humanité qui consiste à privilégier les liens traditionnels, religieux, ethniques ou de classe, notamment en période d'insécurité sociale. Et dans ce combat contre la "*fétichisation politique des particularités*"¹⁵ la place de l'école est centrale puisque indispensable à la création d'un espace laïque. L'école ne doit pas devenir le théâtre des replis communautaires qui animent aujourd'hui largement nos sociétés comme autant de solutions fantasmées aux misères des temps. Elle doit rester, ou plutôt devenir un lieu où l'on peut apprendre à se hisser au-dessus de ses particularismes, pour construire et comprendre la loi commune et où, en affrontant les savoirs, on apprend qu'il est possible de construire des vérités qui transcendent ses propres évidences.

Cet idéal laïque est pensé aujourd'hui dans sa dimension négative par toute une partie de la gauche qui, au nom d'une tolérance bienveillante, aurait tendance à s'incliner devant les prétentions particularistes. Certain-es voient dans le principe même de laïcité une attitude néo-coloniale, et mû-es par une coupable indulgence (notamment face "aux Suds"), sont prêts à laisser s'exprimer, s'affirmer, se développer des coutumes ou traditions contraires à la loi commune. Cependant, ils/elles ont raison de penser que le principe de laïcité ne s'inscrit pas dans cette philosophie différentialiste, bien au contraire. Si la laïcité permet et garantit à tous et toutes le respect et l'épanouissement légitime des diversités, elle ne saurait être l'addition de communautés particulières soumises à des lois spécifiques. La laïcité, liberté des libertés, est le seul moyen d'assurer le droit et les outils de l'émancipation pour chacun-e. Aujourd'hui plus que jamais, militer pour la laïcité conduit à combattre tous les facteurs d'aliénation et à exiger plus de justice sociale. Militer pour la laïcité, c'est réfléchir et mettre en place, à tous les niveaux de la société, les bases sociales, culturelles, institutionnelles et économiques nécessaires à la consolidation d'un tel régime de liberté de conscience, seule condition pour acquérir la responsabilité de soi-même et dégager son autonomie.

Militer pour la laïcité, c'est tout mettre en œuvre pour ne pas que son origine devienne un destin.

LOLA DEVOLDER

 Notes

¹ La loi Debré a permis aux écoles privées, notamment confessionnelles, de passer des contrats avec l'Etat-Enseignant, censé contrôler les programmes et la pédagogie, en échange de la prise en charge d'une part des financements de l'école concernée (souvent correspondant à la rémunération des enseignant-es).

² 2 millions d'élèves pour les écoles catholiques, 26 000 élèves en écoles juives, 2500 pour les écoles protestantes et un millier pour les écoles musulmanes. Cf : "Prospères écoles de Dieu", *L'expansion*, 26/02/03.

³ L'historien René Rémond dénonce les "fondamentalistes" de la laïcité, in *Les catholiques et "l'intégrisme laïque"*, *Le Monde*, 7/11/2003.

⁴ Loi de séparation de l'Église et de l'État, 9 décembre 1905.

⁵ P. Eyt : "Le principe de laïcité est-il universel ?", conférence du 10.07.1998, Semaine Religieuse de l'Archidiocèse de Bordeaux et de Bazas.

⁶ Fédération des Conseils de Parents d'Élèves et Parents d'Élèves de l'Enseignement Public.

⁷ Voir le dossier sur l'exception de l'Alsace-Moselle : "La paix scolaire vaut-elle une messe", *ProChoix* N°13, Janvier 2000.

⁸ Précisons que la notion d'aumônerie concerne théoriquement tous les cultes religieux, or seules existent des aumôneries catholiques.

⁹ Site AEP : <http://www.aep.cef.fr>

¹⁰ Colloque organisé au Sénat (!!) pour célébrer le bicentenaire de l'AEP, le 19 Janvier 2002, qui s'est déroulé en présence de nombreux évêques et recteurs.

¹¹ Site AEP, op.cit.

¹² Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

¹³ Régis Debray, *L'école et l'intégration du fait religieux*, Libération, 12 Novembre 2002.

¹⁴ Sur l'enseignement du fait religieux, <http://www.laicité-république.org>

¹⁵ <http://www.gaucherépublicaine.org> : J.M. Kintzler, *Le corps politique républicain et son école face aux religieux*.

JEANNE FAVRET-SAADA

2000 : du cathé au CAPES !

à propos du statut scolaire en Alsace-Moselle

Nous republions ici un extrait du dossier "Alsace-Moselle : la paix scolaire vaut-elle une messe ?" paru dans ProChoix n°13 de Janvier-Février 2000. Nous l'avons conçu en pleine campagne de ProChoix contre la création d'un "CAPES de religion" réservé aux catéchèses enseignant la religion catholique et protestante en Alsace-Moselle, où l'école publique est restée confessionnelle au motif que ces départements étaient allemands au moment de la loi de 1905. Depuis, l'Église locale tente de justifier le maintien de ce statut exceptionnel en raison de la loi Falloux ou du Concordat... Pour en avoir le cœur net, l'équipe de ProChoix avait examiné l'ensemble des lois et décrets mis en avant. Bilan : rien, aucune loi ni décret, aucune règle de droit, n'a jamais justifié le maintien d'un statut scolaire antilaïque.

En septembre 1999, le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale évoque, comme une simple éventualité, la création pour l'an 2000 de "sections diverses" du CAPES ("réservé uniquement") : six de langues peu enseignées (danois, grec moderne, japonais, turc, suédois, vietnamien), et deux d'"enseignement religieux" — "catholique" et "protestant". En octobre, le ministère annonce à ses partenaires sociaux que ces créations seront effectives. Le SNES/FSU proteste contre l'apparition des sections d'"enseignement religieux", mais les autres syndicats et associations laïques (FEN, SGEN-CFDT, CNAL, SE) se taisent. 43 postes de "religion" sont ainsi mis au concours, et assimilés aux disciplines scolaires : mathématiques, philosophie... Pour la comparaison : les six langues introduites en l'an 2000 ne disposeront, à elles toutes, que de 10 postes ; les lettres classiques — tout comme les sciences économiques et sociales — de 16 ; la philosophie, de 20 ; enfin, l'ensemble des postes mis au concours diminuera de 195. Dans ce contexte, la création de 43 postes d'"enseignement religieux catholique" et "protestant" ne saurait

passer inaperçue ! Ils sont publiés au Journal Officiel et affichés sur le site Web du ministère, où nous les trouvons avec stupéfaction. Car c'est une grande première : jamais jusqu'ici le concours de CAPES (ni aucun autre concours d'enseignement) n'avait été ouvert à "l'enseignement" de la religion.

Le catéchisme : un "enseignement" comme un autre ?

Dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'"enseignement religieux" est censé être obligatoire pour les élèves de l'école publique. Il est assuré par des "enseignants" désignés par les Églises, et rémunérés par l'État. Or cet "enseignement religieux" ne consiste pas à transmettre un savoir mais à inculquer une opinion, une religion particulière : dans le cas qui nous occupe, le catholicisme ou le protestantisme. Ceux qui "l'enseignent" sont moins des professeurs que des ministres du culte : qu'ils soient des religieux ou des laïcs, ils sont inspectés par l'autorité ecclésiastique et non par l'autorité académique qui, pourtant, les a nommés. La situation particulière de cet "enseignement religieux" a maintenu ces "enseignants" dans des emplois précaires, puisque la "religion catholique" (ou "protestante") n'est pas une discipline scolaire reconnue par le système national (laïque) d'enseignement.

Le statut des "enseignants de religion"

Aujourd'hui, l'enseignement secondaire est assuré par des professeurs certifiés dont la plupart a passé les concours de CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) ; une minorité vient du corps des adjoints d'enseignement (en voie d'extinction), autrefois titularisés sans avoir à passer de concours. Toutefois, l'administration emploie aussi des enseignants à statut précaire, les maîtres auxiliaires, pour faire face à la fluctuation locale des besoins. Les enseignants de religion d'Alsace-Moselle sont ou ont été adjoints d'enseignement ou maîtres auxiliaires.

A partir de 1975, ils peuvent devenir adjoints d'enseignement sur la base de leur expérience pédagogique et d'un diplôme (licence de théologie ou diplôme d'études supérieures au centre autonome rattaché à l'université de Metz). En 1983, les enseignants de religion bénéficient d'une loi d'une portée plus générale : pourront être

adjoints d'enseignement les candidats qui justifient d'une licence d'enseignement "ou d'un titre admis en équivalence". C'est cette loi de 1981 qui fonde en droit la "vocation à être titularisés" des enseignants de religion en Alsace-Moselle, bien que leur cas particulier n'y soit pas envisagé. Le CAPES étant devenu le seul moyen d'accéder à un emploi stable dans l'enseignement, comment l'administration va-t-elle traiter ces étranges "professeurs" qui, de surcroît assurent un enseignement obligatoire ? Bien sûr par un CAPES. Depuis les années 80, plusieurs projets apparaissent, puis disparaissent en raison des protestations qu'ils suscitent.

Les trois CAPES : externe, interne, et réservé

Le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré est un concours dont les candidats peuvent être soit des étudiants (concours externe), soit des enseignants déjà en poste (concours interne), soit enfin des maîtres auxiliaires auquel un concours "réservé" donne une chance de titularisation. Ces CAPES "réservés", ouverts en 1996, devraient connaître leur ultime session en 2000. Deux sections d'"enseignement religieux", "catholique" et "protestant" ont été créées pour cette année : elles sont réservées aux "enseignants de religion" d'Alsace Moselle. Le droit de ces enseignants précaires à être titularisés ne saurait soulever d'objection : ils sont employés à plein temps, souvent depuis plusieurs années, ils ont acquis les diplômes requis... Par contre, la méthode adoptée pour les titulariser — l'ouverture de deux sections "d'enseignement religieux" au CAPES réservé soulève quantité de problèmes.

- 1) Le CAPES, concours national, va, dans ce cas, recruter des enseignants pour un territoire limité — trois départements.
- 2) Ces enseignants titularisés ne disposeront pas des droits ordinaires des fonctionnaires français (droit de mutation) ou des sujets européens (liberté d'établissement). Autrement dit : on veut les sortir de la précarité ; voilà qu'on les enfonce dans l'inégalité.
- 3) Cette mesure limitée — l'ouverture de 43 postes pour une seule

année — ne s'inscrit dans aucune perspective d'ensemble : que prévoit-on de faire des nouveaux enseignants de religion qui, chaque année, arriveront sur le marché ? Puisque la loi permettant la régularisation des maîtres auxiliaires vient à échéance en 2000, quelle carrière leur proposera-t-on ? Ne sera-t-on pas contraints de les assimiler entièrement à des "professeurs" ? Ne faudra-t-il pas créer des CAPES externes et internes de religion ? Car au nom de quoi ces "enseignants" à plein temps seraient-ils maintenus dans des statuts de vacataires ou de contractuels ?

Ces questions ne sont pas abstraites : plusieurs projets de CAPES d'enseignement religieux — y compris dans le concours externe — ont déjà été discutés. En 1997, les deux recteurs des académies d'Alsace-Moselle y avaient donné un avis favorable. Plusieurs associations de Moselle, dont deux syndicats enseignants, avaient émis une protestation solennelle (voir encadré). Si nous laissons passer ce CAPES "réservé", nous en verrons inévitablement fleurir d'autres.

Ce CAPES réservé de religion ouvre une série de précédents. Cette mesure limitée de l'an 2000 — l'ouverture de deux sections d'enseignement religieux pour la titularisation de 43 enseignants — crée donc une série de précédents qu'il faudra, ensuite, assumer. Ainsi :

- Par l'institution de ce CAPES réservé, l'École admet la confusion sous un même terme ("enseignement") de deux activités incompatibles entre elles : la transmission d'un savoir, l'inculcation d'une foi.
- Celle-ci étant obligatoire dans trois départements, les catéchistes, assimilés à des professeurs, ont droit aux concours de recrutement de la profession enseignante.
- Des "professeurs" locaux seront ainsi régulièrement recrutés par des concours nationaux (puisqu'il n'en existe pas de régionaux).

Nous avons eu connaissance de deux justifications, par le Ministère, de ce CAPES de religion. Nous les publions sur la page ci-contre, avec nos commentaires. Comme on peut le voir : cette mesure — l'introduction de sections de catéchistes pour les enseignants recrutés au concours national de CAPES — est injustifiable en principe ; elle

l'est aussi en droit. De là, cette incroyable succession de contradictions (mais non, il ne s'agit pas d'un CAPES !), de références légales surréalistes et de silences stratégiques. Au moins sommes-nous prévenus : si les associations, les syndicats, les citoyens laissent passer ce petit machin, qu'ils se préparent à un XXI^e siècle religieux.

L'obligation du catéchisme au quotidien

Sur le terrain, l'enseignement religieux a des conséquences très concrètes pour les habitants d'Alsace et de Moselle. Lorsqu'ils ne souhaitent pas suivre ses cours, ils sont mis dans la position de devoir se justifier, obligés de faire des démarches pour pouvoir en être dispensés. Ce qui n'est pas toujours simple. L'affaire d'Hagondange, où une mère a failli perdre ses allocations parce que sa fille ne suivait pas les cours de religion, est très révélatrice de la contrainte quotidienne qu'une telle "obligation" représente...

En juin 1999, Patricia Ravenet demande une dispense d'enseignement religieux pour sa fille. Lætitia s'apprête à commencer sa 4^{ème} au collège public Paul Langevin d'Hagondange et sa mère ne voit pas l'intérêt des cours de religion. À la rentrée, surprise, l'élève est toujours inscrite sur la liste des catéchumènes. Mme Ravenet n'aurait pas rempli le bon formulaire... Résultat des courses, Lætitia est obligée de suivre le cours d'enseignement religieux contre son gré. Furieuse, la mère refuse d'y contraindre sa fille. La sanction ne tarde pas. Le 24 janvier 2000, l'inspection académique réclame la suspension des allocations de madame Ravenet. Motif ? "Manquement à l'obligation scolaire". Pourtant, Lætitia est une élève assidue. Elle suit tous les cours. Sauf un ! Le cours de religion. L'Inspection ne badine pas. En cas de récidive, elle menace de porter plainte contre la mère auprès du procureur. Quant à la Caisse d'Allocation Familiales de la Moselle, elle annonce la suspension pour mars des allocations.

Pas de religion, pas d'allocations !

L'affaire s'ébruite : la FSU, la Ligue des Droits de l'Homme et la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Moselle soutiennent

Mme Ravenet. Grand bruit médiatique, jusque dans la presse nationale. Le rectorat est obligé de rectifier le tir. Il liquide prestement l'affaire : "Le dossier de Mme Ravenet s'était égaré". Tout rentre dans l'ordre le 9 février. Mais une chaude bataille de déclarations s'engage, car l'affaire est très significative. Le 10 février, les associations qui ont soutenu Mme Ravenet (FSU, LDH, FCPE) ont plusieurs commentaires à faire sur cette affaire d'Hagondange : "Outre un abus manifeste, cette sanction lourde représentait une mesure d'intimidation pour les parents souhaitant faire dispenser leurs enfants." Elles remarquent que, si l'ensemble du Droit Local "a été soigneusement toiletté et actualisé par une Commission d'Harmonisation", ce n'est pas le cas de "l'ensemble appelé Statut scolaire, délibérément maintenu à l'état de fatras à l'instigation de ses partisans. Ces textes sont inaccessibles, inconnus des usagers, gérés dans une clandestinité et une obscurité totales, sans information ni consultation des autres parties concernées. Ce statut institue une situation de non-droit propice aux mesures et aux manœuvres arbitraires, par exemple pour gêner le plus possible l'accès des parents d'élèves aux possibilités de dispenses de l'enseignement religieux obligatoire. Une telle situation, malsaine et dégradante, qui est due à la démission de l'État, doit cesser. Le Gouvernement, par un manque de courage élémentaire, est le vrai responsable des abus commis dans ce domaine." En effet, alors que le Code de l'Enseignement, pour l'ensemble de la France, est sur le point d'être publié, le ministre de l'Éducation nationale refuse "la mise en œuvre effective de cette codification du Statut Scolaire (d'Alsace-Moselle, NDLR)." Les associations demandent donc "la constitution d'une Commission de Codification du statut scolaire impartiale, pour que les usagers puissent enfin connaître ce statut scolaire comme ils peuvent connaître le reste du droit local. Qui peut encore s'opposer à une demande aussi ?"

Comme toujours, l'Église locale ne tarde pas à réagir. Trois jours plus tard, l'évêque de Metz, Mgr Pierre Raffin, déclare : "L'enseignement religieux à l'école est placé sous le signe de la liberté. Je ne peux être d'accord quand on parle d'atteinte à la laïcité. En Alsace-Moselle, terre concordataire, la situation de l'éducation religieuse est celle de tous les pays d'Europe. Seule la France fait exception, car la laïcité à la française reste, pour beaucoup, teintée d'un anticléricalisme dont

DISPENSES DE COURS RELIGIEUX AUX PARENTS DE DEVINER LE TRUC !

Tous les ans, le recteur adresse aux chefs d'établissement une circulaire sur l'enseignement religieux. À titre d'exemple, voici ce qu'en 1993 on envisageait.

1) La dispense accordée **au moment de l'inscription** de l'enfant à l'école. Le chef d'établissement doit rappeler aux parents le caractère obligatoire de l'enseignement religieux, les informer des possibilités de dispense, et leur remettre un formulaire d'inscription.

2) La dispense accordée **en cours de scolarité**. C'est là que les difficultés commencent.

"Principe : L'inscription vaut engagement pour toute la scolarité." Et si les parents changent d'avis, peuvent-ils faire une demande de dérogation ? Oui mais... à eux de deviner comment il faut s'y prendre. D'abord, ils doivent savoir qu'il existe des demandes de dérogation et les obtenir du chef d'établissement. *"Ces demandes sont remises uniquement aux Parents et Élèves Majeurs qui les sollicitent. Ne pas les distribuer systématiquement et indistinctement à tous les Élèves, même pour des raisons de facilité"* Le recteur y insiste : la notice informant sur la dispense en cours de scolarité *"ne sera, en aucun cas, remise aux familles avant qu'elles n'en aient fait la demande."*

Ensuite, ils doivent comprendre quel est le bon moment pour la déposer. Car le rectorat ne leur signale pas qu'ils doivent respecter deux règles.

- Principe n°1 : *" ... les dispenses en cours d'année scolaire ne peuvent être accordées par le Chef d'Établissement qu'à titre tout à fait exceptionnel et à la demande explicite des Parents ou des Élèves Majeurs. Le Professeur intéressé devra en être informé."* Donc, les demandes de dispense, sauf miracle, ne seront admises que pour l'année suivante.

- Principe n°2 : *" ces opérations (d'enregistrement des demandes de dispenses en cours de scolarité, faites pour l'année suivante, ndlr) devront être terminées au plus tard pour le 30 juin 1993, cette date devant être rigoureusement respectée afin qu'une organisation correcte de l'Enseignement Religieux pour la prochaine année scolaire puisse être mise en place."*

l’empreinte résiste au temps.” Bien sûr, l’évêque se dit malgré tout étonné de l’empressement avec lequel l’administration s’est hâtée de suspendre les allocations familiales des parents de la jeune Lætitia.

Le 14 février, la FSU lui réplique : “Ces attaques {contre la laïcité à la française, NDLR} sont inadmissibles. (...) Ce qui est en cause actuellement, ce n’est pas que l’enseignement religieux soit donné à l’école en Alsace-Moselle, c’est son caractère obligatoire réaffirmé. Cela constitue un démenti flagrant à l’affirmation de l’Évêque selon laquelle ne s’exercerait ‘aucune contrainte’. Celui-ci accepte-t-il que, dans l’immédiat, comme le proposent la FSU, la Ligue des Droits de l’Homme, la Fédération des Conseils de Parents d’Élèves et la Ligue de l’Enseignement, l’obligation d’enseignement religieux soit transformée en une option, au libre choix des parents d’élèves ?”

Ces déclarations montrent bien aux citoyens qui vivent hors de ces trois départements de l’Est ce qui s’y joue : la liberté de conscience pour les élèves et leurs parents. Une liberté qui, pour le coup, nous concerne tous.

MAIS OU EST DONC ORNICAR ?

Depuis que nous protestons contre le CAPES de religion, on nous ressasse : dans l’enseignement secondaire public des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Moselle, les élèves sont soumis à l’obligation d’assister à l’enseignement religieux. Or nous avons eu beau compiler la législation, interroger l’Institut de Droit Local et les autorités académiques : il ne semble pas exister de loi fondant cette obligation. Les ouvrages spécialisés, tout comme nos interlocuteurs, invoquent tour à tour trois justifications.

Le Concordat ?

En premier lieu, le Concordat. La Convention du 26 Messidor an IX (15 juillet 1801) entre le gouvernement français et le pape reconnaît “la religion catholique, apostolique et romaine” comme celle de “la grande majorité des Français”. Elle ne dit mot de l’obligation scolaire, pour la raison simple que ce n’est pas son objet. Le Concordat se borne à définir les relations entre l’État français et l’Église catholique romaine au sortir de la période révolutionnaire. Il n’a pas vocation à

traiter l'une de ses conséquences lointaines, l'enseignement religieux à l'école dans les établissements secondaires publics, surtout à cette époque-là. La même remarque vaut pour le texte législatif de 1802, que les historiens appellent, par commodité, le Concordat. C'est la Loi du 10 Germinal an X sur les cultes, qui comprend à la fois le pacte signé par l'État français avec le pape en 1801 et les "articles organiques" que Napoléon lui ajoute de façon unilatérale. La loi cite la convention diplomatique mais en détourne radicalement la signification. Car la loi de 1802 traite le catholicisme comme l'un des "cultes" au pluriel : elle donne à deux protestantismes, réformé et luthérien, un statut égal à celui du catholicisme. Tous les trois sont "reconnus", c'est-à-dire qu'ils seront protégés et financés sur fonds publics (1).

Il va de soi que la loi de 1802, pas plus que la convention de 1801, ne fait référence à l'obligation d'enseignement religieux dans les établissements secondaires : ces deux textes portent sur l'organisation des cultes et non sur l'École.

La loi Falloux ?

Deuxième réponse : les lois organisant l'École font référence à cette obligation, notamment la loi Falloux du 15 mars 1850, qui était en vigueur au moment de la conquête, par l'Allemagne, de l'Alsace-Lorraine. Manque de chance, cette loi ne dit rien des programmes de l'enseignement secondaire. Le Titre premier définit "les autorités préposées à l'enseignement" ; le Titre deux porte sur l'instruction primaire, et le trois sur l'enseignement secondaire dont les établissements publics — lycées et collèges communaux. Or la loi Falloux n'affirme la nécessité de l'enseignement religieux que pour le primaire : "L'enseignement primaire comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures." Mieux : elle abandonne aux autorités de tutelle (ministère de l'Instruction publique, conseil supérieur, conseils municipaux) la responsabilité des programmes dans le secondaire.

Une loi allemande ?

Troisième possibilité : l'obligation scolaire serait un coup des Allemands. Voyez donc l'article 10a de la loi du Reich sur l'organisation de l'enseignement (1873). L'écriture gothique est impressionnante mais le texte n'est qu'une déclaration sur la visée générale de l'enseignement : "Dans toutes les écoles, l'enseignement et l'éducation doivent tendre à développer la religion, la moralité et le respect des pouvoirs établis et des lois."

Une situation de fait

Tout de même, si l'obligation d'enseignement religieux est une situation de fait et non une règle de droit, on aurait préféré le savoir avant l'institution d'un CAPES de religion. Du point de vue juridique, cela ne change pas grand chose — la décision de créer ces deux sections de CAPES n'ayant pas eu à faire appel à des justifications légales. Pourtant, l'absence d'une règle de droit pourrait relancer la bataille proprement politique. Si, par exemple, le Code de l'Éducation, bientôt rendu public, se bornait à reconduire les règlements en vigueur en Alsace-Moselle, on pourrait exiger leur publication, et contester leur légalité. On pourrait aussi rappeler à cette occasion, qu'en 1994, au Congrès de Liévin, le Parti socialiste a voté à l'unanimité la transformation de l'obligation de l'enseignement religieux en option facultative en Alsace-Moselle et, à terme, l'abrogation du statut scolaire local.

JEANNE FAVRET-SAADA

(1) En 1808, un décret "reconnaît" et règle aussi le culte israélite : de là le fait qu'en Alsace Moselle, il existe aujourd'hui quatre "cultes reconnus", et que l'islam, par exemple, n'y figure pas.

C'ÉTAIT QUOI LA LOI FALLOUX ?

Pour nos ancêtres laïques, c'était une loi scélérate : elle assurait le contrôle politique de l'enseignement public en le cléricalisant et en le flanquant d'un enseignement catholique concurrent, auquel étaient

accordées de grandes facilités. Mais notre génération avait presque oublié son existence, bien que la loi Falloux fonde, aujourd'hui encore, l'existence d'un enseignement privé confessionnel.

La Révolution avait légué plusieurs projets d'organisation de l'enseignement sans pouvoir les réaliser. Le premier Empire veut former un corps de fonctionnaires de l'État et une nouvelle classe de notables qui lui devra son prestige et ses prébendes. De là, en 1806 et 1808, la création, par Napoléon, de l'Université en corps autonome : elle a le monopole de l'enseignement public et de la distribution des diplômes (même les religieux enseignants sont tenus d'en obtenir). L'effort principal porte sur le secondaire et le supérieur. Pour le primaire, la tâche est trop énorme : on abandonne l'essentiel de cet enseignement aux Frères des Écoles chrétiennes, sans toutefois leur donner de statut juridique pour les tenir en mains. C'est la Monarchie de Juillet (lois Guizot de 1833 et 1835) qui organise l'enseignement primaire : une école par commune de plus de 500 habitants — peu importe qu'elle soit publique ou privée ; une École normale par département ; des maîtres devenus fonctionnaires de l'État et contrôlés par des inspecteurs primaires. Indépendants des évêques et, en principe des pouvoirs locaux, les instituteurs publics se tournent assez vite vers les mouvements libéraux, voire socialistes.

Pendant les journées révolutionnaires de 1848, le saint-simonien Hippolyte Carnot, éphémère ministre de l'Instruction publique, présente un projet d'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïque. Il n'aboutira pas car, dès septembre, un raz-de-marée conservateur submerge le pays, œuvre d'une bourgeoisie dont la fraction libérale et voltairienne est rentrée dans le rang par crainte du socialisme et des désordres populaires (1). Thiers, vice-président de la République, dénonce les "trente-sept mille enseignants socialistes et communistes, véritables anti-curés", "ennemis de la société" (2) — sans doute parce que certains d'entre eux ont fondé l'Association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes, qui publie *L'Émancipation de l'instituteur*. En janvier 1850, la loi Parieu donne aux préfets le droit de révoquer les instituteurs qui soutiennent des idées républicaines : quatre mille d'entre eux sont destitués — le diplôme universitaire ne garantissant plus

leur inamovibilité.

Votée en mars de cette même année, la loi Falloux assure le contrôle politique de l'enseignement public en le cléricalisant et en le flanquant d'un enseignement catholique concurrent, auquel sont accordées de grandes facilités. Les communes, les départements ou l'État — les fonds publics — subventionnent des écoles primaires catholiques dont les instituteurs sont dispensés des examens de capacité : un stage suffit pour les hommes (3), les religieuses n'ont besoin que d'une lettre d'obédience de leur Supérieure. À l'école primaire publique, selon Émile Poulat, *"la religion est partout : sur les murs (le crucifix, mais aussi les maximes), avec la prière, trois fois par jour, la messe dominicale où l'instituteur conduit et surveille les enfants, le catéchisme, qu'il faut apprendre et réciter, l'histoire sainte, qu'il enseigne (et dont histoire profane et géographie ne sont que des compléments), les modèles d'écriture, la lecture courante (...), le chant, grégorien ou cantiques traditionnels"* (4). Et Mgr Dupanloup : *"Le comité local (qui surveillait les enseignants communaux sous la loi Guizot) est supprimé, et l'instituteur remis sous la surveillance immédiate et spéciale du curé (...), non seulement en ce qui regarde la religion, mais aussi pour la direction morale de l'enseignement primaire. La funeste indépendance de l'instituteur vis-à-vis du curé disparaît donc en même temps que son inamovibilité."* Désormais, l'évêque est membre de droit du Conseil Académique.

Que les écoles soient publiques ou privées et les instituteurs "laïcs" ou religieux, la loi Falloux contraint tous les élèves à un enseignement confessionnel. Émile Poulat décrit excellemment ce système (5) : *"une école doit être catholique, protestante ou juive, et, à défaut, mixte (6), mais non pas neutre (ou comme on dira plus tard, laïque) ; et un instituteur ne peut être nommé que dans une école correspondant à sa religion. Il s'ensuit deux corollaires. D'un côté, nul ne peut être instituteur s'il n'appartient à l'un des cultes reconnus. Et de l'autre, les parents qui le désirent n'ont aucun moyen de soustraire leurs enfants à une formation religieuse, dès lors qu'ils les envoient à l'école, même en invoquant leurs convictions, leur responsabilité morale ou la liberté de conscience."* Dans *"une école à dominante catholique, tous les élèves sont astreints au régime commun : ils peuvent être dispensés de la messe, de la communion, de la récitation du catéchisme, mais non d'assister à ce dernier ou de chanter*

les cantiques". Car Falloux veut "que la religion ne soit imposée à personne, mais qu'elle soit enseignée à tous" : un vrai catholique libéral.

Dans le secondaire, le clergé peut enseigner sans diplôme d'État. Encore Mgr Dupanloup : "nul grade, nul brevet de capacité, nul stage, aucune condition quelconque ne sont exigés ni des préfets d'étude, ni des professeurs, pas même des professeurs de rhétorique et de philosophie. Le simple diplôme de bachelier es lettres, si facile à obtenir à l'âge où l'on finit les premières études, suffit pour le chef d'établissement, qui est seul astreint à fournir une preuve de capacité." L'Université telle que l'a voulue Napoléon subsiste, mais elle a perdu le monopole de l'enseignement : le Conseil supérieur de l'Instruction publique ne comprend plus que huit universitaires sur vingt-huit membres — parmi lesquels sept représentants des cultes reconnus et trois membres de l'enseignement libre, qui siègent au titre de représentants des "influences sociales".

Bien sûr, le débat parlementaire sur la loi Falloux mobilise les républicains, qui veulent prendre date devant l'opinion. Les interventions d'Edgar Quinet auront une immense influence dans la formation de l'esprit républicain. Il inscrit d'emblée la laïcisation de l'école dans celle de l'État : nous devons, écrit-il, "séculariser la législation, séparer le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, la société laïque et l'Église, (...) l'instituteur du prêtre, l'enseignement du dogme (7)." En 1850, Quinet publie *L'Enseignement du peuple*, livre de référence pour les fondateurs de la laïcité scolaire, Jules Ferry et Ferdinand Buisson.

Il leur faudra plus de trente ans pour abattre le dispositif scolaire imaginé par le comte de Falloux.

JEANNE FAVRET-SAADA

 **Notes**

Ce texte est une reprise, un peu modifiée, d'une partie de l'article que j'ai publié dans Les Temps Modernes, n° 605, août-septembre-octobre 1999, "La Concorde fait rage, Sur le nouveau pacte laïque".

(1) L'instauration du suffrage universel masculin, en 1848, suscite une prise de conscience chez les intellectuels républicains et socialistes : l'instruction est indispensable à l'éducation politique des nouveaux citoyens.

(2) Thiers et la Commission parlementaire voudraient supprimer les écoles normales, mais ils se heurtent à l'opposition des universitaires, des Conseils généraux et du Conseil d'État.

(3) L'abbé Dupanloup justifie cette mesure par la nécessité de préserver l'humilité des jeunes religieux, potentiellement mise en danger par l'obtention d'un diplôme d'État.

(4) Poulat, É., Liberté, laïcité, La guerre des deux France et le principe de modernité, Paris, Cerf-Cujas, 1987, p. 257.

(5) Op. cit. p. 255

(6) Catholique et protestante.

(7) Quinet n'est pas hostile à un enseignement moral et religieux à condition qu'il ne s'appuie sur aucun dogme susceptible de diviser les élèves.

ANNE MARQUIS

“Impossible de décrocher le crucifix de ma classe”



Anne Marquis est institutrice en Alsace-Moselle, elle nous raconte comment l’“enseignement religieux” obligatoire a pesé tout au long de son parcours d’élève et d’enseignante...

Du CP à la terminale, j’ai suivi les cours d’enseignement religieux catholique dans les établissements scolaires publics en Moselle. Ces cours étaient obligatoires en raison du statut local, et mes parents, catholiques pratiquants, n’ont jamais demandé de dispense. Je suis aujourd’hui rééducatrice de l’Éducation nationale, spécialisée dans l’aide aux élèves en difficulté à, l’école maternelle et primaire. Du collège et du lycée, je garde des souvenirs, en revanche pour les classes primaires, mes souvenirs sont aussi la réalité actuelle dont je témoigne ici. Au collège et au lycée (établissements publics), j’ai le souvenir de cours de religion fort sympathiques. A partir de la quatrième, nous ne lisions plus de textes bibliques (alors qu’en sixième et cinquième cela

nous arrivait) mais participions à des discussions sur des sujets de société ou l'adolescence (amours, toxicomanie, aide aux plus pauvres). Des actions initiées dans ces cours se prolongeaient hors temps scolaire, comme la collecte de fonds pour les missionnaires en Afrique, la distribution de la communion aux malades de l'hôpital, l'organisation de retraites spirituelles dans un centre d'accueil catholique, l'accompagnement des plus jeunes dans les retraites de préparation à la Confirmation, etc.

A cette époque, je m'investissais beaucoup dans ces "cours", il me semblait trouver là un idéal de vie tellement éloigné d'une vie familiale compliquée que je songeais à le concrétiser dans la vie religieuse. Avec le recul, je m'interroge sur la place de ces cours à l'école publique, et sur la part d'endoctrinement qu'ils exercent sur des enfants et adolescents parfois fragilisés.

Devenue institutrice en classe unique dans un village, j'ai pu mesurer le poids de ce statut, l'autorité conjointe du maire, du curé et de l'institutrice restait tenace. Impossible de décrocher le crucifix de ma classe maternelle, remarques du maire sur mon absence à la messe du dimanche — "vous êtes directrice d'école, c'est pas bien de ne pas venir à l'église".

Les cours de religion ne sont pas des cours comme les autres, on n'y dispense pas d'enseignement didactique, mais on y fait du catéchisme.

Il existe un lien très étroit entre les cours et la vie paroissiale. Les catéchistes dans les écoles élémentaire, sont des fidèles de la paroisse, parfois des prêtres ou des religieux. Les "cours", d'une heure par semaine, regroupent tous les élèves non-dispensés d'une même classe, soit plus de 90% jusqu'au CE2, et environ 70% en Cours Moyen. (Chiffres d'un secteur urbain et péri-urbain de Moselle). L'heure de "caté" s'organise autour d'un "manuel" et d'un cahier, voire d'un "fichier" que remplit l'élève, et d'un temps de prière. Je me souviens de titres de leçons très évocateurs, tels que "Jésus nous aime", "Dieu pardonne", "Jésus est ressuscité". L'enfant copie une "leçon" et une prière qu'il illustre ensuite. Au CE2, les cours sont plus particulièrement axés autour de la préparation à la première communion et à la première confession. Dans un secteur reculé de Moselle, j'ai eu l'occasion d'assister à un temps de prière au CP, avec une catéchiste.

Impossible de décrocher le crucifix de ma classe

Les élèves, agglutinés autour d'une bougie allumée scandaient "Jésus, Mets de la lumière sur ...", chacun complétant la phrase avec des parties du corps "mes lèvres, mon cœur, ma tête, mon zizi".

Dans la même école, avec une religieuse catéchiste (et directrice par ailleurs d'une autre école publique, comme cela est possible ici), j'ai entendu "la sœur" exhorter ses élèves à venir à la messe de rentrée du mercredi matin afin d'y faire bénir leurs cartables, "car Jésus qui nous aime veut vous voir réussir à l'école cette année".

Mon métier est d'aider des élèves en difficultés à l'école. Entendre un tel discours est difficile, mais il me fallait admettre cette place prépondérante de la religion sur la réussite scolaire, puisque dans cette école une salle était réservée à l'enseignement religieux, alors qu'aucun local spécifique n'a pu m'y être attribué en deux ans. J'ai rencontré un enfant au cours de ma pratique qui m'a expliqué qu'il avait peur d'être puni par Dieu parce qu'il était passé devant un calvaire sans faire de signe de croix, alors que la "dame du caté" leur avait dit combien c'était important.

Toujours dans une école maternelle publique, une jeune enseignante commence chaque matin sa classe en choisissant de chanter des prières avec ses élèves de 5 ans plutôt que des comptines, ailleurs à l'école élémentaire j'arrivais toujours au moment du Notre Père. Ces deux enseignants pensent que la prière doit faire partie intégrante de la vie scolaire d'un enfant, et ils se situent tout à fait dans le respect de la loi dans le cadre du statut local en Alsace Moselle.

Ces petits exemples de ce qu'est en réalité l'enseignement religieux en Alsace et Moselle peuvent étonner des "Français de l'intérieur", comme on dit chez nous, mais sont le quotidien de nos écoles publiques. Des parents ne choisissent pas d'inscrire leur enfant au catéchisme le mercredi matin, ils doivent en revanche manifester clairement et par écrit leur refus de voir leur enfant suivre ces "cours", cette évangélisation pendant la classe. L'école ressemble à une terre de mission, et un service public ne doit pas à mon sens se mettre au service d'une religion en mal de fidèles.

Extrait de ProChoix n°13, Janvier-Février 2000

HERVÉ PRITRSKY

En tant que directeur...

Hervé PRITRSKY, est directeur d'école à BOUSSE. Il nous raconte ce qu'implique un enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle dans le primaire...

Quand avez-vous pour la première fois connu professionnellement l'enseignement religieux?

Quand j'étais moi-même étudiant. Dès le concours d'entrée à l'École Normale, il m'a fallu décliner ma religion. L'un des professeurs était un aumônier, plus enclin à nous faire partager les plaisirs terrestres (boire, manger...) qu'à nous laisser attendre ceux du "Paradis". Comme n'importe quel autre professeur, il a inspecté mes cours pendant mon stage de 2ème année d'École Normale. Il m'a notamment fait des remarques d'ordre pédagogique sur la manière dont j'assurais mes cours de maths...

En tant que directeur, quelles sont vos principales difficultés avec ces "cours d'enseignement religieux" que l'on vous demande de faire enseigner ?

Mon poste m'oblige à traiter administrativement l'enseignement religieux. Je dois faire toutes sortes d'arbitrages. Il faut savoir qu'à aucun moment de ma formation (ni celle de l'instituteur que je suis, ni celle du directeur) je n'ai reçu la moindre formation (ou information) sur les obligations ou les possibilités liées au statut scolaire de l'Alsace et de la Moselle. On fait donc avec ce que l'on sait, avec ce que les collègues disent faire. On cherche auprès de différentes sources (syndicales, associatives,...). L'obligation d'assister au cours d'enseignement religieux étant la règle, il faut songer au système de dispenses pour en être exempté : quelle forme doit prendre cette dispense ? Y a-t-il possibilité d'une dispense en cours d'année ? C'est assez flou. Combien de collègues connaissent par exemple la circulaire Guy Lachambre de 1933 et la précision sur les 2 dates de demandes de dispense du décret de 1936 ? Et puis il y a toutes les questions que

En tant que directeur...

l'on se pose.... Suis-je ou non dans l'illégalité quand je demande aux parents d'élèves de cocher une réponse — "*suivra les cours d'enseignement religieux*" ou "*ne suivra pas*" ? C'est en tout cas le choix que j'ai fait. Idem à propos des fichiers : je n'entre jamais la religion d'un élève dans le fichier informatique de l'établissement, bien qu'un décret l'autorise en Alsace et Moselle.

Quelle est la nature exacte de votre responsabilité?

Elle est multiple. Selon le décret du 4 février 89 sur les fonctions de directeur d'école, je suis responsable des personnes et des biens en cas d'accident pendant une séance d'enseignement religieux assurée par un(e) vacataire payée par l'Éducation Nationale. L'école est censée assurer des cours de remplacement pour les élèves dispensés d'"enseignement religieux". Mais quels cours ? Encore une question à résoudre... Il me revient aussi de demander chaque année à mes collègues instituteurs s'ils désirent ou non assurer l'enseignement religieux pour la prochaine rentrée (puisque cette possibilité existe, je suis bien officiellement instituteur catholique ...). Je dois enfin trouver une solution quand les vacataires demandent à placer le cours d'enseignement religieux à un moment de la semaine de classe qui ne correspond pas aux souhaits des autres enseignants. Si on se réfère à l'interprétation des textes par notre administration, l'heure de religion devrait être prise proportionnellement sur chacune des autres matières enseignées.

Comment réagissent les parents d'élèves ?

Récemment, une mère d'élève m'a demandé d'intervenir auprès de l'enseignante de religion. Elle estimait qu'elle sanctionnait trop facilement son enfant : "je lui reconnais le droit d'enseigner la religion à mon enfant ; mais les sanctions qu'elle prend ne doivent pas compter, ce n'est pas les cours "normaux". J'ai eu une petite joie l'autre jour en préparant le prochain conseil d'école avec des parents d'élèves. Ils ont souhaité que les catéchistes soient invitées afin qu'elles expliquent le contenu de leur cours. Plusieurs parents ont profité de cette occasion pour souhaiter que ces cours soient plus un enseignement d'histoire des religions qu'une séance de prosélytisme

catholique. Ce qui ne va pas toujours de soi. C'est encourageant, cela veut dire que les choses peuvent changer.

Justement qu'en pensent vos collègues?

La discussion avec mes collègues n'est pas toujours simple : certains assimilent statut scolaire local et statut local. Ils pensent qu'on ne peut pas toucher l'un sans toucher l'autre. Résultat, ils ont peur que si l'on remet en cause l'enseignement religieux obligatoire, on perde les autres dispositions liées au statut local (comme à propos de la sécurité sociale, les statuts spécifiques des associations à but non lucratif, la chasse...)

Extrait de ProChoix n°13, Janvier-Février 2000

HAKIMA LAALA HAFDANE

Ce signe distinctif religieux dans le travail social

Le cas des agents de médiation

Sociologue formatrice, Hakima Laala Hafdane nous permet de prendre un peu de champ par rapport au débat sur le voile à l'école en soulevant la question de l'irruption du signe religieux distinctif dans le travail social, notamment dans le cadre de la Médiation...

Jusqu'à maintenant, chaque fois que l'on parle dans les médias ou dans les journaux des signes distinctifs religieux, on se focalise sur le foulard, sur cette façon de couvrir les cheveux, pour s'identifier à un groupe ou à une religion, où le côté vestimentaire reste le critère qui perdure en occultant toute autre forme distinctive religieuse. Le renouveau actuellement dans "la saga" du foulard, c'est la médiatisation de ces femmes modernes et libres, c'est le fait qu'elles se proclament émancipées bien que voilées¹.

Il va de soi que ce débat est plus particulièrement présent au sein de l'école, garante de toutes les valeurs républicaines, dont la laïcité. Toutefois ce phénomène s'étend à un espace plus large et monopolise de plus en plus l'attention des différents acteurs dans le domaine social et de la formation. La question n'est toujours pas tranchée mais n'est-il pas temps d'y réfléchir, de sortir ce sujet des murmures de bureau, des salles de formation pour l'élever au rang du débat de société, ceci afin d'en éviter la banalisation en le limitant au simple fait divers ?

Il faut dire que, bien que faisant partie intégrante de ce débat, notre sujet touche surtout la problématique de la gestion de la conviction religieuse personnelle et des impératifs professionnels, essentiellement chez les agents de la médiation, notamment dans le travail social qui exige un contact permanent avec un public varié relevant d'une grande diversité culturelle.

Faut-il rappeler d'une manière incessante que le code de déontologie de la médiation, quel qu'en soit le domaine d'application, prône comme principes la neutralité, l'impartialité ainsi que la confidentialité, mais suffit-il d'apprendre ces principes pour être en mesure de pratiquer la médiation, ou faut-il donner un sens pratique à ces mots, peut-être encore trop abstraits ? Déléguer cette fonction d'agent de médiation à une majorité étrangère, ou d'origine étrangère, n'est-il pas au départ une forme de connotation d'un groupe qui ne peut gérer ses problèmes qu'avec un des leurs ou au sein de leur communauté ? Cette démarche n'a-t-elle pas stigmatisé l'agent de médiation lui-même ? N'est-elle pas une démarche officielle pour légitimer la règle communautaire qui peut dériver complètement, à tout moment, vers la règle religieuse ? Qu'advient-il de l'agent de médiation social dans sa formation continue ou dans la pratique de sa fonction, s'il se met à référer à son propre code de moralité ? En poussant le raisonnement, cela me conduit à se questionner sur la capacité de ces agents de médiation à mener à bien leur mission lorsqu'ils interviennent au sein de leur communauté ; ne favorisent-ils pas les schémas traditionnels de leur pays d'origine dans la démarche de régulation ? Et enfin, ne faut-il pas réfléchir la formation sur l'interculturalité, destinée à un public de cultures différentes, selon d'autres dimensions pédagogiques qui lui permettraient de prendre conscience de cette dimension réelle dans sa vie personnelle ?

Certes il y a de plus en plus de formations² sur la médiation comme concept, comme démarche pour placer le médiateur comme un tiers, dans la gestion d'un conflit ou d'un différend. Cependant, la dimension humaine du médiateur est peu abordée. Comment peut-il ne pas s'identifier à la personne de l'autre ou à son problème ? Comment cette dimension relationnelle doit-elle être gérée ? Comment l'agent peut-il gérer sa subjectivité dans sa démarche sociale ? Cela nous ramène à la problématique de la relation avec l'autre dans le social. Est ce un problème de formation, de recrutement, de conception, de mission ou de déontologie ou, encore plus profondément que cela, le problème de ce qui devrait être "La charte du médiateur" ? C'est la question la plus importante actuellement.

Le signe distinctif religieux ou les signes distinctifs religieux

Contrairement à ce que l'on peut penser, le foulard ne constitue pas le

seul signe distinctif religieux pourtant, depuis son apparition, il a été désigné comme l'unique signe vestimentaire religieux au sein de l'école et ailleurs. La société française continue à ignorer tout autre signe ou comportement religieux émanant des hommes, au point de croire que l'engagement religieux ne concerne que les femmes et que les hommes n'ont pas de place dans ce champ spirituel très politisé. Ne faut-il pas se rendre à l'évidence et voir que les femmes ne sont que l'objet du conflit auquel, bien sûr, elles prennent part. Que finalement le combat est ailleurs, entre ceux qui prônent le modèle laïque et ceux qui militent pour un modèle social religieux. Que donc ce combat est une confrontation entre le sacré et le profane.

De ce fait, les signes religieux distinctifs sont multiples. Ils se manifestent sous forme de comportements relationnels mais aussi dans une conception spécifique de la société.

On peut nommer le refus de mixité, le refus de cohabitation, la relation dominant/dominé entre hommes et femmes, la relation sexuée. La façon de communiquer avec autrui, qu'elle soit verbale ou non, (la manière de saluer, de s'asseoir, de porter le regard sur l'autre, homme ou femme). Ces signes sont le plus souvent visibles et détectables, néanmoins le plus difficile est de cerner des comportements moins manifestes, moins évidents. Ces attitudes relèvent de la conviction personnelle, elles interfèrent dans la gestion du travail de régulation et de prévention par un jeu d'influences, surtout lorsqu'il s'agit d'une relation d'aide. Ces comportements peuvent trouver leur origine dans la tradition mais ils sont tous légitimés par le religieux et s'installent rapidement entre les personnes de la même communauté. Ils sont plus long à surgir dans un public de différentes cultures mais prennent rapidement forme dans une discussion ou dans une régulation individuelle ou collective.

Au-delà d'une revendication, c'est une question de normalisation

Le signe distinctif religieux qui a été interprété et analysé pendant longtemps comme une revendication identitaire, tend de plus en plus vers la normalisation. Cette revendication se légitime aussi par rapport à la communauté d'origine, on observe actuellement un conflit latent mais bien existant dans la communauté. Ceux qui portent ce signe distinctif religieux se veulent et se considèrent même comme

supérieurs aux autres membres de leur communauté. Elles se donnent comme objectif de les ramener dans le droit chemin.

Actuellement, ce signe est une revendication d'une façon d'être qui ne veut plus se limiter à l'espace privé et intime de tout citoyen, mais s'étend pour occuper l'espace public. La spécificité actuelle de cette revendication est qu'elles s'orientent de plus en plus vers une confrontation, en vue de l'acquisition d'une légitimité sociale au sein de la république laïque, qu'elle ne revendiquait pas aussi clairement auparavant.

Sociologue³ formatrice, je travaille avec les agents du travail social, entre autres les médiateurs socioculturels, les médiateurs socio-éducatifs ainsi que les personnes relais. Pendant mes séances de formation, je me suis habituée à ces signes religieux distinctifs, surtout le foulard, pour les femmes. Pour ce qui concerne les hommes, c'est toujours différent car ils portent rarement un signe distinctif, ce sont leurs gestes, leurs regards et enfin leurs manières d'être ainsi que leurs discours qui révèlent leur "conviction".

Il faut noter que la difficulté rencontrée par tout formateur devant cette situation, relève du simple fait lié à "l'affichage" de la conviction personnelle et religieuse de l'individu. Que ce dernier, dans son mode de réflexion, écarte systématiquement toute autre possibilité d'analyse et d'interprétation du fait social qui permettrait d'envisager la solution la plus adaptée.

Comme exemple de la relation dominant/dominé, un groupe de médiateurs socio-éducatifs s'est constitué de manière à ce que les hommes soient d'un côté et les femmes de l'autre. La relation entre ce groupe était aussi très sexuée, les hommes ont refusé la parole aux femmes, quelques-uns leur ordonnant même de se taire. L'argumentation des hommes dans cette confrontation de logiques trouvaient ses origines dans la religion, il y avaient, parmi eux ceux qui valorisent le voile comme accessoire vestimentaire pour leurs épouses, leurs filles, ainsi que pour toute autre femme musulmane. Chaque fois qu'ils étaient confrontés à la gestion d'un conflit familial ou inter-élèves, ils ont favorisé comme solution le modèle traditionnel communautaire. Un médiateur éducatif racontait comment il refusait d'intervenir dans un conflit entre sœur et frère d'origine maghrébine, (lui-même maghrébin) en légitimant l'autorité du frère sur la sœur.

HAKIMA LAALA HAFDANNE

Ce signe distinctif religieux dans le travail social

Cependant, les hommes ne sont pas les seuls concernés par ce mode de pensée, dans un groupe de femmes relais, l'une d'elles, musulmane d'origine africaine, raconte comment elle a transgressé son rôle de médiatrice, qui se limite à l'accompagnement et l'interprétation, pour prendre parti et défendre la logique d'une mère malienne qui demandait au juge des mineurs l'autorisation de renvoyer ses filles dans le pays d'origine. Cette femme relais dans sa démarche de médiation cautionnait les mariages forcés, et lorsqu'elle a été interpellée par le juge (selon ses dires) comme personne témoin de la situation, elle n'a pas hésité à confirmer les dires de la mère et d'inciter le juge à donner un avis favorable. Ce qui a été le cas à la fin, alors que les jeunes filles demandaient à être protégées et placées dans un foyer. Malgré toutes les remarques du groupe sur son rôle de médiatrice, elle a continué à défendre sa position vis à vis de cette femme de rapatrier et de marier ses filles sans leur consentement.

Certes, pour remédier à ces situations, on insiste lors de la formation sur la neutralité et l'impartialité du travailleur social, surtout pour ce qui concerne le médiateur. On insiste aussi sur l'importance de l'action éducative qui respecte l'éthique et le règlement en vigueur dans le domaine de l'action sociale. Il arrive aussi que l'on banalise ce fait et que l'on s'y adapte.

Pendant ces séances de formation sur la gestion de la diversité culturelle, je travaille régulièrement avec des outils audiovisuels comme support pédagogique. Lors de l'une de ses séances de projection⁴, un jeune médiateur portant un signe distinctif religieux a quitté la salle sans s'excuser ou donner la raison de son départ, pour réintégrer le groupe à la fin de la projection. Il n'y a pas eu de commentaire concernant ce comportement. Ce qui a été frappant dans ce silence, c'est la banalisation de cette conduite qui devient presque un fait divers.

Plusieurs questions peuvent jaillir à ce moment, des questions qui ne sont pas forcément liées à l'appartenance religieuse ou communautaire de la personne concernée, mais plutôt à l'exercice de sa fonction, comment peut-on interpréter cette conduite, quelle attitude adoptée ? D'abord vis à vis des autres stagiaires et ensuite vis-à-vis de la personne elle-même ? jusqu'à quel point peut-on

tolérer ou pas de tels comportements ?

Certains collègues font abstraction de ces comportements, ce qui peut se justifier, cependant ce qui pose problème c'est la portée symbolique de ce signe distinctif religieux.

J'insiste sur le fait que cette démarche dans un cadre extra professionnel peut apparaître tout à fait normal, chacun d'entre nous est libre dans sa gestion de l'espace, de son temps et de ses fréquentations. Cela relève simplement de sa liberté individuelle.

En revanche, ce même comportement pose problème quand il intervient dans l'exercice d'un métier ou le suivi d'une formation. Certes, j'ai été confrontée plusieurs fois, ainsi que d'autres collègues, à ce discours religieux qui occulte complètement toute référence à la laïcité, certes, la discussion a été relancée maintes fois entre stagiaires et formateurs sur notre capacité de se décentrer de notre culture, de nos convictions, pour mener notre action de médiation et de communication et s'investir professionnellement dans la relation d'aide. Pourtant, chaque fois, j'ai fait le même constat, l'endoctrinement de certaines personnes, ne pouvant plus se détacher de leur idéal personnel, entrave l'exercice de leur fonction sociale.

Généralement, dans une pareille discussion, on se retrouve très vite à parler de la démocratie, de la liberté et de la laïcité et chacun use comme il peut de l'interprétation du sens de ces principes. Il est vrai que tous ces principes sont concernés lorsque l'on travaille dans le champ du social, toutefois, il est important de pointer le danger de moraliser l'action sociale, de la placer dans le jugement de ce qui est bien ou mal selon une conception religieuse. L'action sociale est plus complexe, elle trouve ses fondements dans la laïcité, la démocratie et dans la liberté.

QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION

Faire de la médiation un tremplin

Si on écoute attentivement les témoignages des agents de la médiation, on se rend vite à l'évidence, la fonction de médiateur représente, pour leur majorité, un tremplin permettant de s'orienter vers d'autres métiers. Les agents de la médiation ont été recrutés dans le cadre d'une politique d'insertion, les emplois jeunes et les adultes relais en

HAKIMA LAALA HAFDANNE

Ce signe distinctif religieux dans le travail social

font partie.

Nouvellement recrutés, ils ont peu d'expérience professionnelle. Il n'empêche qu'ils ont occupé un poste tout de suite après leur nomination. Rares sont ceux qui ont, immédiatement, suivi des formations dans le cadre de leur programme de qualification. Cela explique le fait qu'ils soient très confus vis à vis de leur fonction. Ils sont incapables de donner une définition exacte de leur exercice. Ils sont aussi dépendants de plusieurs définitions liées à des circulaires ministérielles ou à des simples directives municipales qui déterminent le cadre sans annoncer clairement la conception ou la démarche de la médiation.

Il faut rappeler aussi que le recrutement de l'ensemble de ces médiateurs socioculturels s'est basé, dans un premier temps, sur la motivation, la bonne volonté, le bon contact, la connaissance de la communauté d'origine et la volonté d'intégration dans les quartiers. Des critères qui sont peu évaluables dans l'immédiat. D'autres facteurs ont aussi été pris en considération, ainsi, dans le cas des emplois jeunes, l'âge et la difficulté de s'insérer professionnellement furent un critère de recrutement déterminant⁵. Cela signifie que les personnes qui sont recrutées pour assumer une relation d'aide auprès de personnes dans le besoin, ont elles-mêmes intégré ce dispositif pour s'insérer ; donc leur parcours professionnel n'avait pas pour but de se former ou se professionnaliser dans le champ de la pratique de la médiation. Ce choix même est dû fatalement à l'absence d'autres perspectives.

Plusieurs responsables, qui ont participé à cette opération de recrutement, témoignent d'abord de leur difficulté dans la compréhension des circulaires et ensuite de leur mise en application, d'où l'incapacité de cerner le profil de personne à recruter et de les évaluer tant sur le plan personnel que professionnel.⁶ Le recruteur lui-même n'avait pas une conception claire du rôle social de ces agents de médiation.

un problème de conception

Le rôle de ces agents de médiation se limite à occuper le terrain, à entamer une communication avec les habitants, à apporter l'aide

nécessaire aux personnes en difficulté. La médiation comme démarche, comme mission a été peu abordée.

De ce fait les agents de la médiation, pour exercer leur nouvelle fonction dans leur majorité avait peu ou pas du tout de formation. Leur fonction a été pensée en terme de vocation ou de capacité personnelle de contact. Cette conception, ambiguë depuis le départ, a ouvert la voie à plusieurs mauvaises interprétations, ce qui conduit encore davantage vers un travail de charité et bienfaisance. La médiation a été un fourre-tout, mais peu à peu les personnes censées faire de la médiation qui occupent le terrain se trouvent confrontées à des problématiques qui vont au-delà de l'échange entre personnes, de la communication ou de la présence sur le terrain. Les médiateurs ont découvert la difficulté de la gestion humaine, la difficulté de la gestion de leur personne avec ses désirs et ses échecs, la difficulté de mettre en exercice tout ce qu'ils ont entendu ou lu sur leur statut et leur mission. Ils ont commencé à découvrir que la médiation n'est pas seulement une présence ou une parole, mais elle est plus profondément une relation humaine, une relation à autrui qui nécessite de se positionner comme un tiers neutre vis-à-vis d'une demande, d'une démarche de négociation, de régulation ou de gestion d'un conflit, d'où toute la complexité de leur mission.

Les médiateurs socioculturels de l'Éducation Nationale, incapables de donner un contenu à leur fonction, sont surtout préoccupés par leur devenir professionnel. Les jeunes "médiateurs " pensent qu'ils ont toujours vécu une ambiguïté par rapport à leur rôle et à leur mission. Ils n'avaient ni la formation, ni les compétences nécessaires.

Les femmes relais ont continué à s'investir dans le domaine de l'accompagnement et de l'interprétation. Leur mission est d'abord d'entretenir des bonnes relations entre les habitants. Cependant lorsqu'elles témoignent, elles s'inscrivent elles-mêmes dans la démarche des habitants des quartiers. Leur mission a été élargie ainsi que leur terrain d'action, sans se soucier de revoir leur pratique, de les encadrer, de leur trouver des référents capables de les soutenir et les orienter dans leur mission.

Ethnicisation de la fonction

S'ajoute à cette problématique celle de l'ethnicisation de cette

fonction ; la majorité des médiateurs socioculturels sont d'origine étrangère, majoritairement des Maghrébins et des Africains. De ce fait, ces médiateurs socioculturels sont confrontés quotidiennement à des problèmes identiques aux leurs. Ils reconnaissent, qu'il leur arrive de ne pas pouvoir faire la part des choses ; de s'inscrire dans une démarche neutre sans être altérés par leurs émotions, par leurs jugements et notamment par leur culture. Ils découvrent qu'occuper cette place de tiers n'est pas toujours évident ; que toute leur difficulté est de pouvoir se distancier de cette relation intracommunautaire qui exige, souvent, l'implication directe, alors que leur mission exige la neutralité. De ce fait, leur neutralité devient prisonnière de leur capacité de perception, de leur rôle, de leur mission. D'où cette référence directe à la morale communautaire.

Plusieurs agents de médiation témoignent de ce mal être, quand l'un ou les deux médians font partie de leur entourage (familles amis, connaissances ou voisins) comme s'il suffisait de connaître les parties en présence pour réussir une médiation, alors que l'élément handicapant de cette dernière réside, justement, dans cette relation qu'ils ont avec eux. Que cette relation soit très chargée par un ressenti positif ou négatif, elle ne peut être neutre. Cette situation se complique quand l'attente des médians du médiateur, qui est perçu avant tout comme un voisin ou ami, exigent une prise de position, il est alors assimilé à un arbitre qui doit trancher en leur faveur.

Présence éminente du signe distinctif religieux : un problème en soi

A l'instar de la morale communautaire, la présence des signes distinctifs religieux peut nuire dans une médiation mais pour d'autres raisons, liées surtout à la perception de la personne, de la société, et à des convictions religieuses. Ce qui veut dire que la démarche de médiation se centrera davantage sur la perception religieuse au sein de la communication et de la conciliation. Celle-ci équivalra à une organisation sociale qui relève de l'absolu, du sacré, de ce qui est vrai et éternel, donc, le modèle d'organisation sociale pré-établi par la loi divine ne peut-être sacrifié pour un modèle terrestre et humain. L'agent de médiation qui se trouve dans cette situation aura, d'abord, la conviction absolue qu'il est investi d'une mission sacrée et, de ce fait,

son écoute sera conditionnée, sa démarche de médiation sera inscrite dans sa conviction personnelle, cherchant, avant tout, à remettre de l'ordre divin dans la société profane. Sa relation à ses compatriotes sera, ensuite, altérée par ses convictions religieuses, il ne peut concevoir ses compatriotes ou toute autre personne de sa confession différente de lui-même. Enfin, il ne peut concevoir la société comme un ensemble d'individus autonomes et indépendants qui s'acceptent mutuellement dans leur différence, mais, plutôt, comme une communauté fermée.

Contrairement aux problèmes liés à la subjectivité du médiateur ou à son implication personnelle, la démarche "des engagés religieux" est bien réfléchie et contient un objectif bien déterminé. Il y a des personnes qui, dès leur prise de fonction, ont adopté un comportement "distinctif" religieux. Ces personnes sont intransigeantes, prêtes à abandonner leur fonction si elles sont amenées à faire un choix entre leurs convictions personnelles, religieuses et les exigences de leur fonction.

Il faut noter aussi que ces personnes ne se considèrent pas en contradiction avec les principes de leur mission. Elles confirment leur volonté d'investissement et d'aide, mais avec la différence majeure qu'elles appliquent leur propre conception dans ce domaine et non celle exigée par l'éthique de leur fonction. Certaines restent, "selon elles" et malgré tout, très vigilantes dans la discussion, elles refusent de s'impliquer dans une démarche contraire à l'éthique professionnelle. Cependant, la question qui reste à soulever est l'absence même d'une conception concrète de cette fonction, ce qui mène ces médiateurs à faire souvent la confusion entre charité, bienfaisance et mission de médiation. Cela soulève aussi le problème de la formation à "l'interculturalité" d'un public qui résiste à cette éventualité pour rester ancré à sa culture d'origine.

La subjectivité du médiateur

La dimension du "je" est très réelle dans la démarche de médiation, chaque médiateur est confronté à des situations humaines difficiles, où il se trouve tiraillé entre ses convictions personnelles, religieuses et sa mission de médiateur. Ainsi, une adulte relais raconte sa difficulté à gérer les situations de conflits familiaux dans un processus de divorce

(elle-même en instance de divorce). Elle raconte qu'elle s'est, plusieurs fois, trouvée en difficulté de discernement. Elle ne savait pas comment procéder dans sa médiation, son écoute était loin d'être neutre, elle ne pouvait pas se libérer de son propre vécu, de son expérience malheureuse. Elle s'interrogeait sans cesse sur la solution ou la démarche à adopter afin de se libérer de ce sentiment "*d'appartenance*" à ce clan de femme bafouée.

Les prises de décisions subjectives ne sont pas toujours repérées par les médiateurs, c'est toujours au sein des groupes de travail, qu'un membre renvoie son implication personnelle et subjective dans telle ou telle médiation. Les médiateurs restent, malgré leur volonté d'objectiver, prisonniers de leur "*perception personnelle*" dans leur approche de l'autre.

Les fondements du travail social en question ?

La réponse exige une réflexion globale, multidisciplinaire, afin de définir un cadre à cette fonction. Il va de soi que l'agent de médiation ne peut être recruté sans suivre une formation. Certes, c'est la réponse classique, mais je crois profondément que le travail social ne peut être délégué à toute personne qui cherche à s'insérer professionnellement sans un travail sur sa mission.

Lorsque la mission se complique, avec ce signe distinctif religieux, et dérive vers la charité, n'est-il pas nécessaire de redéfinir les champs d'intervention de ces personnes, afin de ne pas se limiter à séparer le profane du religieux, mais la vie personnelle de la vie professionnelle. De former les personnes à un travail qui exige d'elles engagement en même temps que distanciation, pour s'approprier enfin "*cet exercice d'intervention sur les relations troublées entre personnes.*"⁷ Ceci induit la nécessité de mener un travail de réflexion avec les médiateurs eux-mêmes pour remédier à leurs difficultés personnelles et répondre à leur besoin en terme de médiation. Or, il y a certainement des raisons personnelles et individuelles inconscientes qui mènent chaque médiateur à s'investir dans cette rencontre avec l'autre, pour se retrouver d'abord avec soi-même, et satisfaire ensuite ce besoin en terme de médiation. Le rapport du Conseil Economique et Social de 2001 a bien démontré que "*ce travail d'intermédiation ne s'improvise*

pas, mais nécessite une véritable formation : une formation à l'ouverture d'esprit, à l'acceptation de l'altérité plus que l'accumulation de connaissances précises sur les différentes civilisations"⁸

Cette formation ne doit pas seulement être centrée sur la méthode, la démarche ou les moyens permettant l'investissement dans une relation d'aide. Elle doit aller au-delà et pousser chaque individu à une profonde réflexion sur ses possibilités et ses limites, afin de balayer toute interprétation de cette fonction et lui donner un cadre, un contenu conduisant à la professionnalisation. Un travail sur la personne d'abord, et sur la fonction ensuite, s'avère donc nécessaire pour les rapprocher. Cela dit, cette dimension relationnelle exige une nouvelle réflexion pour conduire le médiateur à affronter des situations complexes, à se protéger de ses problèmes de transfert et d'identification, mais aussi à le mener vers une professionnalisation. La médiation dans cette nouvelle conception n'est plus un tremplin vers un autre emploi. Ce qui pousse les médiateurs à entamer une démarche rationnelle et opérationnelle dans la concrétisation de leur mission.

La conviction religieuse lorsqu'il s'insurge dans le processus de la médiation devient un handicap, elle peut devenir une violation de la liberté de l'autre dans sa pratique de la laïcité.

La relation dans un processus de médiation se préserve de toute relation de dominant/dominé, or la présence de signe distinctif religieux mène inconsciemment à cette confrontation entre le profane et le sacré. Elle crée des tensions, mais elle viole surtout le code de la déontologie de la médiation, du fait que *"le processus de médiation serait fondé sur une rationalité communicationnelle dans le sens où le rôle du médiateur consiste à créer les conditions processuelles pour permettre une bonne communication orientée vers l'intercompréhension"*⁹

On ne l'a pas encore assez dit, le travail social est, d'abord, un investissement dans une relation d'aide, loin des préjugés ou de tout jugement moral. C'est apporter le soutien nécessaire, tout en respectant l'éthique et le code déontologique de la fonction. Surtout que cette forme de médiation se différencie des autres par sa présence en continue sur le terrain et à proximité des médians.

HAKIMA LAALA HAFDANNE

Ce signe distinctif religieux dans le travail social

HAKIMA LAALA HAFDANNE

BIBLIOGRAPHIE

BONAFE SCHMITT J.P, *La médiation scolaire*, Glysi, Université de Lyon, 1997

BONAFE SCHMITT J.P, *Les médiations logiques et pratiques sociales*, Glysi, CNRS Lyon II 2001

CAMELLERI, "l'image de la cohabitation de groupes étrangers en relation inégalitaire" *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol IIX Paris, 1975

LINDEPERG Michele, *Médiation et conciliation de proximité*, Journaux officiels 2001

Médiation en Europe IUKB Suisse 2003-

MILBURN P, *La médiation : expériences et compétences*, la découverte 2002

MORINEAU J, *L'esprit de la médiation trajets*, Erès, 1998

pédagogiques n375

PEYRE Hanna Malewska, "Problèmes d'identité des adolescents enfants de migrants et travail social", *Chocs de Culture*, L'Harmattan

Notes

¹ Voir le *Nouvel Observateur*, n° 2010 2003

² Ces formations dans l'ensemble sont financées par le conseil général ou régional dans le cadre de la formation des emplois jeunes ou des adultes relais qui occupent le rôle des médiateurs au sein de l'école ou dans les quartiers.

³ Je forme à la médiation les enseignants, les Conseillers Principaux d'éducation ainsi que le personnel de la médiation

⁴ Je travaille sur le film, *un été à la goulète*, qui raconte l'histoire de l'amitié de trois familles : musulmane, chrétienne, juive. L'objectif est d'analyser cette cohabitation interculturelle

⁵ La formation de ce personnel était un chapitre important dans leur projet d'insertion professionnelle

⁶ Rappelons aussi que, la mise en place de ce dispositif des contrats aidés,

pour absorber le chômage, a été largement orientée vers cette activité dans différentes structures. Ainsi, le mot médiation a été exploité dans pratiquement tous les domaines qu'ils soient sécuritaires ou sociaux.

⁷ MILBURN Philip, *La médiation : expériences et compétences la découverte*, 2002

⁸ *Médiation et conciliation de proximité Avis et Rapport du Conseil Economique et Social*, présenté par Michèle Lindeperg, les éditions des journaux officiels, 2001

⁹ Bonafé-Schmitt, *Les médiations : logiques et pratiques sociales*, glysi CNRS Lyon II, 2001

ANNE HERMANUS

Europe : ta constitution fout le camp !

Les enjeux du débat sur la laïcité en France ne peuvent se mesurer qu'à l'aune de la construction européenne.

Quand Valéry Giscard d'Estaing raconte dans son dernier livre comment s'est rédigée le traité européen qu'il qualifie un peu pompeusement de constitution, on croit rêver. *"Sur la nappe d'un restaurant bruxellois, je lui (G. Amato) ai présenté le projet. Il a proposé un certain nombre d'améliorations ; Pendant le va et vient des serveurs, surpris de notre concentration, je rectifiais au fur et à mesure les formules employées ; Le dernier client parti ; nous nous sommes retirés à notre tour avec notre avant-projet en poche".* C'est donc comme cela que se fait une constitution européenne. Comme cela qu'on bâtit le contrat social qui liera des peuples de l'Atlantique à la mer noire. Entre une tâche de mayonnaise et un verre de gros rouge !

Comment s'étonner alors du niveau du débat. À la commission, les fonctionnaires haussent les épaules en soupirant que personne en Europe ne s'intéresse à cette constitution. Et pourtant, il y aurait de quoi. C'est un peu comme si votre assurance, celle qui vous protège contre les aléas de la vie, venait de raturer votre ancien contrat et vous en proposait un autre. C'est fatigant à lire, mais ça vaut la peine, car les choses peuvent encore changer. Si la France était amenée à ratifier la constitution en l'état, elle devrait forcément supprimer la séparation de l'Église et de l'État, autant dire que tout débat sur la laïcité finirait inévitablement dans la corbeille.

La démocratie et les droits humains sont universels

Dès l'article 2, qui définit ce qu'est l'Union européenne, on peut lire : *"L'union est fondée sur les valeurs de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme. Ces valeurs sont communes aux états membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la*

solidarité et la non-discrimination". En européanisant des valeurs aussi universelles que les droits humains ou la démocratie, les constituants pensaient peut-être bien faire, mais en réalité ils ont dépossédé les non-européens de ces valeurs universelles. Comment se défendra une personne vivant sous une dictature hors de l'Union si les droits de l'homme ne sont plus une valeur universelle mais une valeur européenne ?

Pourquoi tant de gants avec le religieux

L'article 51 prévoit de garantir aux églises des contacts réguliers avec les Institutions européennes. Il n'y a pas de raison de donner aux églises (et aux associations non confessionnelles qui ne demandent aucun privilège) un statut spécifique et privilégié, distinct de l'article 46 pour les associations représentatives de la société civile. La séparation des églises et des institutions publiques est la structure fondatrice de nos démocraties. Seule la neutralité de l'État par rapport aux convictions et engagements spirituels est la garantie des libertés de pensée et de religion. Aucune église ou groupe religieux ne peut prétendre imposer ses conceptions à l'ensemble de la société.

L'objectif exprimé par des représentants des églises chrétiennes est de faire en sorte que la religion soit partie de la discussion politique.

La demande de ces églises est d'établir une procédure de consultation pré-législative au moyen de séminaires avec des conseillers du Président de la Commission. Des sessions de travail sur des objectifs spécifiques dans des projets de loi devraient être organisés ainsi que des réunions de travail entre le président de la Commission et des représentants de haut niveau des églises. Pour organiser le tout, ces églises demandent d'établir un bureau de liaison au sein des services de la Commission.

ANNE HERMANUS

Que faire ?

- Demander aux représentants français à l'Union d'amender ce texte :
Dominique de Villepin (Pierre.vimont@diplomatie.gouv.fr),
Noëlle Lenoir (noelle.lenoir@diplomatie.gouv.fr) ; Pierre Sellal (pierre.sellal@diplomatie.gouv.fr) ; Michel Barnier (cabinet-barnier@cec.eu.int)- Exiger un référendum

Nos amis

les anti-choix

**Worn correctly, it can
prevent unintended pregnancy,
AIDS, and abortion.**



**“Portée correctement, elle pourrait
prévenir les grossesses non désirées,
le sida et l’avortement”.**

EXTRAIT D'UNE CAMPAGNE DE CATHOLICS FOR A FREE CHOICE
(LES CATHOLIQUES POUR LE CHOIX).

DANIEL BORRILLO

La théologie de l'intolérance

C'est officiel, le Vatican souhaite réinvestir le champ politique pour mieux lutter de toutes ses forces contre les droits des gays et des lesbiennes...

Dans un texte général publié au mois de janvier sous le titre *"Note doctrinale sur certaines questions concernant la participation des catholiques dans la vie politique"*, le Vatican appelle à voter contre les lois relatives à l'avortement, le divorce, la reconnaissance des unions de même sexe ou encore l'euthanasie. Mais pour les autorités ecclésiastiques cette exhortation semble à l'évidence insuffisante en ce qui concerne l'homosexualité. En effet, un énième document, *"Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles"*, vient aujourd'hui confirmer à nouveau la position traditionnelle de l'Église catholique.

Bien qu'elle ait fait preuve d'un certain courage en demandant publiquement le pardon à quelques unes de ses victimes historiques, notamment Galilée, la communauté juive ou les anciens esclaves, l'Église ne s'est jamais repentie des atrocités commises contre les "sodomites"; bien au contraire, elle persiste à justifier les discriminations dont ils sont encore victimes. Dans un document de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le Vatican souligne que les condamnations du Lévitique et celles de l'apôtre Paul demeurent d'actualité. Rappelons-nous l'extrême violence des textes en question : *"L'homme qui couche avec un homme comme on couche avec une femme, c'est une abomination qu'ils ont tous deux commise, ils devront mourir, leur sang tombera sur eux"* (Lévitique XX-13) ; *"Des hommes de même, rejetant l'alliance des deux sexes, qui est selon la nature, ont été embrasés d'un désir brutal les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie détestable, et recevant ainsi en*

eux-mêmes la juste peine qui était due à leur aveuglement” (Epître de Paul aux Romains I, 27). La dernière version du Catéchisme renforce la position officielle : “la Tradition a toujours déclaré que les actes d’homosexualité sont intrinsèquement désordonnés, ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l’acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d’une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir l’approbation en aucun cas”. Lors du débat sur le PaCS, les évêques de France ont qualifié la proposition de loi “d’inutile et dangereuse” en considérant que “seule la relation entre un homme et une femme peut être qualifiée de couple car elle implique la différence sexuelle, la dimension conjugale, la capacité à exercer la paternité et la maternité. L’homosexualité ne peut pas, à l’évidence, représenter cet ensemble symbolique”.

Alors que la majorité des pays de l’Union Européenne dispose déjà de lois reconnaissant d’une manière plus ou moins étendue la vie affective des homosexuels, ceux qui sont sous l’influence du christianisme catholique ou orthodoxe peinent à faire évoluer leur législation dans ce sens. Aujourd’hui, ce n’est pas seulement du côté du Législateur que l’égalité des couples commence à gagner du terrain mais grâce aussi à l’action de la Cour Européenne des droits de l’homme. En effet, au moment même où le Vatican publie une fois de plus ses exhortations anti-homosexuelles, les juges de Strasbourg sanctionnent l’Autriche en donnant raison à un homosexuel viennois qui n’a pas pu bénéficier du transfert du bail de l’appartement qu’il partageait avec son compagnon décédé du sida (affaire Karner c. Autriche, 24/07/03).

Force est de constater qu’un lobbying conservateur intense et permanent s’exerce quotidiennement dans toutes les instances du pouvoir politique. L’idéologie familialiste, cheval de Troie de l’Église catholique, a retrouvé un vieil ennemi : les gays et les lesbiennes. Ennemi plus imaginaire que réel car les dernières données statistiques montrent bien que le PaCS n’a pas affaibli la famille hétérosexuelle. Bien au contraire, tant le nombre des mariages que le taux de natalité ne cessent d’augmenter en France. De même, les pays du Nord de l’Europe ainsi que le Canada ont adopté des lois élargissant le droit au mariage ou à l’adoption d’enfants par des couples homosexuels sans

DANIEL BORILLO

La théologie de l'intolérance

pour autant négliger les politiques de soutien aux familles traditionnelles.

Face au dogme, il est vain d'argumenter. L'Église est "naturellement" homophobe et cela n'a rien de nouveau. La nouveauté de l'offensive cléricale ne se trouve pas dans la violente condamnation de l'amour "contre nature" mais dans la manière dont l'Église exhorte les parlementaires et autres autorités politiques à intervenir contre les législations qui reconnaissent les unions homosexuelles, soit en exprimant leur désaccord s'il s'agit d'un projet de loi, soit en faisant en sorte que l'on abroge la loi ou que l'on limite ses effets, s'il s'agit d'un texte en vigueur. Cette injonction à "s'opposer de manière claire et incisive" aux dispositions juridiques établissant une égalité entre les "familles normales" et les couples de même sexe constitue une ingérence grave du religieux dans le politique. Outre son caractère ouvertement anti-démocratique, cette incitation à la discrimination des citoyens du seul fait de leur orientation sexuelle mine le socle sur lequel repose le principe de laïcité, à savoir que l'État n'exerce aucun pouvoir spirituel et les églises aucun pouvoir politique.

La séparation des églises et de l'État est aujourd'hui un impératif plus que jamais nécessaire dans une Europe menacée par les intégrismes religieux, dont l'intégrisme le plus "familial", le plus "naturel" et le plus "traditionnel", celui incarné par l'autorité catholique.

DANIEL BORRILLO

Juriste, Chercheur au CNRS (CERSA Paris).

VANESSA FLAHAULT

Homosexualité : la nouvelle croisade du Vatican

Après des années passées à militer contre les droits des homosexuels sous couvert d'associations amies, le Vatican sort du bois...

C'est en revenant, le 1er août, de Suède – un pays de 9 millions d'habitants qui a légalisé l'adoption pour les couples homosexuels – que je suis tombée sur la une d'un journal qui traînait sur un siège dans l'avion : "Le Vatican condamne les unions homosexuelles", titrait un article en bas de page. Rome venait en effet de publier un document sobrement intitulé *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*. L'organe ecclésiastique auteur de ces recommandations n'est autre que La Congrégation pour la doctrine de la foi, appelée avant 1908 *Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle*, présidée actuellement par le cardinal allemand Joseph Ratzinger.

Le Vatican n'aime pas le Pacs : on croyait le savoir. D'ailleurs le texte l'affirme dès les premières lignes : *"les présentes considérations ne contiennent rien de nouveau du point de vue doctrinal"*. Il n'empêche. Histoire de remettre les pendules à l'heure, les auteurs qualifient d'emblée l'homosexualité comme *"un phénomène moral et social inquiétant"* et annoncent que le document contient une *"argumentation de caractère rationnel, qui seront utiles au Évêques pour la rédaction d'interventions plus spécifiques"*. Après ceux tirés des Écritures, viennent donc une série d'arguments issus *"de la droite raison"*, afin de convaincre là où la parole divine n'est pas assez limpide. Toutes ces démonstrations prouvent, bien entendu, la dangerosité de l'homosexualité, dont on ne se méfie jamais assez.

Dans un premier temps, le texte rappelle les références religieuses dont il se réclame. Les livres bibliques retenus sont la Genèse et les évangiles, dans leur exaltation du mariage et leur dénonciation de la

dépravation. Certes, on épargne au lecteur le cruel épisode de Sodome et Gomorrhe, pour le moins contestable et, du moins, peu charitable. Car, insistent les auteurs, le Catéchisme de la religion catholique garantit que “les hommes et les femmes ayant des tendances homosexuelles doivent être accueillis avec respect, compassion, délicatesse. À leur égard, on évitera toute marque de discrimination injuste” – reste à s’entendre, bien sûr, sur la justesse d’une discrimination par rapport à une autre. La conception du mariage selon l’Église est strictement déduite des prescriptions de la Genèse : “il n’existe qu’entre deux personnes de sexes différents” et est entièrement voué à la procréation. Toute sexualité hors de ces limites est adultère, et toute légitimation de l’adultère menace le mariage ainsi que, en vrac : la morale publique, “l’ordre social”, “l’ordre biologique et anthropologique” et la survie de l’espèce humaine. Ce sont ces conséquences que le chapitre “Argumentations rationnelles contre la reconnaissance juridique des unions homosexuelles” s’attache à démontrer.

Car, comme si la Bible ne suffisait pas, le texte en appelle aussi au bon sens, et la voix de Dieu se fait “la voix de la nature elle-même”. Le texte invoque d’abord “une vérité évidente pour la droite raison et reconnue comme telle par toutes les grandes cultures du monde”, la “certitude” immédiate et innée qui habite “l’esprit humain” – bref, la sainte répulsion épidermique que tout un chacun est censé ressentir à l’encontre de l’homosexualité. Toutes ces évidences, ces intuitions, ne prouvent-elles pas enfin qu’il y a bien quelque chose qui cloche chez les homos ? Dès lors, les laisser faire de leur tendance “objectivement désordonnée” un mode de vie ou pis, leur confier des enfants est impensable. L’adoption par des couples homosexuels “signifie en fait leur faire violence (...) Une telle pratique serait gravement immorale et serait en contradiction ouverte avec le principe, reconnu également par la Convention internationale de l’ONU sur les droits de l’enfant, selon lequel l’intérêt supérieur (...) est celui de l’enfant.”

Et quand bien même : il ne s’agit pas ici d’exégèse, ni de philosophie, mais bien d’un discours politique. D’une tentative de s’immiscer dans la conduite de l’État. S’ensuivent donc des consignes précises que les

ProChoix

N° 26-27 Automne 2003

parlementaires catholiques sont censés suivre : voter contre tout projet de loi *“favorable à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles”*, et, dans le cas où de telles lois séviraient déjà, tout faire pour en *“limiter les préjudices”*. En tous les cas, l'élu devra *“exprimer clairement et publiquement son désaccord”*. Pour le Vatican, c'est 'un véritable *“devoir moral”* de s'opposer à *“un texte législatif aussi nuisible pour le bien commun de la société”*.

Ainsi donc, par la voix du cardinal Ratzinger, le Pape, que l'on soupçonnait déjà fort peu d'un militantisme échevelé aux côtés des gays, a cru nécessaire de rappeler explicitement aux catholiques du monde entier que la promotion d'un statut légal pour les couples homosexuels étaient incompatible avec leur foi. Pourquoi aujourd'hui ? Parce que la chape morale maintenue par les religions chrétiennes sur les sociétés occidentales se craquelle, et avec elle l'influence de l'église en Occident. Quel meilleur signe de ce déclin que l'impudence grandissante avec laquelle les homosexuels revendiquent leur sexualité comme l'égalité de celle de leurs semblables hétéros ? Après les Pays-Bas, l'Argentine, la Belgique qui ont autorisé des mariages civils homosexuels, et des contrats d'union spécifiques dans de nombreux pays européens, c'est le Canada qui a remis le feu aux poudres. En juin, en effet, le gouvernement de Jean Chrétien décide de ne pas faire appel d'une décision de justice de l'Ontario déclarant incohérente la limitation du mariage aux hétérosexuels. Un jugement similaire a été rendu en Colombie Britannique et l'extension du mariage homo à l'ensemble du pays paraît désormais inéluctable. Or l'Église catholique se rebiffe, et l'évêque Jean-Louis Plouffe affirme que Paul Martin, premier ministrable libéral, ne peut être un bon catholique et approuver de telles unions. Des pressions qui laissent les hommes et femmes politiques canadiens de marbre : *“Je ne crois pas que les Canadiens apprécieraient que le gouvernement agisse selon les directives de différentes religions”*, a déclaré Sheila Copps, libérale également première ministre potentielle, qui se définit comme catholique.

Face aux évolutions de la société, le Saint-Siège, qui pourrait aussi bien choisir l'ouverture, opte donc pour la radicalisation idéologique.

La question homosexuelle devient un symbole et un enjeu politique. Il était donc temps, pour l'Église, de mettre les point sur les I en réaffirmant sa position sur le sujet, et resserrer ses rangs. Au risque de perdre encore un peu plus de fidèles. Car, dans les pays où les couples homosexuels ont un statut juridique, les chrétiens haussent les épaules. "À mon avis, le Vatican ferait mieux de s'occuper d'autres sujets plus importants, tels que l'amélioration de la situation des pays en voie de développement plutôt que de régenter ce que font les gens dans leur chambre à coucher", a estimé le président de la section Jeunes du parti Chrétien-démocrate néerlandais, Pim Walenkamp, qui se présente pourtant comme "un catholique convaincu", et donc théoriquement soumis, par définition, aux canons papaux. Les démocrates chrétiens aux Pays-Bas ont affirmé par ailleurs qu'ils n'avaient nullement l'intention de remettre en cause les lois en vigueur à ce sujet.

Mais l'avertissement du 31 août se fait peut-être plus retentissant dans les pays à forte composante catholique qui ont entamé le débat sur d'éventuels contrats d'union homosexuelle : en Espagne et en Italie notamment. Les journaux de ces pays ont naturellement consacré beaucoup de place à l'affaire. Pour la plupart de ces journaux, il ne fait nul doute que le Vatican a voulu faire montre de rigueur alors qu'elle est ébranlée, outre-atlantique et dans une moindre mesure en Europe, par les affaires de pédophilie. Les déclarations du Vatican sonnent comme une mise au point après le scandale de Boston, dans laquelle l'archevêque de la capitale du Massachussets a été forcé de démissionner, après avoir couvert des agressions sexuelles perpétrées par des prêtres. Dans cette ville d'immigration irlandaise où le catholicisme est très puissant, cette affaire est un séisme, qui jette le discrédit sur l'Église, lui coûte des sommes astronomiques en dommages et intérêts et laisse de nombreux croyants dans le désarroi. L'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa n'hésite pas à rapprocher ces deux événements, dans *El País*. Pour lui, cette affaire prouve les ravages causés par la répression de la sexualité dans le catholicisme, qui ne tient pas compte des "chemins tortueux et tragiques qu'emprunte la nature humaine pour se rebeller contre ces camisoles de force".

Les catholiques ne sont pas les seuls à se radicaliser. Le débat fait rage

dans toutes les branches de la chrétienté. Les quotidiens français ont établi un juste rapprochement entre le texte du Vatican et la déclaration de George Bush, deux jours auparavant, dans laquelle il rappelait son engagement formel contre le mariage gay. Le président des États-Unis coupait court à d'éventuels espoirs suscités par l'exemple canadien, et réagissait à l'invalidation par la Cour suprême – pourtant réputée pour son ancrage à droite – de la loi texane, qui faisait de la sodomie homosexuelle un délit. Une décision qui concerne aussi des législations similaires dans 12 autres États.

La polémique rebondit avec la nomination, le 6 août, d'un évêque homosexuel au sein de l'église épiscopaliennne. Gene Robinson, en acceptant son nouveau poste, a en effet mis une patate bien chaude dans les mains de l'archevêque de Canterbury, chef spirituel des anglicans (appelés épiscopaliens aux États-Unis). Le voilà sommé de trancher sur le fond : peut-on autoriser un homosexuel peu repentant à exercer de telles fonctions religieuses ? Le débat pourrait bien se solder par un schisme, comme le menacent plusieurs églises épiscopaliennes africaines. L'Église anglicane d'Ouganda a déjà annoncé sa rupture avec le diocèse du New Hampshire, désormais dirigé par Gene Robinson. Un sommet extraordinaire réunissant les responsables de l'Église anglicane consacré à cette crise doit se tenir à Londres, en octobre.

Voilà, peut-être, une autre bonne raison pour le Vatican de réagir. Ses Recommandations sont aussi un message envoyé aux pays du sud, africains notamment, franchement hostiles aux homosexuels, où le catholicisme est *"en concurrence"* avec les autres religions chrétiennes et l'islam. Dernière contribution à la surenchère chrétienne au "Sud" : les déclarations du pape Copte, Chenouda III, le 17 septembre. Pour lui, l'homosexualité est un "fléau", un *"péché (...) contraire aux valeurs morales"*. Les homosexuels sont des *"impudiques"*, *"prêts à s'en prendre à toute personne qui n'est pas de leur avis"*. Il a par ailleurs récemment affirmé avoir été menacé de mort par des gays lors d'une tournée en Australie, en raison de ses positions contre l'homosexualité. Le pape Chenouda a nié la présence d'homosexuels au sein de l'église copte-orthodoxe, qui compte 6 millions de fidèles

VANESSA FLAHAULT

Homosexualité, la nouvelle croisade

en Égypte, assurant que “tout homosexuel en est immédiatement expulsé”.

Partout, la question homosexuelle devient donc un enjeu politique. Ce phénomène dépasse largement les frontières religieuses : on sait avec quelle cruauté les gays sont traités dans les pays tentés par l’islamisme, en Égypte notamment. Pour l’Église catholique, cette question est un point de friction avec la société civile. Davantage encore que le statut des femmes et, par exemple, l’ordination des femmes prêtres, il semble que l’homosexualité vient aujourd’hui interroger le plus profondément la chrétienté, dans son rapport à la sexualité et au monde temporel. C’est la conclusion du philosophe italien Gianni Vattimo, catholique et homosexuel, qui s’est exprimé le lendemain de la publication des Recommandations vaticanes, dans les colonnes de *La Repubblica*. Selon lui, les jeunes catholiques se sont émancipés des recommandations sur l’abstinence et la contraception. “Pourtant, l’Église ne lance plus d’anathèmes contre eux car elle a peur de les perdre. Il ne reste donc plus que les homosexuels à maltraiter”, proteste Gianni Vattimo. “Leur document ne sert à rien. Il est vain et raciste. Pour l’Église, nous les homosexuels, nous sommes les nouveaux juifs à enfermer dans les ghettos et à opprimer.”

VANESSA FLAHAULT



"L'improbable rencontre", ESSAOUIRA (Maroc)

© C. Fourest

Enquêtes &
décryptage

FEMMES

du Maroc

Dignes et fières de l'être

Numéro historique à l'occasion
du projet de réforme de la Moudawana.

Sommaire

Edito. p. 4

Discours royal du 10 octobre. p. 6

Les innovations introduites par le projet de réforme. p. 10

Chronique d'une réforme annoncée. p. 12

Les réactions de la Société Civile. p. 14

Le texte du projet, article par article. p. 19

Edition spéciale

Prix : 5 DH
Octobre 2003

LEÏLA BENYASSINE

Chronique d'une réforme annoncée

Une révolution est entrain d'avoir lieu au Maroc. Le 10 octobre 2003 le roi Mohammed VI a annoncé son projet de réformer la Moudawana, le code du statut personnel régissant notamment le Code de la famille et donc les droits des femmes. À cette occasion, le mensuel Femmes du Maroc a édité un numéro spécial, écrit en français et en arabe, expliquant ce que cette réforme allait changer. Récit d'une annonce tant attendue...

17 H45. Vendredi 10 Octobre. Nous sommes dans les embouteillages du périphérique casablancais. Destination Rabat. On s'interroge encore une fois sur le contenu de la réunion à laquelle nous a invité Zoulikha Nasri, la conseillère de Sa Majesté. On sait simplement que le dîner a lieu selon les directives royales, qu'il portera sur le Code de la Famille et qu'il réunira une cinquantaine de femmes d'horizons différents, partis politiques, milieu associatif, parlementaires, journalistes. Les spéculations vont bon train, d'autant que les précédents ont démontré qu'il ne faut se réjouir trop tôt et, que selon les rares informations qui auraient filtré de la Commission royale chargée de la révision de la Moudawana, le résultat de deux années de travail n'aurait accouché que de miettes.

18H00. On se souvient que c'était le jour de l'ouverture de la session parlementaire de l'automne. On allume la radio, le roi était en train de faire son discours devant les députés. Il énonçait un 9ème point : "Protéger le droit de l'enfant à la reconnaissance de sa paternité au cas où le mariage ne serait pas formalisé par un acte, pour des raisons de force majeure. Le tribunal s'appuie, à cet effet, sur les éléments de preuve tendant à établir la filiation. Par ailleurs, une période de cinq ans, est prévue pour régler les questions restées en suspens dans ce domaine, et ce pour épargner les souffrances et les privations aux enfants dans une telle situation..."

Nous écoutons la suite avec gravité. Le Roi a donc fait du projet du nouveau Code de La famille, un des principaux axes de son discours devant le Parlement et il est en train d'en détailler le contenu... Zut, mais qu'a-t-il dit avant ? Il faut attendre 18H30, la rediffusion sur Médi 1 pour connaître tous les points évoqués. On n'en croit nos oreilles : La femme est enfin reconnue dans sa dignité ! On veut en savoir plus, comment quand. Il nous tarde d'être à Rabat.

19H30. Arrivée à l'hôtel. Un vent d'euphorie souffle dans le lobby. Elles sont toutes là, les femmes qui ont consacré leur vie et leur énergie au combat pour l'égalité des femmes, pour la réforme de la Moudawana dans un sens d'équité. Elles sont toutes là : Nouzha Skalli, Latifa Jbabdi, Houria Houat, Wafa Hajji, Badia Skalli... et la cinquantaine d'autres invitées. "Félicitations", "Mabrouk a'lina", on se congratule, on s'embrasse avec chaleur. Les commentaires fusent : "Il a dit quoi ? Je n'ai pas écouté le discours, j'étais dans le train". "J'avais peur d'être victime d'une illusion auditive", dit l'autre. "Je croisais les doigts et n'osais pas parler de peur de rompre le charme".

20H30. Zoulikha Nasri n'est toujours pas là. Elle assiste encore à la cérémonie de décoration par Sa Majesté des membres de la Commission royale. Les invitées ne semblent pas s'en rendent compte.

20H50. Enfin, Zoulikha arrive, elle a les traits tirés, mais ses yeux brillent. Il est vrai que c'est toujours un bonheur d'annoncer les bonnes nouvelles. Nous voilà finalement, toutes attablées dans la salle qui nous était réservée. Entourée Nezha Chekrouni, Amina Benkhadra (Yasmina Baddou viendra plus tard), Zoulikha prend la parole pour nous confirmer ce que nous avons déjà entendu : désormais le Maroc disposera d'un vrai Code de la Famille. Ce n'est pas seulement d'un changement d'appellation qu'il s'agit, mais d'une réforme en profondeur de l'actuel Code du statut personnel. Une nouvelle mouture qui a éliminé toute la terminologie qui portait atteinte à la dignité de la femme. On ne parlera plus de Taâ ni de nikah. La salle applaudit. Dans le nouveau texte, toute la famille trouvera son compte : la femme y voit se lever l'iniquité qui pèse sur elle, les enfants leurs droits protégés et l'Homme sa dignité préservée. Ce sont donc selon Mme Nasri les principes d'égalité et d'équité qui prévalent.

Chronique d'une réforme annoncée

L'âge du mariage sera de 18 ans pour l'homme comme pour la femme. Celle-ci comme l'homme est libre de ces choix, la tutelle qui pouvait la mettre sous une chape de plomb désormais est son droit, qu'elle peut déléguer selon son bon vouloir. Égalité dans le foyer : la femme et l'homme sont co-responsables de leur famille, ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Elle détaillera ainsi pendant près d'une heure les nouveaux éléments apportés par le projet de loi... Dans la salle, on commence à s'agiter, il y a tellement de questions à poser, d'éléments à éclaircir...

22H05. Zoulikha reçoit un appel de Sa Majesté. S'enquiert-il de la réception faite par ces invitées à son texte ? On n'en saura rien. Le débat se poursuit... La parole est à la salle, pendant ce temps le dîner est servi. Dans toutes les interventions, on retrouvera les mêmes expressions : tournant historique, décision audacieuse, texte révolutionnaire, journée à marquer d'une pierre blanche...

Toutes les femmes disent leur joie, leur soulagement, leur émotion devant l'initiative royale. Cependant, les interrogations ne manquent pas et le souci de se faire préciser certains points se fait pressant et l'inquiétude quant à la réalité de l'application de ces mesures est bien là. Des détails, il y en aura. Sur le divorce, que les féministes voulaient mettre aux mains de la justice. C'est chose faite, annonce Mme Nasri, "la répudiation n'existera plus au Maroc", pour se séparer de son épouse, le mari doit aller devant le juge, qui fera intervenir le conseil de famille (une institution déjà existante mais à réactiver) pour la réconciliation.

Si la médiation échoue, le divorce ne sera effectif qu'après que l'époux se soit acquies de toutes ses obligations matérielles et après l'autorisation du juge. Le divorce demandé par la femme ? Oui, et les raisons qu'elle peut invoquer sont élargies jusqu'à la violence physique ou morale. Si le mari veut reprendre la vie commune avec son épouse lors de la Idda, elle a possibilité de refuser contrairement à ce qui se passe actuellement. Les enfants sont au centre du dispositif : le texte prend en compte les principales de la Convention des droits de l'enfant, avec des dispositions particulières pour les enfants handicapés. Nouveauté : la garantie, en cas de séparation, d'un logement décent pour l'enfant objet de la garde, et cela indépendamment de la pension alimentaire

proprement dite. Autre nouveauté : le texte reconnaît la responsabilité de l'État en cas de défaillance parentale. La reconnaissance paternelle devient un droit de l'enfant également Oui, mais comment s'assurer de l'application de toutes ces dispositions ?

La question est posée par toutes les intervenantes. L'inquiétude est réelle, et d'autant plus grande que le rôle accordé par le nouveau texte à la justice s'est accru, et que l'on sait les défaillances dont a fait preuve cette institution dans l'application des quelques mesures appréciables dans l'actuelle Moudawana. C'est ce qui est attendu du Parlement, auquel pour la première fois de son histoire est soumis un texte jusqu'à présent relevant du Roi. Il aura à discuter de toutes les dispositions civiles, procédures et mécanismes à mettre en place ou à affiner pour l'applicabilité de la nouvelle loi. Par ailleurs, Mme Nasri a rappelé que la mise en œuvre de cette réforme est tributaire de juridictions de la famille modernes, qualifiées et efficaces, dont l'ordre royal a été donné au Ministère de la Justice pour la mise en place d'urgence ainsi que celle du Fonds d'entraide familiale. Et pour réduire le pouvoir discrétionnaire jusqu'alors élevé des juges en la matière, le Roi a ordonné la création d'une commission d'experts, chargée d'élaborer un guide pratique comportant les différents actes, dispositions et procédures concernant les juridictions de la Famille, afin d'en faire une référence unifiée pour ces juridictions, tenant lieu de mode d'application du Code de la Famille...

23H00. On en est au dessert. Le débat se poursuit, mais les questions commencent à se répéter et les interpellations sur les revendications qui n'ont pas été prises en compte deviennent plus insistantes. Zoulikha Nasri répond : "Quand on veut tout, on risque de ne rien avoir", un ton ferme et quelque peu agacé qu'elle met sur le compte de la faim, effectivement, elle n'a rien mangé... Mais elle explique que le texte comprend plus de 400 articles avec leurs argumentaires légal et religieux. Le travail de la société civile n'est pas fini, toutes les propositions sont les bienvenues... Le texte a encore un long chemin devant lui, il devrait être soumis au Conseil des ministres, avant de parvenir devant les parlementaires pour discussions et amendements. Cela prendra au moins deux mois... Une salve de youyous secoue la salle. L'année 2004, consacrera-t-elle la naissance de la citoyenne

marocaine nouvelle ?

LEÏLA BENYASSINE POUR *FEMMES DU MAROC*

LES INNOVATIONS INTRODUITES PAR LE PROJET DE RÉFORME

Au cours d'une rencontre organisée le 10 octobre 2003 entre Mme Zoulikha Nasri, conseiller de SM le Roi et des représentantes de la société civile, des associations féminines et des médias, il a été procédé à la distribution d'un document de synthèse qui énumère et explique les différentes avancées du projet de réforme de la Moudawana. En voici le texte :

Le principe de l'égalité entre l'homme et la femme sera enfin consacré

- Égalité au niveau de la responsabilité familiale : dans le projet de texte, la famille est placée sous la "responsabilité conjointe des deux époux". (Dans l'ancien texte, la famille est placée sous l'unique responsabilité du mari).
- Égalité au niveau des droits et des devoirs des deux époux. (La règle de "l'obéissance de l'épouse à son mari" est abandonnée).
- Abolition de la règle qui soumettait la femme, au titre de la "wilaya" dans le mariage, à la tutelle d'un membre mâle de sa famille : la "wilaya" est dans le nouveau texte, un droit de la femme majeure qui est maître de son choix et l'exerce selon sa propre volonté et son libre consentement.

- Égalité entre la femme et l'homme pour ce qui concerne l'âge du mariage, fixé uniformément à 18 ans. (Actuellement, 18 ans pour l'homme et 15 ans pour la femme).
- La répudiation et le divorce sont définis comme une dissolution des liens du mariage qu'exercent le mari et l'épouse, sous contrôle judiciaire, selon des conditions légales propres à chacun d'entre eux. (Dans l'ancien texte, la répudiation et le divorce constituent une prérogative exercée par l'époux de manière discrétionnaire et souvent abusive).
- Institution du principe du divorce consensuel sous le contrôle du juge (inexistant dans l'ancien texte).
- Pour préserver l'institution familiale et dans un souci d'égalité et d'équité entre les époux, le projet introduit le rejet de la demande de divorce formulée par l'épouse pour défaut de prise en charge s'il est prouvé qu'elle a suffisamment de moyens pour subvenir à ses besoins et que l'époux est impécunieux (inexistant dans l'ancien texte).
- Possibilité pour les petits-enfants du côté de la fille d'hériter de leur grand-père, au même titre que les petits-enfants du côté du fils (abandon d'une tradition tribale désuète qui avantageait les héritiers mâles dans le partage des terres reçues en héritage).
- Garde de l'enfant : la fille, au même titre que le garçon, a la possibilité de choisir librement, à l'âge de 15 ans, la personne à qui sa garde serait confiée (dans l'ancien texte, 12 ans pour le garçon et 15 ans pour la fille).

La polygamie soumise à l'autorisation du juge et à des conditions légales draconiennes qui la rendent presque impossible

- Le juge doit s'assurer qu'il n'existe aucune présomption d'iniquité et être convaincu de la capacité du mari à traiter la deuxième épouse et ses enfants sur le même pied d'égalité que la première et à leur garantir les mêmes conditions de vie.
- La femme peut conditionner son mariage par l'engagement du mari de ne pas prendre d'autres épouses, considérant que c'est l'un de ses droits.
- En l'absence d'une telle condition, la première femme doit être avisée que son mari projette de prendre une deuxième épouse et la seconde, informée du fait qu'il est déjà marié. En outre, l'épouse peut invoquer le mariage du mari pour

demander le divorce pour préjudice subi (dans l'ancien texte, le mari a pour obligation d'aviser l'épouse de sa décision de prendre une seconde épouse et d'informer celle-ci qu'il est déjà marié, l'autorisation du juge n'étant pas requise).

Le souci d'équité et de justice

- Conformément à la volonté royale de consolider les fondements de l'État de droit, le code de la famille confère un rôle central à la justice. À ce titre, il intègre comme nouveauté, l'intervention d'office du ministère public dans toute action visant l'application des dispositions du Code de la Famille. Il doit à cet effet, prévoir des permanences les week-ends et jours fériés afin qu'il puisse intervenir d'urgence si nécessaire. La mise en place des tribunaux de famille et la création d'un Fonds d'entraide familiale sont autant de mesures à même de permettre une mise en œuvre efficiente du Code de la famille (dispositions inexistantes dans l'ancien texte).

- Protection de l'épouse des abus de l'époux dans l'exercice de son droit au divorce : la nouvelle procédure garantit les droits de la femme en soumettant la répudiation à l'autorisation préalable du tribunal. Elle renforce les moyens de réconciliation par l'intermédiaire de la famille et du juge et exige l'acquiescement par le mari de tous les droits dus à la femme et aux enfants avant l'enregistrement du divorce.

La répudiation verbale par le mari ne sera plus valable, le divorce deviendra un divorce judiciaire (dans l'ancien texte, la répudiation est un droit exclusif du mari qui ne souffre d'aucune contrainte ou condition).

- Renforcement du droit de la Femme à demander le divorce pour préjudice subi (femme battue, délaissée, abandonnée sans moyens de subsistance...) : Le divorce est prononcé par le juge à la demande de l'épouse.

En outre, le manquement à l'une des conditions stipulées dans l'acte de mariage peut également justifier la demande de divorce par la femme. (Actuellement, il est très difficile pour l'épouse de prouver le préjudice subi).

- Répartition entre les époux des biens acquis durant la période du mariage : tout en consacrant le principe qui est la séparation des biens, le projet introduit la possibilité pour les époux de se mettre d'accord, dans un document séparé de l'acte de mariage, pour définir un cadre pour la gestion et la fructification des

biens acquis durant le mariage. En cas de désaccord, ils devraient recourir au juge qui se base sur les conditions générales de preuve pour évaluer la contribution de chacun des deux époux aux biens acquis durant le mariage. (Cette possibilité n'existe pas dans l'actuel texte).

- Concrétisation de la Haute Sollicitude Royale envers les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) par la simplification de la procédure de leur mariage : l'acte est établi en présence de deux témoins musulmans et en conformité avec les procédures en cours dans le pays d'accueil, puis enregistré par les services consulaires ou judiciaires nationaux. (Le texte actuel soumet les MRE aux mêmes conditions et procédures applicables à l'intérieur du Maroc pour la validité du mariage, ce qui occasionne d'innombrables conflits et contentieux entre les époux et avec les autorités des pays concernés.)

Renforcement de la protection des droits de l'Enfant :

- Défense des droits de l'Enfant : des dispositions intégrant les accords internationaux relatifs aux droits de l'Enfant auxquels le Maroc a adhéré ont été insérées. (C'est pour la première fois que de telles dispositions sont formellement intégrées au niveau de la législation nationale) ;

- Garde de l'enfant : en considération de l'intérêt de l'enfant, le projet introduit également comme innovation, la possibilité pour la femme de conserver, sous certaines conditions, la garde de son enfant même après son remariage ou son déménagement dans une localité autre que celle du mari. Elle peut également récupérer la garde après disparition de la cause volontaire ou involontaire qui a été à l'origine de la perte de la garde. (Au titre de l'actuel texte, dans les conditions précitées, la femme perd de manière irrévocable son droit à la garde) ;

- Garde de l'enfant désormais confiée à la mère, puis au père, ensuite à la grand-mère maternelle et, en cas d'empêchement, le juge décide de la confier au plus apte à l'assumer parmi les proches de l'enfant, en considération de l'intérêt de celui-ci. (Dans l'actuel texte, l'intervention du juge dans l'intérêt de l'enfant n'existe pas. Le texte se limite à énumérer les proches de l'enfant pouvant se voir confier la garde, sans prise en compte de leur capacité à l'assurer ni de l'intérêt de l'enfant).

- Protection du droit de l'Enfant à la reconnaissance de sa paternité au cas où le mariage ne serait pas formalisé par un

acte, pour des raisons de force majeure et ce, à travers l'élargissement du champ des preuves légales à présenter au juge. (Actuellement, la règle est la non-reconnaissance de l'enfant né hors-mariage. La seule preuve de paternité acceptée consiste en la production de 12 témoins, une procédure compliquée et archaïque).

- Fixation d'un délai de 5 ans pour la résolution des affaires en suspens dans ce domaine (Disposition nouvelle à même de permettre de mettre un terme aux souffrances des enfants dans cette situation).
- Garde de l'enfant : garantie d'un habitat décent à l'enfant, en rapport avec son statut social avant le divorce, une obligation distincte des autres obligations de la pension alimentaire (Nafaqa). (Dans l'actuel texte, la pension alimentaire (Nafaqa) est dérisoire, forfaitaire et ne spécifie pas la part réservée au logement de l'enfant).

Dispositions diverses

- Répondant au souci de Sa Majesté le Roi, Commandeur des croyants, de préserver les droits des Marocains de confession juive, le Code de la famille réaffirme le principe de leur soumission au statut personnel hébraïque marocain. (Dispositions expressément consacrées par le nouveau code) ;
- Le nouveau Code de la famille utilise une formulation moderne qui élimine les termes dégradants pour la femme ou la chosifiant, la hissant désormais au rang de partenaire de l'homme en droits et obligations, conformément à la ferme Volonté Royale de rendre justice à la Femme, de consolider la protection de l'enfant et de préserver la dignité de l'homme.

*Extrait du numéro spécial de Femmes du Maroc
Pour en savoir plus sur les droits ouverts par cette réforme, lire le dossier réalisé par Fatna Sarehane, professeur à la Faculté de droit de Casablanca, en ligne sur le site du magazine :
<http://www.femmesdumaroc.ma>*

N.

Une vie entre parenthèse

Si la réforme de la Moudawana devait mettre fin à une chose, c'est celle-là : les mariages forcés. En mars 2003, Femmes du Maroc publiait le témoignage anonyme bouleversant, celui de N. Ayant vécu en France pendant plus de vingt ans, du jour au lendemain, N. s'est retrouvée projetée un siècle en arrière au fin fond du bled, mariée contre son gré. Depuis, elle vit emprisonnée par son mari quelque part au Maroc. Son tort : avoir aimé un Juif...

Je suis née et j'ai vécu en France jusqu'en 1995 où j'habitais avec mes parents et mes 5 frères et sœurs dans la banlieue parisienne. J'étais la benjamine, et aussi la plus brillante dans les études. Toute la famille était fière de moi. De mon côté, j'essayais d'harmoniser ma vie de Française et ma petite vie de Marocaine avec tout ce que ça comporte comme contradictions ; et cela grâce à mes parents, résidents en France depuis les années 60, qui ont toujours essayé de créer à la maison une ambiance marocaine afin que l'on ne se sente pas déracinés. Malgré le fait qu'ils n'ont jamais eu la chance d'accéder aux études et à l'alphabétisation, ma famille m'a toujours soutenue, du mieux qu'elle pouvait, pour que je réussisse mes examens. Douée en mathématiques, j'ai réussi à intégrer les classes préparatoires de math sup et spé dans un grand lycée de Paris. Mon rêve de devenir ingénieur allait enfin se réaliser.

Après avoir réussi ma première année, j'ai voulu travailler pendant les vacances, histoire de me faire un peu d'argent de poche. Rapidement, j'ai déniché un emploi d'assistante provisoire chez un comptable. Mon patron était un homme très bien, respectable et de confession juive. Une semaine après mon arrivée au cabinet, nous avons reçu la visite de son fils aîné. Je me souviens à ce jour de son entrée : un garçon magnifique... Il a posé son regard sur moi et tout a basculé. Nous avons tout de suite sympathisé et pendant les jours qui ont suivi,

Une vie entre parenthèses

il est revenu très souvent au bureau, cherchant à chaque fois des prétextes pour me voir. Une belle histoire d'amour est née entre nous, comme celle des grandes histoires de cinéma. J'étais folle amoureuse de lui et lui de même. Nous sommes sortis ensemble pendant deux mois sans que personne ne s'en rende compte, jusqu'au jour où je me suis retrouvée face à face avec un ami de mon père. Mis aussitôt au courant, la première réaction de mon père a été de m'en parler calmement et de me dire que ce n'était pas bien de sortir avec un "nasrani" ! Mais il n'a pas tardé à savoir que c'était un juif ! Ceci a mis toute la famille hors d'elle ! La rentrée à ma 2ème année s'est faite sous les menaces et les injures de ma famille. Ils m'ont traitée de tous les noms : traîtresse, traînée, "yhoudia" et m'ont forcée à leur promettre de ne plus le voir, me menaçant des pires sanctions. J., de son côté, a supporté le refus de sa famille, mais vous imaginez que ce n'était pas aussi grave que pour moi !

J'avais promis de laisser tomber J. et de renoncer à mon amour, mais je n'ai pas réussi à tenir le coup. Sa religion et ses origines m'importaient peu. Ayant grandi dans une société où tous les mélanges raciaux et religieux cohabitent, comment pouvait-on me demander de vivre au milieu de tout ce monde, mais de choisir mes compagnons seulement entre les musulmans ? Bravant la famille et notre entourage, J. et moi avons continué à nous voir en cachette. Malheureusement, mes proches n'ont pas tardé à s'en rendre compte. Pendant toute ma deuxième année, j'ai vécu l'enfer entre mes études et ma famille. N'en pouvant plus, un jour, j'ai clairement dit à mes parents que rien ni personne n'avait le droit de m'éloigner de lui. Je leur ai rappelé qu'en étant majeure et française (j'avais 20 ans), j'avais tous les droits de vivre ma vie comme je le souhaitais. Choqué par mes propos, mon père a tout simplement décidé de couper les ponts. Cela a été très dur, mais J. a réussi à me faire oublier mes malheurs et m'a fait vivre les plus beaux jours de ma vie. Jonglant entre l'internat et mes cours, je passais tous les week-ends et les vacances scolaires chez lui afin de vivre pleinement notre amour.

Huit mois après, ma soeur m'a contactée pour me dire que mes

parents souffraient de mon absence et qu'ils étaient d'accord pour que je reste avec J. Je n'en ai pas cru mes oreilles. J'étais la femme la plus heureuse du monde. Ce fut alors les grandes retrouvailles. Par la suite, pour montrer leur bonne volonté, mes parents nous ont invités à maintes reprises à dîner. Le même été, toute la famille a décidé d'aller au Maroc et ils m'ont proposé de me joindre à eux. Histoire de revoir tous mes proches restés au pays. J'ai hésité pendant longtemps et J. n'était pas vraiment d'accord pour que je parte. Cependant, comme cela faisait trois ans que je n'y étais pas allée, j'ai fini par accepter et convaincre J. de mon départ. Après trois jours de voyage en voiture, nous sommes arrivés à notre ville d'origine à l'est du pays. Une grande fête nous attendait. On aurait dit un mariage... C'était un mariage ... C'était mon mariage !

Arrangé depuis la France avec mes oncles et tantes qui étaient tous au courant de mon "aventure" et qui ne ressentaient pour moi que haine et mépris. Bouleversée plus que choquée, je me suis révoltée, débattue. J'ai menacé de me tuer... Pour éviter que je fasse un scandale, ils m'ont attachée et ont présenté une autre fille pour signer l'acte de mariage. Mes parents et mon futur mari ont brûlé mon passeport français et ont pris tous mes papiers d'identité. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait. Était-ce bien mes parents qui me faisaient ça ? J'étais sur le point de devenir folle. Je ne connaissais même pas l'homme qui allait rentrer dans ma chambre d'un instant à l'autre ! Je n'arrêtais pas de me dire qu'il y aurait bien quelqu'un qui aurait pitié de moi et qui me sortirait de ce cauchemar. En vain ! Personne ne voulait m'aider. Mes frères et mes sœurs, eux aussi, m'ont abandonnée.

Quand mon "mari" est entré dans la chambre pour consommer le mariage, je me suis évanouie. À mon réveil, tout le monde était parti, les invités et ma famille. Le cauchemar continuait : j'ai épousé un homme analphabète, de 20 ans plus âgé que moi, en qualité de 3ème femme. En l'espace d'une soirée, j'ai été projetée un siècle en arrière. Dans ma tête revenait une seule question en leitmotiv : est-ce que je méritais tout ce qui m'arrivait ? Certaines répondront peut-être oui, m'accuseront d'avoir passé un pacte avec le diable. Je répondrais que ce n'est pas aussi monstrueux de tomber amoureuse et que J. et moi

Une vie entre parenthèses

n'avions rien à voir avec toute cette haine et ces guerres que connaissent nos deux peuples. Emmurée dans un environnement dont j'ignorais même l'existence, j'ai été violée, maltraitée et menacée du pire au cas où je songerais à m'enfuir. Je suis tombée enceinte très vite, et à plusieurs reprises et j'ai accouché d'enfants indésirables. Je suis consciente que c'est dur de dire cela sur mes enfants, mais c'est la vérité. Mon rêve de devenir ingénieur s'est envolé en même temps que mes illusions et ma liberté. Mon cœur et mon âme se sont brisés en mille morceaux ; je n'ai même plus le courage de mettre fin à ma vie.

J'ai pourtant tout tenté pour échapper à ce quotidien inadmissible et invivable. Mon seul recours a été une cousine qui était contre tout ce qu'on m'avait imposé et qui m'a toujours discrètement aidée quand c'était possible. Je l'ai suppliée d'appeler J. et de tout lui raconter. Entre-temps, n'ayant pas eu de mes nouvelles pendant tout l'été, J. est allé voir mes parents qui lui ont raconté que je me suis mariée et que je ne voulais plus de lui. Il ne les a bien sûr pas cru et il a alerté la police française qui, par faute de preuve, a dû abandonner l'enquête. Contacté par ma cousine, il est venu au Maroc pour me chercher. Personne n'a voulu l'aider et un jour, quelqu'un l'a même appelé à son hôtel pour le menacer. Las et à bout de ressources, il est reparti bredouille en France. J'ai failli devenir folle de douleur en apprenant son départ. J'étais donc bel et bien finie. Morte. Prisonnière à jamais d'un homme très influent, riche et prêt à tout pour me garder auprès de lui.

Aujourd'hui, mon seul contact avec la civilisation est ma cousine qui me rend visite de temps en temps et qui ne peut que compatir à mon sort. D'ailleurs, c'est par son intermédiaire que je reçois votre magazine et c'est elle qui vous fera parvenir ma lettre. Je vis depuis bientôt 8 ans ce cauchemar. Je n'ai toujours pas le droit de sortir, ni de téléphoner, ni de recevoir du courrier. J'habite avec mes enfants dans la même maison que les deux premières femmes de mon mari et leurs enfants qui ne nous rendent pas la vie facile. Ma mère est venue me rendre visite, mais j'ai toujours refusé de la voir. Je lui en veux trop pour lui pardonner.

Je n'espère pas par cette lettre retrouver ma vie d'avant. Il est évident que je ne suis plus la même. Je veux seulement vous faire partager mon histoire incroyable d'horreur mais vraie, et en faire profiter d'autres filles qui pourraient être prises au piège comme moi. Expliquer aussi à J. si jamais il lit ces mots, que je ne l'ai jamais quitté... et dire à ma famille que je leur pardonne leur haine, leur ignorance, que je leur pardonne ma vie, mais pas celle de mes trois enfants.

*Propos recueillis par Dounia Z. Mseffer.
Femmes du Maroc N°87, Mars 2003*

ANNE-LAURE VERNET

Le corps en otage

Les prises d'otages — au sens propre — que vivent les femmes dans les pays arabo-musulmans ne doivent pas nous rendre aveugles, au contraire, vis-à-vis des prises d'otages — au sens figuré — dont sont encore victimes les femmes vivant dans un pays comme la France. À leur façon, certains diktats esthétiques perpétuent la mise au corset du corps des femmes...

Les femmes voient leurs libertés réduites par un ensemble de contraintes et restrictions partout dans le monde. Ces contraintes, loin d'être les vestiges d'organisations sociales dépassées et vouées à disparaître, renouvellent le maintien du groupe des femmes dans une position hiérarchique subordonnée au groupe des hommes¹. Parmi elles, il me semble fondamental de pointer celles qui portent sur le corps car ce sont elles qui, à mon sens, rendent possibles les nombreuses autres limitations et restrictions faites aux femmes, ces interdits, bornes, non-droits de passage ou de faire qui les empêchent dans un véritable réseau d'incapacités.

Les mutilations du corps

Jusqu'à nos jours, les contraintes posées sur le corps des femmes ont été nombreuses et variées dans leur forme, et n'ont épargné aucune partie du corps des femmes. La majeure partie d'entre elles n'est plus pratiquée, ou seulement dans des communautés très localisées, de sorte que nos contemporains, soit n'en ont pas connaissance, soit les croient appartenir à un temps de barbarie heureusement révolue, ou trop loin de leur propre culture, elle civilisée bien sûr, pour la concerner. Pourtant, il existe encore aujourd'hui des mutilations et des contraintes corporelles infligées à de nombreuses femmes dans le monde, que l'on ne peut ignorer tant elles sont répandues, et ce de façon transculturelle. Diverses dans la forme, elles sont similaires dans le type d'emprise exercée sur le corps des femmes, et similaires en

cela également aux mutilations et contraintes imposées aux femmes par le passé.

Excision et infibulation

Il y avait, en 1986, 70 à 80 millions de femmes excisées dans le monde, et 5 millions de femmes infibulées, majoritairement en Afrique, mais aussi dans certaines sociétés du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est. En 2001, elles étaient 140 millions² : en 15 ans le nombre des femmes mutilées a donc pratiquement doublé, ce qui n'est pas le cas de la population mondiale : loin de s'améliorer comme on pourrait l'espérer, la condition des femmes se dégrade. Ces mutilations sexuelles ressortent d'un certain type d'emprise sur le corps des femmes, qui est l'emprise par la douleur, et c'est parce qu'elles en sont exemplaires que j'en parlerai ici plus longuement : car les caractéristiques de ce type d'emprise sur le corps des femmes sont communes à toutes les autres.

L'excision est l'ablation du clitoris, opération étendue, selon les coutumes, à l'ablation des petites ou des grandes lèvres de la vulve ; l'infibulation est une coupe faite aux grandes lèvres après laquelle les lèvres blessées sont rapprochées afin que la cicatrisation les soude ensemble depuis le haut de la vulve jusqu'à l'entrée du vagin, créant une fermeture artificielle, l'orifice laissé pouvant être de moins d'un centimètre de diamètre. L'infibulation s'accompagne parfois de l'excision³. Ces pratiques de mutilation génèrent chez chaque enfant qui les subit une douleur ainsi qu'une mauvaise santé qui la suivront tout au long de sa vie, d'une intensité variable selon les périodes de sa vie sexuelle et reproductive, mais jamais nulle.

Michel Erlich, après avoir décrit dans son essai sur ces mutilations génitales, l'opération infligée à une enfant, raconte : *“Pendant toute l'intervention, qui dura une quinzaine de minutes environ, l'enfant, dont les cris avaient été couverts par les exhortations de l'assistance, s'était vigoureusement débattue malgré les invigorations maternelles. La fin de l'opération fut marquée par un you-you des femmes, et la fillette, enveloppée dans un pagne, fut transportée sur un autre lit situé à l'intérieur de la maison, où l'opératrice appliqua le ligotage pelvi-pédieux, à l'aide d'une longue pièce de cotonnade, maintenant les jambes et les cuisses serrées l'une contre l'autre, afin d'obtenir une*

*bonne immobilisation favorisant la cicatrisation. Couchée sur le dos, recouverte d'un pagne, elle reçut les félicitations de toutes les participantes et celles de sa mère."*⁴

Bien que la douleur soit de toute évidence violente, on peut remarquer que Erlich parle de la réaction de la fillette d'une façon très extérieure, il constate cris et mouvements sans faire aucune corrélation avec la notion de douleur, voire de refus, ou encore de peur. De même, parle-t-il des félicitations données par les femmes, mais pas de la réponse de la fillette : est-elle heureuse, est-elle sous le choc de la violence qui lui a été faite et indifférente aux félicitations, est-elle soulagée que ce soit passé ou meurtrie d'avoir subi cela ? Eradication des réponses physiologiques et psychologiques de la fillette. Ni la douleur de la fillette ni sa pensée n'existent ici. On ne sait pas non plus si l'enfant a été prévenue de ce qui allait lui arriver, ni comment cet événement est intégré symboliquement pour l'enfant au processus social. Erlich poursuit : "*Le ligotage pelvi-pédieux permet à la fillette de se déplacer en sautillant appuyée sur un long bâton.*"⁵ L'emploi du verbe *permettre* donne une idée de possibilité, et non de restriction des possibilités de déplacement de la fillette. Or le sautilleme nt n'est pas à proprement parler un mode de déplacement typiquement humain.

Même si sous prétexte de neutralité, Michel Erlich, gynécologue français en exercice à Djibouti dans les années 80, recouvre d'un ton technique toutes informations sur le vécu de l'opération et de ses suites par l'enfant, et réduit par la même la reconnaissance de l'atteinte à son intégrité, l'atteinte est là. L'enfant est ligotée, elle ne peut plus que sautiller pour quelques semaines. Comment urine-t-elle, comment défèque-t-elle ? Ces questions sont éludées et de fait la souffrance associée à ces processus vitaux, sans parler de l'angoisse de la perte de la maîtrise de ces fonctions. La psychologie occidentale ne donne-t-elle pas comme étape du développement psychomoteur humain la maîtrise de la propreté sphinctérienne ? Cette acquisition se fait en dernier, après la maîtrise de la station debout et la maîtrise de la marche, entre 2 et 4 ans : elle est donc une étape de finalisation de l'ensemble des capacités motrices de l'enfant, à la suite de laquelle ses progrès psychomoteurs "*lui permettent d'accroître sans cesse son champ d'expérience en construisant son intelligence. Les*

*fonctionnements sensorimoteurs de l'enfant en son milieu alimentent son activité psychique et donc la construction de son intelligence en fonctionnement"*⁶. Attenter à la maîtrise des fonctions sphinctériennes des fillettes ne serait-il pas aussi attenter à leur activité psychique, en leur imposant une régression ? L'intégrité psychique de l'enfant ne serait-elle pas atteinte elle aussi, aussi profondément que son intégrité physique ?

La liste des conséquences physiologiques de l'opération est éloquente :

"Suites immédiates de l'excision :

Hémorragie ; Hémorragie sévère voire mortelle ["Cause d'un certain nombre de décès non répertoriés de fillettes" (p 107)] ; Répercussions mictionnelles : brûlures ; Anurie réflexe immédiate ; Blessures du méat urétral (rares) ; Lésions graves (rares) ; Infections locales vulvaire et urinaires, guérissant spontanément ; Septicémie, tétanos, gangrène vulvaire"

Suites tardives :

Oblitération vulvaire, d'où calculs vaginaux / occlusion vaginale / hémato-colpos (agglomération de caillots menstruels) ; Coalescence cicatricielle des petites lèvres chez les bébés pouvant être complète, d'où rétention urinaire ; Kystes dermoïdes du clitoris ; Lésions sous cutanée des grandes lèvres et du pubis générant une gêne obstétricale, d'où recours préférable à la césarienne, et à l'épisiotomie au moins.

Suites immédiates de l'infibulation :

Hémorragies, 6 fois plus fréquentes qu'après l'excision seule [donc l'infibulation serait 6 fois plus mortelle que l'excision ?] ; Difficultés mictionnelles et de défécation ; Anuries réflexes allant jusqu'à l'hospitalisation ; Infections locales fréquentes guérissant sans séquelle ; Phagédénisation de la plaie vulvaire/ collections purulentes vulvovaginales / œdèmes vulvaires ; Section du méat urétral / lésion de la vessie et de l'anus : très grave mais relativement rare.

Suites éloignées :

Dysménorrhées (règles douloureuses) ; Hémato-colpos [pouvant donner lieu à une] Cryptoménorrhée ["dont le volume peut atteindre celui d'une grossesse à terme"] ; Infections urinaires, cystites fréquentes ["pouvant favoriser une pathologie rénale chronique"] ; Kystes dermoïdes clitoridiens ["allant du petit pois jusqu'à une grosse

ANNE-LAURE VERNET

Le corps en otage

orange", "représentent un quart de la pathologie médicale suivant l'infibulation, et 13% de la pathologie gynécologique au Soudan" (p 125)] ; Lithiases vésicales ; Cicatrices chéloïdiennes pouvant prendre un aspect pseudo-éléphantiasique ; Kystes bartholiniens (même fréquence que kystes dermoïdes) ; Mycétome des grandes lèvres"

Bien qu'il semble qu'une telle liste ne puisse inspirer que consternation, Erlich choisit de minimiser les problèmes médicaux en les traitant comme des problèmes médicaux techniques et solubles par la chirurgie et les antibiotiques, et non comme des problèmes de santé pouvant affecter la subjectivité de l'individu qui les subit, et qui sont d'autant moins acceptables qu'ils sont artificiellement provoqués. Il se range ainsi du côté de la technique médicale occidentale, à laquelle bien sûr la majorité des femmes mutilées n'a pas accès, et éradique *le vécu d'une mauvaise santé*, de pathologies chroniques extrêmement gênantes, douloureuses, et dont les risques sont mortels, quand bien même l'enfant ou la jeune fille a survécu aux risques non moins mortels de l'opération même.

Pourtant, il semble clair qu'avec autant de suites médicales dont aucune n'est bénigne, l'opération n'est pas un événement ponctuel, et l'atteinte à l'intégrité physiologique et psychique de chaque femme est assurée à chaque minute de sa vie, de façon permanente et jusqu'à sa mort. Ainsi je pense que l'excision et l'infibulation ne portent pas seulement sur le sexe, le désir, et le plaisir, ni sur le seul contrôle de la procréation, mais sur tout le corps, qui est de la sorte fragilisé, sujet à des douleurs permanentes d'origines variées, et se rappelle constamment à l'esprit. Une façon redoutablement efficace d'empêcher l'esprit de se consacrer à quoi que ce soit d'autre, focalisé qu'il est sur la négociation récurrente avec une douleur ou une autre. Pas de meilleure prison qu'un corps meurtri. De plus le corps lutte, en mobilisant les défenses immunitaires naturelles : les femmes excisées et infibulées sont dans la lutte pour la survie au sens propre du terme, le risque de mourir d'une infection étant constant. Comment mieux absorber l'énergie physique des femmes qu'en fatiguant le corps, en le mettant en péril de maladie et de mort ?

Voilà quelque chose qui n'existe pas pour les hommes : aucun rituel ne blesse jamais les hommes de façon à les mettre en danger de mort,

ni à ce que la blessure n'en engendre d'autres. Les plus connues sont l'excision et la scarification, or une fois ces blessures accomplies, la cicatrisation est complète, non mutilante, et peut renvoyer l'épreuve au souvenir, ce qui concorde avec les notions de rite de passage souvent employées pour justifier ces entailles-là. Du côté des mutilations sexuelles décrites ici, le mal ne passe pas, *il se développe : il ne s'agit donc pas d'un rite de passage, mais de la création d'un état* ; ces mutilations créent un état d'affaiblissement irrémédiable dont la permanence est assurée par l'inscription dans le corps. L'autorité s'exerce facilement sur un corps affaibli de façon chronique. Elle s'exerce facilement sur un psychisme brisé par la violence de la dépossession de soi organisée par la famille elle-même. Elle s'exerce facilement sur une personne qui a l'intime certitude d'un droit de vie conditionné à l'obéissance, la menace de mort ayant été actualisée par cette blessure⁷.

Ne peut-on penser que toutes les mutilations infligées aux femmes, comme le bandage des pieds des chinoises, les colliers d'or des Paduang, les doigts coupés de fillettes Dugum Dani, etc., ont et ont eu exactement la même fonction que les mutilations sexuelles décrites ici : choquer violemment, voire terroriser ; créer une emprise sur le corps et l'âme de chaque femme, en donnant le sentiment à chacune qu'elle ne s'appartient pas ; affaiblir et fatiguer le corps ; et surtout, actualiser une menace de mort ?

Pieds bandés, cou allongé et mauvais traitements

En Chine, le bandage des pieds était accompli sur les pieds des fillettes entre 3 et 8 ans, par les mères. Commencé à l'automne ou en hiver pour que les souffrances soient moins grandes, il consistait en un repli des 4 doigts de pieds vers la voûte plantaire, et leur maintien par un bandage trempé préalablement dans de l'eau tiède aux herbes, le gros orteil étant laissé libre pour obtenir la forme de demi-lune. L'enfant devait marcher la journée sur ses membres endoloris, cacher sa douleur, et recommencer l'opération chaque soir, jusqu'à l'obtention du pied de dimension attendue – entre 7 et 15 cm de long. Des chaussons cachaient la monstruosité aux yeux de l'entourage. Interdit sur l'expression de la douleur au reste de la famille, et en particulier des hommes. Interdit sur la vue des pieds débandés par le reste de la

maisonnée, et par les hommes. Douleur insoutenable, surtout lors des périodes de croissance de l'enfant. Les radiographies de pieds bandés de femmes adultes dans les années 20 montrent les os des pieds repliés sur eux-mêmes ; les femmes marchaient sur des sortes de moignon. Il arrivait que les femmes vivent au cours de leur vieillesse la perte de leurs pieds : leurs pieds "tombaient".⁸ Ce traitement avait pour premier effet d'inscrire la négociation avec la douleur dans le corps et l'esprit de l'enfant. Une fois la croissance de la jeune fille faite et la forme du pied stabilisée, il avait pour seconde fonction de ne permettre qu'une démarche à tout petits pas glissés sur le sol, et d'obliger à rester dans des maisons au sol lisse et de niveau égal, quelques simples marches étant un obstacle pénible à surmonter. Enfin toutes les fillettes chinoises ne survivaient pas à la torture du bandage des pieds, qui pouvait provoquer la gangrène.

Dans la tribu des Saras-Djingés, l'homme choisissait sa fiancée "très jeune", et pour cause, l'enfant étant parfois nourrisson, parfois âgée de 4 ou 5 ans. C'est lui qui perforait les lèvres de l'enfant âgée de 5 à 10 ans, et y disposait des plateaux dont il augmentait le diamètre jusqu'à 7 cm pour la lèvre inférieure, et 17 cm pour la lèvre supérieure. L'enfant devenait alors dépendante d'une tierce personne pour se nourrir⁹. Les femmes Tswana, qui vivaient en Afrique australe au 19^e siècle, apprenaient dès l'enfance dur labeur, docilité et soumission à l'homme : leur initiation consistait à être fouettées pour leur donner une idée des douleurs de l'enfantement, à être traitées ensuite comme des servantes de basse caste, quotidiennement astreintes au portage de l'eau et du bois, et battues à leur retour, puis vêtues de gilets tissés d'herbes humides qui, en durcissant, leur écorchaient la peau. Et pour leur dernière épreuve, elles devaient saisir un morceau de fer brûlant afin de démontrer que leurs "*mains étaient prêtes au travail le plus dur*".¹⁰

Les jeunes filles banyankole étaient astreintes à l'engraissement forcé, gavées de larges quantités de lait pendant un an, enfermées et empêchées d'exercer aucune activité, au point qu'elles ne puissent plus que se dandiner pour se déplacer¹¹.

A la fin des années 60 encore, les petites filles dugum dani de Nouvelle Guinée donnaient, au cours de la cérémonie funèbre d'un parent, leurs doigts en cadeau si leur père n'avait pas de porc à offrir.

De sorte que les fillettes de 10 ans avaient toutes 4 à 6 doigts coupés, et qu'il ne leur restait que la "pince" index-pouce¹².

Les colliers d'or des Paduang sont aujourd'hui en cuivre, mais n'en sont pas moins lourds. Posés sur le cou de petites filles de 3 à 5 ans, ils sont ajoutés d'année en année de façon à atteindre le menton, aux 12 ans de l'enfant. En cas de problème – mais quel genre de problème, sinon de santé – l'ajout de la spirale supplémentaire est reporté à l'année suivante. Leur poids total atteignant entre 6 et 9 kg, les côtes de l'enfant s'affaissent, et sur elles, les épaules, ce qui donne un effet d'allongement du cou. Des spirales de cuivre sont également posées sur les mollets et les bras de l'enfant. Ainsi, respiration, mobilité du corps, et liberté des membres se voient restreintes considérablement, au point d'aboutir à une atrophie des membres¹³.

Même si très souvent, les mutilations des femmes dans le monde sont décrites comme une curiosité étonnante, une variante des possibilités de la plastique humaine, et ce avec la justification de la tradition, il me semble que ces exemples confirment ce qui s'est révélé avéré par les mutilations sexuelles : la finalité de l'imposition de la douleur est toujours de créer une emprise sur le corps et l'âme de chaque femme par la peur voire la terreur, de donner le sentiment à chacune qu'elle ne s'appartient pas ; d'affaiblir et fatiguer le corps ; et surtout, d'actualiser une menace de mort. Il est remarquable que quelle que soit la "tradition", c'est à un âge très jeune qu'elle est imposée à la petite fille : sans doute afin d'éviter toute contestation, et certainement aussi afin que l'enfant construise sa propre identité avec le système de valeur dont les différentes blessures ici rapportées sont les vecteurs. Mais j'arrêterai là le sinistre catalogue de ces mutilations et de leurs effets sur le psychisme et la santé des femmes, pour tenter de poser en retour un regard décillé sur les us et coutumes occidentaux, et, rendant compte de ce qui a été fait sur les européennes et sur ce qui se fait aujourd'hui sur le corps des femmes de culture occidentale, pour tenter d'évaluer le degré d'emprise de la société sur leur corps et leur pensée, le degré d'affaiblissement et de fatigue chroniques de leur corps, et l'existence, ou non, d'une menace de mise à mort actualisée dans le processus social.

Le vêtement

Au cours du Moyen-âge, le corps même des européennes semble n'avoir pas été mutilé directement, il aurait été le plus souvent gêné, empêché, par un code restrictif des mouvements autorisés ainsi que par le vêtement. La simple différence robe longue/pantalons entraînait de fait une limitation des mouvements du corps des femmes, et ce quelque soit leur niveau social. La robe ou jupe longue restreignait le mode de déplacement des femmes à la seule marche. En dehors de cet aspect, il est intéressant de constater que les vêtements des paysannes, femmes artisans, et commerçantes du Moyen-âge ont connu peu de changements, quand ceux des femmes appartenant à la noblesse connaissaient diverses modes, réduisant leur mobilité des pieds à la tête.

Vertugadin, basquine et corset

Des chaussures hautes ont été inventées au 15^e siècle en Espagne, appelées chopines à Venise au 16^e siècle, et portées ensuite également en France et en Angleterre jusqu'au 18^e. Elles pouvaient mesurer 75 cm de haut et les chutes étaient si probables que les femmes se faisaient soutenir par des domestiques. Quant au vêtement, il a commencé à devenir embarrassant et à mettre en péril la santé des femmes dès le 13^e siècle, avec de très longues traînes, et de profonds décolletés, qui exposaient les femmes au froid, et donc au risque de maladies pulmonaires, ce qui équivalait alors à une mise en danger de mort. A partir du 14^e siècle, apparaît le corset, encore simplement ajusté au corps, sans l'enserrer. Il devient au 16^e la basquine, puis le corps piqué baleiné : ces deux accessoires sont renforcés de divers matériaux comme du laiton, du buis, des fanons de baleine, ou même une lame fer pouvant peser jusqu'à un kilo, et s'ajustent très serré au moyen de lacets dans le dos. A leur poids s'ajoute celui de la vertugadin, cage de cercles d'osier et de canevas empesé, voué à tendre le tissu de la jupe.¹⁴ Montaigne proteste contre ces usages dangereux pour la vie même des femmes : "Pour avoir un corps bien espagnolé, quelle géhenne ne souffrent-elles pas, guindées et sanglées avec de grosses coches sur les côtés jusqu'à la chair vive ? Oui quelques fois à en mourir."¹⁵ Nombreux médecins protestent également¹⁶, sans résultat, puisque le corps baleiné est porté jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, toujours plus serré, toujours alourdi de

paniers en osiers, en acier, ou à charnières pour pouvoir les lever et passer les portes : et les femmes de l'aristocratie se trouvent toujours plus empêtrées, oppressées, et alourdies.

Henri d'Hennezel¹⁷ évoque "les figures contraintes des princesses et des dames de la cour" au 18^e siècle, rendues par les planches dessinées par Augustin de Saint-Aubin, et citant la description de Mme de Genlis, parle d'accoutrements incommodes et de supplice : les robes d'apparat étaient couvertes "de fleurs, de perles, d'argent, d'or, de rubans, de pierreries... On portait alors non seulement des fleurs, mais des fruits, des cerises, des groseilles, des fraises avec leurs fleurs, etc. (...) Il fallait subir l'opération de mille papillons sur la tête, d'une coiffure qui durait deux heures, et dont l'extrême élévation était aussi incommode que ridicule. Il fallait se serrer à outrance dans un corps baleiné, s'affubler de paniers de trois aunes [soit 3,6 mètres] et marcher sur des espèces d'échasses"¹⁸. A peine moins accablante que la robe d'apparat, la "polonaise" "se composait d'un corsage très ouvert et d'une jupe à trois pans arrondis, deux pans courts sur les côtés, que l'on nommait les *ailes*, et un pan plus long en arrière, qui formait la queue. (...) La robe à la polonaise comportait aussi de petits paniers, mais qui étaient de dimension très réduite en comparaison de ceux qui encombraient le costume d'apparat."¹⁹ Parler d'ailes à propos d'un vêtement qui cloue les femmes au sol, tant physiquement qu'intellectuellement, voilà un joli déni de réalité. Mais les femmes adultes n'étaient pas les seules suppliciées, car on découvre que ces contraintes étaient infligées dès l'enfance, avec le port d'une "cuirasse composée d'un corps de baleine" : "Du reste, on infligeait aux enfants des deux sexes le supplice de ce corps baleiné : les garçons le quittaient à 5 ou 6 ans, quand ils prenaient le costume de leur sexe ; les filles le gardaient toute leur vie"²⁰. Henri d'Hennezel cite les hygiénistes de l'époque, Bonnaud, Métra et Reisser, qui attribuaient à cette pratique non seulement les "*vapeurs*", malaises et étourdissements, mais des ravages dans la santé allant jusqu'à l'exposition à la mort des filles et même des femmes. Il n'hésite pas à parler d'instrument de torture, et pour cause, ces "*corps de baleine*" étaient devenus "*des fourreaux, garnis de sabots et de volants, que la mode avait commandé de n'ouvrir que par devant et par une ouverture si étroite que pour y introduire le corps de la fillette, il fallait en quelque sorte le disloquer,*

exercice dont il pouvait résulter des accidents, suivant la remarque d'un contemporain."²¹

Ainsi donc, l'aristocratie européenne a su inventer un "vêtement" si contraignant que les fillettes et les femmes pouvaient en mourir : à ce stade, on est assez proche de la notion de mutilation. Cependant seules les femmes de la haute société bénéficiaient de ce triste privilège : est-ce la raison pour laquelle l'existence de tels usages est si peu connue aujourd'hui, les aristocrates ne représentant pas la majorité des femmes ? Ou bien serait-ce le refoulement prudent de barbaries auxquelles la société contemporaine occidentale ne veut pas être identifiée ?

C'est aussi aux femmes de la noblesse et de l'aristocratie, et non pas aux travailleuses de tout bord, que s'imposait une étiquette de tenue du corps dont la caractéristique première, quelle que soit sa complexité, était la mesure et la retenue dans les gestes. Il est remarquable que certaines mutilations, comme le bandage des pieds des chinoises et le port de colliers des femmes Paduang, ont été eux aussi spécifiques des classes supérieures avant d'atteindre toutes les couches sociales, et qu'y était associée une codification rigoureuse de la gestuelle autorisée²². On pourrait donc se demander si, là les mutilations, ici le fort degré de gêne procuré par les vêtements, et partout l'obligation de souscrire à une certaine étiquette dans la tenue du corps, ne seraient pas conçus comme signes d'appartenance aux classes de pouvoir – comme privilèges de classe donc – dans le but de faire adhérer les femmes de ces classes à la réduction de leurs propres possibilités physiques. Faire de la privation des pleines capacités du corps un privilège de classe jugulant par avance toute idée de rébellion. Mais plus encore, les femmes et les hommes de statut social inférieur n'ayant, de fait, pas accès au savoir ni au pouvoir de leur temps, ne peut-on penser qu'imposer ces pénibles efforts et ces douleurs aux seules femmes qui auraient pu accéder à l'instruction et à l'exercice des fonctions de pouvoir propres à leur classe, est un sûr moyen de les en écarter ? Car à qui resterait-il le loisir, la liberté d'esprit de se consacrer à l'instruction ou à l'exercice de quelque fonction, à qui en resterait-il seulement le désir et l'envie, préoccupé chaque jour par la recherche du meilleur arrangement possible avec un corps au pire endolori ou handicapé par une mutilation, au mieux empêtré

dans un conglomérat vestimentaire à reconstruire chaque jour ?

Le corset

Cette fonction du vêtement se confirme par la suite. La Révolution apporte un bref répit aux femmes, qui se libèrent momentanément de tout corsets, paniers, coiffes et souliers hauts. Ce n'est sûrement pas un hasard si le retour du corset correspond à la restriction des libertés des femmes, par celles de leurs droits par le Code Civil, sous Napoléon 1^{er}. Avec le corset, et son laçage de plus en plus serré, reviennent les développements des paniers : crinolines, cages, tournures, empêtrent de nouveau les mouvements des femmes de leurs arceaux de bois ou d'acier. Et qui, au 19^e siècle, a le bonheur de se soumettre à pareil traitement ? Les femmes de la nouvelle classe dirigeante, la bourgeoisie. Les voilà, pour preuve de leur appartenance à la classe de pouvoir, non pas instruites, en charge de responsabilités dans une société en pleine mutation, mais seulement tenues de rechercher un tour de taille le plus petit possible au moyen du port du corset. Cet outil d'emprise sur le corps des femmes avait fait ses preuves, et voilà plus que jamais les femmes sujettes à des "vapeurs", pâmoisons, langueurs et évanouissements. Chose bien naturelle avec pareil harnachement de la cage thoracique, qui rend pénibles et difficiles les mouvements d'inspiration et d'expiration, et fait du processus vital qu'est la respiration une lutte de chaque instant. Les effets du corset, qui à la fin du 19^e siècle vise la silhouette en S, sont non seulement de fabriquer des "poitrinaires", mais de contribuer à la phtisie, l'anévrisme, ainsi qu'aux gastralgies, céphalgies, avortements, et hernies hiatales²³. De plus, pas plus que le cou des femmes Paduang, ni les pieds des chinoises, ni la vulve des femmes excisées et infibulées, le corps torturé des bourgeoises occidentales du 19^e siècle n'est à laisser voir. Pourtant le terme de torture n'est pas déplacé²⁴ : il existe des photographies, datant du début du 20^e siècle, de dos de femmes ayant porté le corset qui se passent de démonstration. La colonne vertébrale forme un très profond sillon sombre, de part et d'autre duquel semblent tomber deux bandeaux de chair depuis chaque épaule jusqu'aux reins ; c'est que la colonne est déformée en une lordose²⁵. Le port du corset s'est poursuivi jusqu'à la Première Guerre, avec des variations de formes rendant très pénible voire impossible la station assise et le

fait de monter des marches ou de se baisser²⁶. La pratique mutilante du corps des femmes n'est donc pas l'apanage d'époques reculées et se retrouve en Europe comme ailleurs. Là comme ailleurs, elle est placée sur le corps des femmes de la classe de pouvoir, et là comme ailleurs, la chair meurtrie ne se montre pas.

Mais le corset n'a pas été le seul moyen de réduire le corps des femmes : il a été accompagné fin 19^e, début 20^e, par la pratique de la cautérisation du clitoris des fillettes et femmes suspectées d'onanisme : le Dr Pouillet recommandait en 1900 l'opération au nitrate d'argent. Avant lui, en 1864, le Dr Broca, célèbre chirurgien et fondateur de l'École d'Anthropologie française, proposait la même opération que l'infibulation, sans excision, dans le même but de "guérison" de l'onanisme²⁷. Cette pratique, bien qu'exceptionnelle, n'aurait-elle pas joué comme menace, contre des femmes que la contention de leur corps par un code de comportement et le port du corset n'auraient pas complètement assujetties ? À mon sens, l'existence de cette mutilation confirme d'une part que le corset ne blessait pas par hasard, comme le ferait un vêtement mal adapté, mais sciemment, et que la mode du corset comportait bien un caractère offensif d'agression du corps des femmes, visant à l'intériorisation de la contention non seulement du corps, mais de la pensée. Et que d'autre part, comme dans les autres pratiques mutilantes, l'effet visé du port du corset était bien une dépossession de soi et l'affaiblissement de la santé, avec le risque d'une dépossession de soi plus grande encore, par la menace de la mutilation génitale.

Régimes amaigrissants

Au début du 20^e s, le couturier Paul Poiret "libère" dit-on, les femmes du corset : le terme de "libérer" porte en lui l'aveu que le corset aura été une lourde entrave à la liberté des femmes²⁸. Mais les libère-t-il vraiment ? Car la taille mince continue d'être attendue, même sans corset. Et comment l'obtenir sans cet appareil, si ce n'est par l'amaigrissement ? La contention du corps des occidentales du 20^e siècle va progressivement passer du corset à la gaine, puis aux régimes alimentaires. Les régimes ne sont pas fondés sur une meilleure qualité de l'alimentation, parce qu'ils ne visent pas à la santé des femmes. Au contraire, ils visent à la diminution de l'apport énergétique quotidien,

quelle qu'en soit la méthode : or quel peut être le résultat d'une alimentation tout juste suffisante, si ce n'est la faiblesse musculaire, la fatigue, voire l'anémie ? Soit une fois de plus, la réduction des possibilités du corps des femmes. L'obsession mentale de la minceur, répétitive et vaine, affecte progressivement toutes les occidentales, en atteignant même les plus récalcitrantes au moyen des médias : les journaux de mode d'abord, qui existaient déjà à l'époque du corset avec des gazettes comme *l'Estafette des Modes*, ou *le Journal des Couturières en Robe*, et ont pris l'ampleur qu'ils connaissent aujourd'hui, puis l'ensemble des médias, la presse²⁹ donc qui appelle au régime amaigrissant en toute saison, mais aussi la radio, la télévision, le cinéma, Internet, qui, sans nécessairement parler de mode, colportent comme canon idéal du corps des femmes, un corps amaigri au possible.

Comme pour toutes les contraintes imposées au corps des femmes, le premier résultat de l'exigence de minceur imposé aux femmes est d'épuiser le corps, de l'affaiblir ; le second est d'envahir le mental de chaque femme de cet impératif premier, d'en faire une véritable pré-occupation, c'est-à-dire réellement une occupation préalable à toute autre occupation. À l'heure où les femmes occidentales ont accès enfin à l'éducation, à l'heure où elles ont conquis de haute lutte des droits garantissant leur autonomie économique et physique, les femmes continuent d'être contenues dans leur corps, physiquement fragilisées, tout en restant dépossédées de leur propre jugement sur la valeur de leur corps, et par là même menacées en permanence d'être perçues comme corps et non comme sujet. On peut de plus remarquer que les femmes les plus enjointes de répondre à l'injonction à la maigreur semblent être les femmes faisant partie des classes de pouvoir, à voir à quel point est poussé l'idéal de minceur dans les revues adressées à ces femmes, comme *Vogue* ou *Figaro Madame*, ou encore les revues éditées par les compagnies d'aviation à l'attention de leurs passagers. On peut y voir en effet des photographies publicitaires censées présenter les créations de grands couturiers, dont les mannequins sont d'une maigreur cadavérique, les orbites des yeux creusées par un maquillage noir, le visage émacié et d'un teint de cadavre. Soit l'image que l'on peut se faire, et que l'on a vu en des circonstances tragiques, de personnes victimes de la famine. Le teint

attendu est en toute logique celui que ne peut qu'avoir une personne sous-alimentée, de la même façon que la carnation attendue des femmes du 19^e était la pâleur extrême, soit celle de femmes mal oxygénées, à la limite de l'évanouissement, comme peuvent l'être des femmes étouffées par un corset. Ainsi, pour les femmes des classes dites supérieures, le modèle de beauté imposé est celui non pas de minceur, mais de maigreur, donc d'une alimentation réellement insuffisante : c'est dire que l'injonction se durcit à mesure que les femmes peuvent user de leur position de pouvoir pour prendre des responsabilités et agir dans la société, comme pour les préoccuper toujours plus et les distraire toujours mieux des affaires du monde. Personne n'a libéré les femmes du corset : il existe bel et bien, mieux caché encore que sous les vêtements puisqu'il est désormais dans la tête des femmes.

Cependant, il semblerait que si la mode de la minceur est un outil de contention du corps des femmes occidentales, il n'est pas dangereux ni obligatoire, ni imposé. Il n'est pas effrayant, ne terrorise pas, et s'il affaiblit le corps, chaque femme semble libre de mesurer elle-même sa réponse à cette mode et d'en limiter les effets. Enfin il semble que cet outil ne rende pas malade ni ne tue. Mais penser cela serait véritablement sous-estimer la force de l'injonction sociale, et son impact individuel : l'ensemble des médias rappelle en permanence à chacune que telle est la norme, que ce soit la presse écrite, les affiches publicitaires placardées dans la rue, la publicité télévisuelle, les émissions télévisuelles qui fabriquent les modèles à suivre que sont les stars (si éphémères soient-elles), ou encore le cinéma industriel (par opposition à un art cinématographique) qui propose explicitement la norme de la beauté féminine contemporaine, en valorisant les actrices les plus "belles", les plus conformes à la norme – qui ne sont pas nécessairement les meilleures actrices – par des salaires extrêmement élevés. Et si les femmes échappaient aux médias, l'entourage de chacune se chargerait de réaffirmer cette norme : collègues, parents, amis, hommes et femmes qui ont tous intériorisé la norme de la minceur comme une valeur positive. Or, à canaliser les objectifs des femmes vers cette préoccupation qu'est la recherche d'un poids corporel minimal, surgissent des comportements d'anxiété forte.

C'est que ce but, plus imposé que proposé, est variable pour chacune, fluctuant, incertain, et pourtant toujours renouvelé, parce que jamais définitivement atteint. Ces comportements d'anxiété peuvent prendre un caractère pathologique grave : l'anorexie, dite mentale, terme qui confirme que la contention du corps par l'amaigrissement engage effectivement le mental.

L'anorexie, et son pendant logique, la boulimie, sont des troubles du comportement alimentaire. L'anorexie, la boulimie, ou l'alternance des deux (anorexie-boulimie) : "représentent les formes les plus graves et préoccupantes des troubles du comportement alimentaire ; elles sont en augmentation depuis les années 70 et concernent environ 10% de la population. L'existence de troubles partiels (où seulement une partie des critères diagnostiques est présente) est aussi en nette augmentation *dans tous les pays occidentaux* [...]. Parmi les personnes atteintes d'un trouble grave du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, anorexie-boulimie), 90% sont des femmes et seulement 10% sont des hommes. Ces troubles touchent davantage des personnes issues d'un milieu socio-culturel élevé, tandis que l'obésité concerne plutôt les milieux défavorisés."³⁰ Parmi les causes des troubles du comportement alimentaire, on observe que : "*Au niveau socio-culturel et familial, la culture actuelle basée sur la minceur et la beauté comme signes extérieurs de succès et de bonheur a une incidence certaine sur le développement de troubles alimentaires.*"³¹

L'anorexie, située dans les pays occidentaux d'une part, et conséquence d'une culture de la minceur d'autre part, place bien cette pathologie comme une héritière directe du moyen de contention du corps des femmes propre à la culture occidentale qu'a été le corset. Parmi les 10% de la population atteints, 90% sont des femmes, et même selon d'autres sources, ces 90% sont des adolescentes. Or 90% des adolescentes suivent un régime amaigrissant à un moment de leurs études : le lien entre le fait de faire un régime amaigrissant et le risque de devenir anorexique apparaît-là dans son évidence. Mais ce qui apparaît aussi comme une évidence, c'est que les jeunes filles sont alors déviées d'objectifs aussi importants que leurs études à une période de leur vie critique pour leur avenir. Les jeunes filles ont des résultats scolaires plus brillants que les jeunes garçons³², or à cet âge précisément, la pression sociale les pousse non pas à employer leurs

beaux résultats pour obtenir une position sociale en rapport avec leurs capacités, mais à se conformer à une norme du corps qui est la minceur, jusqu'à en faire un but obsessionnel, qui envahit et supprime tous les objectifs autres que les jeunes filles pourraient avoir. Ce but obsessionnel peut se transformer en anorexie assez facilement, et ce passage de la norme à la pathologie n'a rien d'anodin : 18% des anorexiques meurent par suicide ou sous-alimentation.

Ainsi, la culture occidentale n'épargne pas les femmes. Elle a inventé un mode de contention du corps et de l'esprit des femmes certes dépouillé de tous les signes de la barbarie – pas d'instrument, pas d'acier, pas de mutilation – mais néanmoins efficace : une norme invisible, intériorisée par chaque femme depuis son adolescence, répercutée d'image en image, d'article en article, relayée par les femmes les plus en vue. Bien qu'imposée sans le moindre geste de violence, la contrainte est violente : elle donne au regard de quiconque le pouvoir de juger de la valeur du corps de chaque femme, chacune étant dépossédée de son jugement propre sur le sien. La violence se situe aussi dans le maintien de chaque femme dans un état de faiblesse permanent, que le poids "idéal" soit atteint ou à atteindre. Enfin la mort peut se trouver au bout de cette charmante mode, avec les 18% de décès sur les 10% de la population atteinte³³.

On peut d'ailleurs se demander si l'anorexie menée à son comble, la mort, ne serait pas une réponse des filles à l'injonction sociale à la minceur, une sorte de refus de "jouer" : une intériorisation de la soumission du groupe femmes allant jusqu'à l'incarnation morbide des règles du jeu, avec un retournement de l'attente sociale qu'est la minceur idéale. Quand les filles maîtrisent leur maigreur, la société ne les maîtrise plus, car elles s'échappent du rôle attendu, en risquant la mort (seul mode d'évasion des systèmes totalitaires), et en ne pouvant plus enfanter... car la mode de la minceur fait partie d'un ensemble d'injonctions diverses, dont l'abandon des centres d'intérêts de chaque fille, pour le projet de devenir mère – mais ce sujet pourra faire l'objet d'un autre développement, avant lequel il reste à pointer un autre moyen de rétorsion majeur infligé aux femmes dans leur corps par le système de valeurs occidental : la chirurgie esthétique. Quand la minceur parfaite résiste aux régimes, et qu'elle ne mène pas au corps

idéalement sculpté comme espéré, il ne reste plus qu'à trancher dans le vif, comme l'ont fait tant de cultures si cruelles...

Chirurgie esthétique

De même que le régime amaigrissant est devenu une nécessité intérieure, arborer un corps en adéquation parfaite avec les canons contemporains devient peu à peu un impératif bien appris par les femmes. Bien sûr, ces canons sont impossibles à obtenir naturellement, et sont même contradictoires avec la norme de minceur : car à la fin du 20^e siècle et au début du 21^e, il faut associer de longues jambes sans graisse, avec une poitrine opulente, ce qui n'est morphologiquement pas compatible, la poitrine opulente n'allant pas sans quelques rondeurs dans l'ensemble du corps. Et ce sont les femmes elles-mêmes qui vont demander à trancher dans le vif, avec la complicité de chirurgiens majoritairement hommes – car la chirurgie fait partie de ces nombreuses chasses-gardées masculines, comme le pilotage d'avion ou de voiture de course, certains sports, l'art et les matières scientifiques, parmi tant d'autres – chirurgiens qui s'érigent donc en juges et modeleurs de la véritable féminité. N'est-ce pas remarquable, cette société qui parvient à ce que les femmes elles-mêmes demandent à être réduites dans leurs possibilités physiques ? Et elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. En effet, les femmes constitueraient 88% de la clientèle et en l'an 2000, 145 000 jeunes de moins de 18 ans ont subi une intervention chirurgicale esthétique aux États-Unis – parmi lesquels donc 88% de jeunes filles. Entre les régimes amaigrissants et la chirurgie esthétique, les pourcentages par sexe sont étonnamment stables... D'autres chiffres encore : selon les données américaines, les chirurgies esthétiques ont connu une augmentation de 304% de 1997 à 2001. Les cinq chirurgies les plus communes sont : la liposuction (385 000, une augmentation de 118% depuis 1997); la blépharoplastie (chirurgie des paupières, 246 000) ; l'augmentation mammaire (217 000, une augmentation de 114% depuis 1997); le remodelage du nez (177 000) ; et le lifting du visage (117 000)³⁴. En France, 6% des femmes françaises ont déjà eu recours à la chirurgie plastique³⁵.

Mais malgré les beaux discours, qui prennent exactement les mêmes vecteurs que ceux invitant à la minceur, journaux, télévision, etc, trancher dans la chair n'est jamais anodin, même sous anesthésie, et

ANNE-LAURE VERNET

Le corps en otage

les opérations laissent des séquelles, qui, même bénignes, rappellent le corps à l'esprit, en font une préoccupation préalable à toute activité, le limitent et le fragilisent. La liste des suites de ces opérations n'est pas sans rappeler celle des suites de l'excision (voir tableau ci-dessous), et tout d'abord, comme le rappelle le Réseau Québécois d'Action pour la Santé des Femmes : *"Toute chirurgie comporte aussi des risques d'embolie pulmonaire ou de phlébite pouvant être très graves et mener à la mort. Ces risques sont extrêmement faibles, mais ils existent. Un sondage mené en 1999 par l'American Society of Plastic Surgeons a d'ailleurs démontré qu'entre 1994 et 1998, le taux de mortalité chez les personnes ayant subi une liposuccion était de 1 sur 5 000."*

Le tableau (ci dessous), mis en forme par le Réseau Québécois d'Action pour la Santé des Femmes³⁶, laisse songeur : en termes de gravité et de gêne, la proximité des séquelles décrites avec celles des mutilations imposées aux femmes dans le monde est impressionnante. Les valeurs occidentales ne semblent pas plus avantageuses que d'autres pour les femmes, qui, leurrées, se croient maîtresses d'elles-mêmes et de leur corps, et s'aveuglent sur l'emprise exercée par la société sur leur corps. Car finalement, entre la chirurgie esthétique et les régimes amaigrissants, les femmes subissent là encore une emprise sur leur corps qui les mutile et les restreint, elles s'en retrouvent là encore affaiblies, elles risquent là encore de graves maladies et la mort, elles en sont là encore atteintes dans leur psychisme, empêchées de se consacrer à des activités constructives, et rendues indisponibles à tout autre objectif. Ne parlons pas des sommes englouties dans ces vains remodelages, que ces femmes pourraient employer à toute entreprise plus fondatrice pour elles-mêmes, qui retourne dans le circuit du système patriarcal, et le conforte.

Pourtant, la force de l'injonction à une norme du corps, les moyens médiatiques énormes mis en œuvre pour soutenir cette injonction, pourraient et devraient alerter les femmes adhérant aux valeurs occidentales : quand la pression est ainsi portée à son comble, que le modèle du corps est ainsi martelé dans les esprits, peut-on encore parler de libre disposition de son propre corps ? Quand les femmes

	LIFTING DU VISAGE	AUGMENTATION MAMMAIRE
But visé	Paraître + jeune	Paraître + plantureuse
Description	Excision de la peau excédentaire et de tissus gras, resserrement de certains muscles affaiblis	Incision et introduction d'une prothèse derrière la grande glande mammaire ou le muscle pectoral
Coût	8000\$	6000\$
Risque	<p><i>Complications précoces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hématomes (accumulation de sang) - Infections - Déhiscence de la plaie (lâchage de suture) et nécrose (mort des tissus) cutanée, surtout chez les fumeuses - Paralysie pouvant être permanente - Paresthésie (engourdissement local) <p><i>Complications tardives</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Asymétrie du visage - Cicatrices - Déformations de l'oreille - Alopécie (perte capillaire) - Irrégularités du contour cervical - Hyperpigmentation cutanée (peau devenant foncée) - Petits vaisseaux sanguins plus marqués 	<p><i>Complications précoces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hématomes (accumulation de sang) - Infections - Ouverture de l'incision, exigeant parfois le retrait de la prothèse - Ulcération et exposition de la prothèse (exige habituellement le retrait de la prothèse) <p><i>Complications tardives</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Asymétrie des seins - Durcissement des seins - Perte de sensibilité des mamelons - Rupture (dégonflement) des prothèses - Maladies auto-immunes (lupus érythémateux, sclérodermie, polyarthrite rhumatoïde)
Recours	Incertains	Incertains

LIPOSUCCION (LIPOPLASTIE)	
But visé	Paraître + mince
Description	Aspiration mécanique ou par ultrasons des dépôts graisseux dans différentes parties du corps
Coût	2000\$ par site (région du corps traitée)
Risque	<i>Complications précoces</i> <ul style="list-style-type: none">- Hématomes (accumulation de sang) ou séromes (de sérum)- Nécrose (mort des tissus) cutanée et infections- Pertes importantes de sang ou de sérum, causant l'insuffisance circulatoire- Phlébite, embolie pulmonaire/graisseuse- Blessure aux structures adjacentes <i>Complications tardives</i> <ul style="list-style-type: none">- Asymétrie de contour- Relâchement ou irrégularité de la peau- Cicatrices vicieuses- Œdème persistant (enflure)- Paresthésie (engourdissement local) ou dysesthésie (sensation anormale)- Irrégularités du contour cervical- Hyperpigmentation cutanée (peau devenant foncée)
Recours	Incertains

doutent de leur valeur d'être humain sous prétexte d'une hypothétique "surcharge pondérale", qu'elles comptent parmi leurs projets personnels le fait de suivre un régime amaigrissant ou de trancher dans leur chair, qu'elles le réalisent et qu'elles s'en trouvent affaiblies, fatiguées, déprimées, blessées, voire handicapées, anorexiques ou mortes... peut-on encore parler de libre disposition de sa pensée, de son énergie et de ses choix ?

L'improbable révolte

Ainsi la séparation faite entre les violences faites aux femmes ici et ailleurs est arbitraire, et militer contre des violences ici est tout aussi important que militer là. Le respect de la culture, la non-ingérence dans les coutumes traditionnelles, sont des arguments fallacieux, dont la vocation est multiple. Leur vocation première est de maintenir l'oppression des femmes en faisant de leur "problème" une fatalité culturelle que seules les femmes de ces cultures seraient autorisées à remettre en cause : or elles n'en ont de fait pas les moyens puisque d'une part elles ont été brisées dans leur conscience d'elles-mêmes, et que d'autre part se rebeller équivaut à s'exclure de la société dont elles sont issues, position intenable sans soutien extérieur. Et où trouver un soutien quand les cultures étrangères prônent la non-ingérence ?

La vocation seconde de l'argument du respect et de la non-ingérence dans les coutumes traditionnelles est d'empêcher tout sentiment et tout acte de solidarité interculturelle entre femmes, en faisant de la différence culturelle une barrière insurmontable. Fort logiquement, le même argument sert la solidarité interculturelle masculine, en ce que la domination masculine ne risque pas d'être remise en question, où qu'elle s'exerce³⁷.

Enfin, la vocation dernière de cet argument est de faire écran entre les différentes cultures et d'insister sur les différences plutôt que les similitudes : les femmes ainsi divisées, sont conduites à ne pas reconnaître qu'une emprise sur le corps en vaut une autre, et que ces emprises, si variées soient-elles dans leur forme, témoignent de structures de domination masculine équivalentes. Au final, cette méconnaissance aveugle les unes comme les autres sur l'emprise qui est exercée sur leur propre corps, et par suite les empêche de prendre conscience de leur propre oppression. Le maintien des femmes dans

une situation subordonnée est ainsi assuré, non seulement de par l'emprise exercée sur leur corps, mais aussi de part l'adhésion identitaire intime de chacune aux valeurs de sa propre culture. Tout risque de révolte ou de contestation de la structure de domination masculine, bien que possible du fait des libertés acquises par les femmes dans certains pays, est dès lors rendu improbable.

 Notes

- ¹ Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, L'Harmattan, 1998
- ² Le Monde, Mars 2001, p 23
- ³ Michel Erlich, 1986 ; Paola Tabet, 1998, p 107 ; Fond des Nations Unies pour la Population, Site Internet 2003
- ⁴ Michel Erlich, 1986, p 115
- ⁵ Michel Erlich, 1986, p 121
- ⁶ Catherine Tourette/ Michèle Guidetti, *Introduction à la psychologie du développement, Du bébé à l'adolescent*, Armand Colin, 1994.
- ⁷ Ce dont les fillettes doivent se remettre n'est pas seulement d'avoir été mutilées, mais d'avoir été mises en danger de mort. Waris Dirie, mannequin d'origine somalienne, a dénoncé ces pratiques mutilantes pour les avoir subies, et travaille à leur recul avec l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle témoigne de la connaissance qu'ont les fillettes qui survivent de la mort des autres fillettes : l'excision a tué sa sœur et deux de ses cousines. Comment les survivantes n'auraient-elles pas l'intime conviction de ne vivre qu'en sursis ?
- ⁸ Pearl Buck, *Vent d'est, vent d'Ouest*, Stock, Poche, 1932 : page 58 : "Souvent chez les femmes âgées, les pieds bandés se mortifient, et tombent même parfois."
- ⁹ Quid 2000.
- ¹⁰ Robert Moffat, *Missionary labours and scenes in Southern Africa*, Londres, John Snow, 1843 : p 250, cité par Catherine Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines, Histoire des femmes d'Afrique noire du 19^e siècle au 20^e siècle*, édition des Jonquères, 1994 : p 28
- ¹¹ Paola Tabet, 1998 : p 123
- ¹² Paola Tabet, 1998 : p 68
- ¹³ France Borel, *Le vêtement incarné*, Calmann-Lévy, 1992 : p 94
- ¹⁴ Maguelonne Toussaint-Saurat, *Histoire technique et morale du vêtement*, Bordas, Paris, 1990 : p 391-392
- ¹⁵ Montaigne, Essais XLIX, "Des coutumes anciennes", cité par Maguelonne Toussaint-Saurat, 1990 : p 390
- ¹⁶ Maguelonne Toussaint-Saurat, 1990 : p 391 : "Déjà sous Louis XV, dans les années 1750, un certain nombre de médecins éminents, Desessartz, Vandemonde et surtout Winslow (*Mémoire sur le mauvais usage des corps à baleines*, présenté à l'Académie des sciences de Paris en 1741), un philosophe comme Rousseau ou un naturaliste comme Buffon s'étaient violemment élevés contre la coercition du corps à baleines. Ces

sommités n'avaient pas plus été entendues que n'obtiendra d'effet en 1770 l'opuscule d'un nommé Bonnaud, *Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleines, ouvrage dans lequel on démontre que c'est aller contre les lois de la nature, augmenter la dépopulation et abâtardir pour ainsi dire l'homme que de le mettre à la torture dès les premiers moments de son existence, sous prétexte de le former.*"

¹⁷ Henri d'Hennezel, *La mode féminine au 18^e s*, Imprimerie Grange et Giraud, Lyon, 1924

¹⁸ Henri d'Hennezel, 1924 : p 5-6

¹⁹ Henri d'Hennezel, 1924 : p 21. Souligné par moi.

²⁰ Henri d'Hennezel, 1924 : p 65

²¹ Henri d'Hennezel, 1924 : p 66. Souligné par moi.

²² Voir Maguelonne Toussaint-Saurat, 1990 : p 390 : "Paule Constant rappelle justement un petit ouvrage éducatif de 1749, *Conseils à une amie*, où une Mme de Puisieux résume en une ligne le non-droit des femmes en corset : "Nous ne sommes pas nées pour jouir de notre liberté, les usages s'y opposent."

Voir aussi France Borel, 1992 : p 42 : "Le fait de restreindre l'emploi du corps entraîne également une confirmation des distinctions sociales. Seuls les individus de haut rang, que leur statut situe en dehors du circuit de production, affichent un corps devenu improductif, inutile et inutilisable. Pieds bandés, cous allongés ou ongles vernis sont l'apanage de catégories sociales exprimant leurs privilèges d'oisiveté, privilèges que les classes inférieures tentent d'imiter avec plus ou moins de détermination."

²³ Geneviève Michel, *L'enjeu des apparences, 17^e - 19^e s*, mémoire de Maîtrise dirigé par Michelle Perrot, Paris VII, 1988

²⁴ Il est à noter que ce terme, la torture, n'est jamais employé dans aucune description de mutilation du corps des femmes, par aucun ethnologue ou personne se réclamant d'une attitude scientifique. Cette dénégation du caractère torturant des mutilations concorde avec une attitude générale d'oblitération de la souffrance. Oblitération dont le terme est l'oblitération de l'existence d'un sujet, incarné dans ce corps humain. Mais un corps de femme est-il un corps humain ?

²⁵ *150 ans de photographie, Œuvres de la collection de la Royal Photographic Society*, édition Place des Victoires, 2000 : p 154, photographie de Frederick Gledening.

²⁶ France Borel, 1992 : p 97 à 115

²⁷ Benoîte Groult, *Ainsi soit-elle*, Grasset, 1975 et 2000 : p 120

²⁸ Maguelonne Toussaint-Saurat, 1990 : p 393

²⁹ Parmi beaucoup d'autres : *Santé Magazine*, juin 2001, *Maigrir ultra naturel ; 20 ans*, avril 2002, *Maigrir heu-reuse !* ; *Madame Figaro*, juin 2003, *Trois kilo à perdre ; Santé Magazine*, octobre 2003, *Le régime Oméga 3, pour maigrir en bonne santé.*

³⁰ Souligné par moi. Association Infor Anorexie-Boulimie, 20 clos du Bargoje, 1160 Bruxelles.

³¹ Association Infor Anorexie-Boulimie, Bruxelles.

³² Christian Baudelot et Roger Establet, *Allez les filles !*, Seuil, 1992 : p 13 : "42 filles sur 100 ont le bac, contre seulement 32 garçons." ; p 14 : "Il reste que la supériorité des filles s'observe dans toutes les classes sociales et que l'effet de l'origine sociale sur la scolarité est beaucoup moins accentué chez les filles que chez les garçons."

³³ Ce qui équivaut, si l'on fait un triste calcul, à 18 décès par anorexie pour 1000

ANNE-LAURE VERNET

Le corps en otage

personnes, mais aussi, quand on sait que 90% des anorexiques sont des femmes, à 16,2 décès de femmes sur 510 femmes, soit à 3,17% de décès dans le seul groupe des femmes.

³⁴ Données tirées du site de l'American Society for Aesthetic Plastic Surgery <http://surgery.org>, en date du 11 mars 2003.

³⁵ IFOP/Elle, juillet 2002

³⁶ Données publiées sur le site de la Société canadienne de chirurgie esthétique plastique (SCCECP) à l'adresse www.csaps.ca, en date du 12 décembre 2002. RQASF, 4273, rue Drolet, bureau 406, Montréal (Québec), H2W 2L7, (514) 877-3189, rqasf@rqasf.qc.ca, www.rqasf.qc.ca

³⁷ La solidarité masculine interculturelle a été pointée ici avec les textes de Michel Erlich : cet auteur fait cependant des efforts pour respecter l'humanité des femmes qu'il soigne et prend la peine de consacrer un chapitre au témoignage de femmes adultes. D'autres auteurs n'ont pas cette bonne volonté et poussent même fort loin la solidarité masculine : J.C.Muller par exemple, ethnologue chez les Rukuba (Hauts plateaux nigériens) à la fin des années 70, informe les hommes de l'existence de la pilule et de son fonctionnement, et souscrit à leur demande de ne pas en informer leurs épouses. (Paola Tabet 1998 : p 145).

FLORA BOLTER

Le retour de la contestation

Actualités juridiques américaines

La Cour suprême américaine vient de rendre une série d'arrêts bienvenus pour nous rappeler que l'Amérique n'est pas le bloc monolithique dont George W. Bush rêve...

Pour les progressistes du monde entier, la situation politique aux États-Unis a de quoi inquiéter. Un président très droitier, élu dans des conditions douteuses avec moins de voix au total que son principal opposant, mène une politique qui semble de plus en plus ubuesque, soutenu par une opinion toujours perturbée par les attentats de 2001. A l'extérieur, cette politique se traduit par une attitude cavalière vis-à-vis du droit international et des autres nations ; à l'intérieur, elle a donné lieu à un recul sans précédent sur la question des libertés publiques par le biais du USA PATRIOT Act (voir Prochoix n°20), dont l'auteur, l'*Attorney General* John Ashcroft vient de proposer une nouvelle mouture " améliorée ".

Mais le caractère chaotique de la démocratie américaine a des conséquences pour le moins paradoxales, et des progrès inattendus émergent de cette situation pour le moins inquiétante.

D'abord, si un silence général a entouré l'arrivée du premier PATRIOT Act en 2001, celle du PATRIOT II ne devrait se passer ni dans le secret, ni dans l'unanimité, même à l'intérieur du parti républicain. Ce dernier a en effet voté massivement contre une disposition essentielle du nouveau texte¹, et des républicains importants, jusqu'au représentant de l'*American Conservative Union*, se montrent critiques vis-à-vis des mesures prises grâce au premier Patriot Act. John Ashcroft a certes lancé une campagne nationale en faveur de ce texte, cette campagne n'aurait pas été une nécessité si 152 collectivités, notamment trois États, n'avaient pas jugé certaines provisions du texte

FLORA BOLTER

Le retour de la contestation

inconstitutionnelles, et si l'ACLU² n'avait pas intenté une action en justice, avec d'autres associations, pour renverser le décret.

A l'intérieur de la Cour Suprême, celle-là même qui avait avalisé l'élection de George W. Bush, la situation est encore plus frappante. Cette institution est centrale pour comprendre le système américain : contrairement à notre Conseil d'État qui a des pouvoirs relativement restreints, elle peut sans problème sanctionner un texte passé par le gouvernement et qu'elle trouve inacceptable. L'équilibre politique de la Cour Suprême est donc d'un intérêt capital pour l'administration en place, et il se trouve que celui-ci était plutôt favorable à un point de vue conservateur. Or, depuis ce printemps, le *Justice* Anthony Kennedy³ se prononce régulièrement contre ce qui était jusqu'ici la politique de la Cour en matière de crime, c'est-à-dire les sentences minimales obligatoires (*mandatory-minimum sentences*).

Si l'administration Bush n'a aucun problème avec les pouvoirs discrétionnaires tant qu'il s'agit de faciliter et d'amplifier le contrôle sur la population, elle se méfie de ceux des juges qui pourraient être tentés de ne pas punir avec la dernière sévérité les délinquants. Les sentences minimales obligatoires permettent de s'assurer que les juges ne peuvent descendre en dessous d'un certain seuil pour chaque type de délit ou de crime. Depuis le printemps, Anthony Kennedy, qui avait été nommé par Ronald Reagan, mène une véritable croisade pour que soient abrogées ces sentences minimales obligatoires, ou que du moins ces minimums soient revus à la baisse, ce qui va à l'encontre des demandes de John Ashcroft dont le département réclame plus en plus de sévérité.

Et surtout, le même Anthony Kennedy est l'auteur de la décision du 26 juin dernier concernant les lois anti-sodomie au Texas et dans 12 autres États, qui affirme que la " dignité de personnes libres " des gays et les lesbiennes est inaliénable, que l'État n'a pas le droit de " dénigrer les vies des homosexuels " et que les individus ont un droit absolu "*mener leur vie sexuelle sans interférence de la part du gouvernement*". Cette décision est capitale pour le mouvement gay et lesbien américain, elle change complètement la donne. Jusqu'ici, les États étaient libres de sanctionner la " sodomie "⁴ entre partenaires consentants, particulièrement dans le cas de couples homosexuels

(seuls les homosexuels sont visés par les lois du Texas, du Kansas, de l'Oklahoma et du Missouri). C'était d'ailleurs ce qui était arrivé à John Geddes Lawrence et Tyron Garner en 1998, pris sur le fait par la police qui était entrée dans leur appartement sur un appel du voisin. Les deux hommes ont fait un court séjour en prison et ont dû payer une amende de 200 \$. C'est leur cas, porté à la connaissance de la Cour Suprême, qui a permis d'obtenir la condamnation de ces lois (6 *Justices* sur 9 ont voté en faveur de la décision rédigée par Anthony Kennedy)⁵.

Les évolutions concernant les gays et les lesbiennes ne s'arrêtent pas là. Le Massachusetts est en train de sérieusement réfléchir à la possibilité d'autoriser le mariage pour les couples homosexuels, alors même que le Président est radicalement opposé à cette idée, et même la chaîne de distribution Wal-Mart, incarnation de l'Amérique profonde dans tout ce qu'elle peut avoir d'homophobe, s'est dotée d'une nouvelle politique qui interdit toute discrimination à l'embauche ou à la promotion envers les homosexuels. Même l'Église anglicane américaine participe à ce vaste mouvement en élisant un évêque ouvertement homosexuel, Gene Robinson.

Les États-Unis sont loin d'être devenus un Eldorado homosexuel, et le simple fait qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que soit totalement dépénalisée l'homosexualité indique bien qu'il s'agit d'une question passionnelle, qui divise très profondément la société. Mais il est intéressant de constater que c'est au moment même où le pouvoir de George W. Bush semble le plus fort que des signes d'espoir très importants apparaissent. La démocratie ne renvoie pas nécessairement à un ensemble de valeurs ou de " bon gouvernement " ; elle est avant tout une pratique formelle, qui peut aboutir à des décisions bonnes comme à des décisions mauvaises, et qui ne garantit en aucune manière le caractère humain et libéral des responsables élus. Si le caractère profondément démocratique des États-Unis semblait avoir disparu dans les décombres du 11 septembre, avec l'opposition et la critique, il pourrait bien être en train de revenir au moment même où il semblait le plus perdu.

Flora BOLTER

 **Notes**

FLORA BOLTER

Le retour de la contestation

- ¹ “ Bush Administration Plans Defense of Terror Law ”, *New York Times*, 19 août 2003.
- ² American Civil Liberties Union, la principale association de défense des libertés individuelles aux États-Unis et défenseur pugnace de la liberté de pensée et d’expression en particulier.
- ³ Un “Justice” est un juge de la Cour Suprême. Sur Anthony Kennedy, voyez l’article “High Court Justice Crusades for Mercy”, *San Francisco Chronicle*, 10 août 2003.
- ⁴ “Sodomie” ne renvoie pas nécessairement aux relations anales. Le terme désigne également le sexe oral, du moins pour les quatre États qui utilisent ces lois pour criminaliser les homosexuels.
- ⁵ Pour plus de détails, le journal anglais *The Guardian* propose sur son site un dossier complet sur l’affaire et sur les droits des homosexuels en général : <http://www.guardian.co.uk/gayrights/0,12592,835305,00.html>.



VANESSA FLAHAUT

L'affaire Humbert va-t-elle enfin ouvrir le débat sur l'euthanasie ?

Le débat sur l'euthanasie, soudainement rouvert par les rebondissements de l'affaire Humbert, aura-t-il enfin lieu ? Le 23 septembre, Marie Humbert tentait, en lui injectant une dose de barbiturique, de mettre fin aux jours de son fils Vincent, tétraplégique, sourd et presque aveugle à la suite d'un accident de voiture. Le jeune homme est décédé trois jours plus tard. Mais très vite, c'est le médecin en charge de sa réanimation, le docteur Frédéric Chaussoy, qui assumait la responsabilité de cette mort, affirmant avoir lui-même débranché le respirateur artificiel qui retenait Vincent en vie.

VANESSA FLAHAUT

L'affaire Humbert

Le 5 novembre, le parquet de Boulogne-sur-mer déclarait que le décès du jeune tétraplégique résultait en fait d'une double injection de substances toxiques administrées par le docteur Chaussoy. Une information judiciaire pour "empoisonnement avec préméditation" a donc été ouverte contre lui. De l'avis même du parquet, "La véritable question qui doit ici être posée n'est pas tant celle de l'euthanasie que celle du suicide médicalement assisté", prenant donc pour acquis que le débat est bel et bien ouvert, conformément d'ailleurs au vœu de Vincent. Plusieurs fois, il avait revendiqué sa volonté de mourir, dans une lettre adressée à Jacques Chirac l'année dernière et dans un livre paru quelques jours avant sa mort, Je vous demande le droit de mourir. Le double procès à venir, de Marie Humbert et du docteur Chaussoy, risque fort de se transformer en "procès de l'euthanasie", mais il n'est pas sûr qu'il débouche sur une quelconque forme de reconnaissance légale de ce type de situations.

En effet, après les propos d'ouverture de François Fillon, ministre des Affaires sociales, trois ministres – Jean-François Mattéi, Nicolas Sarkozy et Dominique Perben – et le premier ministre Jean-Pierre Raffarin, réaffirmaient aussitôt, fin septembre, leur hostilité viscérale au principe même de l'euthanasie et leur refus catégorique d'ouvrir un débat en vue d'une modification de la loi. Dans l'opinion publique, pourtant, l'affaire est déjà conclue, puisque différents sondages montrent que plus de 80% des Français sont en faveur d'une légalisation de l'euthanasie.

Pour l'heure, la fin de vie est laissée dans le secret des services médicaux et l'intimité des familles. Début Août, une vaste étude publiée par le Lancet révélait qu'une bonne part des décès en Europe (de 23% en Italie à 51% en Suisse) étaient dus à une "décision médicale". Un terme fourre-tout qui peut aussi bien signifier l'arrêt des traitements, le suicide assisté ou l'administration de calmants tels que la morphine qui, en surdose, peut être mortelle. Ces enquêtes ne concernaient pas la France, mais une troisième étude avait montré en mars dernier que 48% des médecins français se disent prêts, eux aussi, à prescrire un cocktail mortel pour abrégier l'agonie d'un malade.

Les propos de nos ministres montrent néanmoins combien le sujet

reste tabou dans notre pays. Sans trancher sur l'opportunité d'une nouvelle législation, on ne peut que relever la force de ces réticences à simplement aborder le sujet. Réticences aux motivations profondément religieuses – les ministres l'ont avoué du bout des lèvres en expliquant leur position dans Le Figaro du samedi 27 septembre, mais les journalistes n'ont pas manqué de le relever. Jacques Chirac, quant à lui, a tout simplement refusé de s'exprimer sur l'affaire Humbert.

Mais au fond, qu'entend-on par "Euthanasie" ? Et que sont devenus les termes de ce débat, mille fois manqué, à la lumière des progrès des soins palliatifs ? Au début de l'été, ProChoix entreprenait d'y réfléchir, sous forme d'entretiens, hors des passions de l'actualité. Nous avons rencontré à cette occasion Hervé Picard, médecin de soins palliatifs à La Maison sur Seine, à Paris. Certes, l'actualité nous a rattrapés. Mais la question reste la même. Depuis la création, en 1980, de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), qui s'oppose à l'acharnement thérapeutique, la médecine a changé. À entendre les professionnels, cet acharnement aurait disparu. Certains clament même que le concept d'euthanasie – la " mort douce ", en grec – serait désormais obsolète. C'est d'ailleurs la position du ministre Mattéi, pour qui " il y a d'autres réponses que la mort ". En effet : la douleur soulagée, le malade entouré, celui-ci ne demanderait plus à mourir. Cela n'a pourtant pas empêché certains pays, comme les Pays-Bas, de légiférer pour autoriser l'euthanasie.

VANESSA FLAHAULT

ENTRETIEN AVEC

Hervé Picard :

Praticien hospitalier en soins palliatifs

Hervé Picard n'a en charge que des patients atteints de maladies rapidement mortelles. Ce n'était pas le cas de Vincent, qui reste "exceptionnel", selon le médecin, qui se dit "plutôt content pour ce garçon, à titre personnel, que son souhait ait été exaucé". Pour de telles situations, Hervé Picard serait en faveur d'une décision, par une instance collective appropriée, d'accorder le droit de mourir au patient, peut-être sous la forme d'un suicide assisté, afin d'éviter à un tiers d'avoir à réaliser le geste mortel. En attendant une telle institution, il explique comment on reçoit quotidiennement, aujourd'hui en France, une demande de mort.

Selon un sondage Ifop/JDD en mars 2003, 88 % des Français sont pour l'euthanasie. Que pensez-vous d'un tel consensus ?

Pour moi, c'est un sondage difficilement interprétable parce que le mot " euthanasie ", suivant les gens, va recouvrir des réalités complètement différentes. Derrière, il y a ceux qui se disent que ça consiste à aider quelqu'un à mettre fin à ses jours, quand sa souffrance devient intolérable. Certains pensent que c'est la seule solution pour empêcher de souffrir en toute fin de vie – ce qui n'est pas vrai. Il y a des gens qui conçoivent l'euthanasie comme un suicide médicalement assisté, c'est à dire qu'un médecin met à la disposition d'un patient les moyens de se donner lui-même la mort. Dans ce cas, ce n'est pas le soignant qui pratique l'acte de tuer. Je préférerais d'ailleurs qu'on jette le mot "euthanasie" aux orties en se disant plutôt qu'on va parler de la fin de vie, des souffrances et des problèmes de dignité durant cette période, et de ce qu'on peut faire pour soulager les gens, et comment réagir face à une demande de mort. Et puis il y a la question de savoir pourquoi c'est demandé. Si le patient qui souffre et veut mettre un terme à cette souffrance, ou s'il estime que sa vie ne vaut plus la peine d'être vécue parce qu'il est dégradé.

L'euthanasie a-t-elle déjà été pratiquée clandestinement ?

Et en fait, l'euthanasie telle qu'on l'a vue pratiquée était souvent une dérive, c'est-à-dire que le malade ne demandait pas forcément à mourir de manière claire et répétée. L'entourage laissait entrevoir qu'il était épuisé et dans l'esprit des soignants ça paraissait évident que c'était cela qu'on pouvait faire de mieux pour le mourant. Dans ces cas-là on est clairement dans le meurtre : il s'agit de donner la mort à quelqu'un, alors que c'est toi qui a décidé que c'était ce qu'il fallait faire, même si c'est pour le "bien" du malade. L'intention est peut-être bonne, mais on a tout faux.

Comment cela se passait-il ?

Déjà, cela s'est beaucoup calmé avec l'avènement des soins palliatifs. Auparavant, pour des malades cancéreux en fin de vie, il était assez fréquent que des services hospitaliers prescrivent des médicaments au départ destinés à soulager la douleur et les angoisses, et puis comme les malades n'étaient pas bien, incapables de communiquer, très dégradés et qu'à l'évidence le pronostic de viabilité n'était que de quelques jours, on augmentait les doses de morphine sans qu'il y ait nécessairement de nouvelle douleur à traiter, mais davantage dans une logique de surenchère — la surdose de morphine entraîne la mort — parce que là on estime qu'il est temps que la vie s'arrête et qu'on est persuadé que c'est ce que souhaiterait la personne.

Ces actes étaient fréquents ?

Je n'en sais rien parce que les chiffres, par définition, n'existent pas (les études parues en août tentent d'apporter une réponse à cette question, ndlr.) Cela dit, l'impression qu'ont beaucoup de gens quand ils travaillent dans le monde des soins palliatifs, c'est que fréquemment on faisait appel à eux pour endormir le patient définitivement. Ce n'est pas forcément dire "qu'est-ce qu'on peut faire pour le tuer ?", d'ailleurs il y a sans doute dans l'esprit des gens une différence entre l'acte qui consiste à "pousser la seringue" et le fait de vraiment "donner" la mort. À une époque, on a souvent parlé de la différence entre euthanasie active et passive. D'un côté, l'euthanasie active consisterait à administrer un produit dont on sait qu'il va être mortel. Et puis il y avait "l'euthanasie passive", concept que je trouve plutôt bidon, qui consiste

ENTRETIEN AVEC

Hervé Picard

a dire qu'on va arrêter un traitement dont on sait qu'il maintient la personne en vie. Là encore, on a un énorme mélange de concepts. Même dans la pratique des soins palliatifs, il est assez fréquent de se poser la question de savoir, en cas de problème infectieux grave, si l'on va utiliser des antibiotiques puissants ou juste traiter les symptômes liés à l'infection — ce qui revient alors à dire qu'on laisse la personne en mourir en se débrouillant pour que ça se passe dans le plus grand confort possible. Pour moi ce n'est pas de l'euthanasie passive au sens ou ce n'est pas "j'arrête un soin". C'est plutôt que je me pose la question de savoir à quel moment j'irai trop loin dans les soins. Si un malade du cancer, qui n'en a plus que pour quelques jours à vivre, fait un arrêt cardiaque, je pense que la plupart de gens trouveront acceptable de ne pas faire de massage cardiaque, de ne pas intuber, ventiler cette personne et de ne pas la transférer en réanimation. On appellerait cela de l'acharnement, puisque de toutes façons, quoi qu'on fasse, cette personne mourra de sa maladie. Tout juste peut-on lui accorder deux heures, deux jours de souffrance en plus avec des tuyaux partout.

Comment définit-on la limite entre le traitement et l'acharnement thérapeutique ?

Les limites sont floues. Je vais donner un exemple : je m'occupais d'une patiente il y a quelques temps qui était atteinte d'un cancer évolué, qui en avait pour peu de temps à vivre, qui le savait, qui me l'avait clairement fait savoir. On en avait parlé. Elle avait décidé de faire des choses pour organiser ses obsèques, et m'avait dit "j'aimerais bien avoir au moins une semaine". Donc on s'était mis d'accord. Dans un cadre raisonnable qu'on avait défini — on avait dit pas de tuyaux —, si un problème aigu survenait avant qu'elle ait fini ce qu'elle avait à faire, elle demandait qu'on l'aide à passer ce cap. Elle a fait une grosse infection. On lui a donné un traitement antibiotique lourd, coûteux, énergique, par perfusion, qui peut être considéré comme des gestes de réanimation, sauf que dans son cas c'était une demande claire. Elle a survécu à cette infection-là, elle a pu organiser ses obsèques, elle a pu faire une dernière fête avec ses amis et puis ensuite elle a dit " et bien maintenant, c'est plus la peine de m'emmerder avec vos antibiotiques ". Elle a refait une infection un peu plus tard, et là on

s'est contenté selon son souhait de traiter la fièvre et les douleurs, mais on a laissé l'infection l'emporter.

Mais là vous êtes vraiment à la limite de l'euthanasie, qui est pourtant interdite en France : on a l'impression d'un flou juridique total...

Dieu merci, j'allais dire, il y a un flou total. Heureusement sur le pan de l'éthique médicale ce n'est pas choquant de dire "je ne fais pas ce traitement, parce que ça ne servirait à rien". On n'aura jamais aucun procès si en accord avec le malade, on ne fait pas le massage cardiaque à quelqu'un qui est en train de mourir d'un cancer alors qu'il n'y a pas si longtemps, dans les années 60-70, un médecin connu, qui avait des responsabilités au sein des instances ordinelles, disait : "le devoir d'un médecin est de tout faire pour prolonger la vie ne serait-ce que d'une seule seconde". On n'en est plus là. C'est l'idée que l'on voit aussi dans certaines séries américaines, que même quelqu'un qui est à l'agonie, si le cœur s'arrête, eh bien on va masser, on va choquer, intuber, ventiler... Ce serait un monde de cauchemar où tout le monde mourrait en réanimation avec des tuyaux partout.

Est-ce cela que les gens ont en tête quand ils répondent massivement qu'il sont pour l'euthanasie ?

Je pense que là encore il y a plusieurs choses : il y a effectivement la peur de l'acharnement thérapeutique, qui s'est considérablement effacé ces 20 dernières années. A partir des années 60-70, on a vu se développer les techniques de réanimations, c'est-à-dire qu'on s'est retrouvé brutalement avec des quantités incroyables de moyens pour ramener des gens qui étaient sur le fil entre la vie et la mort. Donc il y a eu une espèce de "modification de la conscience collective des médecins". On s'est peut-être un peu trop crus tout puissants, on avait des tas de moyens et on ne savait pas quoi en faire. On faisait tellement de progrès qu'on se disait qu'après tout, une situation dramatique un jour deviendrait peut-être curable quelques mois plu tard. Certains médecins pensaient alors que leur devoir était de tout mettre en œuvre pour que les gens ne meurent pas. Le progrès aura été de prendre conscience que le bien du patient, ce n'est pas nécessairement les soignants ou l'entourage qui sont à même de le savoir... La simple idée de dire "on va demander l'avis du malade".

Quand cette nouvelle conscience médicale apparaît-elle ?

Je pense que cela vient vraiment avec l'essor des soins palliatifs, après 1980. Je pense que l'ADMD et d'autres associations ont fait beaucoup pour questionner cette toute puissance médicale. Parce que, quand même, la position du médecin a changé : ce n'est plus celui qui détient le savoir.

Autrefois, il y a quelques siècles, on appelait les médecins des " valets de corps ". C'est-à-dire qu'ils étaient des sortes de "prestataires de services" autour du corps, de la santé, mais rien de plus. Ce n'était pas à eux de décider où était le bien et le mal. L'idée n'est donc pas nouvelle, mais elle avait été gommée par l'ultra-technicité. Ceci dit, il n'y a pas que la question de l'acharnement, il y a aussi celle de la prise en compte de la souffrance en fin de vie. C'est vrai que pendant longtemps les médecins n'ont pas su traiter convenablement la douleur et que même actuellement, en tous cas en France, il y en a beaucoup qui ne savent pas encore bien le faire.

Ce second axe a été développé par les soins palliatifs, d'abord au Royaume Uni, par un mouvement plutôt religieux d'ailleurs. De même en France, en parallèle avec le mouvement laïc, pro-choix, défendant l'euthanasie, il y avait aussi des hospices comme Jeanne Garnier à Lyon, qui étaient dans une idée du type " il faut soulager ", parce que finalement la grande alternative à l'euthanasie face à quelqu'un qui est au bout, quand on ne veut pas lui ôter la vie, c'est d'enlever sa souffrance et de l'accompagner.

Est-ce que cela marche ?

C'est vrai que dans ma pratique, depuis trois ans, des gens qui m'ont demandé de mourir, j'en ai vu plusieurs, peut-être une dizaine. Des gens dont la demande a été maintenue après qu'on ait soulagé leur souffrance, je n'en ai pas vu un seul. Je ne dis pas que cela n'existe pas, je dis que dans la majorité des cas, si tu grattes un peu sous la demande euthanasique, ce que tu trouves c'est une demande de soulagement de souffrance, de la part de quelqu'un qui est convaincu que ce n'est pas possible. Alors que neuf fois sur dix au moins, ça l'est.

N'est-ce pas que la prescription de la morphine était, jusqu'à il y a peu, très compliquée pour le médecin ?

C'est surtout qu'on ne savait pas faire. Les médecins ont toujours eu le droit de prescrire ce qu'ils veulent à qui ils veulent. C'est vrai que la morphine était un produit casse-pied parce que il y avait un carnet à souche à remplir, une surveillance légale et des tas de paperasse. Mais c'est toujours un peu pareil. Maintenant, en ville, tu ne prescrites plus sur carnet à souche mais sur ordonnance sécurisée. C'est une paperasse en moins mais cela reste une prescription très contrôlée. La morphine a toujours été très surveillée, mais pas restreinte. Donc si l'on ne s'en servait pas, c'est parce qu'on avait les pétoches. Et clairement, ça reste vrai. J'ai ainsi des malades en ville que leurs médecins m'adressent parce qu'ils ne se trouvent pas assez compétents pour donner de la morphine. Le plus étonnant c'est que c'est une substance plutôt simple à utiliser. C'est donc surtout un tabou.

Comment procédez-vous donc lorsqu'un patient vous demande de mourir ?

Dans cette situation, j'aime l'image de l'oignon : quelqu'un dit " docteur, je veux mourir ". Il est atteint d'une maladie évolutive, proche de la fin, inguérissable, avec en général plein de souffrance. Première couche de l'oignon : Vous épluchez, vous enlevez la douleur physique. Souvent il en reste derrière. Il reste de la douleur morale. Vous discutez avec le patient, vous essayez de créer un lien : une autre couche s'en va. Il peut aussi y avoir une souffrance d'ordre plus spirituel. Je n'y croyais pas, mais j'ai vu des gens qui n'étaient vraiment pas bien parce qu'ils avaient peur de Dieu, de ce qu'ils imaginaient être l'au-delà. Ils avaient besoin, eh bien, de prêtres, quelle que soit la religion concernée, pour que cette souffrance métaphysique soit prise en compte. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais quand on épluche un oignon, quand on enlève toutes les pelures, au bout d'un moment, on n'a plus rien. Souvent, la demande de mort, quand on enlève toutes ces pelures-là, elle disparaît. Mais pas toujours. Il y a des fois où les gens ont une telle conception de leur existence que, parfaitement soulagés de toutes ces douleurs, ils vont dire " Bien, mais là ça ne m'intéresse quand même plus de vivre le temps qu'il me reste ".

ENTRETIEN AVEC

Hervé Picard

Souvent ce sont des gens qui ont une éthique personnelle très forte. Ils estiment qu'ils ne sont plus capable de faire des choses qui les intéressaient. La vie n'a plus de sens pour eux. Très souvent, quand on discute avec eux, on arrive à retrouver du sens. Ça peut être microscopique : j'ai eu comme ça une patiente, récemment, qui avait beaucoup de plaisir à se faire des repas, parce que c'était un des rares trucs qu'elle pouvait encore faire. Elle était hémiplégique, très fatiguée, vraiment dégradée, mais elle pouvait encore manger, et c'était une dame gourmande. Donc elle s'est mitonné des petits plats, elle a claqué un fric fou chez des traiteurs. Ça peut paraître ridicule comme sens à la vie, mais ça a été les derniers plaisirs de l'existence qu'elle pouvait goûter et ça lui suffisait. Mais il a fallu un travail pour qu'elle arrive à se le dire.

Il ne m'est arrivé qu'une seule fois que quelqu'un dise " vraiment, je ne peux plus. " En l'occurrence, c'était quelqu'un pour lequel on n'avait pas réussi à " épilucher complètement l'oignon ". C'est rare. Comme ça, à la louche, dans mon unité je dirais qu'il y a un malade sur 20 avec un symptôme, ou plusieurs, qu'on ne va pas réussir à faire disparaître. Cela peut être un peu de douleur. Ou une plaie dont on ne va pas réussir à contrôler les odeurs. Il y a des malades qui ne veulent pas vivre ça. La réponse qu'on peut faire alors, quand on s'interdit de donner la mort, c'est la sédation.

En quoi la sédation peut-elle " remplacer " l'euthanasie ?

C'est une bonne technique, ce qu'on appelle le sommeil induit. Ça consiste à donner un médicament qui va faire dormir les gens d'un sommeil très profond, donc " ils ne sont plus là ", la conscience est abolie comme lors d'une anesthésie générale. Mais ça ne les tue pas et c'est complètement réversible. Ça m'est donc arrivé de proposer à un patient un sommeil profond pendant 24 heures et de le réveiller ensuite pour qu'on en parle, organiser une visite de proches, un repas, une séance de massage ou autre. On peut passer comme ça des " contrats " de sommeil induits, par exemple 23 heures sur 24. Et pendant cette heure de veille, le malade peut faire des choses qui lui font plaisir et il arrive encore à supporter son symptôme. Encore une fois ces cas sont rare : j'ai dû voir 400 malades dans ma carrière, et des sommeils induits, j'en ai fait deux fois. Mais il y a un point

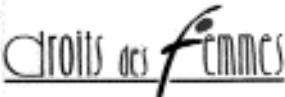
important avec le sommeil induit : l'intentionnalité. Il est toujours possible de revenir en arrière. La décision, c'est essentiel, est prise collectivement, avec le malade, son entourage et l'équipe soignante. Sur le plan phénoménologique – si on fait de la philo à deux balles – quelle différence avec l'euthanasie ? Aucune, puisque tu abolis la conscience et la relation au malade n'existe plus jusqu'à ce que la mort survienne. Mais du point de vue des éthiciens, la différence est majeure : l'intention que tu mets dans ton geste n'est pas une intention de tuer. Toutes ces techniques, par ailleurs, ne datent pas d'hier : ce sont finalement des techniques nouvelles avec de vieux outils.

Sont-elles suffisamment connues du grand public ?

Je crois que même le mot " soins palliatifs " commence à être connu. Je trouve, pour ma part, que c'est assez rassurant de savoir que quand je vais mourir – on ne l'a pas toujours à l'esprit quand on parle de ces questions, sa mort à soi – je pourrais faire appel à des gens dont le métier sera de me soulager, de m'accompagner, de réfléchir avec moi pour savoir jusqu'où on va dans les traitements. Parce que finalement c'est MA vie, c'est MON corps, et je ne veux pas que quelqu'un d'autre décide à MA place de ce qu'on en fait.

propos recueillis par Vanessa FLAHAUT

On a vu, on a lu
on en parle



droits des femmes



Les violences envers les femmes en France

Une enquête nationale



LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN FRANCE.

Une enquête nationale, La documentation française, 2003, 370 p.

AUTEURES : Maryse JASPARD, Elizabeth BROWN, Stéphanie CONDON, Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Annik HOUEL, Brigitte LHOMOND, Florence MAILLOCHON, Marie-Josèphe SAUREL-CUBIZOLLES, Marie-Ange SCHILTZ.

L'enquête Enveff

L'enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France), commanditée par le Service des Droits des femmes, dès 1997, et le Secrétariat d'État aux Droits des Femmes et à la Formation Professionnelle, est la première enquête nationale sur ce thème réalisée en France. Elle correspond aux engagements que la France a pris de concert avec les autres pays participants à la Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995, notamment aux recommandations faites aux gouvernements de fournir des "statistiques précises concernant les violences faites aux femmes". Il nous a paru important, que le public de Prochoix ait connaissance des pages intitulées "Le rapport à la religion : un élément socioculturel"

LE RAPPORT À LA RELIGION : un élément socioculturel

Parmi les composantes socioculturelles, la religion incarne non seulement une vision des rapports entre les sexes, mais aussi un ensemble de règles qui régissent maints aspects de la vie des personnes. Si les différentes confessions n'accordent pas le même statut aux femmes, la religiosité, quelle qu'elle soit, renvoie à un attachement aux traditions. Deux questions permettent de cerner les éventuels liens entre religion et situations de violence conjugale : le fait d'avoir été élevée dans une religion et l'importance accordée à la religion.

	Effectifs	Taux global	Dont situation : %	
			"Grave"	"Très Grave"
Religion de la femme				
Aucune religion	n=1616	7,8	6,3	1,5
Religion catholique ou protestante	n=3975	9,1	6,5	2,6
Religions musulmane, juive et "autres"	n=202	17	12,7	4,3
Importance de la religion				
Pas importante du tout	n=1804	8,3	6,4	1,9
Pas très importante	n=2018	8,4	6,5	1,9
Importante	n=1540	9,2	6,6	2,6
Très importante	n=385	14,4	9,2	5,2
Ensemble	n=5793	9	6,7	2,3

TABLEAU 6 : proportion de femmes en situations de violence conjugale selon le rapport à la religion

* La question concernant la religion des femmes a été posée de la manière suivante : "Avez-vous été élevée dans une religion, et si oui, laquelle ?".

Le Tableau 6 montre de façon assez évidente des liens entre ces deux indicateurs et la violence conjugale. Les femmes qui ont reçu une éducation laïque semblent moins exposées aux violences conjugales que celles qui ont été élevées dans une religion, quelle qu'elle soit. Mais avoir été élevée dans la religion catholique ne signifie pas, pour un grand nombre de personnes, avoir réellement reçu une éducation religieuse, et seules 40% des femmes "élevées dans la religion catholique" déclarent que la religion est "très importante" ou "importante" dans leur vie. Cela explique en partie que les différences soient relativement faibles entre les femmes qui disent n'avoir été élevées dans aucune religion et celles élevées dans la religion

ON EN PARLE

L'enquête Enveff

catholique ou protestante – 2/3 des répondantes -. En effet, l'importance accordée à la religion est très corrélée aux violences conjugales, notamment aux situations de cumul de violences puisque plus de 5% de celles qui vivent dans une ambiance imprégnée de religiosité y sont confrontées, contre moins de 2% parmi les femmes qui ont répondu accorder peu ou pas d'importance à la religion. De même, la proportion de victimes de violences conjugales est-elle multipliée par deux, presque trois pour les situations "très graves" (de 1,5% à 4,3%) parmi les femmes élevées dans les religions musulmane – très majoritaire –, juive et "autres non précisées". Dans la mesure où ce sont numériquement, sur le territoire français, des religions minoritaires, voire identitaires, il y a une plus grande empreinte du religieux dans la vie quotidienne : 86% des musulmanes et 72% des juives accordent de l'importance ou beaucoup d'importance à la religion. La prise en compte du milieu social n'atténue pas cet effet, qu'on peut sans doute relier aux statuts des femmes dans ces religions.

Finalement les critères socio-économiques tels que la PCS, le niveau d'études ou les revenus qui expliquent nombre de phénomènes sociaux sont peu discriminants s'agissant des mécanismes sous-jacents aux situations de violence conjugale. Par contre l'instabilité professionnelle, a fortiori l'exclusion de l'emploi et son corollaire le manque de ressources, mais aussi la dépendance financière accroissent l'exposition au risque de violence conjugale. Au travers de l'analyse d'une donnée socioculturelle comme l'attachement à une religion, il est visible que les violences conjugales dépendent grandement des représentations des rôles et fonctions masculins et féminins au sein du couple, et plus globalement des images sociales des femmes. Ces représentations imprègnent la relation de couple. Aussi est-il indispensable de cerner le mode relationnel du couple, fusionnel ou conflictuel, tendu ou équilibré, égalitaire ou inégalitaire, amoureux ou non, pour faire émerger les processus des violences conjugales. Enfin, la prise en compte des difficultés vécues pendant l'enfance et des violences sexuelles subies dans la jeunesse complèteront cette analyse.

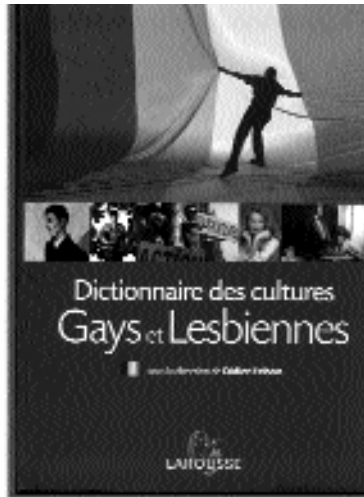
Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes

Sous la dir. de Didier Eribon, Larousse, 552 p.

La simple existence de ce dictionnaire est en soit une victoire. L'ouvrage est superbe. Une couverture assez épaisse, un rose mat, parsemé ça et là d'une bande de vernis sélectif. Du point de vue esthétique, l'intérieur aussi ne déçoit pas. La recherche iconographique coordonnée par Frédéric Mazuy et d'une grande qualité. Dans une bibliothèque la tranche rose fait du bien. Lors de la sortie du livre, sa présence sur les étals des libraires apportait du baume au cœur. Pour toutes ces raisons, impérieuses et nécessaires, ce livre est une œuvre éditoriale réussie.

Malheureusement, et malgré sa perfection esthétique, il vous faudra souvent le cacher quand vous recevrez. Pas quand votre vieille tante homophobe débarquera mais quand vos amies lesbiennes viendront dîner au risque de vous prendre un regard de travers. Pour quelle raison me direz-vous ? Les lesbiennes ne sont pas sensibles au vernis sélectif ? Le fond peut-être...

Il y a certes quelques articles bien documentés et mérités sur des lesbiennes qui ont compté, comme C. Delphy ou F. Gaspard, mais les lacunes sont légion. Michelle Causse, par exemple, n'a le droit qu'à une petite fiche de 13 lignes où ne figurent même pas ses principaux ouvrages. Qu'elle soit enseignée dans les universités françaises et canadiennes ne suffit vraisemblablement pas à en faire une auteure qui compte. Quant à Geneviève Pastre, elle n'a même pas eu le droit à une petite fiche. Dommage, il s'agit de la première éditrice lesbienne française... Depuis



ON A LU

Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes

trente ans, elle a écrit plus de vingt ouvrages reconnus, traduits en allemand, en anglais, italien, espagnol ou édités au Canada et aux USA. Elle est surtout le symbole de la visibilité lesbienne comme gaie, par ses écrits et ses interventions publiques. Le parti politique qu'elle a fondé, les Mauves, n'a peut-être pas l'avenir de l'UMP, mais il fait bel et bien partie des cultures gays et lesbiennes.

Autre personnage historique et culturel manquant : Marie-Jo Bonnet. Certes, beaucoup d'entre nous ont une dent contre elle depuis qu'elle a choisis le camp d'Irène Thèry au moment du PaCS, je ne sais même pas si je la saluerai en public, mais elle demeure la première historienne lesbienne. Elle aurait mérité au moins une colonne, même si elle avait dû se terminer par une phrase assassine. Pour sa défense (à moins que ce ne soit le contraire), Eribon se permet de dire que c'est une historienne "médiocre" lorsqu'on lui demande de s'expliquer. Heureusement, les Gouines rouges, dont Bonnet était une des leaders, ne sont pas passées totalement à la trappe grâce à un article de Christine Bard. Catherine Deudon est elle aussi absente. Photographe insatiable des mouvements de femmes, elle a produit une partie importante de notre mémoire collective... qui ne sera pas relevée dans ce dictionnaire.

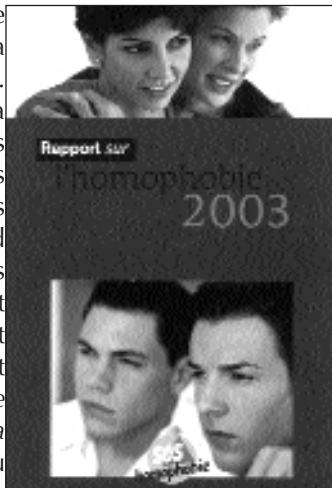
Mais le plus impardonnable reste sans doute la négation du travail de Claudie Lesselier. Fondatrice des Archives lesbiennes, elle a pendant des années créé les structures nécessaires au développement de cette culture. Elle a accompagné et incité de nombreux travaux universitaires, elle a produit des textes théoriques essentiels, elle a fait des séminaires et des conférences, elle a recueilli les témoignages de lesbiennes âgées qui lui ont raconté leurs 20 ans, elle a mis en place des réseaux internationaux, des bases de données, elle a accueilli les archives de nombreux homos... Même subventionné à mort, aucun centre d'archives gay n'arrivera à faire ce que Claudie Lesselier, puis ses héritières, ont fait pour la culture homosexuelle. Ne pas lui consacrer une notice, ce n'est pas que de la misogynie, ou un manque évident de perspective culturelle... C'est un peu comme si le disciple d'un grand écrivain voyait sa contribution niée après la mort de ce dernier. Ce n'est pas seulement misogynie, inculte et prétentieux, c'est juste inqualifiable. Mais sinon, le vernis sélectif est vraiment très beau.

A. BAÏF

Le Rapport de SOS Homophobie

Paris, 2003, 144 pages

Ce sixième rapport de l'association de lutte contre l'homophobie couvre la période allant d'avril 2002 à mars 2003. De l'élection présidentielle à la constitution d'un gouvernement "pas très homophile" (et dont les membres comme Patrick Devedjian, Jean-François Mattei, Renaud Dutreil, Renaud Musselier, etc. s'étaient distingués dans leurs charges homophobes au moment du vote du Pacs) au vote de l'amendement Lellouche (sic) à la loi Sarkozy aggravant "les peines quand l'infraction est commise en raison de l'orientation sexuelle de la victime" en passant par l'éviction au profit d'associations ultra catholiques de



l'APGL et de la CADAC du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle et par l'agression du maire de Paris par un homme déclarant "ne pas aimer les homosexuels", cette période a été riche d'événements.

Mais l'intérêt essentiel du Rapport sur l'homophobie réside moins dans cette "chronique" de l'histoire récente que l'on pourra parfois trouver un peu superficielle que dans l'analyse des appels reçus par la ligne d'écoute (accessible deux heures par jour, 7 jours sur 7 grâce aux militant-e-s de l'association). Car c'est là l'immense mérite de ce rapport annuel : être le seul recensement de l'homophobie en France. C'est-à-dire le seul qui tente de la mesurer et de la décrire au quotidien, dans la manière dont elle affecte de trop nombreuses personnes.

Il ne s'agit pas à proprement parler de statistiques puisque, par définition, l'analyse ne porte que sur les faits portés à la connaissance

de l'association par des témoins ou des victimes d'homophobie mais ils permettent de donner un visage aux différentes facettes de la gaïphobie et de la lesbophobie. La violence physique, allant jusqu'au meurtre, loin d'être en diminution, concerne 10% des appelants. D'autres formes, bien que moins spectaculaire, constituent pourtant de vraies souffrances et s'apparentent pour certaines à un harcèlement moral continu qui peut s'exprimer aussi bien dans la vie quotidienne (notamment dans les relations de voisinage), que dans le monde du travail, et que dans les relations familiales (notamment pour les plus jeunes en situation de dépendance financière et émotionnelle avec les parents manifestant cette homophobie). Surtout, cette autre violence, allant du dénigrement et de la rumeur à l'insulte semble plus difficile à prouver et à combattre sur le plan juridique que la violence physique. "Accessoirement", il n'est pas sans effet que la manière du gouvernement de "légiférer" sur les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ait été de prévoir des circonstances aggravantes pour les délits commis plutôt que de reconnaître l'existence de faits ou d'attitudes en eux-mêmes homophobes (par exemple les insultes ou l'incitation à la haine).

Finalement deux idées apparaissant dans le rapport sont particulièrement frappantes. Il s'agit d'une part du peu de crédit dont semblent jouir les institutions pour intervenir en cas d'homophobie (syndicats ou hiérarchie dans le monde du travail ; police ou gendarmerie dans la vie quotidienne). Soit que celles-ci, ou les personnes qui les représentent, aient manifestées de l'hostilité ou de l'indifférence vis-à-vis des homosexuel-le-s victimes de violences, ou bien qu'elles soient vues comme inefficace ou incapable d'intervenir efficacement – et singulièrement sans aggraver le problème pour la personne dénonçant l'homophobie.

Le second fait marquant est la forme de violence extrême que peut prendre cette homophobie de la part de personnes très jeunes (agressions de lesbiennes ou de gais par des jeunes de 10 à 20 ans en bande à la sortie d'établissement ou sur des lieux de drague) ou dans le cadre familial (tentative de mise sous tutelle par des parents de leur enfant homosexuel). Sans que le rapport puisse dire s'il s'agit de phénomènes en progression ni leur fréquence, ils peuvent faire craindre un véritable retour de bâton pour les droits des gais et des

lesbiennes alors que traditionnellement, les plus jeunes sont les plus "progressistes" sur ces questions.

Enfin, nous devons faire une remarque plus générale sur l'ambiguïté de l'utilisation des termes d'homophobie et de lesbophobie dans le rapport. En effet, si la mise en exergue de la lesbophobie est bien compréhensible du fait de certaines spécificités de l'homophobie s'adressant aux femmes, qui fonctionne d'abord sur l'invisibilisation et la minorisation des lesbiennes et agrège des comportements relevant du sexisme, elle suppose en retour l'identification de ce qui constitue la gaïphobie – comme la forme d'homophobie s'adressant spécifiquement aux hommes homosexuels ou supposés l'être. Faute de quoi, tout le rapport sur "l'homophobie" risque d'être compris comme ne parlant que des hommes, sauf si on spécifie à chaque fois "lesbophobie". Ce qui contribuerait paradoxalement à renforcer le mauvais réflexe qui consiste à penser uniquement "homme" quand on entend "homo-".

GRÉGORY LEVRAT

Liberté Égalité Sexualité

Clarisse Fabre, Eric Fassin

Le Monde/Belfond, 2003, 16 €

"En France, les questions sexuelles font désormais partie de l'actualité politique. Hier encore, on brandissait l'épouvantail américain pour les renvoyer dans l'intimité de la vie privée. Mais, depuis le PaCS et la parité, elles investissent la sphère publique : on débat ainsi de harcèlement et de violences sexuelles, de prostitution et de pornographie... Ces questions particulières renvoient à un enjeu général : les normes sociales qui définissent le genre et la sexualité – à la fois les hommes et les femmes, l'hétérosexualité et l'homosexualité."

Karim, mon frère

Ex-intégriste & terroriste

Samia Labidi

Flammarion, 1997, 330 p. 15 €



Ce livre aurait pu être un roman. Il en a le souffle. Malheureusement, il nous conte une histoire on ne peut plus réelle puisqu'il nous plonge dans l'univers d'une famille tunisienne déchirée par l'islamisme.

Cette famille, c'est celle de Samia Labidi qui nous permet avec ce livre d'approcher l'intégrisme par le biais le plus troublant, celui de la familiarité justement. Avec tendresse mais aussi colère, elle nous présente son frère, Karim, qui devient aussitôt le héros attachant de cette descente en enfer. Tout est parfaitement rendu, l'ambiance, les ressorts identitaires par lesquels le fanatisme parvient à prendre racine mais aussi les mécanismes de recrutement, d'endoctrinement et au final le fonctionnement d'un réseau encore mal connu malgré son rôle visiblement important : le réseau Rissali.

Une nébuleuse islamiste chiite s'appuyant sur les moyens du régime des Mollah iraniens pour mieux infiltrer les cellules islamistes sunnites en vue, comme toujours, d'accroître son pouvoir de nuisance au nom du djihad. Mais les premiers réseaux que le fanatisme infiltre, ceux qu'elle fait exploser en premier, ce sont souvent des familles. Dans celle de Samia et de Karim, les premières graines de haine au nom de la religion viennent de l'une des sœurs aînées, mariée à un islamiste et dont l'intransigeance au nom du Coran glace peu à peu l'ambiance familiale. Samia Labidi relate parfaitement comment, sous prétexte de revenir à un islam archaïque, les hommes de la maison commencent à regagner du pouvoir sur les femmes, et donc à reprendre goût à la domination. Incapable de se faire respecter, le père de famille comprend vite l'intérêt de s'imposer au nom du Coran. Lui qui n'a

jamais été qu'une ombre se prend soudain pour l'incarnation vivante du patriarcat. Il devient même violent au nom de la supériorité que lui confère la religion sur sa femme. La mère doit s'enfuir et le reste de la famille se retrouve aux mains de deux tyrans domestiques, le père et le gendre, que sa femme seconde à merveille pour imposer le retour à la domination masculine. Les rires sont remplacés par les silences et la solidarité par la suspicion. Parmi les hommes de la famille, un autre garçon va succomber à l'attrait de l'islamisme, Karim, moins par attrait pour le virilisme politique que par un penchant inné pour l'utopie et la transcendance. Une quête d'absolu qui nourrit si bien les rangs des fanatiques. Les islamistes le savent et ils le repèrent très vite. Très vite aussi, il est flatté par des missions, des codes, des promesses de voyages et d'héroïsme qui le conduisent jusqu'en Iran, où il intègre un camp d'entraînement destiné à former de futurs terroristes sous l'œil bienveillant de Téhéran.

Sur place pourtant, le jeune homme est déçu par le cynisme de ses camarades, dont l'extrémisme n'a rien de transcendant et pour qui la religion n'est clairement qu'une arme de combat, le sacré servant de paravent pour cacher leurs misérables aspirations au pouvoir et à la gloire. Il faut plus de courage pour sortir de ce type de réseau que pour y entrer. C'est pourquoi la fin du livre prend des allures de roman policier, où les traques du réseau Rissali rivalisent avec les séances d'interrogatoire des services de renseignements tunisiens. Sortir du mensonge et retrouver l'usage du doute et de l'esprit critique demande des années.

Ce voyage initiatique n'aura pas été totalement inutile puisque Karim et Samia militent aujourd'hui ensemble au sein de l'AIME (D'ici ou de là-bas mais ensemble), une association de musulmans laïques qui se battent contre l'intégrisme. Les articles font plaisir à lire lorsqu'on ne sait plus où trouver l'énergie de résister à ceux qui voudraient nous faire croire que le combat pour la démocratisation des pays arabomusulmans passe par l'abandon de tout esprit critique envers l'islamisme...

CAMILLE

RIGAUULT

Qu'est-ce que la laïcité ?

Henri Pena-Ruiz

Folia actuel, 2003, 349 p.

En attendant le verdict de la commission Stasi, nous vous conseillons de courir acheter deux ouvrages récemment publiés par Henri Pena-Ruiz, philosophe, enseignant à l'IEP de Paris et auteur d'un autre essai incontournable sur la laïcité, *Dieu et Marianne* (PUF, 1999). En plus de nous rappeler le sens de l'idéal laïque, face à la "guerre des dieux", *Qu'est-ce que la laïcité ?* est tout particulièrement précieux pour comprendre en quoi les termes de "laïcité ouverte" ou de "nouvelle laïcité" ont été pensés pour discréditer l'idéal laïque tel que nous le connaissons en France et combien ce modèle reste un formidable vecteur de cohésion sociale, tout comme l'école dès lors qu'elle insiste sur ce qui rapproche et non sur ce qui divise.

Le second ouvrage que nous offre Henri Pena-Ruiz, *La Laïcité* (Garnier-Flammarion), est une compilation de textes choisis, de Kant à Spinoza en passant par Augustin, Voltaire et Averroés... Un recueil passionnant et une boîte à outils terriblement utile pour contrer ceux qui voudraient faire croire que la laïcité est une "valeur occidentale" et non une "valeur universelle". Il y a quelques années, Henri Pena-Ruiz a eu l'occasion de participer à un débat organisé par la Ligue des droits de l'homme où intervenait également Tariq Ramadan. Lorsqu'il a rappelé qu'Averroés, l'un des plus grands penseurs de l'Espagne arabo-musulmane, était le premier à inviter ses contemporains à une lecture rationnelle du Coran, Tariq Ramadan est sorti de ses gonds : "Je vous interdis de parler de MA culture !" lui a-t-il lancé depuis l'autre bout de la table... "Mais moi, monsieur, je vous offre Voltaire ! Ce n'est pas MA culture, c'est un savoir universel !" lui a répondu Henri Pena-Ruiz.

C.R



NEWS ProChoix

Réseau d'investigation et d'information, ProChoix anime une liste de diffusion gratuite : un bulletin d'information par mail dans lequel vous retrouvez des éditos, l'annonce d'événements (manifestations, pétitions, etc.), mais aussi des infos exclusives sur le Droit de Choisir et ses ennemis. Pour s'abonner à cette liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer un mail avec pour objet "**subscribe**" à "**prochoix-l@ras.eu.org**".

News du 1/8/03

i MORT D'UN TRAVESTI À NANCY

Deux collégiens ont reconnu le 30 août dernier être passés à scooter, le soir du 1^{er} août, sur le canal de la Marne-au-Rhin. L'un d'eux aurait poussé du pied Jean-Pierre Humblot, un travesti qui fréquentait ce lieu de drague. Ce dernier a chuté dans le canal et s'est rapidement noyé. Les deux jeunes gens ont pris la fuite. Il semble que les deux garçons avaient pris l'habitude depuis le début de l'été d'aller agresser des homosexuels, près du canal "pour s'amuser", selon leurs propres termes. Cinq agressions ont été recensées. À deux reprises deux personnes ont été frappées puis jetées à l'eau. Toujours vivantes, elles avaient cependant renoncé à porter plainte.

Source : Didier FOHR/L'Est républicain

* Depuis plus d'un an et demi, ProChoix s'inquiète du nombre d'agressions homophobes et transphobes, incontestablement en hausse, mais souvent improuvables du fait que les victimes refusent de porter plainte. Sans parler des familles qui imposent le silence en cas de décès. Si vous-même avez été victimes d'agressions physiques, envoyez-nous vos témoignages par mail : prochoix@prochoix.org

News

 **LA CLÉMENCE US POUR LE TERRORISME PROLIFE**

On se demandait quel sort réserverait la justice américaine — dirigée par un ministre intégriste et prolife (John Ashcroft) — au dernier terroriste prolife en l'attente d'un jugement. On le sait désormais. James Kopp a écopé de 25 ans de prison mais ses complices ont tous été libérés. James Kopp, un militant prolife américain a été arrêté en France en mars 2001. Surnomé le "chien atomique" en vertu de ses nombreux faits d'armes anti-avortement, il avait été classé au palmarès des dix hommes les plus recherchés par le FBI depuis l'assassinat du docteur Slepian (abattu au fusil à lunette par la fenêtre de sa cuisine sous les yeux de sa femme et de ses enfants).

ProChoix se réjouit de voir cet assassin sous les verrous pour 25 ans, mais s'inquiète de la clémence dont ont bénéficié ses complices : Loretta Marra et Dennis Malvasi viennent d'être libérés le 21 août 2003. En avril dernier, le couple a plaidé coupable et a reconnu avoir organisé la fuite de Kopp en France en échange d'une réduction de leur peine de 10 à 5 ans. Finalement, le juge Carol Amon du Us District Court semble s'être montré encore plus généreux que prévu puisqu'il a réduit la peine à 29 mois (déjà effectués) et vient d'ordonner leur libération.

Loretta Marra et Dennis Malvasi ne sont pas n'importe qui. Ce sont deux personnes clefs dans la diffusion de la théorie de l'homicide justifié vis-à-vis des médecins pro-avortement. Ils animent le groupe terroriste dit de "l'Armée de Dieu", à qui l'on doit plusieurs attentats à la bombe contre des bars lesbiens et des cliniques pratiquant l'avortement. Le groupe a également signé des dizaines de colis piégés à l'anthrax envoyés aux Planning familiaux américains en septembre 2001. Dennis Malvasi, lui même, a déjà été arrêté à la suite de trois attentats contre des cliniques.

La libération prématurée prouve s'il en était besoin que tous les terroristes intégristes ne sont pas dans la ligne de mire de l'Amérique de l'après 11/09... Ce n'est pas la première fois qu'elle se montre clémente vis-à-vis du terrorisme chrétien. Peu de temps après son

entrée en fonction, John Ascroft a autorisé la mise en ligne du "Nuremberg pour la vie", un site prolifère diffusant des listes de médecins à abattre. La remise en liberté de Loretta Marra et Dennis Malvasi ne peut que réactiver un peu plus les réseaux les plus radicaux, de ceux qui commettent des attentats au nom de Dieu et de la vie...

News du 2/8/03

ATTAQUE DE LA GAY PRIDE DE STOCKHOLM PAR DES SKINS

Le 2 août dernier, 5000 personnes manifestaient lors de la gay pride de Stockholm. Au moment où ils passaient devant la place royale, 30 skinheads ont attaqué les manifestants. Ils se sont mis à frapper les manifestants avec des battes et à leur jeter des bouteilles. Un participant à la marche a été frappé à la tête et a dû être évacué en urgence à l'hôpital. Certains skins avaient des pancartes où était écrit "enfermez les pédophiles". Tous faisaient partie de la contre-manifestation soutenue par les Églises locales.

News du 9/8/03

INDE : PRISON À VIE POUR LES HOMOS

Le gouvernement indien a justifié devant la Cour suprême de New Delhi son refus de décriminaliser l'homosexualité : "*la société indienne est intolérante envers la pratique de l'homosexualité (...) si nous abolissions cette loi, nous ouvririons les vannes à un comportement délinquant et licencieux*". Des groupes gays avaient saisi la Cour suprême pour faire supprimer la loi contre la sodomie comme inconstitutionnelle. Pour l'instant, toute personne condamnée encourt la prison à vie. Les avocats favorables à la dépénalisation argumentent que la peur de la prison a conduit les homos à la clandestinité et qu'il est donc impossible de faire une prévention efficace à leur égard.

News du 28/8/03

✝ RUSSIE : RESTRICTIONS POUR L'AVORTEMENT

Alors que la loi russe était une des plus permissive au monde, la Russie vient de décider de réduire l'accès des femmes au droit à l'avortement. Pour obtenir un avortement, entre 12 et 22 semaines, les femmes devaient citer au moins une des 13 circonstances dont le divorce, la pauvreté, le chômage, le fait d'être réfugiée. Désormais les femmes n'auront le droit d'avorter que si elles sont en prison, qu'elles ont été violées, la mort de leur conjoint, ou si elles sont sous tutelle. Aucune autre raison ne justifie désormais l'avortement en Russie. L'Église russe orthodoxe a accueilli avec joie cette nouvelle donne en disant qu'elle continuerait à se battre jusqu'à l'interdiction totale de l'avortement. Un sondage conduit par le *Christian Science Monitor* a révélé malgré tout que si les Russes étaient amenés à se prononcer, 62 % d'entre eux sont défavorables à tout changement dans la loi antérieure.

News du 30/8/03

☀ POUR BERLUSCONI : "MUSSOLINI N'A TUÉ PERSONNE".

Fin du mois d'août Berlusconi a déclaré à deux journalistes anglais qui faisaient une comparaison entre le fascisme et le régime de Saddam. *"Mais Mussolini lui, n'a tué personne. Il envoyait simplement les gens en vacances, hors d'Italie."* Dès la publication de l'entretien par *The Spectator* et la levée de bouclier, Berlusconi a cherché à rectifier le tir : *"Je n'avais nullement l'intention d'accorder une interview à ces journalistes. J'ai parlé librement sans me soucier de la forme. Nous avons un accord qui était de dialoguer en toute franchise et que je puisse après relire le texte, mais ces journalistes n'ont pas tenu leur parole. Le président du Conseil ne répond normalement que par écrit*

à des demandes écrites. Ces deux journalistes ont profité de l'absence de mon porte-parole pour m'interroger".

La gauche italienne a demandé à Berlusconi de "venir s'expliquer au Parlement, devant le pays tout entier, sur ses graves affirmations sur la dictature fasciste" : "Mussolini a été un assassin. Berlusconi prouve une fois de plus qu'il n'a pas la dignité nécessaire pour représenter une démocratie et une Europe nées de la lutte contre le fascisme et le nazisme". Le président de la communauté juive, Amos Luzzatto, a été l'un des premiers à critiquer les propos de Berlusconi. "C'est la politique fasciste de Mussolini qui a fourni les instruments pour déporter 8.000 juifs, en grande partie disparus dans les camps de concentration".

News de Repubblica du 5/9/03

LA RENTRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ANTILAÏCITÉ

La situation au lycée la Martinière de Lyon

Trois élèves voilées ont été accueillies durant ces jours de pré-rentrée : 2 en BTS , 1 en 1ère STT. Les professeurs chargés de l'accueil ont après lecture du règlement intérieur, demandé aux étudiantes de se rendre auprès du chef d'établissement. Il semble que l'une d'elle (en BTS) ait compris la nécessité de se soumettre à la règle commune. Les professeurs de la classe de 1ère STT se sont réunis le 2 septembre, afin de préparer à l'accueil d'une classe comportant des éléments susceptibles de poser problème. Dans cette classe est affectée l'élève voilée dont le comportement, en seconde, n'a pu être évalué par le Conseil de Discipline. À l'issue de cette réunion, Présidée par le chef d'établissement, il a été convenu d'éviter d'interpeller la jeune fille devant l'ensemble des élèves, pour attendre la fin de l'heure et lui demander de se soumettre au Règlement. D'après le professeur principal, il s'agit d'essayer d'éviter de faire de l'élève "une starlette". On doit objecter, qu'il est illusoire de penser que l'ensemble des élèves ne comprendra pas les raisons pour lesquelles le professeur demandera à cette élève de rester en classe après que le règlement ait été lu (l'ensemble des élèves de l'an dernier est informé de la situation

conflictuelles générée par l'élève), De plus, n'est t-on pas en droit de penser, que le fait de transgresser une règle (sans risque de sanction) fait de cette jeune fille (comme de tout autre adolescent) une starlette défiant la communauté éducative, bafouant ainsi l'autorité des adultes. Ne pas exiger le respect de la règle, s'abstenir de sanctionner un comportement qui y contrevient au su et vue de tous ne peut qu'inciter les autres élèves à des comportements déviants. Quelle image des adultes en charge de leur éducation voulons nous leur donner ? Dans quelle mesure, les sanctions à l'encontre des autres élèves seront-elles perçues comme justes et équitables ? Enfin, chacun doit avoir conscience que c'est l'ensemble de la communauté éducative qui est attachée à cet espace de neutralité consacré par la Laïcité.

Le problème, s'il se manifeste dans une classe, ne concerne pas seulement l'équipe éducative de la classe mais l'ensemble de la communauté réunie dans cet établissement. Il nous faut tenir compte de tout ce que, l'an dernier nous avons entrepris pour avancer dans la résolution du problème ("médiation", grève de 83% des personnels, journée de la Laïcité, modification du règlement intérieur, vote du Conseil d'Administration demandant la tenue du Conseil de Discipline). Notre action a permis d'alerter les politiques, les pouvoirs publics ont décidé la création de 2 commissions d'enquêtes. Nous serons auditionnés le 12 septembre au Sénat par la Commission présidée par Bernard STASI (médiateur de la République). Ne rien faire, sous prétexte d'assurer une hypothétique année paisible aux collègues de la classe, c'est faire le jeu de ceux qui veulent occulter la réalité d'un problème Les élus au Conseil d'Administration se réuniront demain pour apprécier la situation et décider des actions à entreprendre.
Pour les Enseignants Élus au C.A : J-C SANTANA

Situation à Flers

L'Union des Familles Laïques de l'Orne (UFAL 61), constate que ce début d'année s'avère déjà mouvementé à Flers, par la rentrée de deux lycéennes persistant à faire part, de façon ostentatoire, de leur soumission au fondamentalisme religieux. Notre association, radicalement progressiste, lutte depuis des années contre toutes les formes de discrimination, contre le sexisme et le patriarcat ... Nous apportons donc notre soutien aux enseignants de Flers soucieux de

l'application des principes républicains de laïcité et restons à leur disposition si ceux-ci souhaitent obtenir des conseils sur la législation en la matière, comme nous pouvons organiser une mobilisation au niveau régional et national, pour qu'une loi soit enfin votée ! Salut et fraternité. *UFAL 61*

Les féministes doivent défendre la laïcité

“Nous voulons que la femme, aussi bien que l'homme, soit élevée comme un être libre, raisonnable, s'appartenant à soi-même, indépendant par son travail, par son amour, par sa pensée, par son caractère et non comme un appendice de l'homme, à jamais condamné à une fatale dépendance ...” déclarait Pauline Roland fondatrice de l'Association des institutrices, institutrices et professeurs socialistes en 1850.

Cette revendication portée par l'histoire du féminisme français reste l'objectif du combat permanent des femmes conscientes de la nécessité d'une reconnaissance véritable de leur rôle social et politique. Qu'on cherche à les soumettre par la morale ou par l'endoctrinement les femmes ont encore à redouter au XXI^e siècle les lois du machisme et de l'esclavage. La liberté de penser, la liberté d'agir n'est pas pour toutes les jeunes filles de l'an 2000 un acquis défendu par les lois de la République. L'esclavage féminin existe en France, parfois dans des familles aisées où la religion se pratique, où on se gausse de morale et de savoir vivre. C'est la religion catholique qui, par l'obscurantisme d'une morale dictée par le Vatican, réfute le droit des femmes à la contraception et à l'avortement. C'est la religion musulmane qui par l'interprétation intégriste du Coran marque une présence de plus en plus grande du voile islamique dans nos villes et qui l'impose de plus en plus souvent dans nos Etablissements Publiques. Ce qui se passe dans les établissements scolaires concernant le port du voile devrait interpellier fortement tou(te)s les féministes. Tant que nous éviterons de faire face et que nous renverrons ce problème à un phénomène “de banlieues” ; tant que la majeure partie de la gauche y verra le combat particulier de l'émancipation culturelle des beurettes, nous nous enfoncerons davantage dans la régression du combat féministe. Accepter le port du voile islamique comme un fait

de société et le tolérer dans les lieux publics pour cause de modernisme laïque (dont se prévalent les défenseurs humanistes et condescendants de la "laïcité ouverte"), c'est cautionner le rapport de force qui place l'homme en être supérieur, qui impose à la femme de renier son identité sexuelle, qui l'oblige à proclamer publiquement sa soumission à l'autorité masculine, qui la contraint à abandonner sa féminité et son pouvoir de séduction à la porte du domicile conjugal.

Notre école publique n'a pas la vocation d'entériner les inégalités sociales, de reproduire les schémas de la domination masculine ni d'encourager les discriminations sexistes, religieuses ou politiques. Elle a la vocation républicaine d'offrir à tous, filles ou garçons, musulmans, catholiques, juifs, orthodoxes, agnostiques ou athées les mêmes chances d'accéder à la liberté de conscience. Elle a le devoir d'instaurer en ses lieux les conditions propres à promouvoir l'égalité sociale et sexuelle.

C'est en luttant contre les stéréotypes sexistes, en réclamant que soit accordé une place plus grande au rôle des femmes dans l'histoire des libertés républicaines que nous affirmerons notre combat féministe. Ce n'est certainement pas en laissant les communautés religieuses envahir peu à peu l'espace de liberté et d'égalité que sont les lieux publics et tout particulièrement l'école que nous pourrions garder intact les acquis du combat féministe de nos mères et de nos grands-mères. Ne serait-il pas nécessaire et urgent d'étendre certaines revendications militantes (lutte contre les violences conjugales, respect du droit à l'avortement, parité en politique) à d'autres combats d'urgence, comme le combat pour l'abolition de l'esclavage féminin, comme le combat pour l'abolition des injustices sociales subies par les femmes (premières touchées par le chômage, la discrimination à l'embauche ,la précarité et la pauvreté), comme le combat pour l'émancipation des femmes musulmanes que porte certains mouvement comme les "ni putes ni soumises" ?.

En tant que citoyennes attachées aux valeurs de la République, nous avons en tous les cas, un grand combat à mener, celui du combat laïque, celui de la reconnaissance du droit des femmes à refuser le rôle que veulent leur faire porter les religions. Nous devons, toutes et tous, prendre conscience de la propagation rapide d'un nouvel asservissement, identique à l'asservissement des femmes du XIX é

ProChoix

N° 26-27 Automne 2003

siècle. Si toutes les religions donnent aux femmes un rôle inférieur dans la société, l'islam véhicule son asservissement. Le port du voile en est un signe. Nous ne pouvons l'ignorer ou mettre en avant l'humanisme d'une gauche bien pensante qui chercherait à sauver d'innocentes victimes. N'accepter, sous aucun prétexte, le port du voile à l'école publique, c'est faire un grand pas vers la reconnaissance du droit, qu'ont toutes les femmes de notre Pays, d'accéder, dans la neutralité républicaine, à une éducation émancipatrice.

Les militant(e)s de toutes les organisations féministes doivent être au premier rang de ce combat laïque.

BRIGITTE BRÉ-BAYLE, enseignante, syndiquée SNUIPP, élue FCPE

Communiqué d'Act-Up du 11 septembre 2003

🕊 "DES CREDITS POUR LA RÉPRESSION, RIEN POUR LES DÉTENUES MALADES"

Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin vient d'affecter des nouveaux crédits à l'administration pénitentiaire pour la création des ERIS, équipes régionales d'intervention et de sécurité. Act-Up-Paris dénonce cette mesure, qui va encore aggraver les conditions de détention pour les détenus en général et les détenus malades en particulier.

Le gouvernement choisit la répression pour faire régner l'ordre dans ces prisons alors qu'il incarcère de plus en plus de monde, négligeant les alternatives à la prison et les suspensions de peine. Avec 62 000 détenus pour 49 000 places, la situation est évidemment ingérable pour les détenues et le personnel pénitentiaire. Mais aujourd'hui, avec ces ERIS, le gouvernement Raffarin amplifie la répression et la terreur.

Dès le lundi 5 mai 2003, un détenu malade du sida nous confiait avoir été humilié, mis à nu, fouillé puis tabassé par un ERIS cagoulé avec des protections anti-émeutes. Voilà ce qui attend les malades et les autres détenus. La prison est une zone de non-droit et les conditions de détentions se sont aggravées depuis les derniers rapports parlementaires. Le gouvernement a amplifié sa politique du "tout

carcéral", au détriment de la prévention et ne tient pas que l'on sache ce qui s'y passe. Le service pénitentiaire est un service public comme les autres. Pourtant, quel citoyen oserait confier un membre de sa famille à un lieu insalubre connaissant 60 à 200% de surpopulation et ne répondant pas aux normes de sécurité ?

Act-Up exige :

- la libération immédiate des détenus n'ayant rien à faire en détention ;
- que, en attendant leur libération, les détenus malades ne soient plus humiliés ni tabassés ;
- que les parlementaires aillent visiter les prisons et dénoncent les atteintes aux droits des détenues ;
- que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin abandonne sa politique du "tout carcéral " (*Communiqué Act-Up Paris*)

News du 16/9/03

USA : LA RELIGION INTÈGRE LE DROIT DU TRAVAIL

Plusieurs groupes de la droite religieuse ont demandé aux élus du Congrès de voter un amendement au Workplace Act contraignant les entreprises à autoriser leurs employés à porter des tenues religieuses et à s'absenter lors des fêtes confessionnelles.

Depuis 2000, les mouvements religieux ont su se doter d'alliés y compris chez les démocrates. Ainsi le sénateur Lieberman a annoncé qu'il soutenait le mouvement. Au moment de la campagne les groupes religieux chrétiens ont même fait du cas Lieberman un cas d'école. *"Joe Lieberman a un des jobs les plus durs d'Amérique. Pendant les 10 prochaines semaines, le sénateur Lieberman va sans s'arrêter, 18 heures par jour faire campagne pour la plus importante élection américaine. Cependant chaque vendredi, lorsque le soleil se couchera, il prendra ce que chacun de nous devrait avoir, 24 heures de repos, un repos de shabbat. Il sortira de ce repos revivifié et prêt pour les*

nouveaux challenges de la semaine. Joe a de la chance. Il a un patron qui sait qu'il veut faire shabbat et qui l'a engagé malgré tout. Mais des milliers d'Américains n'ont pas cette chance. Quand ils disent à leur futur employeur qu'ils ne veulent pas travailler shabbat, ils se font renvoyer. Ce problème touche tous les américains qu'ils soient juifs, chrétiens ou musulmans ou autres".

On a le sentiment à la lecture de ce texte que les Américains sont obligés de travailler 7 jours sur 7, ce qui peut arriver au pays du grand capital mais qui n'est tout de même pas la règle.

Le but est en fait de remplacer la plupart des dispositions du Workplace Act par le Workplace Religious Freedom Act, notamment la notion de concertation entre l'employeur et l'employé et de "solution raisonnable". L'employeur aurait ainsi l'obligation non seulement d'accepter tous signes religieux, mais aussi d'assurer à ses employés le bon déroulement de leur cultes, construction de chapelles sur le lieu de travail, menus différents à la cantine...

News du 07/11/03

 **GUY COQ EST DE RETOUR**

La semaine dernière, Christine Boutin nous faisait la gentillesse de se prononcer en faveur du voile ainsi que de tous les signes religieux dans tous les lieux publics. Maintenant c'est à Guy Coq de se positionner... Il nous avait presque manqué depuis le débat sur le pacs. Il nous revient après 3 ans d'absence, droit dans ces bottes et prêt à toutes les polémiques. Lui qui disait à propos de l'égalité entre homos et hétéros qu'il s'agissait d'un "égalitarisme", d'une "perversion de l'égalité et des droits de l'homme" parce qu'elle consisterait à attribuer les mêmes droits aux couples homosexuels et hétérosexuels alors que ces derniers ne reproduisent pas, selon lui, l'espèce : "Là où les relations sont hétérogènes, il est absurde d'aposer l'égalité" car "derrière l'exacerbation de l'égalité" se profile une chose de terrifiant : "le principe d'indifférenciation". On le comprend, il y a de quoi être horrifié à l'idée d'être pris pour une femme ou un homo quand on est, comme lui, un homme hétéro naturellement doué pour le privilège.

En voyant Guy Coq revenir dans le débat on se pose une première question, de quel nom d'oiseau va-t'il nous affubler. Durant le pacs nous étions le "complot du lobby" homosexuel coupable de "la diabolisation des opposants du PaCS". Il est vrai que nous le soupçonnions d'accointances avec l'Église. Pour ne pas nous contredire, c'est à Lourdes, à la 37e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale de France, que Guy Coq a fait son come back. Il a ainsi invité l'Église à renouer avec son esprit prophétique. Pour lui la visibilité ne suffit pas, il faut privilégier la présence de l'Église catholique dans le débat. De belles prises de positions anti-laïcité en perspective...

News du 07/11/03

LA TOURNURE PRISE PAR LE DÉBAT SUR LE VOILE

Quelques réflexions sur la façon dont le débat sur le voile est piégé...

1) l'UOIF, une organisation intégriste approuvant les attentats kamikazes, est invitée sur tous les plateaux de télévision comme s'il s'agissait d'une simple association musulmane (merci à Nicolas Sarkozy de l'avoir rendu si fréquentable !)

2) Alma et Lila Lévy, les deux lycéennes voilées exclues du lycée d'Aubervilliers, tiennent des propos à la limite du racisme et de l'antisémitisme que personne ne relève...

Exemple : Entendu sur le plateau de Thierry Ardisson. Ardisson demande à Lila et Alma si leur nom, Lévy, n'est pas trop difficile à porter. Réponse d'Alma : "Non... ça va. Au contraire, mon frère ça l'arrange quand il va chez le banquier !" Clin d'oeil et sourire entendu pour un beau cliché antisémite. Personne ne réagit. Mouloud Aounit, le président du MRAP, présent sur le plateau, ne dit rien. Ardisson hoche la tête et le père de Lila et d'Alma peut continuer à présenter ses filles comme les seules victimes du racisme.

3) Le mot "islamophobie" est utilisé à toutes les sauces, du Monde à JP Raffarin en passant par l'extrême gauche. Dommage, c'est un mot forgé par les intégristes pour censurer toute critique de l'islam, principalement utilisé contre les musulmans libéraux et les femmes. Dans un livre sur la "Nouvelle islamophobie" (ed. La Découverte), Vincent Geisser s'inscrit visiblement dans cette tradition puisqu'il accuse pêle-mêle le recteur de la Mosquée de Paris, SOS Racisme et les journalistes d'investigation d'être des "facilitateurs d'islamophobie" (p.96). Sic.

* Pour en savoir plus sur l'origine du mot islamophobie, lire Fourest Caroline, Venner Fiammetta, *Tirs croisés, la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Levy, 426 p.

4) Christine Boutin soutient le voile à l'école et au travail, affirmant que la laïcité signifie "accepter toutes les croyances et toutes les religions". Une définition fidèle à elle-même et à ses convictions anti-laïques. Merci à elle d'être aussi constante et de rester un repère aussi fiable parce que nous avons cru un instant que le monde devenait fou !

News du 11/11/03

✝ SCHISME POUR UN PRÊTRE GAY

L'Église anglicane vit un pseudo-shisme suite à la nomination d'un évêque homosexuel aux États-Unis et cela malgré l'avis de l'archevêque de Canterbury et des provinces de la communion anglicane réparties dans le monde par les autorités religieuses du diocèse américain. Le chanoine Gene Robinson, 56 ans, père de deux enfants et divorcé, vit depuis 15 ans avec un homme. Tous et toutes avaient d'ailleurs participé à la cérémonie d'intronisation célébrée dans une patinoire, à Durham, aux côtés de son ex-épouse et de ses deux filles.

Parmi les réactions ulcérées notons, Peter Akinola, archevêque de l'Église du Nigeria qui se dit "effaré" et déplore une consécration qui

“viole les préceptes clairs et cohérents de la Bible” et qui défie *“la parole de Dieu”* ni ceux qui l'ont promu au risque de *“diviser l'Église en violation de leurs vœux et de leurs obligations”*. L'évêque de Kogo, en Ouganda, annonce, lui, que son diocèse ne reconnaîtra pas Gene Robinson mais maintiendra ses liens avec celui du New Hampshire.

Les Églises anglicanes du Kenya et de Tanzanie sont allées plus loin, en annonçant vouloir couper les ponts avec l'aile américaine. En Tanzanie, pays où les actes homosexuels sont considérés comme criminels, l'archevêque et primat de l'Église anglicane, Donald Mtetemela, a annoncé la rupture des liens avec les Églises approuvant l'homosexualité.

Vigoureuses réactions, également, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Peter Jensen, l'archevêque de Sydney, reproche aux autorités religieuses du New Hampshire d'avoir *“succombé aux tentations de la permissivité”*. Du même coup, elles risquent de provoquer *“la scission”* de l'Église. Aux États-Unis même, le Conseil anglican américain s'afflige d'une consécration qu'il qualifie d'*“hérésie, de blasphème et de péché”*.

News du 19/11/03

☐ SARKOZY VS RAMADAN ?

Judi 20 novembre, lors de l'émission "100 minutes pour convaincre",

Nicolas Sarkozy tentera une fois encore de faire avancer son agenda consistant à abandonner les musulmans de France (ainsi que les personnes nées musulmanes) aux mains des intégristes. Après avoir légitimé l'UOIF, par le biais du Conseil français du culte musulman, Nicolas Sarkozy s'appête à légitimer Tariq Ramadan comme un interlocuteur représentant les musulmans de France en acceptant de débattre avec lui.

Rappelons que Tariq Ramadan n'est pas théologien ni même citoyen français (il est suisse) et qu'il est surtout l'ambassadeur d'un islam réformiste fondamentaliste s'inspirant des Frères musulmans —

dont la stratégie a toujours été d'apparaître comme modérés pour mieux faire avancer un agenda politique radical au détriment des musulmans souhaitant réellement moderniser l'islam.

Pour protester auprès de la chaîne,
vous pouvez envoyer un mail à : 100minutes@france2.fr

COMMUNIQUÉ DES MAGHRÉBINS LAÏQUES DE FRANCE

Nous souhaitons dénoncer la tribune que l'émission "100 minutes pour convaincre", France 2, prévue le jeudi 20 Novembre 2003, donnerait à Tariq Ramadan.

Nous ne pouvons concevoir qu'un plateau prestigieux accueillant M. SARKOZY serve de faire-valoir à un individu défendant les thèses de groupes extrémistes, en le mettant sous le feu des projecteurs dans le cadre d'un débat public. La liberté d'expression n'est pas un passeport pour la prédication. L'égalité est un fondement de notre République. De graves atteintes lui sont quotidiennement faites par les représentants d'un fondamentalisme passéiste, et il nous semble intolérable que l'un d'entre eux - qui s'en réclame ouvertement - soit reçu sur le plateau d'une émission politique en présence du Ministre de l'Intérieur et des Cultes, ce qui lui offrirait ainsi une légitimité.

Nous ne concevons qu'avec déception et réprobation le fait qu'une chaîne publique, sous prétexte d'élever le débat, puisse opposer un Ministre de la République à un partisan du fondamentalisme le plus rétrograde, prônant le sexisme et adversaire de la liberté d'expression.

L'instrumentalisation que M. Ramadan fait de l'Islam ne doit pas servir à une tribune politique ou encore à répandre des propos antisémites sur une chaîne du service public à une heure de grande écoute.

Nous avons vu l'UOIF prendre le pas sur les modérés au sein du CFCM. Faut-il encore faire reculer les partisans de la modération en renforçant les extrémistes, dont les attaques créent de graves dissensions

NEWS (E-MAIL)

ProChoix N° 26-27 Automne 2003

et perturbent fortement les principes de la laïcité ?

M. Ramadan a eu tout le loisir de s'exprimer lors du Forum Social européen. Alors qu'il ne dispose d'aucune légitimité, lui donner une tribune sur France 2 contribuerait à fragiliser notre République laïque encore davantage.

Nous pensons que Messieurs Ramadan et Le Pen, tous deux reçus dans cette émission, sont les deux faces d'une même idéologie, meurtrière, totalitaire, irrespectueuse des droits les plus fondamentaux de l'Etre Humain. En ce sens, France Télévision prend une lourde responsabilité à diffuser en l'état l'émission "100 minutes pour convaincre".

Mouvement des Maghrébins Laïques de France, Les Chiennes de garde, AIME, Primo Europe, Faire le Jour, Top J, Belkacem Lounès (Congrès Mondial Amazigh), Europe et Laïcité, Institut Sépharade Européen, SOS Racisme, SOS Sexisme, contact : Mouvement des Maghrébins Laïques de France : contact@maghrebins-laiques.fr.st

ANCIENS NUMÉROS

N° 1, *déc. 1997*, 12 p.

“Pro-choix” contre “provie”

• DOSSIER : Qui sont les "provie" ? *ProChoix* publie en exclusivité le résultat d'une enquête menée par Fiammetta Venner auprès de 200 assaillants ayant participé à des commandos anti-IVG. • **Être ProChoix face aux provie** (Caroline Fourest) • Un mouvement “prochoix” : pourquoi et sur quelles bases ? (Claudie Lesselier) • Choix et morale (Christian Terras) • Contre l'ordre moral, tout l'ordre moral (Nicole Sirejean) • Choisir jusqu'à sa mort (Odile Dhavernas).

N° 5, *avr.-mai 1998*, 26 p.

Les sponsors de l'extrême droite

• DOSSIER : Enquête sur ces entreprises qui financent et cautionnent l'extrême droite • La pétition des maires anti-CUS • La “VIII^e journée mondiale pour la vie” • Coup de gueule contre Persona • La “**déportation pour fait d'homosexualité**” • Le **sexisme** dans les films de Bertrand Blier • Retour sur le 5 mars 1971, jour où le presque-né FHAR attaquait Laissez-les vivre...

N° 6, *juin-juil. 1998*, 24 p.

Prolife/Prochoice américains

• DOSSIER : Plongeon dans l'univers prolife contre prochoice aux États-Unis • Zoom sur le militantisme homo new-yorkais • Retour sur le saccage

du Planning familial de Villeurbanne

• Enquête sur l'association **Droit de naître**.

N° 11, *sept. 1999*, 36 p.

Familles au pluriel

• DOSSIER : 200 000 familles **homoparentales** à l'horizon • Enquête sur le pouvoir de l'UNAF • Portraits de quelques associations familiales les plus anti-PaCS • Une enquête inédite sur le scandale des mises sous tutelle ! • Droit de naître et le rapport **Nisand** • L'éducation selon le Front national • Poulliquen et le Centre gay et lesbien • Le Saint-Siège aux **Nations unies** • L'**accouchement sous X** menacé.

N° 12, *déc. 1999*, 32 p.

Choisir son pays

• DOSSIER : Des **sans-papiers**, des homos et transsexuels sans-papiers persécutés dans leurs pays se voient toujours refuser le droit d'asile en France • Une enquête exclusive sur la première **fatwa** lancée depuis l'Angleterre contre un metteur en scène gay, chrétien • Le programme de l'Alliance pour les droits de la vie de **Christine Boutin** • Irène Théry et les femmes séropos • **Norlevo** • Le refus de l'État de faire évacuer **Saint-Nicolas du Chardonnet** • Un article de Jeanne Favret-Saada sur “*Au-delà du PaCS*” et l'homoparentalité • La proposition de loi pour criminaliser l'**incitation à la haine homophobe** •

ANCIENS NUMÉROS

ProChoix N° 26-27 Automne 2003

Le récit du procès du CGL contre
Présent !

N° 13, *janv.-fév. 2000*, 36 p.

Non au CAPES de Religion !

• DOSSIER : Le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé la mise au concours du **CAPES "réserve"** de 43 postes d'enseignement religieux en Alsace-Moselle • Les 25 ans de la **loi Veil** • La pensée **Levi-Strauss** (Jeanne Favret-Saada) • 1300 pasteurs pour le **mariage gay** aux États-Unis • Le récit du second procès engagé par le Fond de lutte contre l'**homophobie** contre *Présent* • L'antiféminisme de l'**APPF** (l'Association pour la promotion de la famille) • les fichiers de la justice (en matière de race et de religion) • Lesbiennes contre anti-avortement en **République dominicaine...**

N° 14, *mai-juin 2000*, 36 p.

Les *prolife*, le Vatican et l'ONU

• DOSSIER : Au début du mois de juin, à la conférence sur les droits des femmes (**Pékin + 5**), le Saint-siège et ses troupes ont convaincu les pays les plus rétrogrades de faire front pour que la plate-forme n'intègre pas la lutte contre les "**discriminations liées à l'orientation sexuelle**" et le droit à l'avortement pour toutes les femmes • Chasse aux homos au Zimbabwe • **Renaud Camus**, pas de quoi être fier ! • Une commémoration homophobe à Caen • **PaCS** : à chacun son histoire... • "**Les exclu-es de la**

réforme du droit de la famille" par Daniel Borrillo • Non au CAPES de religion (suite) par Jeanne Favret-Saada • Les liaisons dangereuses d'Arcat-Sida • Alerte à ceux qui veulent supprimer l'**accouchement sous X...**

N° 15, *sept.-oct. 2000*, 36 p.

Au secours : les anti-IVG ont accouché !

• DOSSIER : les "**Survivants**", qui sont ces jeunes militants anti-IVG qui disent avoir "*survécu*" à l'**avortement** ? • Un dossier sur Pékin + 5 • Norlevo : le coup des anti-choix • Une LGP contestée • *Baise-moi* : un film hétéro classé X • Aubry et les **discriminations** homophobes • Les mormons nous rebaptisent ! • Haider bientôt béatifié ? • Pour un féminisme act-upien • Les "**femmes du MNR et du FN**" par Flora Bolter • ProChoix à l'université d'été des homosexualités.

N° 16, *nov.-déc. 2000*, 36 p.

IVG : la réforme est en route

• DOSSIER : la réforme de l'**IVG** • "*Comment le **racisme** vient aux enfants*" par Paola Tabet • Un an de PaCS : le rapport de l'Observatoire • Retour sur les attentats antisémites du mois d'octobre • **Outing** : n'a pas "*outé*" qui croyait... • Capes de religion : ProChoix avait raison ! • L'**esclavage sexuel** et l'armée japonaise • "*On n'est jamais si bien trahi que par les siens*", par Jeanne Favret-Saada.

N° 17, *mars 2001*, 44 p.

La double peine des prostitué/es

- DOSSIER : Faut-il ou non accorder un statut aux **prostitué-es** ? • Le **vote gay** n'existe pas mais... • **Homoparentalité**, le petit guide pratique • IVG : les analyses de Janine Mossuz-Lavau & Fiammetta Venner • **George W. Bush !**
- **Homophobie** : l'histoire d'un jeune gay assassiné à Tanger • L'obligation de porter le nom du patriarce enfin levée ! • Portrait du jeune leader "faf" qui monte • **Antisémitisme** (suite) • **Euthanasie** : la revue générale de droit médical a publié un article anti-euthanasie • **Henri Joyeux** n'est pas très gay...

N° 18, *Été 2001*, 44 p.

Sœur Innocenta, priez pour nous !

- Rencontre avec **Guillaume**. Aujourd'hui, il est Sœur de la perpétuelle indulgence, pro-choix, milite pour les droits des gays et des lesbiennes. Pourtant hier, il était militant catholique traditionaliste, royaliste, anti-avortement et homophobe. • DOSSIER : **Liberté d'informer** : les nouveaux visages de la censure • **Euthanasie** : les Pays-Bas montrent l'exemple • **Loft Story** ou la contrainte à l'hétérosexualité • Le pape serait-il un enfant de cœur ? • Le M. Gay de la mairie de Paris • Aussaresses vu par **Unité Radicale** • USA : le choix ne tient qu'à un fil •

- Capes de religion : suite sans fin • James Kopp : un tueur prolifère arrêté en France • **Contraception et IVG** : le projet de loi est adopté • **L'accès aux origines** : le projet de loi de tous les dangers • Lutter conjointement contre le **sexisme et le racisme** (F. Gaspard) • La vie après l'**avortement** (K. Kaufmann) • Manifeste pour un nouveau **mariage** pour tous.

N° 19, *Hiver 2001*, 36 p.

La conférence de Durban

- DOSSIER : La conférence de Durban : chronique d'une crise annoncée ! Ce qui devait être un rendez-vous historique (la première conférence mondiale sur le racisme depuis la fin de l'apartheid) a pris des allures de rendez-vous manqué. L'équipe de *ProChoix* revient sur les coulisses de cette conférence tristement annonciatrice de la crise du 11 septembre... • **Anthrax**, la piste américaine • Le massacre des Héréros de Namibie • **Égypte** : 52 personnes en sursis • La LDH dit oui à l'homoparentalité et au mariage gay • **L'homophobie à l'école** • Le bilan parlementaire de la Délégation Droits des **femmes** • Delanoë soutient les CIVG pendant l'été • Bernard Lugan et les africanistes • **Vigipirate** fait fort... • Un regain de **racisme anti-Arabs** • **11 septembre** : l'avis de l'extrême droite française • Boutin veut présider • "**PD = sida**"...

N° 20, *Print. 2002*, 168 p.

Prostitution(s) et féminisme(s)

ANCIENS NUMÉROS

ProChoix N° 26-27 Automne 2003

• **DOSSIER** : Suite du débat entamé dans le N° 17 sur le **double peine des prostitué/es** et sur l'éventuelle reconnaissance légale de la prostitution : **ENTRETIEN** avec Malka Marcovich (présidente du MAPP) — Solidarité avec les femmes prostituées (Françoise Guillemaut) — La grande arnaque (Paola Tabet)

• **SUR LE VIF** : Le monde arabe, les USA et l'**intégrisme** (Caroline Fourest) • Actualité du harcèlement sexuel (Éric Fassin) • **NOS AMIS LES ANTI-CHOIX** : Lettre à mes "*amis*" **chevènementistes** (Fiammetta Venner) — La nouvelle rhétorique **homophobe** (Louis-Georges Tin) • **ENQUÊTES ET DÉCRYPTAGE** : Télé-miroir ou télé-mirage ? Les messages subliminaux identitaires des **reality-shows** (Caroline Fourest) • **LA BOÎTE À OUTILS** : L'ordre et le sexe (Colette Guillaumin & Colette Capitan) • **ON A VU, ON A LU, ON EN PARLE** : **LES BONNES FEUILLES** : La **vie sexuelle en France** (Janine Mossuz-Lavau)...

N° 21, *Été 2002*, 168 p.

Harcèlement contre consentement

• **DOSSIER** : Le **harcèlement sexuel** existe aussi en France : **ENTRETIEN** avec Laure Bereni (Clasches) — Dérives à la française (Abigail Saguy) — Somnolence de Foucault (Éric Fassin) — Mettre fin à la morale au profit des libertés individuelles consentantes (Daniel Borrillo) • **SUR LE VIF** : **La démocratie face au piège FN** : Le cauchemar du premier tour des présidentielles (Caroline Fourest) — À la recherche de boucs émissaires (ProChoix-Toulouse) — **Abstention,**

piège à cons ? (Fiammetta Venner) — Sondages : c'est trop ou pas assez ! (Isabelle Casier) — Un électeur sur cinq ! (D. Borrillo et B. Jurdant) — Le sentiment d'insécurité (Aline Baïf) • **NOS AMIS LES ANTI-CHOIX** :

L'instrumentalisation des médias par le FN (Fiammetta Venner) • **ENQUÊTES ET DÉCRYPTAGE** : De **Stonewall** à la Gay Pride (Soizick Jaffre) — **Amen** : une "*juste*" polémique ? (Jeanne Favret-Saada) — Fallait-il enterrer l'**arrêt Perruche** ? (Flora Bolter & Alix Bijoux)

• **ON A VU, ON A LU, ON EN PARLE** : Le ressassement de la misère chez M. Houellebecq et C. Angot (Bruno Gaudens)...

N° 22, *Août. 2002*, 150 p.

Prostitution : le débat public est lancé

• **DOSSIER** : Chirac dissout **Unité radicale** : Ces groupes nationaux-radicaux candidats à la dissolution (Fiammetta Venner) • **SUR LE VIF** : **Prostitution** : Le débat public est lancé (Caroline Fourest) — **ENTRETIEN** avec Françoise Gaspard et Daniel Borrillo — Panique sexuelle ou sécuritaire ? (Éric Fassin) • **NOS ALLIÉS PRO-CHOIX** : **ENTRETIEN** avec Elfriede Harth (**Catholiques pour le choix**) • **ENQUÊTES ET DÉCRYPTAGE** : La loi sur l'**avortement** à Mexico (Alicia Márquez Murieta) — Dispositions européennes sur l'**euthanasie** (Karine Bréhaux) — Le **quartier gay** dans les hebdomadaires français (Guillaume Huyez) • **ON A VU, ON A LU, ON EN PARLE** : L'Eurovision en Estonie (Malka Marcovich) — Une métaphore inachevée (Liliane Kandel)...

ANCIENS NUMÉROS

ProChoix N° 26-27 Automne 2003

N° 23, *Hiver 2002*, 146 p.

Transsexuel/les : le troisième genre ?

• DOSSIER : États-Unis : un changement s'opère (Soizick Jaffré) — Entretien avec Natacha Taurisson (**ASB**) — **Les transsexuel/les face à la loi** (Emmanuel Pierrat) • SUR LE VIF : Si on va par là, **Poïlane** était des nôtres (Caroline Fourest) — Le mobile tabou de l'agresseur de B. **Delanoë** (Vanessa Flahaut) • ENQUÊTES ET DÉCRYPTAGE : Une nouvelle maladie mentale en France la **prostitution** ? (Liliane Kandel) — Une martyre nommée Aïcha El Wafi (Caroline Fourest & Fiammetta Venner) — Les libertés publiques en danger aux **USA** (Flora Bolter) — Le héros était une femme : le **travestissement** dans le **manga** (Bounthavy Suvilay) • NOS AMIS LES ANTI-CHOIX : Les jeunes **frontistes** et la scission de l'hiver 1998/1999...

N° 24, *Print. 2003*, 156 p.

Veto

• **VETO À LA FRANCE DE SARKOZY** :
Candide ou la meilleure des
démocraties (Éric Fassin) —

Démocratie en danger ! (Manifeste) —
"Quand la répression devient l'horizon
politique de la France" (Carole
Cayssials & Samuel Katz) • **VETO À
L'EUROPE DE JEAN-PAUL II** : Les enjeux
de l'élargissement (Nicolas Marandon)
— Le Vatican fait de l'entrisme
(Fiammetta Venner) — La religion n'a
pas sa place dans la Constitution de
l'Union européenne (Elfriede Harth) —
La laïcité aux Pays-Bas (Laurent
Chambon) • **VETO À L'AMÉRIQUE DE
GEORGE W. BUSH** : Comment est née la
droite religieuse US ? (Caroline
Fourest) • ENQUÊTES ET DÉCRYPTAGE :
t.A.T.u., bons baisers censurés de
Russie (Sandrine Séverac) —
L'abolitionnisme est-il anti-capitaliste ?
(Sébastien Chauvin) — **Clonage** :
bio-éthique ou bio-morale ? (Camille
Rigault) • ON A VU, ON A LU, ON EN
PARLE : Épître à Alain Minc (Elizabeth
Hoffmann)...

Complétez votre collection

Pour recevoir un N°, jusqu'au N° 19, envoyez-nous un chèque de 5 € .
Pour recevoir un N°, à partir du N° 20, envoyez-nous un chèque de 13,50 €.
(Bon de commande en dernière page.)
Pour lire les numéros épuisés : <http://www.prochoix.org/publi/indexrevue.html>

ProChoix

& LE DROIT DE CHOISIR

La revue *ProChoix* est éditée par l'association du même nom : c'est un réseau réunissant des chercheur/es, des journalistes et des activistes souhaitant mettre en commun leur savoir-faire pour développer des outils d'investigation, d'information, de réflexion et d'action au service du Droit de Choisir.

Opposée à toute forme d'intolérance, de fanatisme, d'intégrisme ou d'essentialisme (notamment raciste, xénophobe, antisémite, sexiste ou homophobe), cette association loi de 1901 cherche à articuler les luttes féministes, gaies et lesbiennes, antiracistes et antifascistes en vue de faire reculer les idées d'extrême droite et, à l'inverse, de développer une prise de conscience égalitaire et respectueuse des libertés individuelles. Nous nous battons pour :

- l'avortement libre et sans entraves,
- l'égalité hommes / femmes,
- l'égalité homosexuels / hétérosexuels
- le droit de mourir dans la dignité,
- le droit de choisir son pays,
- le droit de vivre dans un environnement non pollué,
- toutes les libertés individuelles découlant du principe de laïcité.

<http://www.prochoix.org>

ABONNEZ-VOUS

ProChoix est une revue trimestrielle indépendante.
L'abonnement est le seul vrai moyen de nous soutenir.
45 € pour 4 numéros (au lieu de 48 €) + port offert

Je souhaite recevoir les News en ligne de *ProChoix* (gratuit).

Je souhaite m'abonner (1 an) :

45 € pour les individu/es (étranger : 54 €),
54 € pour les groupes et institutions (étranger : 69 €),
100 € ou + pour les abonnements de soutien.

Je voudrais recevoir le(s) numéro(s) suivant(s).

5 € - port compris - par numéro, jusqu'au N° 19 et 13,50 € à partir du N° 20)

Je voudrais adhérer et m'abonner à *ProChoix* (60 €/an).

N° :

NOM
& PRÉNOM

ADRESSE

E-MAIL

À renvoyer à ProChoix

(accompagné d'un chèque à l'ordre de *ProChoix*)

177, av. Ledru-Rollin 75011 Paris (FRANCE)

